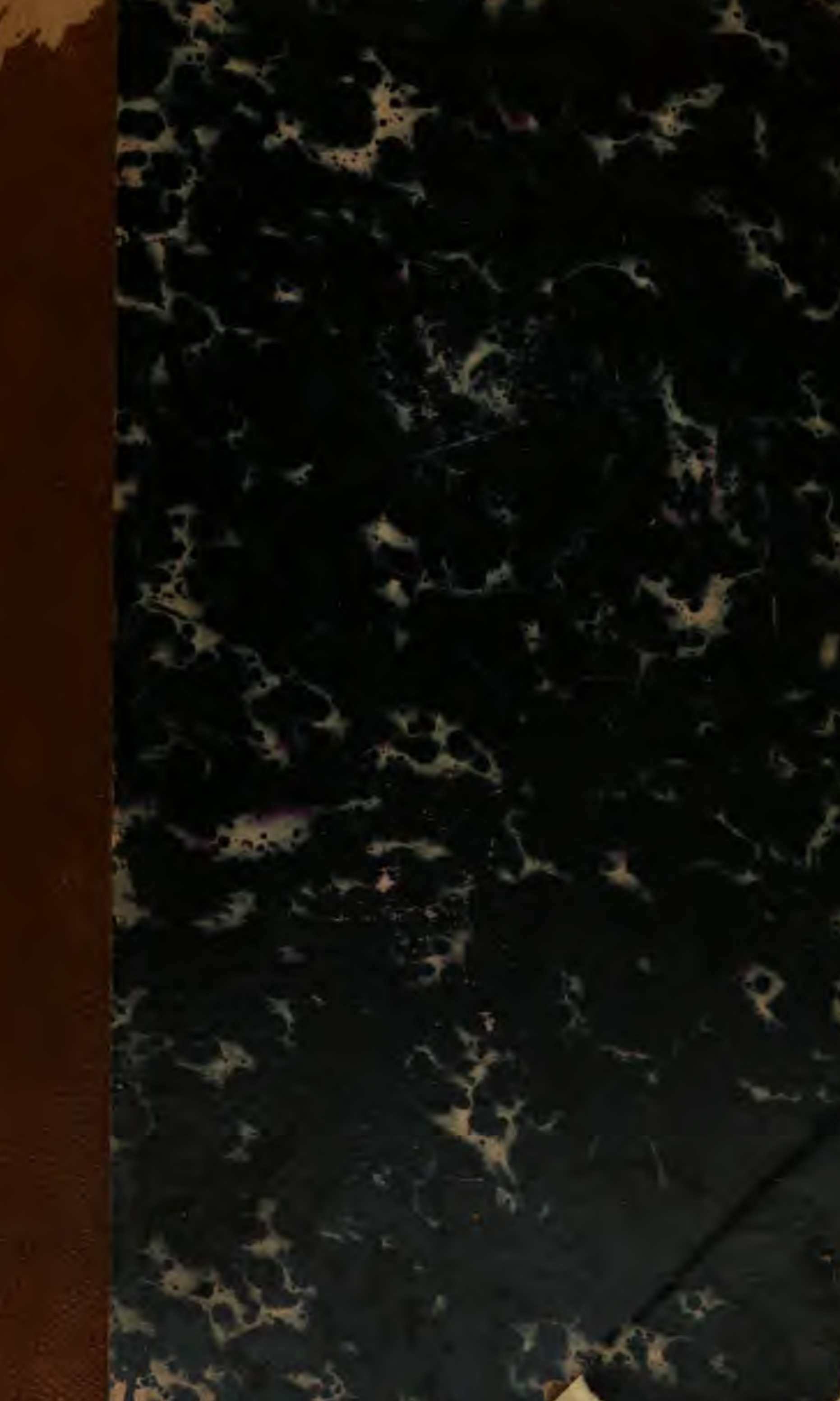
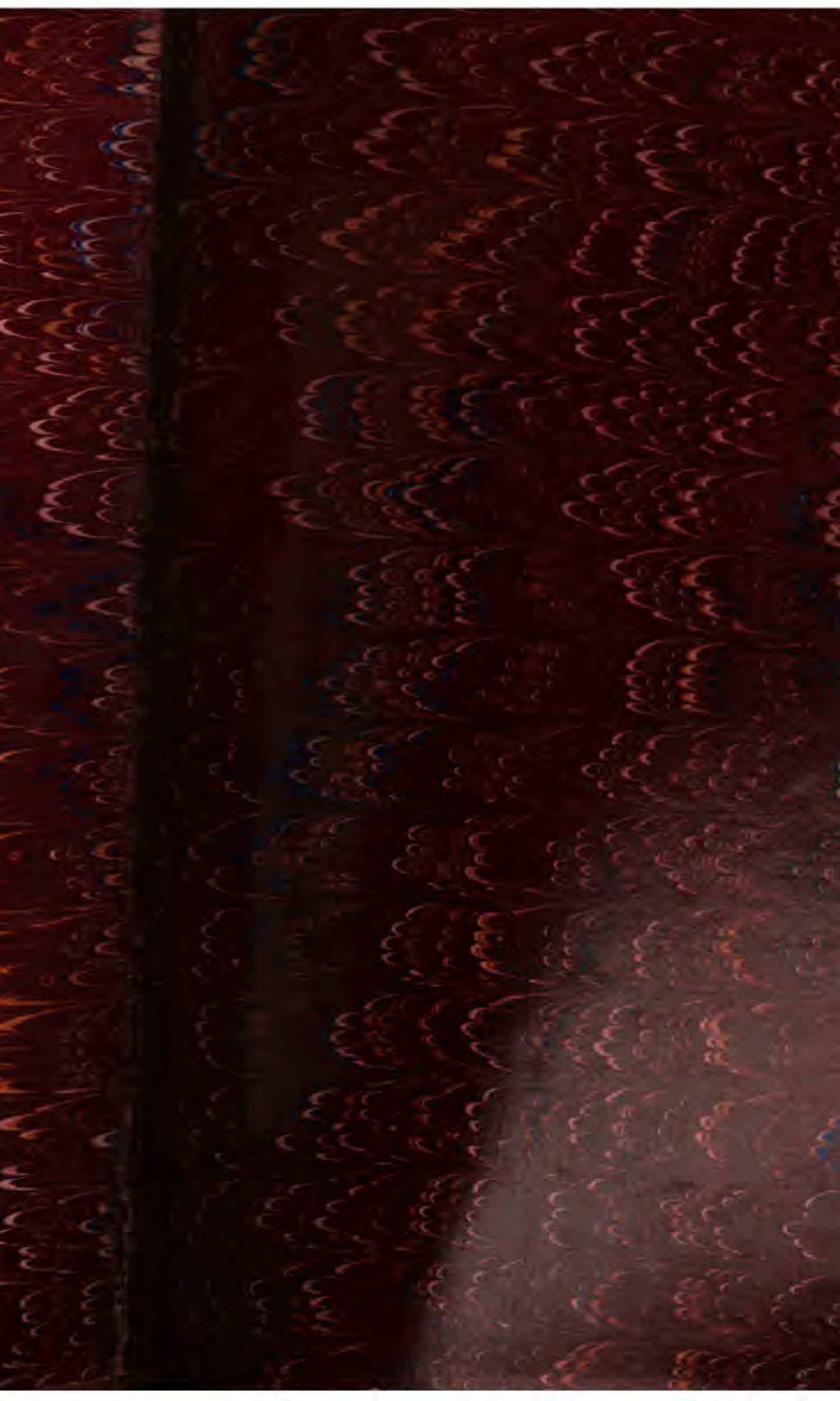



Arc 100.1
Bd. Nov., 1884.
SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE
BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
CHARLES MINOT,
OF SOMERVILLE,
(Class of 1828,)
3 Oct., 1884.



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

TOME QUARANTE-TROISIÈME

CINQUIÈME SÉRIE, TOME III

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

MÉMOIRES

DE LA

France — SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

CINQUIÈME SÉRIE

TOME TROISIÈME



PARIS
AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ
AU PALAIS DU LOUVRE
ET CHEZ DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
QUAI DES AUGUSTINS, N° 37

M DCCC LXXXII

LE PORTRAIT

DE

SAINTE CATHERINE DE SIENNE

DE LA COLLECTION TIMBAL, AU LOUVRE

Par M. L. Courajod, membre résidant.

Dessins par M. L. Letrône, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 17 janvier 1883.

La collection Timbal contient une sculpture de plâtre que j'ai ainsi cataloguée sous le n° 21 de la *Notice* de cette collection :

« Portrait de femme. — Figure d'applique en stuc peint destinée à un médaillon. — Hauteur 0m490. — Largeur 0m370.

« La femme représentée dans ce portrait porte une robe légèrement plissée, peinte en rouge. Un voile blanc, sous lequel l'oreille se dessine, couvre entièrement les cheveux et la nuque. Les carnations sont exprimées par la couleur.

« Ce stuc est la reproduction, contemporaine de l'original, d'un marbre du XVe siècle qui passe

pour être le portrait de sainte Catherine de Sienne et dont on voit un moulage moderne, à Sienne, dans la maison de la sainte.

« École italienne, xve siècle. »

Lorsque j'ai dû rédiger précipitamment les notices des sculptures de marbre, de pierre, de plâtre et de bois de la collection Timbal, en septembre 1882, j'ai parlé de ce prétendu portrait de sainte Catherine d'après des souvenirs que je n'avais pas pris la peine de fixer avant l'entrée de l'intéressant stuc dans les collections du Louvre. Comme je redoutais les défaillances ou les illusions de ma mémoire, j'ai profité d'un récent voyage en Italie pour approfondir la question que l'acquisition de cette sculpture était venue nous poser. Fort heureusement je ne m'étais pas trompé. Le stuc peint de la collection Timbal est bien une reproduction d'après une œuvre du xve siècle qui alors ne m'était connue que par un moulage moderne exposé dans la maison de la sainte et qui passait pour un portrait authentique de Catarina Benincasa. Restait cependant à retrouver l'original et à vérifier l'exactitude de l'attribution. Voici le résultat de l'enquête que j'ai ouverte à Sienne.

Le marbre original est à Sienne même. Après avoir appartenu à la famille Sani, il est actuellement conservé dans la famille Palmieri. J'ai l'honneur d'en faire passer une photographie sous les yeux des membres de la Société. Cette photo-



BUSTE DIT DE SAINTE CATHERINE,

Conservé à Sienne, dans la famille Palmieri.

graphie a été exécutée il y a déjà quelques années, à une époque où le marbre original possédait encore toute sa patine. On y remarque la coloration en noir de la prunelle des yeux. Depuis et à une date récente que je ne saurais autrement déterminer, le visage a été lavé avec des mordants, sinon même retouché et regratté au ciseau. Ainsi amolli, il a perdu la fleur de son exécution, tout le reste du buste demeurant intact et le marbre conservant ailleurs sa belle patine et sa couleur ambrée. On lit au-dessous, sur une sorte de tablette réservée au bas du buste, en lettres capitales qui ont été peintes ou dorées, mais qui sont actuellement presque complètement effacées, les mots suivants : AVE MARIA GRATIA PLENA. Cette inscription, qui caractérise et accompagne d'habitude les représentations de la Vierge Marie, semble infirmer *à priori* la tradition d'après laquelle cette sculpture est considérée comme un portrait de sainte Catherine. Cette tradition d'ailleurs appelle un examen scrupuleux auquel il lui sera, je crois, difficile de survivre.

L'opinion qui proclame que ce marbre représente sainte Catherine n'est pas d'invention récente et a des racines lointaines dans le passé. En effet, une estampe du XVIIe siècle, dont un fac-similé photographique accompagne cette note, reproduit exactement le marbre de Sienne et le stuc du Louvre au milieu d'un cadre ovale ou d'une bordure sur laquelle on lit : SERAPH(*ica*) VIRGO



Fac-similé d'une estampe du XVIIe siècle, représentant le buste dit de sainte Catherine.

S(*ancta*) CATHARINA SENEN(*sis*) SPONSA XPI (*Christi*) ÆTATIS SUÆ XXXIII (*anno*).

Au-dessous de cette image se trouve gravée la lettre suivante :

EFFIGIES MARMOREA S. CATHARINÆ APVD SENENSEM NOBILEM VIRVM ADRIANVM DE SANIS. OPVS CELEBERRIMI SCVLPTORIS IACOBI DELLA QVERCIA QVI DEFVNCTA ROMÆ SERAPH(*ica*) VIRGINE ANNO MCCCLXXX INDVCTO IN EIVS VVLTVM GYPSO SIMULACRVM INDÈ AFFABRÈ DVXIT.

Il résulte de ce texte que le marbre de Sienne serait le portrait de sainte Catherine, qu'il aurait été exécuté après la mort de la sainte, d'après un moulage pris sur son cadavre, et que l'auteur de l'œuvre serait Jacopo dalla Quercia.

De formidables objections se dressent immédiatement contre les diverses allégations contenues dans la lettre de cette estampe. Tout d'abord nous ne pouvons pas oublier que l'inscription peinte et dorée du marbre original, nécessairement antérieure à l'attribution de la planche gravée au XVII[e] siècle, nous signale cette œuvre comme un simple buste de madone. Ensuite, si, réellement, le portrait transmis par le marbre et consacré par l'estampe a été, même passagèrement, en possession d'état de cette illustre attribution, comment expliquer que ce type proclamé authentique n'ait pas eu d'écho dans l'art siennois et ne soit pas devenu populaire? On sait par quels

nombreux monuments les Siennois se sont complu à honorer leur noble et pure concitoyenne. Pendant la plus belle période de l'art de la Renaissance à Sienne, il n'est pas de maître qui n'ait eu à reproduire, par le pinceau ou par l'ébauchoir, la glorieuse fille de saint Dominique. Eh bien! toutes les représentations de sainte Catherine sont différentes entre elles et émanent d'un type idéal imaginé individuellement par chaque auteur. Aucun accord, pour les traits généraux du visage, parmi les artistes qui se sont appliqués à les traduire. Plus tard, au XVIIe siècle, à peu près contemporainement avec l'estampe citée et reproduite plus haut, Corneille Galle gravait un autre *véritable portrait* de sainte Catherine qui n'offre avec le marbre de Sienne aucune espèce de ressemblance. Et, chose digne de remarque, cette gravure était destinée à accompagner un ouvrage traitant de la vie de la sainte, rédigé à l'usage et par les soins de ses dévots. Il résulte de cet ensemble de faits qu'à toutes les époques le type iconographique de sainte Catherine n'a visiblement jamais été arrêté ni fixé par un monument authentique. Cette preuve devient encore plus évidente quand on compare l'iconographie vague et flottante de sainte Catherine avec l'iconographie si précise, si homogène, on pourrait dire si byzantine d'un autre saint de la même ville, dont les Siennois, dans toutes leurs représentations, ont toujours respectueusement con-

servé les traits traditionnels et l'attitude consacrée. Je veux parler de saint Bernardin. Ce qu'ils ont fait pour saint Bernardin, les Siennois l'auraient fait pour sainte Catherine s'ils avaient eu des documents certains ou seulement réputés tels.

Discutons maintenant les renseignements accessoires fournis par l'inscription. Le visage de la sainte a-t-il pu être moulé? Même en l'absence de témoignages directs, rien ne serait plus acceptable, si l'usage de mouler en plâtre avait été une habitude courante de l'art de cette époque. Mais il est généralement admis, même en reculant la date assignée par Vasari à l'invention du moulage en plâtre, que l'emploi constant de ce procédé ne remonte guère pas au delà de la Renaissance[1], c'est-à-dire qu'il était inconnu ou tout au moins non pratiqué au XIVe siècle.

Une nouvelle difficulté se présente quand on veut concilier la lettre de l'estampe gravée au XVIIe siècle avec les données certaines de l'histoire. Jacopo dalla Quercia, dont le buste serait l'œuvre indiscutable, est né de 1371 à 1373[2]. Cet artiste avait donc de 7 à 9 ans en 1380, au moment de la mort de sainte Catherine. Si précoce qu'on le suppose, il ne peut avoir, dans son enfance, exécuté un travail de cette importance.

1. Vasari, *Le Vite*, dernière édition de M. G. Milanesi, tome III, p. 373.

2. Vasari, *Le Vite*, dernière édition de M. G. Milanesi, tome II, p. 110.



Hel. Dujardin *Imp. Dumas Vorzet*

FRAGMENT DE TABLE ILIAQUE
TROUVÉ A TIVOLI
Cabinet de M. Thierry



Sainte Catherine de Sienne

Buste de terre cuite, XVe siècle.

(Collection de l'auteur.)

Veut-on objecter que l'inscription, qui précise l'époque du moulage, peut, en réalité, être considérée comme muette sur l'époque de l'exécution en marbre? Une difficulté non moins grande surgit aussitôt. Jacopo dalla Quercia mourut en 1438[1], c'est-à-dire avant le complet épanouissement de la première période de la renaissance et longtemps avant l'épuisement de ce style. Sa manière grandiose, presque excessive, toute personnelle, qui, par certains côtés, procède encore du moyen âge et qui semble en même temps annoncer les derniers développements dont l'art deviendra susceptible sous la main de Michel-Ange, est assez facile à discerner. Ses plis abondants, ses anatomies énergiques et presque redondantes, les affirmations sans réticences et les emportements généreux de son ciseau sont bien connus. Dans ses œuvres empreintes de douceur ou de calme recueillement comme le tombeau d'Ilaria de l'église de Lucques, il sait mitiger l'ardeur de son tempérament sans jamais tomber dans l'affadissement ou le caractère conventionnel. Or il est impossible de retrouver dans le marbre de Sienne aucun des traits distinctifs des œuvres de Jacopo dalla Quercia. La sculpture très intéressante et très distinguée que nous examinons est avant tout d'une extrême froideur. Tout y est compassé depuis l'expression de la physionomie jusqu'à la

1. Vasari, *Le Vite,* dernière édition de M. G. Milanesi, tome II, p. 119.

disposition du costume. Tout y sent la convention, la tradition, la recherche de certains petits effets, comme celui de l'oreille aperçue à travers une étoffe transparente et légère. C'est là l'œuvre d'une école raffinée et épuisée d'où l'émotion et l'inspiration se sont retirées pour faire place à l'habileté de main et à la rapidité d'exécution d'après des procédés courants et des méthodes pratiquées dans des ateliers d'une production active et constante. Or ces traits généraux qui correspondent à un certain état d'une école d'art qu'on peut théoriquement définir, il est facile de les retrouver historiquement au moment où ils caractérisent les œuvres de la plastique italienne. Mais il faut pour cela dépasser de beaucoup l'époque de la mort de Jacopo dalla Quercia et arriver aux quarante dernières années du XVe siècle.

C'est le moment où la sculpture florentine parvient avec Mino au comble de la grâce, mais d'une grâce un peu superficielle, sans émotion, à fleur de peau, et qui se transforme bientôt en un procédé d'école. On trouverait facilement une foule d'œuvres similaires de la fin du XVe siècle parmi lesquelles notre sculpture viendrait d'elle-même se classer naturellement. La tournure générale du buste dit de sainte Catherine fait tout à fait penser à l'école de Mino. Ce sont bien ses draperies aux plis d'une timidité un peu roide. Le voile qui sert de coiffure est absolument dans la manière du

maître et rappelle même son genre d'exécution jusque dans les gaufrures ou la lisière empesée qui le bordent. Le procédé de l'oreille entrevue à travers un voile a été pratiqué plusieurs fois par Mino (Madone de Pise, chez M. Gavet. Grande Madone de la collection Timbal).

Enfin si on considère attentivement ce buste, on s'aperçoit qu'il manque d'équilibre. Le corps obéit à un mouvement qu'une action et des gestes supprimés devaient expliquer. Il n'est pas bien difficile de reconnaître alors que, vraisemblablement, nous sommes en présence d'un morceau détaché d'une composition tant de fois éditée, et immédiatement la pensée restitue ce qui manque à la scène. Les bras de la femme devaient, dans le modèle original, retenir sur les genoux l'enfant Jésus, et la tête de la Vierge — car c'est une Madone — s'infléchissait légèrement vers le visage du Sauveur. Rappelons-nous le mouvement de presque toutes les madones de Mino et, pour préciser davantage, celui de la Vierge de la collégiale d'Empoli. A Empoli, le bas-relief de marbre blanc découpé et destiné à être appliqué sur un fond de couleur différente offre absolument les mêmes dispositions quant à l'épaisseur. La composition s'y présente également de trois quarts et la sculpture est tirée pareillement d'un bloc taillé en biseau. On pourrait même citer, en dehors de l'école de Mino, d'autres bustes de madones qui sont le résultat d'un travail semblable d'imi-

tation et de simplification. On peut voir actuellement chez M. Charles Stein, à Paris, un très intéressant bas-relief découpé représentant une femme, c'est-à-dire la Madone, et datant du xve s., qui, sans ressembler le moins du monde par les traits ou l'exécution à la sculpture de Sienne, en reproduit cependant la disposition générale.

Je ne crois pas qu'il soit besoin de pousser plus loin l'analyse pour avoir le droit d'affirmer que le prétendu buste de sainte Catherine n'a aucune valeur iconographique, mais que c'est une œuvre intéressante sortie de l'atelier de Mino da Fiesole. Un élève ou un imitateur, assez près du maître, a copié ou consulté un morceau qui se trouvait à sa portée dans l'école.

Je ne terminerai pas cette note sans dire un mot des nombreux stucs italiens de la Renaissance qu'on rencontre encore fréquemment dans le commerce et qui ont même pénétré dans les collections les mieux composées. Ces stucs fournissent de très précieux renseignements sur l'histoire de la plastique et constituent une branche de la curiosité qui n'a pas encore été suffisamment exploitée. On peut en effet affirmer que le moulage des ouvrages de sculpture a été presque autant pratiqué au xve siècle que de nos jours. Il n'est guère de chefs-d'œuvre, surtout parmi les bas-reliefs, qui, dès leur apparition, n'aient été l'objet de reproductions par le moulage, sans compter les copies et les imitations. On conçoit

que ces œuvres, multipliées par une opération peu coûteuse, aient été rapidement répandues de tous côtés par les habitudes d'une époque où chaque rue, chaque maison et souvent chaque chambre d'une même maison étaient décorées d'une image de piété. La reproduction des sculptures à l'aide du plâtre, de la terre cuite, de la pâte de papier, du cuir et du carton, le tout peint et doré, était le mode le plus expéditif et le moins dispendieux de satisfaire dans bien des cas le besoin de mobilier religieux ressenti par la société. Il est facile, ainsi, d'expliquer le grand nombre de monuments de cette nature qui nous sont parvenus et de comprendre leur valeur pour l'histoire de l'art. Combien de pièces remarquables, disparues en original ou encore méconnues, ne sont arrivées aujourd'hui à la notoriété que dans cet état! La plupart du temps, ces moulages, répétés à satiété au coin des rues ou dans les oratoires particuliers des maisons, des palais et des églises de certaines villes, décèlent le voisinage de quelques chefs-d'œuvre originaux encore ignorés sur place ou proclament leur lieu d'origine, quand ces originaux ont été déplacés. Citons quelques exemples. Le magnifique bas-relief de marbre, exposé depuis trois ans seulement au Musée d'Ambras, à Vienne, après avoir été longtemps oublié dans le château impérial d'Inspruck, où je l'ai vu en 1875, à terre, dans une salle basse, au milieu des selles et des



Bas-relief en pate de carton, peint et doré
(Musée du Louvre, n° 22 du *Catalogue de la collection Timbal*).

armures de rebut, n'a été connu jusqu'à ces derniers temps que par une épreuve en stuc de la première collection Timbal, aujourd'hui chez M. Dreyfus, et par une autre épreuve de même matière, très altérée, entrée au Louvre avec la collection Campana et non exposée à cause de sa mauvaise conservation. Un buste de Madone de carton peint et doré, d'un grand caractère, dont l'original est à découvrir, a été acquis par le Louvre avec la seconde collection Timbal (n° 22 de la *Notice*). Ce moulage nous conserve un type précieux qui a certainement impressionné de nombreux esprits au xve siècle. M. Odier, à Paris, possède un bas-relief en pierre grise acquis à Vérone, qui est un dérivé du même modèle avec quelques variantes. J'en ai vu récemment à Venise un stuc peint et doré. L'original, on peut l'assurer, est une œuvre de haute valeur, que les moulages exécutés dès le xve siècle et que ses autres dérivés remplacent momentanément en attendant qu'ils le fassent retrouver et qu'ils servent, en dernier lieu, à établir son identité, son authenticité et son pays d'origine. Telle est l'utilité des stucs peints de la Renaissance.

NOTE

SUR

UN FRAGMENT INÉDIT DE TABLE ILIAQUE

DU CABINET DE M. THIERRY.

Par M. O. Rayet, membre résidant.

Lue dans la séance du 22 novembre 1882.

Dans la séance du 12 avril, notre confrère M. Edmond Guillaume nous a présenté un fragment de plaque en une sorte de pierre intermédiaire entre le marbre et le calcaire lithographique, que son possesseur, M. Thierry, avait trouvé dans les fouilles faites par lui en 1860 autour du temple d'Hercule vainqueur à Tivoli, et dont la face antérieure était décorée de figures en relief. Ce fragment, large de 10 centimètres et haut seulement de 7, est, ainsi que je l'ai dit alors, le reste d'une *table iliaque*, c'est-à-dire d'un de ces bas-reliefs, destinés à l'enseignement des écoles, où étaient figurés en résumé les principaux épisodes des divers poèmes relatifs au cycle troyen (voy. pl. 1). Il prend place à côté

des monuments analogues réunis et savamment commentés par Otto Jahn et Michaelis dans leur ouvrage intitulé : *Griechische Bilderchroniken* (Bonn, 1873).

Le marbre de M. Thierry provient du coin supérieur gauche d'une table. Le bord antique est conservé, en haut sur une longueur d'environ 32 millimètres, à gauche et tout en bas sur 6 millimètres environ : l'angle même est écorné. D'après la manière dont est arrangée l'ornementation et dont sont disposées les lettres d'une inscription de restitution certaine dont je parlerai dans un instant, je ne crois pas qu'il manque à droite une longueur beaucoup plus considérable que celle de la partie conservée. Quant à la hauteur primitive du monument, il est impossible de la déterminer.

La face antérieure de la table est couverte de bas-reliefs. Au milieu est une grande composition entourée d'un encadrement rectangulaire formé d'un bandeau plat. De ce sujet central, il ne subsiste plus que la partie voisine de l'angle supérieur gauche. Autour de l'encadrement sont disposés d'autres sujets de moindre importance, qui forment comme une sorte de bordure. Ceux du côté gauche, étant superposés, ont été séparés l'un de l'autre par des bandeaux plats portant en général des inscriptions indicatives. Entre les deux scènes contiguës qui sont encore visibles sur la partie supérieure de la bordure, il n'y a aucune séparation.

Le sujet du tableau central est emprunté à une Ἰλίου πέρσις, soit celle d'Arktinos de Milet, soit celle de Stésichore d'Himère. La composition est, à peu de chose près, semblable à celle de la partie correspondante de la table A et du fragment E de la planche IV, dans le livre d'Otto Jahn. Cette similitude vient de ce que les ouvriers qui, à Rome, au commencement de l'empire, fabriquaient ces petits monuments mnémotechniques s'inspiraient tous de la suite de tableaux de Théodore qui décoraient le portique de Philippe et représentaient les divers épisodes de la guerre de Troie (Pline, H. N. XXXV, 40, 19).

C'est ce que démontrent l'inscription Θεωδ]ώρηον μαθὲ τάξιν Ὁμήρου, « apprends l'arrangement Théodorien d'Homère, » qui se lit sur la table A d'Otto Jahn, celle Θεωδώρηος ἡι τέχνη sur le fragment C² de la planche III, et celle ἀσπὶς Ἀχιλλέως Θεοδώρηος καθ' Ὅμηρον sur un « bouclier d'Achille » en marbre tout récemment découvert à Rome.

En haut de ce tableau central, est la moitié gauche d'une place bordée de portiques sur ses deux côtés et au fond : c'est l'Agora d'Ilion. Sur l'aire de cette place est représentée une mêlée de Grecs et de Troyens ; à gauche un fouillis de maisons s'étend jusqu'aux murailles de la ville, dont on aperçoit par-dessus les toitures la ligne dentelée de tours.

A gauche encore, mais un peu en avant de

l'extrémité du portique qui, de ce côté, borde l'Agora, est un temple périptère, et, devant l'entrée du temple, un espace découvert rempli de groupes de combattants.

Au premier plan, devant l'Agora, est une autre place rectangulaire comme elle, bordée pareillement de portiques au fond et des deux côtés (celui de droite n'existe plus). Elle représente, comme on le voit par la table A d'Otto Jahn, où cette partie est intacte, le palais de Priam avec sa cour centrale. La scène de carnage qui se passe au milieu de la cour devait être exactement semblable comme arrangement, à en juger par le seul personnage conservé, le Néoptolème, qui se précipite sur Priam assis auprès de l'autel de Zeus Herkeios.

Sur la bande supérieure du cadre qui limite ce sujet, on lit l'inscription

ΙΛΙΑΣ ΜΕΙΚΡΑ ΚΑ

qui, d'après l'inscription analogue gravée sur la table A d'Otto Jahn, doit être restituée

Ἰλιάς μειχρὰ κα[τὰ Λέσχην Πυρραῖον

« petite Iliade selon Leschès de Pyrrha. » La petite Iliade venait, dans la série des poèmes du cycle troyen, après l'Æthiopide d'Arktinos, suite elle-même de l'Iliade d'Homère. Elle prenait les événements au lendemain des funérailles d'Achille et les conduisait jusqu'à l'entrée du cheval de bois dans les murs de Troie. Si cette inscription

se rapporte à quelqu'un des sujets représentés, cela ne peut être qu'à celui qui est au-dessus, puisque celui de dessous, nous l'avons vu, est tiré d'une Ἰλίου πέρσις. Ce sujet de dessus est malheureusement mutilé dans la partie droite et l'explication n'en est point facile. Il se compose de deux groupes. Deux guerriers, dont il ne reste plus que les jambes et le bas des tuniques, se tiennent debout, tournés vers la droite. Derrière eux est un cheval tout bridé. Au-dessus de l'échine du cheval, un objet indistinct, qui peut être un casque. Trois femmes (de la dernière il ne reste plus que le contour antérieur, et la tête et le buste de la première sont brisés) se dirigent lentement vers les deux guerriers. Il y a dans l'Iliade d'Homère deux scènes dont on pourrait voir ici la représentation : soit la première apparition de Thétis à Achille, lorsqu'elle vient le consoler, soit la seconde, lorsque, assistée des Néréides, elle lui apporte les armes fabriquées par Héphæstos. Mais dans le poème de Leschès je ne vois aucun épisode auquel rattacher ce sujet. Le cheval a l'air trop vivant pour qu'il me semble possible de songer au δούρειος ἵππος et aux Troyennes venant le regarder. Je suis donc porté à croire qu'il n'y a aucune connexité à établir entre ce relief et l'inscription gravée au-dessous.

Restent les scènes de la colonne gauche de la bordure. Toutes celles-là sont empruntées à l'Αἰθιοπίς d'Arktinos de Milet, poème qui, conti-

nuant immédiatement le récit d'Homère, racontait les derniers exploits d'Achille et finissait sur le récit des funérailles du héros.

Tout en haut, on aperçoit un guerrier, tourné vers la gauche et se fendant en avant. Son adversaire n'existe plus, mais l'inscription ΠΕΝΘΕΣΙΛΗΑ ΑΜΑΖΩΝ, gravée dans le vide existant entre le dos du guerrier et le cheval de la composition que je viens de décrire, nous indique que l'artiste avait ici figuré le combat d'Achille contre Penthésilée. Au-dessous est un sujet encore plus mutilé; on n'en voit plus que la partie droite, où se trouve un guerrier renversé à terre, s'appuyant sur son bouclier : de l'ennemi qui fondait sur lui et s'apprêtait à l'achever, on n'aperçoit que le bouclier tendu en avant. En bas, on lit l'inscription ΕΜΝΩΝ, reste du nom du vaincu. Ici était donc sculpté le combat d'Achille contre Memnon.

Du troisième sujet, il reste moins encore. Je crois distinguer à droite soit une tour, soit une porte de ville, et, à côté, un guerrier tombé s'appuyant sur son coude gauche. L'inscription ΣΑΧΙΛΛΕΩΣ pourrait se restituer Φόνο]ς Ἀχιλλέως. La scène serait donc la mort d'Achille.

Le sujet qui vient ensuite est mieux conservé. Le centre est occupé par un bûcher sur lequel est étendu un cadavre nu, la tête vers la gauche. A droite du bûcher, du côté des pieds du cadavre, est un personnage debout, peu distinct, mais qui

me semble être une femme. Le cadavre est évidemment celui d'Achille : la femme ne peut être que Thétis.

De ces quatre scènes, les deux premières, le combat contre Penthésilée et celui contre Memnon, étaient déjà figurées sur la table A d'Otto Jahn. Les deux autres sont nouvelles.

L'exécution de ces petits sujets, surtout de ceux de la bordure, est beaucoup plus fine et beaucoup plus ressentie que dans les autres tables iliaques. La scène du haut surtout, le groupe des deux guerriers et des trois femmes, est d'une excellente composition et d'une facture très intéressante, quoique les personnages n'aient pas tout à fait 9 millimètres de hauteur.

Ajoutons, pour compléter la description du marbre de M. Thierry, que par derrière est gravée une sorte de table quadrillée comme celle de Pythagore, mais disposée en losange. A toutes les lignes, le dernier carré contient un Σ, l'avant-dernière case est vide. La suivante contient un iota; celle d'après, rien. A la 8e ligne, l'avant-dernière visible, je crois voir Ε Ρ Σ Ι Σ, les lettres étant disposées de 2 en 2 cases. Evidemment il y avait là un logogriphe comme celui de la planche III, n° C² de Jahn, et comme celui qui est gravé au revers du bouclier récemment trouvé à Rome. Ici le mot serait-il Ἰλίου Πέρσις?

ANNEAU D'INVESTITURE

POUR LA SOUVERAINETÉ DE LA CORSE

DONNÉ EN 1453 A SAINT-GEORGES DE GÊNES

CONSERVÉ AU MUSÉE DE BESANÇON

ET INTERPRÉTÉ

Par M. Aug. Castan, associé correspondant national.

Lu dans les séances des 21 novembre et 13 décembre 1882.

I.

Les musées et les cabinets d'amateurs renferment un certain nombre de gros anneaux en bronze doré, dont le chaton, formé d'une pierre transparente ou d'une verroterie, est accosté le plus souvent par les quatre figures ailées qui symbolisent les Évangélistes; sur la verge se lit fréquemment le nom d'un pape ou d'un autre monarque, entre deux insignes héraldiques qui rejoignent le chaton. Longtemps on a cru que ces anneaux avaient brillé au doigt des papes ou des souverains dont ils portent le nom et souvent les armoiries[1]; mais la mince valeur de la matière

1. Joan. Chifletii *Annulus pontificius Pio Papæ II assertus* (Antuerp., 1658, 12 p. in-4°).

qui les constitue rendait invraisemblable cette présomption. En 1859, l'archéologue Vincenzo Lazari, décrivant quatre de ces anneaux qui font partie de la collection Correr, à Venise, constatait l'obscurité complète où l'on se trouvait relativement à l'usage des objets de ce genre[1]. Un peu de lumière s'est faite depuis sur ceux des anneaux en question qui sont ornés d'armoiries pontificales[2] : on sait qu'ils étaient remis par les papes, en signe d'investiture, aux cardinaux nouvellement créés; que ces dignitaires n'en faisaient aucun usage liturgique pendant leur vie, mais qu'ils en étaient une seconde fois parés pour descendre dans la tombe. Les anneaux cardinalices ainsi ornementés appartiennent au XVe siècle : ils apparaissent sous le pontificat d'Eugène IV (1431-1447) et semblent disparaître sous celui de Sixte IV (1471-1484)[3].

Les anneaux civils de la même famille sont également spéciaux à l'Italie et paraissent aussi

1. « Trovami affato all' oscuro intorno all' uso di cosifatti anelli, che non di rado veggonsi ne' musei. » (Vincenzo Lazari, *Notizia delle opere d'arte e d'antichità della raccolta Correr di Venezia,* 1859, gr. in-8°, p. 191.)

2. Schlumberger et Eugène Müntz : *Sur un anneau cardinalice au nom et aux armes du pape Paul II,* dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France,* 1880, p. 100 et 101. — X. Barbier de Montault, *L'anneau d'investiture du Musée de Montauban,* 1881, gr. in-8°. — E. du Sommerard, *Catalogue du Musée de Cluny,* nouv. édit., 1881, n°s 5255, 5256.

3. Eug. Müntz, *Les arts à la cour des papes,* t. II, p. 158. — X. Barbier de Montault, *ouvrage cité.*

avoir servi de symbole à des investitures. Le Musée de Bologne en possède plusieurs qui paraissent se rattacher à l'histoire du royaume de Naples. Sur l'un, les emblèmes des Évangélistes sont associés à l'écu couronné et deux fois reproduit de la maison d'Aragon, avec cette inscription sur la verge : ANFOSRE. Il s'agit d'Alphonse le Magnanime, roi des deux Siciles, qui mourut en 1458. Ce prince avait reçu magnifiquement à Naples, en 1452, l'empereur Frédéric III. Ne serait-ce pas à une circonstance de cette entrevue des deux souverains que se rapporte un anneau du Musée de Venise où l'aigle à deux têtes, surmonté d'une couronne, fait pendant à un écu d'Aragon également couronné[1]? Le fils naturel d'Alphonse gouverna le royaume de Naples sous le nom de Ferdinand Ier : il épousa en 1476 la fille de Jean II, roi d'Aragon et de Sicile. C'est sans doute à l'occasion de ce mariage que fut fabriqué l'un des anneaux du Musée de Bologne : on y voit, en effet, un buste de prince et un buste de princesse sur les deux principaux flancs du chaton, tandis que les méplats latéraux portent, d'une part, l'écu couronné d'Aragon que domine l'aigle de saint Jean, d'autre part, l'écu couronné d'Aragon-Sicile sous l'ange de saint Mathieu; la verge a pour inscription : REX · RAG, c'est-à-

1. V. Lazari, *Notizia*, nº 1004.

dire *rex Aragoniæ*. Un anneau du même Musée présente des dispositions analogues, à l'exception que les écus, surmontés l'un de l'aigle de saint Jean, l'autre d'un quadrupède indéterminé, n'ont pas de couronnes. Ces motifs, ainsi que deux bustes qui leur sont opposés, ressortaient en argent sur le bronze doré; ils ont été usés à la lime, et l'anneau n'en conserve que les silhouettes. Sur la verge, on lit RFRANCIE, c'est-à-dire *rex Franciæ*. Cet anneau est énorme : il a en plan une hauteur de 61 millimètres, et la largeur de sa surface plate en mesure 43. Ainsi que le dit l'inscription de la verge, l'objet procède d'un roi de France, et vraisemblablement de Louis XI qui, en 1464, céda au duc de Milan, Francesco Sforza, la ville de Savone et les droits que la France pouvait encore avoir sur Gênes, moyennant l'hommage. L'anneau que nous venons de décrire aurait été le symbole de cette investiture.

Une troisième catégorie de gros anneaux pourrait comprendre ceux où se trouvent en pendant les armoiries d'un pape et le blason d'un souverain laïc. Le Musée de Bologne possède un anneau de cette sorte que nous essaierons d'expliquer. En dehors des emblèmes évangéliques qui accostent le chaton, on y voit, transversalement placés sur le haut de la verge, deux insignes héraldiques : d'une part, les armoiries du pape Pie II (Æneas-Silvius Piccolomini), surmontées des clés et de la

tiare ; d'autre part, un serpent tortillant et vomissant un enfant, sous une couronne ducale, c'est-à-dire le blason du duché de Milan. La partie lisse de la verge porte deux lettres majuscules de style gothique : FS, initiales du prénom et du nom de Francesco Sforza, duc de Milan depuis 1450. Ce prince et le pape Pie II vécurent en étroite alliance. Ils firent guerroyer de concert dans le royaume de Naples, pour aider le roi Ferdinand d'Aragon à triompher de ses ennemis. Ce service ne resta pas sans récompense : le pape obtint pour son neveu, Antonio Piccolomini, la main d'une fille naturelle du roi de Naples, avec le duché d'Amalfi et le comté de Celano en dot ; le duc de Milan maria l'une de ses filles à l'héritier de la couronne napolitaine, s'étant attribué à lui-même une large part des domaines enlevés aux feudataires vaincus par ses soldats[1]. Rétrocéda-t-il à l'un des neveux du pape quelque territoire lui appartenant en propre et relevant féodalement du saint-siège ? L'anneau d'investiture qui nous occupe semblerait répondre affirmativement à cette question. En effet, les armes du pape s'y trouvent associées à celles du duc de Milan ; et il y a certitude que l'anneau fut la propriété des héritiers de Pie II, car la pierre qui formait le

1. Johannis Simonetæ *Historia de rebus gestis Francisci Sfortiæ*, apud *Muratori, Scriptor.*, t. XXI.

chaton se trouve remplacée par une matrice de cachet, de la seconde moitié du XVIe siècle, sur laquelle le blason des Piccolomini est accompagné des initiales A et P.

L'analogie la plus complète existe entre cet anneau et celui du Musée de Besançon, qui fait l'objet de ce travail. Les deux monuments devront désormais être envisagés du même coup d'œil dans toute étude concernant les anneaux d'investiture du XVe siècle. Cette analogie n'a été toutefois pour rien dans l'interprétation qui va suivre, car le texte en était écrit deux mois avant que la gracieuse obligeance de M. le chevalier Luigi Frati m'eût fait connaître les neuf anneaux en bronze doré du splendide Musée de Bologne.

II.



L'anneau du Musée de Besançon est entré dans

les collections publiques de cette ville en 1827, avec la mention erronée d'*Anneau du Pêcheur*. Il faisait antérieurement partie du cabinet de l'antiquaire Jean-Jacques Bruand. Le chaton, qui consiste en une simple tablette de cristal de roche, est accosté de deux emblèmes placés transver-



salement sur la verge : d'un côté, c'est un écusson surmonté de la tiare, qui renferme deux clés en sautoir dont les anneaux sont reliés par un double cordon ; de l'autre, c'est un saint Georges à cheval qui combat un dragon. Sur les cartouches en biseau que le chaton surmonte, on lit deux inscriptions gravées en creux : d'une part, les lettres initiales P·N ; d'autre part, le mot DVX. La verge est dépourvue de toute inscription.

Il ne peut y avoir de doute sur le pontificat auquel cet anneau se rapporte. Seul entre tous les papes, Nicolas V adopta comme armoiries personnelles les clés de saint Pierre posées en sautoir dans un écusson[1]. Sur les monuments émanés d'autres papes, ces mêmes clés se voient aussi ; mais elles y figurent à titre d'emblèmes de la papauté, soit en faisant pendant à la tiare, soit en équilibrant avec celle-ci les armoiries personnelles de tel ou tel pontife. Quand ces clés forment l'ameublement d'un écusson couronné par la tiare, on peut affirmer que le monument où elles se trouvent ainsi représentées procède du pape Nicolas V et a conséquemment sa date entre le 18 mars 1447 et le 24 mars 1455. Tel est le cas de notre anneau d'investiture : aussi les deux lettres P.N. qui s'y trouvent peuvent-elles

1. Ciaconius, *Vitæ Pontificum* (1650), col. 1173.

être considérées sûrement comme les initiales des mots *Papa Nicolaus*.

Si les deux lettres P.N. sont le complément de l'écusson pontifical, il y a lieu de croire que le mot DVX et le petit saint Georges, qui leur font pendant sur notre anneau, ont entre eux une corrélation identique. Pour avoir le sens de ce second accouplement, il faut interroger les actes du pape Nicolas V et y chercher la circonstance dans laquelle ce pontife aurait fait acte d'investiture en commun avec une puissance qui comptait saint Georges parmi ses patrons et avait pour chef un personnage qualifié *dux*. Cette circonstance, nous croyons pouvoir l'indiquer.

En devenant pape sous le nom de Nicolas V, le cardinal Thomas de Sarzane, qui était un lettré et un artiste, conçut le vaste plan d'une restauration complète de la Rome chrétienne[1]. Voulant consacrer à ce projet une large part de son attention et la plus grande somme possible de ses ressources, il dut saisir avec empressement l'occasion d'échanger contre un payement certain les profits éventuels d'une occupation militaire de l'île de Corse. La souveraineté de cette île se trouvait comprise dans la dotation territoriale assignée par Pépin au siège pontifical de Rome.

1. Eug. Müntz, *Les arts à la cour des papes*, tome I, p. 68 et suivantes.

Mais les papes n'avaient exercé que fort rarement une action directe sur cette portion la plus ingrate de leur domaine; ils en avaient fait une sorte de fief, que les Napolitains et les Génois se disputaient sans cesse, au milieu d'une population qui ne semblait exister que pour les complots. Eugène IV avait été contraint de revendiquer par les armes les droits de la papauté méconnus dans l'île. Son successeur Nicolas V vit tout avantage à faire cession de ce turbulent territoire à un riche Génois, Luigi Fregoso. Celui-ci ne tarda pas à être élu doge de Gênes et il s'aperçut bien vite que difficilement il resterait maître de l'île en la faisant gouverner par un mandataire; il offrit donc ce domaine à la république de Gênes qui l'accepta. Mais à Gênes aussi bien qu'en Corse, les rivalités des familles puissantes étaient une cause permanente de trouble : aussi avait-on reconnu la nécessité de mettre les finances publiques à l'abri des coups de main de ceux qui se disputaient le pouvoir. Une compagnie s'était formée à cet effet, et elle avait pris une telle importance qu'elle formait avec la république deux puissances indépendantes l'une de l'autre dans l'État : on l'appelait l'Office ou la Maison de Saint-Georges. Ce fut à cette puissance financière que la Corse demanda d'être rattachée. Le sénat politique de Gênes y consentit, et l'Office de Saint-Georges fut bientôt mis en possession de la souveraineté

absolue de l'île. Cette révolution légale s'accomplit entre les années 1450 et 1453[1].

Les historiens qui relatent cet événement ne disent pas que le pape Nicolas V soit intervenu dans l'affaire. Il est néanmoins hors de doute que son consentement fut obtenu pour le changement de titulaire d'une possession dont il demeurait le dispensateur suprême. S'il avait aliéné le domaine utile de la Corse, ses droits de suzerain de l'île persistaient[2], et il dut être de moitié dans l'investiture de ce domaine qui fut donné à l'Office de Saint-Georges. L'anneau qui nous occupe aurait été fabriqué, selon nous, pour être le symbole de cette investiture mixte. On y trouve en effet réunis le blason et le chiffre du pape Nicolas V, le titre latin (*dux*) du doge ou chef d'un État dont l'institution essentielle était vouée à Saint-Georges, enfin l'image de ce saint lui-même. Il y a donc toute raison de considérer ce joyau comme l'anneau par lequel l'Office de Saint-Georges de Gênes fut investi de la souveraineté de la Corse, en 1453, tant au nom du doge et du sénat de Gênes, propriétaire de cette souveraineté, qu'au nom du pape Nicolas V, suzerain de l'île.

Si cette attribution était ratifiée par ceux qui ont qualité pour la contrôler, le Musée des antiquités

1. L'abbé de Germanes, *Révolutions de Corse*, tome I, p. 124-130.

2. Carlo Varese, *Storia di Genova*, t. III, p. 332.

de Besançon posséderait un objet unique, qui rappellerait un des grands faits de l'histoire de la Corse, en évoquant le souvenir d'un pape qui fut, suivant l'expression d'un érudit distingué, « la personnification de l'esprit de la Renaissance sur le trône pontifical[1]. »

1. Eugène Müntz, *Les arts à la cour des papes*, t. I, p. 69.

LA

CIVITAS RIGOMAGENSIUM

ET

L'ÉVÊCHÉ DE NICE

Par M. l'abbé Duchesne, membre résidant.

Lu dans la séance du 21 janvier 1883.

Chacun sait quelle est, dans les études relatives à la géographie ancienne et à l'histoire des divisions administratives, l'importance des documents conciliaires. Les décisions prises par les conciles étaient revêtues des signatures de leurs membres ; chaque évêque, en signant, joignait à son nom celui de sa ville épiscopale et de sa province. De telles indications, nécessairement conformes à l'usage du temps, comportent en outre une très grande précision chronologique, car les conciles sont presque toujours datés.

Malheureusement, ces précieuses listes de signatures n'avaient pas une grande importance aux yeux de ceux qui nous les ont transmises. Les compilateurs de collections canoniques ont sou-

vent négligé de les insérer dans leurs recueils ou, s'ils les ont insérées, ils se sont permis quelquefois de supprimer les indications de ville et de province, se bornant à conserver les noms des évêques. C'est ce qui est arrivé, par exemple, pour les conciles tenus, un peu avant le milieu du v[e] siècle, dans le sud-est de la Gaule, par les soins et sous la présidence de l'évêque d'Arles, saint Hilaire. Ces conciles sont au nombre de trois : celui de Riez en 439, celui d'Orange en 441 et celui de Vaison en 442. Pour les deux premiers seulement, il s'était conservé une liste de signatures épiscopales, mais sans aucune indication géographique ; pour le troisième, les signatures elles-mêmes faisaient défaut.

M. Maassen, professeur à l'université de Vienne, a découvert, dans un manuscrit du VII[e] siècle, à la bibliothèque capitulaire de Cologne, un texte des conciles d'Orange et de Vaison où les signatures sont reproduites intégralement, avec les noms des villes et provinces. Le concile de Riez est donc le seul des trois pour lequel ces indications manquent encore ; mais comme on a les noms des évêques qui s'y trouvèrent et que ces évêques assistèrent presque tous aux autres conciles, il est possible de reconstituer, même pour le concile de Riez, la liste des églises qui y furent représentées.

Les signatures d'Orange et de Vaison ont été publiées en 1871, par M. Maassen, dans le

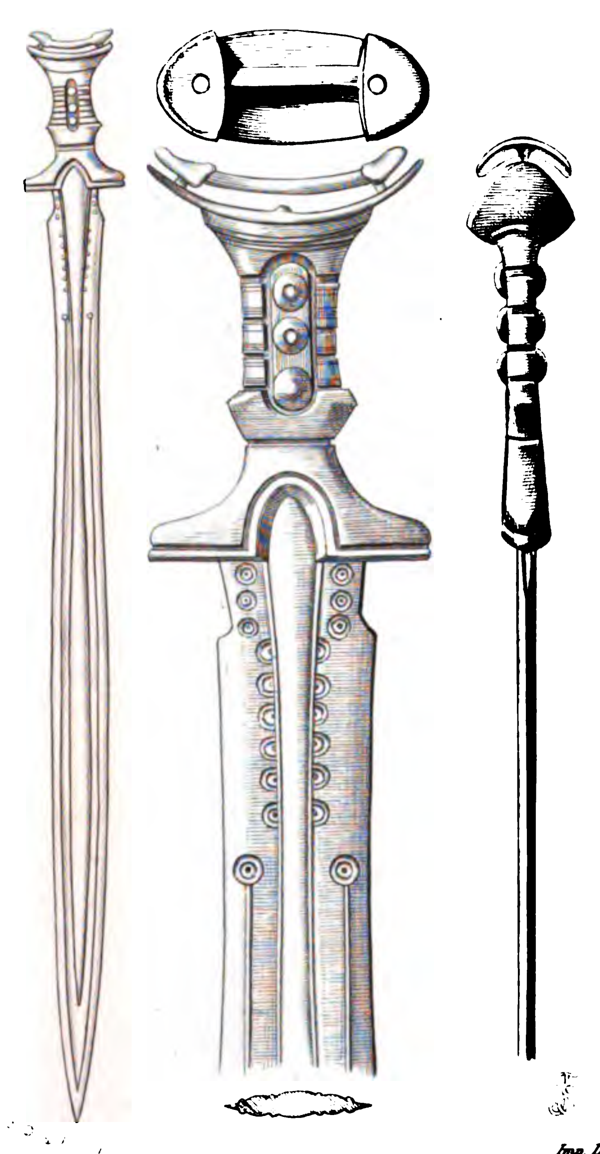
tome I[er] de son *Histoire des sources et de la littérature du droit canonique en Occident*[1]; mais personne en France ne s'en est encore servi. Il y aurait lieu d'en tirer parti pour corriger les listes épiscopales du sud-est de la Gaule et, en particulier, pour écarter les erreurs que les auteurs du *Gallia christiana* ont commises en acceptant les pièces fabriquées par l'insigne faussaire dom Polycarpe de la Rivière. En ce moment je voudrais m'en servir pour éclaircir deux points obscurs dans la géographie et l'histoire religieuse de la région des Alpes maritimes : la situation de la *civitas Rigomagensium* et les relations ecclésiastiques du siège de Nice.

1° *La civitas Rigomagensium.*

Sur les huit cités mentionnées dans la *Notitia Galliarum* comme appartenant à la *province* des Alpes Maritimes, sept sont de position connue : Embrun, Digne, Castellane, Senez, Glandève, Cimiez, Vence, représentent les *civitates Ebredunensium*, *Diniensium*, *Salinensium*, *Sanitiensium*, *Glannativa*, *Cemenelensium* et *Vintiensium*. Il ne reste que la *civitas Rigomagensium* dont la situation soit encore indéterminée.

Or, parmi les signatures du concile de Vaison, en 442, nous trouvons la suivante : *Ex provincia*

1. *Geschichte der Quellen und der Literatur des canonischen Rechts im Abendlande*, t. I. Gratz, 1871, p. 951-953.



Imp. Dumas Vorzet

ÉPÉE EN BRONZE DÉCOUVERTE AU POUILLOT

(Commune de Humes, Hte Marne)

Alpium Maritimarum, civit. Eturamine, Severianus episcopus. Ce nom d'*Eturamine* ne figure pas, il est vrai, dans la *Notitia ;* mais on ne peut douter que ce soit un nom de cité. L'évêque de Toulon, dont le diocèse n'est pas une *civitas* particulière, mais seulement une partie de la *civitas* de Marseille, signe, dans les deux conciles d'Orange et de Vaison : *Ex provincia Viennensi*, LOCO *Telonensi, Augustalis episcopus.* Si l'évêque d'Eturamine avait été dans une situation analogue, il aurait écrit *loco* ou *castro Eturamine* et non pas *civitate Eturamine. Eturamine* doit donc être identifiée avec l'une des *civitates* de la *Notitia*, car il est inadmissible qu'il y ait eu, dans ce temps et dans ce pays, un démembrement de cité ; les documents, d'ailleurs, n'en ont conservé aucune trace.

La *civitas Rigomagensium* est la seule qui se prête à l'identification. En effet, celles d'Embrun, de Castellane, de Cimiez et de Vence sont déjà écartées par ce fait que leurs évêques figurent au concile[1] de Vaison en même temps que celui d'Eturamine. Quant à celles de Digne, de Senez et de Glandève, elles sont écartées aussi par un

1. Dans la préface de sa *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 2, notre confrère M. Longnon signale la *civitas Sollinensium* (ou *Salinensium*, Castellane) parmi celles pour lesquelles on ne connaît aucun évêque. Les listes publiées par M. Maassen contiennent la signature de l'évêque de cette *civitas* au concile de Vaison.

argument plus général et plus précis. Le nom d'*Eturamine* s'est conservé dans celui de *Thorame*[1], localité des Basses-Alpes, à sept ou huit lieues de Digne et à peu près à la même distance au N.-E. de Senez, au N. de Castellane et au N.-O. de Glandève. La *civitas Rigomagensium* doit donc être considérée comme ayant eu son centre dans la vallée de Thorame. Pourquoi son nom a-t-il changé, ou plutôt pourquoi son chef-lieu porte-t-il au ve siècle un nom distinct de celui de la cité elle-même ? C'est ce qu'il est impossible de déterminer. On a, d'ailleurs, des exemples de signatures épiscopales où le nom du chef-lieu est substitué à celui de la cité.

2° *Les relations ecclésiastiques de Nice.*

La province des Alpes Maritimes, telle qu'elle fut constituée sous Auguste, ne touchait pas la mer. Nice et Monaco, qui semblent s'y rattacher géographiquement, dépendaient de la cité de Marseille, qui, elle, ne rentrait dans aucune province et jouissait de ses droits de *civitas fœderata et libera*. Les magistrats de Marseille étaient représentés à Nice par un fonctionnaire qui portait le titre grec d'*episcopus*[2]. Il serait intéressant de savoir si cette situation fut modifiée lors des grands changements introduits, vers la fin du

1. Je dois à M. Longnon l'indication de ce nom de lieu.
2. *Corp. inscr. lat.*, t. V, n° 7914.

IIIe siècle, dans l'administration et dans les limites des provinces romaines. Marseille perdit, alors au moins, les privilèges qui avaient conservé longtemps comme un vestige de son antique indépendance ; elle fut incorporée à la nouvelle province de Viennoise. Mais son territoire fut-il modifié ? lui enleva-t-on, en particulier, ses anciennes colonies des Alpes maritimes ?

Sur ce point, l'étude des documents ecclésiastiques permet, je crois, de répondre négativement. D'abord Nice n'a jamais eu le titre de cité, pas plus après Dioclétien qu'auparavant. La *Notitia* ne contient pas son nom parmi ceux des cités. En 314, les représentants de l'église niçoise au grand concile d'Arles signent *ex portu Nicaensi* et non *ex civitate Nicaensi*. Dans les conciles célébrés en Gaule[1], avant le VIe siècle, on ne rencontre pas d'évêques de Nice ; leur signature, en particulier, fait défaut au bas des conciles tenus sous la présidence de saint Hilaire d'Arles. En revanche, nous avons sur l'église de Nice un document intéressant, quoique un peu obscur. C'est une lettre du pape Hilaire, écrite entre 463 et 466, adressée à l'évêque d'Arles, Leontius, et à deux de ses collègues, à propos des sièges de Cimiez et de Nice.

Cimiez et Nice sont, comme on sait, des localités situées à trois quarts d'heure l'une de l'autre.

1. Un évêque de Nice assistait, en 381, au concile d'Aquilée, en compagnie de l'évêque de Marseille Proculus.

Jusqu'au milieu du v° siècle, chacune d'elles avait un évêque et une organisation ecclésiastique distincte. Le pape saint Léon († 461), prédécesseur d'Hilaire, avait, à la demande de l'évêque de Vence, Veranus, et de ses comprovinciaux, réuni les deux sièges ; mais, sur les représentations d'un évêque, Auxanius [1], dont le siège n'est pas indiqué, Hilaire avait rapporté cette mesure et rétabli l'évêché de Nice. Celui en faveur duquel elle avait été rapportée, c'est-à-dire le prélat à qui il appartenait de faire élire et de consacrer un évêque à Nice, ayant tardé à user de ses droits, Ingenuus, évêque d'Embrun, avait pris les devants ; et, pour prévenir les effets de l'ambition d'autrui, il avait lui-même ordonné un évêque à Nice, puis écrit au pape pour demander que les deux sièges de Nice et de Cimiez fussent de nouveau réunis. Le pape, sollicité ainsi en sens divers, s'était décidé à remettre cette affaire au jugement de l'évêque d'Arles ; c'est pour cela qu'il lui écrivait.

Dans toute cette négociation, le point le plus

1. Il est possible que cet Auxanius ait été évêque d'Aix ; rien cependant ne le prouve absolument. Entre Lazare, déposé en 411, et Basile, auquel Sidoine Apollinaire (ep. VII, 6) écrivait en 475, on ne connaît par son nom aucun titulaire de ce siège ; les évêques d'Aix ne figurent jamais aux conciles présidés par saint Hilaire d'Arles. Leur absence, qui paraît être systématique, s'explique par les querelles ecclésiastiques du temps. Quel qu'ait été le siège d'Auxanius, il n'y a rien dans la lettre du pape Hilaire qui oblige à croire que cet évêque, en s'intéressant à l'affaire de Nice, ait travaillé pour son intérêt personnel.

obscur, mais aussi le plus intéressant, c'est de savoir quel était le prélat qui, suivant l'ancien usage, était qualifié pour donner un évêque à l'église de Nice. Nous allons y arriver par élimination.

D'abord ce n'est pas l'évêque de Cimiez, car ce n'est pas en sa faveur, mais plutôt contre ses intérêts, que le pape Hilaire avait d'abord rétabli la distinction des deux sièges.

Ce n'est pas l'évêque d'Embrun, puisque cet évêque, Ingenuus, intervient précisément parce que le prélat qualifié n'ose pas user de son droit.

Ce n'est pas l'évêque d'Arles, alors en possession d'un droit primatial sur les prélats de la Viennoise, de la Seconde Narbonnaise et des Alpes Maritimes, car le pape le suppose désintéressé dans la question dont il lui confie le règlement.

Ce n'est pas l'évêque d'Aix. Aix, il est vrai, était la métropole civile de la Seconde Narbonnaise, mais les documents du ve siècle prouvent surabondamment que l'évêque d'Aix n'avait sur ses comprovinciaux aucune autorité métropolitaine et qu'il dépendait comme eux de l'évêque d'Arles. Du reste, Nice n'a jamais fait partie de la Seconde Narbonnaise.

Ces quatre hypothèses écartées, il n'en reste qu'une seule, celle de l'évêque de Marseille. Sans doute Marseille n'a jamais été chef-lieu de province ; mais il résulte des débats portés devant le

concile de Turin à la fin du IVe siècle et devant le pape Zosime une vingtaine d'années plus tard, que l'évêque de Marseille avait exercé jusqu'alors une autorité supérieure sur les églises du S.-E. de la Gaule, notamment sur celles de la Seconde Narbonnaise, bien qu'elles fussent en dehors de la province à laquelle il appartenait lui-même. Grâce à la faveur du pape Zosime et du gouvernement, et aussi grâce à la situation spéciale de la ville d'Arles au Ve siècle, les évêques de cette ville parvinrent à se transformer en primats, à renfermer l'évêque de Marseille dans les limites de son église et à empêcher l'introduction du système métropolitain dans la Seconde Narbonnaise et dans les Alpes Maritimes. Naturellement, les évêques de Marseille ne témoignèrent pas beaucoup d'enthousiasme pour cette nouvelle puissance ecclésiastique, constituée à leurs dépens. Aussi ne les voit-on jamais paraître aux conciles présidés par l'évêque d'Arles, ni prendre part à aucune démarche collective inspirée par lui, à moins qu'il ne s'agisse d'affaires doctrinales, comme cela eut lieu à propos de l'hérésie d'Eutychès. L'évêque d'Aix observa la même attitude; on chercherait vainement sa signature dans les conciles du primat d'Arles. Il faut en dire autant des évêques de Nice.

Pour en revenir à notre sujet, je disais que l'évêque de Marseille est, de tous les candidats possibles à la qualité de supérieur ecclésiastique

de l'évêque de Nice, le seul qui ne soit pas écarté par des raisons ou définitives ou très graves. Nous avons constaté qu'il jouissait au IVe siècle d'une autorité spéciale sur les prélats de la Seconde Narbonnaise et que, cette autorité lui ayant été enlevée au IVe siècle, il ne cessa de faire une opposition sourde à l'évêque d'Arles qui était parvenu à le supplanter. S'il en était ainsi pour la Seconde Narbonnaise, à plus forte raison devait-il avoir un soin spécial de l'église de Nice, c'est-à-dire d'une localité que toutes ses attaches historiques et administratives relient à la cité de Marseille.

Il m'a semblé intéressant de retrouver, dans les relations ecclésiastiques de Nice, jusqu'au moment où l'empire va disparaître en Occident, une trace de son antique situation de colonie marseillaise. Peut-être serait-il permis d'aller plus loin et de conclure des relations ecclésiastiques aux relations administratives, sur lesquelles les documents nous manquent pour le IVe et le Ve siècle. Au Ve siècle, les unes se modelaient partout sur les autres. Nice a bien pu, jusqu'aux dernières années de l'empire romain, rester une dépendance de la cité de Marseille, sans aucun rapport administratif avec les autorités de *Cemenelum*. Sans doute cette situation devenait de plus en plus anormale. Il n'était pas naturel que deux localités aussi voisines et dont l'une était le port de l'autre ressortissent indéfiniment à des autorités distinctes. Il est possible, bien qu'il n'en soit pas question

dans les documents, que Nice eût été rattachée administrativement à la *civitas Cemenelensium* vers le temps de la querelle qui nous a occupés et que ce changement dans la situation administrative ait influé sur l'union des deux sièges épiscopaux. En tout cas, il n'y a aucune raison de supposer que Nice ait fait partie, avant le milieu du v[e] siècle, de la cité de Cemenelum ; les indices que ses relations ecclésiastiques d'alors peuvent fournir sur ses relations administratives avec Marseille ne sont contredits par aucun fait ou document de quelque nature que ce soit.

L'évêque d'Arles jugea apparemment contre son collègue de Marseille ; cela ne pouvait manquer d'arriver. Du reste la conservation d'un siège épiscopal à Nice n'avait plus qu'un intérêt en quelque sorte archéologique. Les deux sièges étaient réunis au VI[e] siècle : en 549, au cinquième concile d'Orléans, l'évêque unique est qualifié d'*episcopus Cemelensis et Nicaensis ;* mais un peu plus tard les Lombards détruisirent Cimiez, et Nice devint le siège de l'évêché formé à ses dépens. Encore une fois *Græcia capta ferum victorem cepit.*

ANTIQUITÉS GAULOISES

DÉCOUVERTES

DANS LE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Par M. E. Flouest, associé correspondant national.

Lu dans les séances des 4 octobre et 15 novembre 1882.

De grands travaux d'utilité publique sont en cours d'exécution dans le département de la Haute-Marne : sur plusieurs points on établit des chemins de fer ; de Percy-le-Petit à Donjeux on creuse un large canal avec barrages latéraux d'alimentation. De vastes mouvements de terre en sont la conséquence et l'archéologie y rencontre de bonnes aubaines. A-t-elle profité de toutes? Evidemment, non; en favorisant les détournements clandestins des ouvriers, les manœuvres des brocanteurs de bibelots ont souvent empêché les véritables amis de la science d'être avisés et de recueillir sur place de précieuses données. Trop fréquemment aussi l'indifférence témoignée par les surveillants des travaux aux vestiges antiques les fait supprimer à mesure qu'ils appa-

raissent, à moins qu'un supérieur intelligent ne survienne à point pour les sauver.

Tel a été le sort d'un casque et d'une épée en bronze dignes d'être présentés à la Société des Antiquaires de France. Les ingénieurs des ponts et chaussées, à qui on en doit la conservation, ont mis, comme l'administration des domaines de l'État, la bonne volonté la plus méritoire à seconder toutes les dispositions de nature à les faire attribuer aux collections du Musée des antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye.

Mon savant confrère et ami M. Charles Cournault a, le premier, étudié le casque ; je ne serai le plus souvent que son interprète en exposant ce que j'en vais dire.

Quant à l'épée que l'éminent ingénieur en chef de la Haute-Marne, M. Em. Carlier, m'a si obligeamment communiquée, elle m'a amené à des comparaisons qu'il me semble utile de relater.

Une barque de caractère très primitif et quelques ossements d'animaux méritent aussi une mention.

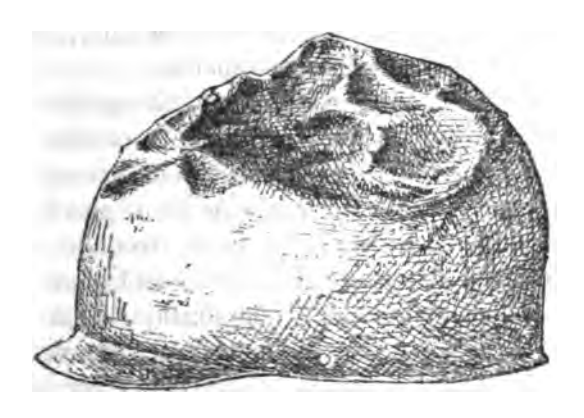
I.

Le casque de Breuvannes.

Le 26 avril 1882, en creusant à Breuvannes, canton de Clefmont, le terrain où doit s'élever un pont nécessaire à l'établissement du chemin de

fer de Neufchâteau à Merray, la pioche des ouvriers fit apparaître un casque en bronze qu'on s'empressa de dégager.

Il gisait à cinq mètres en contre-bas du sol actuel, sur une couche d'argile, dans un ancien lit du Flambart, ruisseau qui sort de l'étang de Morimont et se jette bientôt dans la Meuse.



Très bien conservé, sauf à sa bombe déprimée et bossuée pour des causes qui ne paraissent pas imputables à l'action du temps, ce casque montre cette patine de couleur fauve que revêtent toutes les pièces de bronze enfouies dans des marais. Son poids total est de sept cent trente-sept grammes. Il mesure, du bord antérieur de la visière à la nuque, $0^{m}235$; sa largeur, d'une tempe à l'autre, est de $0^{m}160$. Il n'implique donc pas une tête très forte. Sa hauteur est actuellement de $0^{m}150$;

elle devait être, au temps de son intégrité, de 0m160 à 0m170.

L'épaisseur du métal varie considérablement suivant la place où on la vérifie. De six millimètres au rebord postérieur du turban, elle s'atténue presqu'immédiatement et n'a déjà plus que la moitié de cette épaisseur à ce qui paraît être une visière. Elle s'affaiblit plus rapidement encore à mesure qu'on se rapproche du sommet, où elle se réduit à moins d'un millimètre.

Deux petits trous ronds occupent sur les côtés la place où est ordinairement fixé le crochet servant à l'adaption de jugulaires; peut-être en ont-ils rempli l'office. Un troisième trou, plus largement ouvert, existe à la partie frontale, à la rencontre de la visière et du bord du turban.

La fabrication atteste une pratique déjà très experte de l'art de l'emboutissage. Une simple calotte métallique, fondue d'une seule pièce, a été étendue, amincie, contournée et finalement transformée par un marteleur habile en un couvre-chef de combat d'une forme très régulière. On s'étonne seulement qu'il ait paru suffire de lui laisser à peine l'épaisseur d'une feuille de papier au sommet de la bombe, alors que la protection du crâne semblait réclamer en ce point de plus sûres garanties.

On est très autorisé, il est vrai, à supposer l'adjonction d'une enveloppe sous-jacente, en peau, ou en étoffe plus ou moins élastique et épaisse;

mais, quelle qu'ait pu être l'efficacité de celle-ci, la bombe était si bien le point faible du casque, que c'est par là qu'il a trahi la confiance de son possesseur.

En examinant de près ses nombreuses bosselures, on y constate la trace de dix-huit coups portés au moyen d'une arme contondante et tranchante comme une hache. Sans entamer le métal autrement qu'en le fendillant en quatre endroits, cette arme l'a néanmoins considérablement déprimé et faussé sur une assez grande étendue.

Ces remarques faites par M. Cournault avec le soin et la compétence qu'attestent toutes ses vérifications archéologiques, permettent de rattacher l'enfouissement du casque dans les limons du Flambart à la mort d'un Gaulois assommé sur ses bords.

Je dis : *un Gaulois*, car le casque, dont le profil reproduit très exactement celui de la coiffure traditionnelle de nos modernes jockeys, n'a rien de romain et se relie, par sa forme générale, à une série de coiffures militaires communément rapportées chez nous à l'époque gauloise.

Il serait superflu de faire ressortir ici tout ce qui l'éloigne du casque introduit en Gaule par les légionnaires de César. La différence s'impose à première vue, et si j'avais à chercher à son sujet des points de comparaison en Italie, il serait beaucoup plus rationnel de le rapprocher des casques à

bombe hémisphérique et lisse, que portent les soldats de ces cortèges mi-partis militaires et religieux ornant certaines situles en bronze exhumées des cimetières proto-étrusques de la Cisalpine[1]. Mais il suffira, pour en apprécier le caractère, de l'étudier en regard des couvre-chefs similaires rencontrés en territoire gaulois.

Le nombre, à la rigueur, n'en est pas considérable. La Gaule est peut-être de toutes les régions anciennes celle où l'utilité d'une coiffure de combat a été le moins appréciée. Nous savons par divers récits de Polybe[2] et de Tite-Live[3] que certains de ses peuples affectaient de combattre nus jusqu'à la ceinture et qu'ils comptaient sur l'étrange disposition de leur chevelure pour accroître l'effroi de l'ennemi. On s'explique aisément d'ailleurs que les longues et rutilantes crinières qu'ils entretenaient à l'eau de chaux, d'après Diodore[4], rendissent un casque à peu près superflu et, en tout cas, fort incommode. Leur épaisseur, lorsque les torsades en étaient massées sur le crâne, pouvait amortir bien des chocs et, pour les envelopper efficacement, il eût fallu une bombe d'une grosseur démesurée. Mais

1. V. notamment la célèbre situle du Musée civique de Bologne reproduite dans les planches accompagnant la Ve et la VIe livraison du grand ouvrage de Zannoni, intitulé : *Gli scavi della Certosa di Bologna*, in-folio.

2. II, 28, 29. — III, 114.

3. XXII, 46. — XXXVIII, 21.

4. V, 28.

la forfanterie des Gésates, des Insubres et des Boiens n'était pas de mode universelle ; quelques-uns de leurs compatriotes ne dédaignaient pas de se munir de casques, dont le monnayage indigène, les monuments de la sculpture et notre vieux sol lui-même nous ont conservé divers spécimens. Il ne peut qu'y avoir profit à confronter avec eux le casque de Breuvannes.

Il est déjà très voisin, en son ensemble, du célèbre casque aux gaufrures d'or, recueilli dans l'Eure, à Amfreville, et que le Musée du Louvre compte parmi ses plus précieuses antiquités.

Cette forme *en casquette* ne paraît pas, il est vrai, avoir été dominante à l'époque gauloise. Elle s'écarte sensiblement de celle des casques coniques de Berru [1], de la Gorge-Meillet, de Cuperly et des autres cimetières de la Marne. Elle n'est pas, non plus, facilement assimilable aux types en carène de Falaise et du Theil, ni même à ceux dont l'arc-de-triomphe d'Orange, ou le tombeau des Jules, à Saint-Remy, offrent des exemplaires si remarquables. Mais, pour être rare et plus ancienne probablement que la plupart de celles qui viennent d'être rappelées, pour être une de ces formes rudimentaires qui, se bornant d'abord à la satisfaction essentielle d'un besoin, ne tardent pas à être développées et améliorées par l'intelli-

1. V. *Bulletin de la Soc. des Ant. de France*, 2e trim. de 1875, et *Mémoires*, t. XXXIV, p. 92.

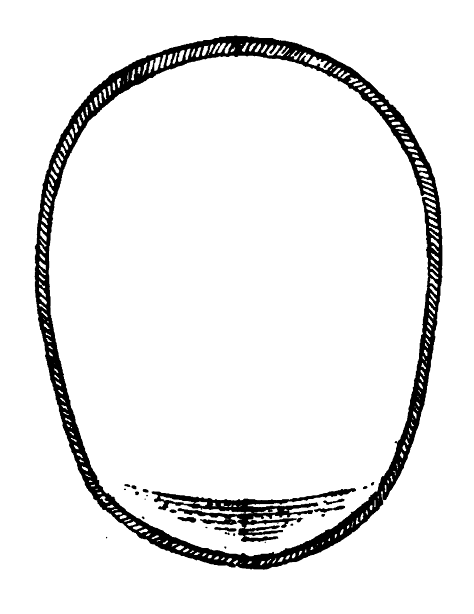
gence de l'artisan, elle n'est pas non plus sans similaire. On la reconnaît, bien qu'un peu modifiée peut-être et déjà perfectionnée, dans les casques en pétase que comportent certains types monétaires de la numismatique gauloise. Deux ou trois dessins insérés dans l'*Art gaulois* de M. Hucher[1] montrent, au-devant d'une calotte métallique emboîtant exactement la tête, une expansion qui domine et protège les yeux.

On a besoin de cette preuve pour souscrire, à propos de cette expansion, à l'existence certaine d'une visière. Si on ne la voyait pas figurée au-dessus de quelque profil héroïque ou divin sur le flan d'une monnaie, on serait fort embarrassé pour ne pas la confondre avec un couvre-nuque. L'incertitude serait d'autant plus licite, que la plupart des bas-reliefs où la sculpture antique a représenté (à une époque postérieure, il est vrai) la coiffure guerrière des Gaulois nous la représentent avec un couvre-nuque très accentué. Il ne s'y trouve d'ordinaire, au-dessus du front, qu'un léger bourrelet paraissant intervenir comme moulure décorative, bien plus qu'à titre d'élément défensif[2].

1. V. notamment dans le 1er vol. le statère en or trouvé au camp de Bonneuil sur la Vienne et attribué aux Pictons et Armoricains. V. aussi dans le 2e vol. la médaille de *Magurios*, p. 45, n° 63, et la médaille n° 83 à la page 131.

2. J'ai déjà insisté sur la rareté probable de la visière dans les casques antiques au cours d'une note publiée en mai 1880 dans la *Revue archéologique*.

Toutefois cette confusion des rôles ne semble pas pouvoir se produire à l'occasion du casque de Breuvannes. M. Cournault n'hésite pas à y reconnaître une véritable visière et il en donne pour raisons assez plausibles le caractère des courbes de la bombe concordant avec la conformation de la tête sur laquelle elle se moule, ainsi que le diagramme fourni par son pourtour basal.



Je n'ai peut-être pas, à cet égard, une conviction aussi arrêtée que celle de mon érudit confrère, mais je reconnais volontiers que, si l'on repoussait

sa conclusion, ce diagramme attribuerait à la partie antérieure de la tête un développement en largeur qui ne peut guère se rencontrer qu'à l'arrière.

L'hypothèse d'un couvre-nuque paraissant ainsi écartée, que faut-il penser du caractère de simplicité élémentaire et primordiale qui s'affirme dans la configuration générale du casque? N'y rencontrant ni cornes, ni rouelles, ni aucune de ces annexes ornementales qui étaient en faveur aux temps plus ou moins voisins de la conquête, M. Cournault est amené à l'attribuer à la période dite des tumulus et des cités lacustres de l'âge du bronze, c'est-à-dire à une époque sensiblement antérieure à la conquête.

Cette appréciation, qui pourrait paraître contestable, puisque, rationnellement, rien ne s'oppose à la coexistence de formes rudimentaires et de formes riches et compliquées, semble cependant justifiée par une découverte faite dans le même lit du Flambart, deux ou trois semaines après celle du casque.

En approfondissant leurs déblais et en attaquant un lit d'argile rougeâtre, inférieur d'un mètre à celui qui avait enveloppé le casque, les ouvriers ont rencontré une boucle d'oreille en bronze de dimensions exceptionnelles. Elle est en outre remarquable par sa parfaite conformité avec un type déjà rencontré dans les territoires gaulois

faisant aujourd'hui partie de la Suisse et de la Bavière.



Faite d'une feuille de bronze très mince, repliée de manière à en rapprocher les bords et à constituer une sorte de tube fusiforme très allongé, elle a été contournée en croissant fermé embrassant un vide de $0^{m}067$. Elle a $0^{m}012$ d'épaisseur dans sa partie la plus large et pèse à peine dix grammes. Elle est, dans ces conditions, la reproduction fidèle de pendants semblables, mais de moindre taille, conservés aux Musées de Berne et de Ratisbonne. Comme eux, elle se fixait par un moyen fort simple au lobe auriculaire préalablement perforé. L'une des extrémités du croissant terminée en pointe effilée s'engageait à frottement et par compression dans l'autre, où une légère troncature avait ménagé un petit canal à cet effet. Il en résultait une adhérence et une solidité très suffisantes.

Les Musées de Berne et de Ratisbonne doivent, on le sait, la plupart de leurs richesses à l'exploration des nombreux tumulus existant dans leur voisinage. Si donc on a exhumé de ces tumulus

des boucles d'oreille identiques à celle de Breuvannes et s'il est naturel de tenir compte du lien d'affinité établi entre celle-ci et le casque par leurs conditions communes de gisement, on est logiquement amené à considérer la boucle d'oreille comme contemporaine de ses similaires des tumulus du canton de Berne et de la Bavière[1] et le casque comme contemporain de la boucle d'oreille.

Cette argumentation dont les éléments sont fournis par les belles recherches de M. Cournault en Suisse, en Allemagne et dans la vallée du Danube, ainsi que par les précieux albums qu'il en a rapportés[2], prête un sérieux intérêt à la découverte de Breuvannes. On ne peut donc lui savoir trop de gré de l'avoir signalée : elle est le digne pendant de celle dont il me reste à parler et qui, bien qu'indirectement, en accroît encore l'importance.

1. Le même type de pendants d'oreille a encore été rencontré dans les cairns de Bofflens et de Valayres, canton de Vaud ; dans un tumulus de la forêt de Schirrheim, Alsace ; dans le tumulus de Montapot, près Montereau, en France, et dans la station de la Tène-de-Marin, au lac de Neuchâtel. Si sa rencontre dans cette dernière localité le fait descendre jusqu'à l'époque de la conquête romaine, toutes les autres découvertes établissent manifestement que son origine est plus ancienne.

2. Ils sont déposés à la Bibliothèque nationale, département des estampes GB 82 *c*, et constituent huit volumes in-f° contenant les dessins à l'aquarelle de plus de trois mille antiques.

II.

L'épée de Humes.

Elle a été recueillie, il y a quelques mois, au Pouillot, commune de Humes, à six ou sept kilomètres au nord-ouest de Langres. Des fouilles entreprises pour l'établissement d'une écluse dans le canal en construction de la Marne à la Saône ont été l'occasion de sa découverte. Elle gisait à quelques mètres du lit actuel de la première de ces deux rivières, sur la rive droite et à une profondeur de trois mètres, au pied de coteaux assez escarpés qui limitent cette partie de la vallée. Le terrain, en cet endroit, est formé d'alluvions argileuses noirâtres prouvant que la Marne a baigné jadis la base de ces coteaux.

Aucune autre antiquité n'a été rencontrée avec l'épée. Les limons non remaniés qui l'enveloppaient ne contenaient ni pierres, ni ossements pouvant faire songer à une sépulture. Une vingtaine de dents de cheval[1] se sont seules offertes en cette place aux regards des ouvriers et, si elles étaient assez voisines de l'épée pour que l'hypothèse de quelque corrélation avec elle

1. Les obligeantes indications qu'a bien voulu me donner M. Fischer, professeur-adjoint au Museum, me permettent de les rapporter à cette race très ancienne et d'assez petite taille que les naturalistes connaissent sous le nom de *Cheval des Tourbières*.

ne puisse être absolument repoussée, il serait au moins difficile d'en préciser le caractère.

Une mince pellicule d'oxyde noir-verdâtre, « brillant, au dire de l'un des assistants, comme de l'émail, » recouvrait uniformément toute la surface du bronze au moment de la découverte; mais le terrassier à qui l'aubaine en est échue n'a rien eu de plus pressé que de le faire disparaître par une fourbissure à fond. Le métal présente aujourd'hui une couleur jaune de laiton, qui devait du reste être la sienne au temps où l'arme était en service. Cette teinte révèle un alliage à forte proportion d'étain. Cet alliage procurait au tranchant plus de fermeté et favorisait sans doute cette trempe particulière au bronze dont la possibilité est contestée par les métallurgistes modernes, mais qui semble nettement attestée par d'anciens auteurs[1].

La parfaite intégrité de l'épée du Pouillot, la distinction de ses formes et le fini de son travail, s'ajoutant à son état d'isolement, rappellent à la pensée le texte de Strabon[2] affirmant la coutume en Gaule de jeter dans les lacs et cours d'eau des objets de grand prix, à titre d'offrande aux Dieux. Un grand nombre de découvertes démontrent que les belles armes comptaient parmi les présents jugés les plus agréables à leur

1. V. notamment Plutarque, *De Pythiæ oraculis*, 2.
2. Lib. IV, cap. I, 12 ou 13, selon les éditions.

divinité; il est dès lors permis de rattacher à une intention religieuse la rencontre de cette épée dans un ancien lit de la Marne. (Voy. pl. II.)

Elle appartient au type des épées dites *à poignée massive et à bouton*. Ce type, on le sait, est, pour une partie de l'Europe centrale et septentrionale, l'un des éléments caractéristiques de la période reculée qu'E. Desor a appelée « le bel âge du bronze. » Il existe un degré de parenté très appréciable entre elle et plusieurs des épées retirées des célèbres stations lacustres de Mœringen et d'Auvernier. On peut aussi, malgré quelques différences de détail qui sont tout à son avantage, la rapprocher étroitement de beaucoup d'autres et, notamment, des épées du Musée de Lyon, de celui de Chambéry, de Vaudrevanges, de Rud, en Suède, etc., dont le comte Gozzadini a groupé les croquis autour de son épée de Ronzano, dans la planche IV du savant mémoire qu'il lui a consacré[1]. Mais elle est surtout très voisine de la belle épée en bronze de la collection Charvet recueillie, en 1872, dans le Cantal, à Alies, commune de Menet[2], du grand poignard emmanché de la collection du colonel

1. *De quelques mors de cheval italiques et de l'épée de Ronzano, en bronze*, par le comte G. Gozzadini, sénateur du royaume d'Italie; in-4°, 1875. Bologne, Fava et Garagnani.
2. V. *Revue archéologique*, décembre 1872, note de la rédaction avec planche.

Schwab à Bienne[1], et de cette épée de la plaine des Laumes, près Alise, qui a fourni le modèle de la variété décrite sous la lettre N, dans le projet de classification des poignards et épées en bronze publié par la Revue archéologique en mars 1866. On peut dire même qu'il y a identité, car si les moulures et traits décoratifs comportent, dans leurs combinaisons, de légères variantes dues à la fantaisie de l'artisan, ce sont néanmoins, avec les mêmes croisières, le même pommeau ovale à deux pièces cintrées en croissant et la poignée proprement dite à courbes rentrantes, remplaçant ce cylindre aplati et renflé en son milieu, qui prédomine dans les collections de Suisse et du nord de l'Europe.

Cette identité doit encore être relevée à l'égard de l'épée de la Saône que M. E. Chantre a figurée à la planche XIV *bis*, n° 2, de son grand ouvrage sur *l'Age du bronze dans le bassin du Rhône*[2] et de celle que le Catalogue illustré du Musée des antiquités du Nord, à Copenhague, publié par M. Worsaaë, signale[3] comme découverte en Danemark. Seulement, alors que la plupart de ces spécimens ne nous sont parvenus que plus ou

1. V. Ferd. Keller, *Pfahlbauten, zweite Bericht, taf. I,* 60. Le même ouvrage, *siebenter Bericht, taf. III,* 20, mentionne en outre une épée de même type.

2. Cette épée fait partie des collections du Musée de Saint-Germain.

3. Page 31, n° 133.

moins avariés et mutilés, l'épée du Pouillot, au contraire, se distingue entre toutes par son admirable état de conservation et peut être considérée comme la plus parfaite de celles qui existent en France.

Sa longueur totale est d'un peu plus de 0m81, se décomposant ainsi : lame, 0m70 ; poignée (dimension maximum), 0m114. Ce dernier chiffre, qui excède sensiblement la moyenne mentionnée dans divers mémoires, provient du développement donné au pommeau ; mais l'espace réservé à la préhension proprement dite reste dans la tradition en ne mesurant que 0m075. Sa brièveté, presqu'égalée par celle des croisières (0m080), et son peu de largeur (0m028) et d'épaisseur (0m014) rentrent également dans les données communes. Cette constance des dimensions, malgré la grande étendue territoriale de leur aire de diffusion, semble indiquer un même centre de fabrication et d'exportation commerciale pour toutes les épées de bronze. Il faut que ce système de poignée ait été disposé pour de petites mains, ou, qu'au mépris de la prudence, il tolérât le passage de l'index au-dessous des croisières et son insertion dans l'un des crans marginaux qui marquent la naissance de la lame.

Comme toutes ses congénères, cette lame est de bonne forme et emprunte une véritable élégance à l'harmonieuse combinaison de ses diverses parties. Se rétrécissant peu après sa sortie de la

poignée, elle ne tarde pas à s'élargir vers le troisième tiers de sa longueur et atteint alors, avec une épaisseur de 0m010, une largeur de 0m040. Elle s'atténue rapidement ensuite et, après avoir successivement fondu l'une dans l'autre ses quatre nervures appairées, elle se termine en une pointe plus obtuse qu'aiguë, qui la range parmi les armes de taille, plutôt que parmi les armes d'estoc. Cette pointe néanmoins pouvait aisément se prêter à une action perforante, sous un effort convenablement dirigé. La coupe en travers fournit, pour chaque face, avec deux petits plans terminaux obliques, trois arcs de cercle reliés par les quatre nervures qui suivent, deux par deux de chaque côté, dans un rigoureux parallélisme, toutes les inflexions du taillant.

On remarque à la partie supérieure de la lame une ornementation symétriquement agencée. Le motif en est bien connu : c'est le cercle double et centré auquel plusieurs archéologues inclinent à attribuer une valeur symbolique; son emploi n'avait pas encore été signalé pour la décoration d'une lame d'épée. Deux de ces cercles marquent sur chaque face la naissance des nervures externes, qui ne remontent pas, comme à l'ordinaire, jusqu'aux crans initiaux. Trois accostent ces crans et six autres, disparaissant à demi sous les nervures limitatives du renflement central, complètent un ensemble d'un effet satisfaisant.

Si la belle exécution de la lame donne une idée

favorable de l'ouvrier, celle de la poignée ajoute encore à la bonne opinion qu'on a conçue de son talent. Leur grande supériorité, au regard des œuvres avérées de l'industrie locale, ne permet guère d'en faire honneur aux artisans indigènes et, bien que ce soit surtout en France que cette variété du type a été le plus fréquemment rencontrée, il semble plus vraisemblable d'admettre une importation de l'étranger.

Le métal de cette élégante poignée ne paraît pas tout à fait le même que celui de la lame et cependant, lorsqu'on examine, même avec un verre grossissant, le point où elles se raccordent, on ne voit pas d'intersection bien nette, et on reçoit l'impression d'une entière homogénéité. Lame et poignée auraient donc été fondues ensemble d'un seul et même jet. S'il en est ainsi, il ne serait pas impossible qu'afin de procurer à la lame, sur sa ligne de taille, une force de résistance dont la poignée n'avait que faire, on l'eût soumise, après la fonte, à quelque traitement particulier, de qui elle tiendrait l'aspect un peu différent qu'on y relève.

Quoi qu'il en soit, la loupe atteste dans le corps de la poignée l'existence de véritables rivets d'un métal plus rouge et plus ductile, impliquant l'adaptation au noyau originel de fusion de pièces indépendantes de lui. Il en est ainsi notamment pour cet amortissement découpé du pommeau que constituent deux languettes simultanément

convexes et concaves, suivant le sens où on les examine et qu'une tige à plans obliques rattache l'une à l'autre. Il adhère au bouton plein sous-jacent au moyen de rivets parfaitement visibles, mais dont la tige a dû cependant se dissimuler jadis au sein de quelque pâte ou mastic coloré, qui, tout en communiquant à ce pommeau une apparence plus massive et régulière, contribuait, par le contraste des nuances, à en rehausser le beau caractère.

Trois rivets non moins certains se montrent encore sur chacune des faces principales de la poignée. Ils y fixent, ainsi qu'à la soie de l'épée (c'est du moins l'opinion qu'on s'en fait à première vue), cette plaque métallique de forme allongée et arrondie à ses extrémités, qui a disparu dans la plupart des spécimens similaires et qu'on suppose, pour ce motif, avoir été plus communément empruntée à l'ivoire, à la corne ou à quelque bois dur. Le parti décoratif tiré de ces rivets et de la protubérance hémisphérique qui leur fait contrefort est d'un si excellent effet, qu'on se demande s'ils ont véritablement une raison d'être utilitaire. Leur intervention ne procéderait-elle pas d'une petite supercherie ornementale simulant l'ajustage merveilleusement exécuté d'une plaquette fictive et partie intégrante en réalité de la masse générale, sous le sillon qui affecte d'en délimiter les contours? Ce n'est pas la première fois que ce soupçon se trahit à l'égard de

ces sortes de poignées ; mais son éclaircissement est impossible dans l'espèce, puisqu'il entraînerait le compromettant démontage de l'échantillon le mieux conservé que l'on en connaisse.

Je ne puis m'empêcher de faire remarquer combien la découverte de l'épée du Pouillot confirme l'ancienneté que nous attribuons, M. Cournault et moi, au casque de Breuvannes. Il est malaisé de ne pas faire remonter cette épée à ce qu'on appelle *l'âge du bronze*, et elle gisait à trois mètres de profondeur dans l'ancien lit d'une rivière. Est-il, dans ces conditions, déraisonnable de considérer comme sensiblement antérieur à l'époque de la conquête romaine un casque de caractère très primitif rencontré à cinq mètres de profondeur, dans les alluvions d'une rivière, différente, il est vrai, mais appartenant à la même région territoriale et vraisemblablement soumise à un régime analogue ?

III.

La Barque du pré des Vaucourt.
L'Urus de Corlée.

Toutes les antiquités fournies par le creusement du canal de la Saône à la Marne présentent un caractère marqué d'archaïsme. Lorsque les travaux atteignirent le pré des Vaucourt, au-dessous de la ville de Langres, on rencontra, à une

certaine profondeur, un important débris d'une barque très primitive. Elle remontait manifestement aux époques lointaines où la rivière s'épanchant sans obstacle hors de ses rives, dans les temps de crue, transformait la vallée en un vaste marais. Elle avait été constituée par le simple affouillement d'un énorme tronc de chêne, à la manière de ces pirogues rudimentaires des sauvages océaniens. Le bois en était devenu profondément noir et comme changé en jayet. Sa surface corrodée ne permettait plus d'y relever aucune trace de l'outil qui l'avait évidé, ni de vérifier, par conséquent, s'il était de pierre ou de métal. Ce bois s'altéra très vite au contact de l'air, et se déforma profondément. On n'a pas à le regretter beaucoup : on n'avait évidemment pas ramené au jour une barque entière, mais un simple tronçon d'environ 2 mètres de long sur $0^{m}70$ de large. Un grand nombre de cités lacustres de la Suisse en ont livré de semblables : des soins ingénieux ont assuré leur conservation et on en peut étudier d'intéressants spécimens dans la plupart des musées qui avoisinent les lacs de Bienne, de Neuchâtel ou de Genève.

Il n'est pas au surplus indispensable de passer la frontière pour se livrer à cette étude ; il suffit de se rendre à Saint-Germain, au Musée de nos antiquités nationales, dont les richesses ne sont pas assez connues. On y verra avec des pirogues de même type et de moyenne taille retirées des

graviers de la Seine, à Paris, ou de la tourbière de Saint-Jean-des-Bois, à Ivrie, Haute-Italie, la longue et magnifique barque également creusée dans un seul tronc d'arbre, mais avec un art assez avancé déjà, que le Service des ponts et chaussées a recueillie dans la Haute-Saône, au barrage de Saint-Albin.

Il est vraisemblable qu'à l'époque où une partie des eaux de la Marne était assez extravasée et stagnante pour nécessiter la navigation, les terrains adjacents demeuraient le libre domaine de la végétation forestière. On ne sera donc pas surpris que le tracé du canal ait encore rencontré aux Tâches de Corlée les restes d'un de ces animaux farouches dont la Forêt Hercynie était le principal repaire, d'après les récits rapportés par César. Il s'agit du grand bœuf, d'espèce éteinte depuis au moins dix siècles, que les naturalistes appellent *Bos primigenius* et qu'ils identifient à l'*Urus* mentionné par les Commentaires[1].

On a recueilli diverses parties du squelette d'un individu adulte et de grande taille. Le crâne, admirablement conservé et muni de cornes robustes écartées l'une de l'autre de 0^m85 à leur concavité médiane et de 0^m68 à leur extrémité, est, en ce genre, une des plus belles pièces que

1. Cæs., *Bel. Gal.*, VI, 28. Il ne faut pas confondre l'*Urus* avec l'*Aurochs* qui est un *Bison* et de qui César n'aurait pas pu dire avec vérité, comme du premier : Hi sunt magnitudine paulò infrà Elephantos, *specie et figurâ*, Tauri.

l'on puisse voir. Disposé en massacre, il sera l'un des plus remarqués du Musée des antiquités nationales. On comprend, en le voyant, que l'Urus ait été pour les jeunes Gaulois la bête de chasse la plus redoutée, en même temps que celle à l'encontre de laquelle ils exerçaient le plus volontiers leur courage. Sa puissance, son épaisseur massive, son ampleur dans tous les sens justifient la description de César et découragent le soupçon qu'il a exagéré. Il ne paraît plus déraisonnable que ce gigantesque animal, doué d'une incomparable vitesse et chargeant sans pitié tout être vivant qui s'offrait à sa vue, lui ait semblé se rapprocher de l'éléphant par la taille et par l'élan irrésistible. On s'explique aussi que les vaillants chasseurs sortis triomphants de leur lutte avec lui aient été particulièrement renommés dans leur clan, et se soient fait de glorieux trophées de ses cornes.

Les uns les conservaient, en les cerclant d'argent, pour leur servir de vase à boire dans les festins d'apparat; les autres en décoraient le frontal de leur coiffure de guerre, comptant sans doute intimider d'autant plus l'ennemi, qu'ils avaient fait preuve de plus de force et de bravoure dans leur combat heureux contre le fauve dont ils portaient la significative dépouille. Plusieurs des guerriers gaulois figurant dans les bas-reliefs de l'arc de triomphe d'Orange, ou du Mausolée des Jules à Saint-Remy, sont coiffés de casques

munis de cornes d'Urus que le sculpteur a rendues avec trop de fidélité pour qu'il soit possible de s'y méprendre[1].

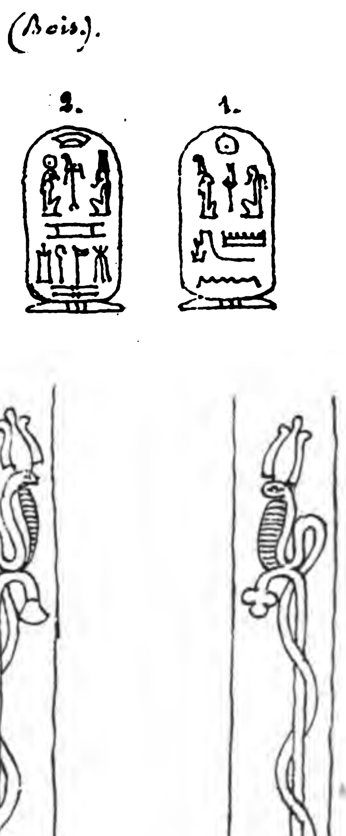
Le territoire de la Haute-Marne, qui est encore aujourd'hui l'un des plus boisés de France, l'était bien davantage assurément aux temps où nous reportent les découvertes que j'ai tenu à relater. Ses interminables forêts étaient communément hantées par l'Urus. Les ossements dont je viens de parler ne sont pas les seuls qu'on ait recueillis sur le tracé du canal. J'en connais d'autres encore, rencontrés en diverses places, mais ils ne sont point aussi remarquables, et s'ils peuvent intéresser les zoologistes, ils ne sauraient arrêter plus longtemps un archéologue.

Qu'on me permette, en terminant, de revenir au souci qui s'est fait jour dès les premières lignes de ce mémoire. Les constatations qui m'en ont fourni le sujet sont l'œuvre d'une exploration de trois jours. Combien n'auraient-elles pas été plus abondantes, s'il m'avait été donné de suivre les travaux sur un plus long parcours, et d'y prolonger mon enquête ! Il est manifeste qu'il s'y perd, au grand détriment de l'archéologie et de l'histoire locale, une foule de vestiges précieux des temps passés. Que les amis de la science

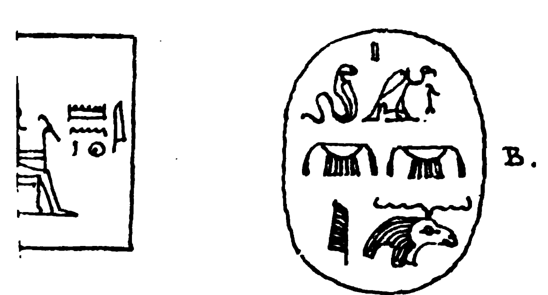
1. M. le conservateur du Musée de Saint-Germain a fait exécuter des têtes surmontées de ces casques des moulages spéciaux qu'on étudiera avec le plus grand profit dans la salle B, au rez-de-chaussée.

habitant le pays se mettent donc résolument en campagne, afin de conjurer ces pertes; que leur vigilance soit sans cesse en éveil, que leur activité ne se lasse pas. Il y a là pour eux un devoir à remplir. Je leur sais l'esprit et le cœur trop pleins de l'amour de la terre natale pour désespérer de conquêtes nouvelles.

le scribe. (Bois.)




Pl. IV


B.


C.


D

...upie en diorite (Style Saïte).

Sur le dos.

...obe.

A.

...peint (Thèbes).

B.

...le Momie. (Thèbes.).

de Momie (Thèbes).

A

NOTES

SUR LA

COLLECTION ÉGYPTIENNE

DU

MUSÉE DÉPARTEMENTAL ARCHÉOLOGIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Par M. le Vicomte J. de Rougé, membre résidant.

Lu dans la séance du 16 mai 1883.

La collection égyptienne du Musée de Nantes a presque tout entière été formée des dons de l'un de nos anciens confrères, Frédéric Cailliaud, dont les voyages à Méroé et à l'oasis de Thèbes sont, à juste titre, restés célèbres. La Bibliothèque nationale avait, de son côté, reçu de ce savant voyageur la plus grande partie des objets qu'il avait rapportés d'Égypte [1].

Bien rangées dans des vitrines, les antiquités égyptiennes du Musée de Nantes sont facilement accessibles à l'étude : je dois d'ailleurs remercier ici le savant conservateur du Musée, M. Pitre de

1. M. Ledrain a publié les monuments les plus intéressants de la collection égyptienne de la Bibliothèque nationale.

Lisle, associé correspondant de notre Société, de l'obligeance avec laquelle il a mis tous ces objets à ma disposition.

La pièce la plus intéressante de cette collection est, sans contredit, un *ostracon*, ou plutôt un fragment de calcaire blanc, recouvert de sept lignes d'écriture hiératique. Cette inscription fut dans le temps communiquée à Théodule Devéria, qui publia à son sujet une dissertation très intéressante, imprimée en 1857 dans les Mémoires de notre Société (t. XXV). C'est un reçu donné à des pêcheurs par un personnage nommé *Neferhotepou*, qui sans doute était préposé à la perception et à l'enregistrement du droit de pêche. En voici du reste le contenu :

« L'an 6, le second mois de la saison *schemou* « (des moissons), le jour 22e, se sont présentés « les pêcheurs devant le scribe *Neferhotepou*. « Pêches de *Séti*, 90 (poissons) : *Bekouernou*, « 840 poissons. — Le jour 27e, produit des « pêches d'*Ousernekht*, 830 poissons : produit « des pêches de *Boutouker*, 75 poissons. Dîme « sur les filets : poids d'or m'ont remis les pê- « cheurs... » Le reste est détruit sur la pierre.

Telle était, à peu de chose près, la traduction de ce document faite en 1857 par Devéria ; et malgré les immenses progrès de la science égyptologique, il n'y a pour ainsi dire rien à changer à son interprétation.

Dans la discussion de ce document, Devéria

venant à parler du nom d'un des pêcheurs, celui qui est écrit , *Bout-Ker*, décompose ainsi ce nom propre : *Bout*, détester, et *Ker*, fausseté, fourberie. D'après lui, ce nom aurait donc le sens de « Celui qui déteste la fourberie. » Mais je ferai remarquer que le petit oiseau , déterminatif des idées mauvaises, n'existe pas sur le monument après le premier élément du nom *Bout*, et qu'il y a simplement *Boutou*, avec le poisson et le pluriel. Or *bout*, ainsi écrit, signifie d'ordinaire *poisson* d'une façon générale et plus particulièrement une espèce de poisson du Nil. D'un autre côté, le mot *Ker* ayant aussi le sens de *prendre*, *saisir*, on peut se demander si, malgré l'inversion qui n'est pas habituelle, le nom de *Boutouker* ne signifierait pas : preneur de poissons, nom qui serait bien en situation, il faut l'avouer. Mais les derniers déterminatifs du nom propre étant effacés sur l'*ostracon*, ce n'est là qu'une nouvelle conjecture : et si réellement le déterminatif du mal existait après le second élément du nom propre, on pourrait revenir à l'interprétation de Devéria, au moins pour le mot *Ker*. Alors on traduirait : « Celui qui déteste le poisson *Boutou* ; » en effet, cette espèce de poisson, au dire de M. Brugsch, était classée parmi les poissons impurs du Nil.

Cet *ostracon*, je conserve le mot quoiqu'il soit impropre pour le cas présent, n'était pas isolé

dans la collection Cailliaud : deux autres fragments de calcaire de la même provenance[1] ont été étudiés par M. Chabas.

Le premier contenait la copie d'un passage du papyrus Anastasi I : c'était peut-être l'exercice d'écriture d'un scribe[2].

Le second fragment « contenait les notes dans « lesquelles un surveillant de quelque grande ex- « ploitation rurale a consigné les faits à la charge « des ouvriers et des employés placés sous son « autorité. Ces notes étaient conservées jusqu'à « ce qu'elles eussent été réunies dans les rapports « du scribe supérieur[3]. » On y lit les phrases suivantes :

« 4e mois de *schemou* (des moissons), jour 14e, « jour de chômage fait par le chef ouvrier *Khon-* « *sou* pour travailler aux affaires de ses propres « fermes. — Le pêcheur *Neferha* s'est occupé « (ailleurs). — *Hora* le teneur de livres est venu « le 21, mais le 26, il a chômé et *Nekhteh* s'est « couché. Quant à *Pentaour*, il a fait ce qu'il lui a « plu. »

On voit que bien anciennement, car ces *ostraca* datent de l'époque des Ramessides, la cherté du papyrus avait déjà poussé les scribes à rechercher

1. Voy. Voyage à l'oasis de Thèbes, par F. Cailliaud, publié par M. Jomard, 1862, pl. XXV.
2. Chabas, *Voyage d'un Égyptien en Syrie*, p. 30.
3. Chabas, Sur un ostracon de la collection Cailliaud : *Zeitschrift für Ægyptische Sprache*, mai 1867.

pour leurs notes des matières plus faciles à se procurer.

Nous devons signaler ensuite une palette de scribe (v. pl. III) : les cartouches royaux, gravés sur ce petit monument, le rendent digne d'attention ; d'ailleurs sa décoration pleine de grâce suffirait pour le faire remarquer. Cette palette est en bois : dans le haut, une petite scène, gravée au trait avec une grande sûreté de main, représente un roi assis sur un fauteuil de forme élégante ; sa main droite tient un sceptre, et dans la main gauche on voit une fleur de lotus. Devant le roi, un scribe, la tête rasée, ce qui d'ordinaire indique une dignité sacerdotale, présente à son souverain sa palette de scribe. Entre les deux personnages de cette scène se détachent les cartouches du roi Ramsès XIII, le dernier roi de la xxe dynastie. Au bas de la palette les cartouches du même prince sont répétés ; l'ornementation qui les accompagne est empruntée aux types ordinaires : les deux éperviers aux ailes déployées, le globe ailé et les deux sceptres symboliques du Nord et du Midi, surmontés d'*uræus* couronnés. Il est à regretter que le scribe, dédicateur de cette palette, ne nous ait pas donné son nom et ses titres : il eût peut-être apporté quelque renseignement nouveau sur cette époque si obscure de l'histoire égyptienne. Précisément, les efforts des égyptologues se portent tout particulièrement

depuis quelque temps sur cette période, grâce aux documents nouveaux fournis par la découverte de Deir-el-Bahari.

On savait, d'une façon certaine, qu'après la disparition du dernier des Ramsès, apparaissait à Thèbes une nouvelle famille royale, composée des grands-prêtres d'Ammon. Jusqu'à ce jour on supposait que le grand-prêtre d'Ammon, nommé *Her-Hor*, qui figure d'abord sur les murs du temple de Khons à Thèbes, comme ministre du roi Ramsès XIII, avait plus tard, à la mort de ce prince, usurpé la couronne et régné sous le nom de *Si-Amen Herhor*. Telle est encore l'opinion de M. Ed. Naville, qui, dans un travail tout récent [1], étudie à nouveau cette question embrouillée de l'avènement de la XXIe dynastie. Mais, pour ce savant, l'autorité de *Herhor*, l'usurpateur, aurait été reconnue non seulement dans la Thébaïde, mais encore à Tanis, dans la Basse-Égypte, où son cartouche se retrouverait sous la forme abrégée *Si-Amen*, le nom de *Herhor* ayant disparu. La XXIe dynastie tanite de Manéthon ne serait autre dans ce cas que celle des grands-prêtres usurpateurs et M. Naville retrouve précisément dans la liste manéthonienne quelques-uns des noms de ces grands-prêtres, qui auraient ainsi dès le début de leur usurpation réussi à étendre leur domination jusqu'à la Basse-Égypte.

1. Ed. Naville, *Inscription historique du roi Pinodjem III* (Maisonneuve, 1883).

M. Lepsius, qui, dans son *Kœnigsbuch*, avait déjà supposé que les grands-prêtres d'Ammon formaient la dynastie Tanite de Manéthon, appuie aujourd'hui cette théorie de nouvelles preuves, mais en proposant un tout autre ordre de succession. Le savant allemand cherche ses preuves dans les documents fournis par la trouvaille de Deir-el-Bahari et dans le magnifique papyrus funéraire fait en l'honneur de reine-mère *Notjemit*[1]. Sur ce papyrus, dont la moitié appartient au Musée du Louvre et l'autre au British Museum, on voit *Her-Hor*, le grand-prêtre, tantôt avec le cartouche, tantôt sans ce complément du nom royal, mais toujours accolé à la reine *Notjemit*.

M. Lepsius[2] suppose aujourd'hui que la XXI[e] dynastie, dite Tanite, avait peut-être débuté sous les derniers Ramsès, qui régnaient à Thèbes et résistaient aux prétentions de la nouvelle dynastie établie à Tanis. Le premier prince de cette

1. Ce fut l'apparition dans le commerce de ce papyrus qui fit supposer à Mariette que le tombeau, alors inconnu, des grands-prêtres d'Ammon avait dû être découvert par les fellahs de Thèbes. M. Maspéro eut l'honneur de mener à bonne fin les recherches qui aboutirent à la découverte inespérée de *Deir-el-bahari*, où non seulement fut retrouvée la tombe des grands-prêtres d'Ammon, mais en plus où se rencontrèrent réunies les momies intactes des plus grands rois de l'Égypte que l'on devait supposer perdues à jamais. — Le papyrus de la reine Notjemit est exposé au Louvre et très facile à étudier.

2. *Zeitschrift für Ægyptische Sprache*, 1882, p. 151 (paru en janvier 1883).

famille Tanite serait celui que M. Lepsius appelle *Si-Mentou* et M. Naville, avec plus de raison, *Si-Amen*[1] ; ce serait le Σμενδῆς de Manéthon. Après lui viendrait *Pisebschan* = Ψουσέννης α', à qui aurait succédé son fils *Neferkara* = Νεφερχερῆς. Ce prince, selon Lepsius, serait le mari de la princesse *Notjemit*, dont nous venons de parler ; de leur union serait né un prince *Amenemap* = Αμενωφθίς, n'ayant régné que peu de temps, et dont la mort aurait coïncidé avec celle de Ramsès XIII à Thèbes. Avec *Amenemap* se terminait la descendance des rois tanites, comme avec Ramsès celle des rois thébains. M. Lepsius suppose alors que la reine-mère *Notjemit* choisit le grand-prêtre d'Ammon *Her-hor*, l'ancien ministre de Ramsès XIII, personnage tout-puissant à Thèbes, pour le faire monter sur le trône. L'on s'expliquerait ainsi d'une part le titre de *mère royale* donné à *Notjemit* sur le papyrus du Louvre, puisqu'elle aurait été la mère du roi tanite *Amenemap*, et d'autre part les honneurs que *Her-Hor* rendit à cette princesse, en reconnaissance de son accession au trône qu'il devait à son appui. *Her-hor*, dans ce cas, correspondrait à Οσοχὼρ de la liste manéthonienne. Maîtresse alors de toute l'Égypte,

1. La différence de lecture porte sur le nom du dieu qui entre dans la formation de ce cartouche : on avait cru y reconnaître le dieu Month, à tête d'épervier. M. Naville a constaté dernièrement à Tanis même qu'il fallait y voir le dieu Ammon.

cette dynastie se poursuivrait par le grand-prêtre *Pinedjem II* = Ψινάχης, qui aurait épousé la princesse *Hent taoui*, fille de *Her-hor*. Enfin *Horpisebschan* = Ψουσέννης B′, issu de ce dernier couple royal, terminerait la XXIe dynastie.

Horpisebschan n'aurait eu qu'une fille, nommée *Rakamat*; c'est cette princesse que, dans la tombe de Deir el Bahari, M. Maspéro a retrouvée ensevelie avec son enfant nouveau-né. Or *Rakamat* devint la femme de *Schéschonk*, le premier roi de la XXIIe dynastie, à qui elle avait certainement apporté ses droits à la couronne.

Le système de M. Lepsius est, comme on le voit, tout nouveau : il a pour lui bien des probabilités, je dirai presque des preuves. La question cependant ne me semble pas absolument tranchée, car bien des faits supposés restent encore sans preuves, et M. Naville, dont l'hypothèse est toute différente, viendra certainement apporter de son côté un nouvel avis sur la question. On peut donc espérer que d'ici peu de temps, ce passage encore inexpliqué de la puissance royale des mains débiles des derniers Ramsès dans celles des grands-prêtres d'Ammon, recevra une solution définitive.

Nous voici bien loin de notre petite palette du Musée de Nantes : cependant, si elle pouvait parler, témoin de ces événements, elle mettrait tout le monde d'accord. En tout cas, dans une question historique aussi difficile, il ne faut négliger

aucun renseignement, si minime qu'il soit, et c'est pourquoi il peut être utile de signaler l'existence de ce petit monument contemporain.

Parmi les autres petits objets renfermés dans les vitrines du Musée, les suivants me paraissent mériter une mention particulière :

1° Une très belle plaque en terre émaillée (v. pl. IV) de couleur bleue : le dessin ressort sur le fond par la teinte plus foncée de l'émail. D'un côté on voit le dieu Ammon, accompagné de son nom, et sur l'autre face, le cartouche du roi Thouthmès IV (XVIIIe dynastie) devant le dieu *Phtah*. Les monuments du règne de ce prince sont assez rares ; on connaît cependant sa prédilection pour le culte du *dieu soleil* et notre petit cachet ne fait que confirmer cette donnée. La monture du bijou me paraît antique.

2° Un petit scarabée d'un beau style, portant le cartouche de Thouthmès III, à côté de la scène souvent gravée du lion renversant un homme sous ses pieds. — Ce scarabée est-il contemporain du roi dont il porte le nom ? Il serait difficile de l'affirmer. En effet les cartouches de certains rois célèbres par leurs vertus ou leurs conquêtes apparaissent sur des scarabées d'une époque évidemment postérieure; le nom de Thouthmès III est sans contredit celui qui se rencontre le plus souvent dans ces conditions.

3° Un scarabée très fin avec un cynocéphale

adorant un obélisque. — Dans une vitrine du Musée du Louvre, on peut voir une série de scarabées offrant la même scène : par les transformations subies par l'obélisque sur ces scarabées, on peut se rendre compte que ce monument était adoré comme emblème du dieu Ammon ithyphallique. Quant au cynocéphale, en dehors d'autres symbolismes, il était consacré au soleil ; les auteurs anciens ont voulu expliquer ce rôle par des fables, mais en définitive l'origine en reste assez obscure. En tout cas, le cynocéphale est bien à sa place sur ces scarabées, où plus ordinairement il est remplacé par un homme dans l'attitude de l'adoration. C'est encore au même titre d'adorateur d'Ammon qu'on retrouve le cynocéphale sur le piédestal de l'obélisque de Louqsor [1].

4° Un petit scarabée en feldspath (v. pl. IV, B); malgré la dureté de la matière, la gravure en est remarquablement fine. La légende ne semble pas présenter de sens, à moins qu'elle ne soit tracée en quelque écriture secrète ; il est donc bon à signaler à ce point de vue : ce fait est du reste assez commun sur les scarabées.

5° Un pectoral en serpentine (v. pl. IV, C), figurant une façade de temple : au milieu se trouve enchâssé un petit bas-relief en or, dont il faut admirer la finesse. On y voit Apis, surmonté du scarabée aux ailes déployées.

1. Ce piédestal est aujourd'hui dans les galeries du rez-de-chaussée du Musée égyptien.

6° Un très beau pectoral de même forme que le précédent (v. pl. IV, D), mais en terre émaillée de différentes couleurs et dont l'émail est d'une pureté de contours étonnante. Sur la corniche s'étend le globe ailé : le globe est rouge et les ailes vertes. Au centre est un scarabée dont le corselet est rouge et les élytres bleus. A droite et à gauche, Isis et Nephthys sont assises et, par une singulière inadvertance de l'artiste, leurs noms sont intervertis. Le tout est porté sur une barque aux extrémités recourbées en forme de fleurs de lotus. Enfin l'ornementation de la base est composée de fleurs et de boutons de lotus alternés. Le fond de tout l'émail est blanc. Dans son ensemble, c'est une pièce remarquable au point de vue du travail de l'émailleur et, à mon avis, comparable au célèbre petit vase à fond jaune avec inscription en bleu du Musée du Louvre.

7° Un scarabée en pâte bleue : la tête de l'insecte est remplacée par celle d'un hippopotame, assemblage qui ne me paraît pas avoir été signalé ailleurs.

Parmi les figurines funéraires, si nombreuses dans toute collection égyptienne, je ne mentionnerai que celles dont les noms sont rares ou nouveaux.

1° Telles sont en premier lieu deux figurines en pâte bleue au nom de

Tjat amen aufankh, fils de la dame ..... *tai en apet*. — La déesse hippopotame, qui sert à former la fin du nom de la mère, se lit tantôt *Apet*, qui est un des noms de l'hippopotame, et tantôt par abréviation , *Taouer*, la grande (déesse), dont les Grecs ont fait Θούηρις.

2° La figurine en bois peint avec la légende , « la dame de la maison » (c'est-à-dire la femme légitime) *Moutemoua*, nom propre qui signifie : « la déesse Mout dans la barque. » *Moutemoua* est un nom communément porté sous les XVIIIe et XIXe dynasties. La femme de Thoutmès IV était ainsi nommée.

3° Figurine en pâte bleue claire (v. pl. V, C). Légende : « La défunte, prêtresse de Memphis, « *Tent amen*. » Le terme doit être un titre sacerdotal : on le retrouve dans les listes géographiques pour le nom de la prêtresse du VIIe nome de la Basse-Égypte. *Tent amen* a le sens de : « Celle qui est (attachée) à Ammon. »

4° Figurine en terre émaillée de couleur verdâtre. Le nom du personnage semble écrit : *Tjakan*, Psammétique, fils de Pétosiris (v. pl. V, D). Cette légende ne laisse pas que d'être embarrassante. M. Pierret, à qui je l'ai communiquée, pense que l'on pourrait peut-être, par une métathèse assez commune, lire *Katjan* au lieu de *Tjakan*. Or *Katjan* était sous la

XIXe dynastie un terme sémitique en usage pour désigner un écuyer ou un général de cavalerie. Ce titre se serait-il conservé plus tard qu'on ne le supposait? Ce n'est là qu'une hypothèse, et il faut attendre d'autres exemples pour se prononcer définitivement.

Pour terminer l'énumération des objets de vitrine, je parlerai d'un bonhomme en bois (v. pl. IV, E), que sa coiffure semblerait faire remonter aux premières époques de l'histoire égyptienne. Les bras, fixés au tronc par une cheville, sont mobiles. Ce devait être un rameur de ces barques votives, souvent rencontrées dans les tombeaux, et dont on peut voir quelques exemples au Louvre. On se rappelle la jolie barque en or, avec des rameurs en argent, provenant du cercueil de la reine *Aahhotep*, que tout le monde a pu admirer à l'exposition universelle de 1867.

Le Musée de Nantes n'est pas riche en inscriptions égyptiennes. Voici celles qui m'ont paru le moins banales.

C'est en premier lieu une stèle funéraire en bois peint, provenant d'un tombeau de Thèbes (v. pl. V, B). Au sommet de la stèle, un personnage debout, vêtu de la robe longue et flottante, offre sur un autel une fleur de lotus à Horus, en forme de momie ; le dieu est qualifié « Horus d'Edfou. » Derrière Horus, Isis étend ses

ailes et est suivie des quatre génies funéraires. Au-dessous, une inscription en trois lignes se traduit comme il suit :

« *Ra-Harmakhis*, maître des dieux, qui appa-
« raît à l'horizon ; *Toum*[1], seigneur des deux
« régions..... Qu'il donne une offrande de bois-
« sons, de pain, de viandes, de volailles, de par-
« fums, de vin, de lait, de toute chose bonne et
« pure, de toutes choses agréables dont vit un
« dieu, en offrandes aux mânes de la défunte,
« dame de la maison, *Nesaoutja*, la véridique,
« fille de *Menkhamen*. »

[hieroglyphs], *Nesa-outja*, le nom de la défunte, n'est pas commun ; celui de son père *Menkh-amen* est déjà connu.

Dans les vitrines du Musée on aperçoit plusieurs moulages d'une petite statuette de style saïte, dont l'original avait été trouvé à Memphis par le colonel Boutin. Je rappellerai en passant, à l'honneur du colonel Boutin, qu'il releva, au péril de sa vie, les approches du port d'Alger, et ses notes, retrouvées en 1830 dans les cartons du ministère de la guerre, servirent à préparer l'attaque et la prise de cette ville. Le colonel Boutin périt assassiné en Syrie en mai 1815.

Cette statuette, déjà décrite dans le Bulletin de 1859 de la Société archéologique de Nantes,

1. *Harmakhis*, en égyptien *Horemakhu*, « Horus à l'horizon, » est le soleil levant : *Toum*, au contraire, est le soleil disparaissant à l'horizon occidental.

était en diorite. Quel a été le sort de l'original[1]? Je n'ai pu le découvrir, mais le moulage nous suffit pour en donner la description. C'est un personnage accroupi, dont la longue robe couvre les jambes et dont les mains sont croisées sur les genoux, dans cette attitude si commune à l'époque saïte. Une inscription (v. pl. V, A) couvre le devant de la robe ; une autre se lit derrière le dos. En voici la traduction :

« Proscynème à la déesse *Bast*, la grande dame

1. Il y aurait intérêt à savoir ce que sont devenues les antiquités réunies par le colonel Boutin. Lorsque sa mort fut découverte, le vice-consul de Lattakieh adressa au ministre des affaires étrangères, le 6 octobre 1815, un rapport, accompagné d'un inventaire relatant les objets que le colonel Boutin avait laissés chez lui en dépôt. Or, dans cet inventaire, qui existe aux archives du ministère, on trouve entre autres les mentions suivantes (cet inventaire m'a été communiqué par M. G. Rey) :

« Deux rouleaux contenant diverses feuilles de parchemin « vieux écrit en caractères arabes coufiques.

« Un paquet de toile cirée contenant dix paquets plus ou « moins gros de manuscrits anciens écrits sur des papyrus.

« Une caissette en bois blanc contenant une statuette de « basalte parfaitement conservée et très belle. » (C'était la « statuette dont nous parlons.)

« Un paquet contenant des plâtres écrits en anciens carac- « tères.

« Une idole égyptienne avec des caractères hiérogly- « phiques en cornaline. 56 pierres grandes ou petites gravées « avec figures ou caractères. 4 pierres gravées montées « en or. »

A cela il faut ajouter en bloc une quantité de statuettes funéraires, de scarabées et d'autres pierres gravées.

« de Bubastis ! Qu'elle donne une offrande d'ali-
« ments, de boissons, de viande, de volailles,
« de pains et de toute chose bonne aux mânes du
« dévot au dieu *Toum*, seigneur de *Kaheref*,
« *Scheb-en-Hor*, le véridique. »

« Proscynème à Osiris, le dieu grand, et à
« *Bast*, la grande dame de Bubastis ! Qu'elle donne
« des mets d'offrande en pains, provisions aux
« mânes du dévot au dieu *Toum*, seigneur de
« *Kaheref*, *Scheb-en-Hor*, le véridique, fils de .....
« enfanté par *Aaht-ses*. »

Le nom du personnage principal , *Scheb-en-Hor*, ce qui peut signifier : « Attaché au dieu Horus, » me paraît nouveau. — Sur une boîte de momie appartenant à la Bibliothèque nationale[1], on rencontre un nom de composition analogue, c'est celui d'une chanteuse d'Ammon : , « *Nebeht-scheb-en-Is-t*, Nephthys unie à « Isis. »

Quant au nom du père de *Scheb-en-Hor*, il est en partie effacé sur le monument, mais il semble se rapprocher beaucoup de celui d'une princesse de la même époque et qui s'écrivait *Khoteb-net-ari-bet*[2].

M. Lepsius avait déjà inscrit comme femme de

1. Ledrain, *Monuments égyptiens de la Bibliothèque nationale*, pl. LXXVII.

2. Mariette, *Notice du Musée de Boulaq*, n°s 711-714.

Nectanebo II une princesse du nom de *Khoteb-net-ari bent*. Le nom de la déesse *Neith* est mis le premier dans le cartouche par honneur. La lacune de l'inscription de notre statuette empêche de discerner la forme exacte du nom propre, mais il semble bien composé des mêmes éléments.

Sur la statuette le dieu *Toum* est deux fois qualifié [hiéroglyphes] « seigneur de *Kaheref*. » Qu'est-ce que ce *Kaheref?* Je le vois mentionné pour la première fois ; peut-être est-ce le nom d'un temple ou d'une localité funéraire, composé comme la dénomination connue de [hiéroglyphes], *Keft-her-nebes*, « celle qui fait face à son seigneur, » appliquée à une portion occidentale de la ville de Thèbes.

Cône funéraire en terre cuite portant la légende : [hiéroglyphes]... « aux mânes du scribe royal, chef des troupeaux « d'Ammon *Bekamen*. » Ce nom propre a le sens de serviteur d'Ammon. La Bibliothèque nationale possède un cône funéraire appartenant au même personnage [1]. Ces cônes funéraires ne se rencontrent qu'à Thèbes et leur usage est encore une énigme pour les archéologues. M. Mariette supposait qu'ils devaient servir à délimiter ou tout au

1. Ledrain, l. c., pl. XCVIII. Un individu du même nom a sa stèle funéraire à Florence (St. N. 2574).

moins à indiquer les sépultures faites dans la plaine, alors qu'aucun signe extérieur ne serait venu montrer qu'il y avait déjà là une occupation antérieure du terrain.

Le Musée de Nantes renferme quelques boîtes de momies ; deux d'entre elles se distinguent par leur conservation et la richesse du décor.

La première[1] est peinte sur fond rouge, avec des bandes jaunes sur lesquelles les hiéroglyphes des légendes ressortent en couleurs verte et rouge. Ce cercueil est au nom de [hiéroglyphes], « la dame de la maison, pallacide « d'Ammon-Ra, roi des dieux *Ausehmout.* » Ce titre de pallacide d'Ammon a été porté par les plus grands personnages féminins ; on ne possède encore que peu de renseignements sur leur rôle ; on sait cependant qu'elles étaient consacrées au culte du dieu[2]. Dans le décret trilingue de Canope,

1. Voy. pl. VI.

2. [hiéroglyphes] *Kema*, a le sens de faire de la musique, et [hiéroglyphes] *Kmai*, « chanteuse ». C'était sans doute le rôle de la pallacide. Quant à la lecture *Kema* du signe [hiéroglyphe] que M. Brugsch a donnée (dans la *Zeitschrift*, 1868, 14) et qu'il rapproche avec raison de [hiéroglyphes], en copte ⲕⲁϣ, *arundo*, *juncus*, je puis donner une variante encore plus probante. Au musée de Stockholm, la stèle 16 *a* est au nom de la dame [hiéroglyphes] *Tjau en Kema*, où tous les compléments phonétiques sont écrits.

il est dit que les [hiéroglyphes] *kema* sont [hiéroglyphes], *sotep er sches nuteru*, « choisies pour servir les dieux » (ligne 33), ce que le texte grec traduit par « les vierges attachées au culte du dieu. » Malgré cette traduction, nous savons par les monuments que les femmes portant le titre de *pallacides* d'Ammon étaient souvent mariées.

Les trois bandes d'inscriptions qui descendent sur le cercueil d'*Ausehmout* contiennent des invocations à Isis, la grande mère divine, à Osiris, seigneur de l'éternité dans la région inférieure, et à la déesse *Selk*.

La seconde boîte de momie (v. pl. VII, A) est à fond jaune avec des ornements de couleurs variées ; elle porte deux lignes verticales d'inscriptions dont voici le sens :

« Prière à la déesse *Neith*, la grande mère « divine, œil du soleil, régente de *Panefer* (l'heu- « reuse demeure), qu'elle fasse que le défunt, « prêtre d'Ammon-Ra, roi des dieux, chef des « gardiens du trésor du temple d'Ammon, archi- « tecte de tous les monuments d'*Ammon*, de *Maut* « et de *Khons*, organisateur des travaux, *Khon-* « *sou-mes*, le véridique, puisse faire tout voyage « dans le *Kher neter* (la région divine inférieure) ; « que son âme sorte pour voir le disque du soleil « dans..... »

« Prière à la déesse *Selk*[1], la grande mère

1. *Selk*, la déesse à tête de scorpion, est une forme d'Isis.

« divine, œil du soleil, régente de *Pa-ankh*[1] (la « demeure de vie) qu'elle fasse entrer le défunt, « prêtre d'Ammon-Ra, roi des dieux, gardien en « chef du trésor du temple d'Ammon, scribe du « temple de *Maut*, la grande dame d'*Ascherou*, le « chef des travaux, *Khonsou-mes*, le véridique, « dans les portes et les portiques de..... »

Khonsoumes, dont le nom signifiait « fils de Khons, » est représenté revêtu de la grande robe empesée et coiffé de ce petit cône dont la mode caractérise la xxe dynastie. C'était, comme on vient de le voir, un personnage important : il avait rang de [hiéroglyphes], « père divin[2], » c'est-à-dire prêtre d'un rang moyen ; il centralisait les comptes des revenus du temple d'Ammon, enfin il était directeur de tous les travaux de construction et de réparations dans les trois temples d'*Ammon*, *Maut* et de *Khons*, voisins l'un de l'autre. Celui d'Ammon était le temple de Karnak de nos jours ; le temple de *Khons* subsiste encore en grande partie conservé entre Louqsor et Karnak ; enfin celui de *Maut*, situé au sud de Karnak, est complètement ruiné : ses débris ont cependant permis de fixer exactement la position qu'il occupait

1. *Pa-nefer*, « la demeure de félicité, » et *Pa-ankh*, « la demeure de vie, » sont des euphémismes pour désigner le séjour d'outre-tombe.

2. Le musée de Rouen possède deux figurines funéraires au nom d'un *Khonsou-mes* portant le même titre sacerdotal. Voy. *Recueil de travaux relatifs à l'archéologie et à la philologie égyptienne*. Article de M. Loret. Vol. II, p. 151.

dans cette immense enceinte qui enfermait les trois temples de la triade thébaine. M. Brugsch pense que ce temple de *Maut* portait le nom de , *Ascher;* aussi voyons-nous sur notre inscription la déesse-mère qualifiée du titre de grande dame d'*Ascherou*.

Comme on le voit, le Musée de Nantes ne possède aucun morceau bien saillant ; cependant par son ensemble il mérite d'arrêter un instant les regards de l'égyptologue. D'ailleurs il est bon de signaler les monuments égyptiens épars dans les collections publiques et particulières. M. Maspéro a entrepris ce catalogue dans le *Recueil* égyptologique ; j'ai voulu apporter mon modeste concours à ce travail éminemment utile.



Imp. Dumas Ver

JEAN D'ALESSO
BUSTE DE BRONZE
(Musée du Louvre)

LE

BUSTE DE JEAN D'ALESSO

AU MUSÉE DU LOUVRE.

Par M. Louis Courajod, membre résidant.

Dessins par M. Ludovic Letrône, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 16 mai 1883.

En 1854, notre regretté confrère le baron de Guilhermy disait dans un article des *Annales archéologiques*[1], en parlant d'une sculpture du Musée du Louvre : « Comment [Ponce] aurait-il pu modeler le buste du président d'Ormesson dont la mort n'arriva qu'en 1600 ? Nous n'entrons d'ailleurs dans ces détails que pour démontrer une fois de plus combien sont incertaines les attributions qu'on enregistre trop facilement dans les catalogues de nos musées et combien il serait nécessaire de les soumettre toutes à la vérification la plus sévère. Le buste de bronze, appelé du nom d'Olivier Lefèvre, a toute l'apparence d'un portrait fidèlement exécuté d'après nature. L'exactitude y est même poussée à l'excès; l'auteur n'a voulu omettre ni une ride ni une verrue, et son œuvre

1. Tome XIV, p. 90.

ne ressemble pas mal à une tête de magot de la Chine, etc. »

M. de Guilhermy, dans les lignes qui précèdent, s'est montré injuste envers cette belle sculpture. Le buste décrit sous le n° 39 du catalogue du Louvre est une œuvre aussi puissante que sincère. Mais notre confrère avait parfaitement raison de réclamer, dès 1854, une vérification sérieuse de l'identité du personnage représenté. Les soupçons sur quelque imposture en matière d'état civil, qui naquirent alors dans son esprit, étaient parfaitement légitimes. L'attribution de ce portrait à un original déterminé, comme celle de plusieurs autres portraits, n'a pu résister à l'examen que nous en avons entrepris. Nous essayerons de démontrer méthodiquement l'erreur traditionnelle qui a fait donner au buste du Louvre le nom sous lequel il est connu, gravé, moulé et admiré.

Le buste du Louvre, n° 39 de la *Description des sculptures du moyen âge de la Renaissance et des temps modernes*, provient du dépôt des Petits-Augustins[1]. Voici comment et dans quel état il entra au Musée des Monuments français en 1792. Lenoir nous l'apprend dans son *Journal*. On y lit : « N° 18 — des Bons-Hommes de Passy. — Un buste en cuivre peint[2] représentant un d'Ormes-

1. *Alexandre Lenoir, son journal et le Musée des monuments français,* p. 137, n° 155.

2. On ne doit pas s'étonner de rencontrer un buste de bronze peint. La peinture signalée par Lenoir, et dont quelques traces subsistent encore, était très probablement origi-

son fondu par Paul Ponce. » La même mention est reproduite sous le n° 23 de la *Notice succincte, etc.*, de 1793. En l'an IV, Lenoir s'exprime encore ainsi : « N° 343 — Minimes de Passy. — Le buste en bronze d'un d'Ormesson par Paul Ponce; ce buste a été coloré. » Ce n'est qu'en l'an V que Lenoir crut pouvoir préciser en rédigeant ainsi un passage de la page 131 de son catalogue : « Des Minimes de Passy. — N° 155. Le buste en bronze d'Olivier Lefebvre d'Ormesson par Paul Ponce. » Même rédaction, avec variante insignifiante, en l'an VI, en l'an VIII, en l'an X, en l'an XI, en 1806, en 1810, en 1815 et en 1816. La dernière édition qui est restée manuscrite porte

nale et remontait jusqu'à la création de l'œuvre. On connait en effet d'autres exemples d'applications de couleurs sur le bronze. Nicolas Bonfons, dans les *Antiquités et singularités de Paris,* livre II, f° 104 recto, nous apprend qu'en 1588 le manteau porté par le cardinal de Birague, dans sa statue sculptée par Germain Pilon pour la chapelle de l'église Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, était coloré en rouge. « Au-dessous de cest écrit » (l'épitaphe), dit l'auteur, « est la figure après le naturel du seigneur de Birague, comme un cardinal à genoux, son manteau *rouge,* et le tout eslevé et elaboré en bronze, etc... » — Le Laboureur, dans *Les Tombeaux des Personnes illustres,* p. 232, dit en parlant de la chapelle de Birague et du tombeau du cardinal : « L'on y voit son effigie priante avec sa robbe de pourpre, marque de sa dignité... » Un dessin exécuté pour Gaignières et conservé dans un recueil récemment acheté par le Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale montre d'une manière indiscutable que la statue du cardinal de Birague était peinte. Je dois la communication de ce dernier renseignement à l'obligeance de notre confrère M. G. Duplessis.

ce qui suit : « N° 155 — Du couvent des Bons-Hommes de Passy (démoli). — Le buste en bronze d'Olivier Lefebvre d'Ormesson fondu sur le modèle de Paul Ponce en 1540. » Dans le tome IV, p. 164, du *Musée des Monuments français*, Lenoir fournit enfin sur cette sculpture un renseignement ainsi conçu : « Sous le n° 155, on voit le buste en bronze d'Olivier Lefebvre d'Ormesson provenant des Bons-Hommes de Passy. Ce buste passe pour avoir été modelé par Paul Ponce. »

De cet ensemble de déclarations successives et de leur comparaison entre elles, il résulte que Lenoir, certain de la provenance de ce portrait et de l'état dans lequel il lui était parvenu, n'était pas tout d'abord fixé sur le nom précis du personnage qu'il représentait et que, quant au nom de l'auteur, il ne répéta jamais qu'une tradition. Nous prenons acte de ce premier résultat de l'enquête. Seule, l'existence de deux faits en découle. Une peinture, dont quelques traces subsistent encore, recouvrait certaines parties du buste, et le monument venait du couvent des Minimes de Passy. Lenoir n'est un témoin irrécusable et une autorité que pour ces deux points de fait. C'est peu de chose, mais cela nous servira à démontrer que Lenoir s'est trompé pour tout le reste. Nous en appellerons de Lenoir iconographe et historien à Lenoir simple greffier.

Grâce à la mention de provenance, l'opinion de Lenoir est facile à contrôler. Il nous suffira de

remonter aux documents qui nous ont décrit le monastère des Minimes de Passy dans l'état où il se trouvait avant la Révolution. En 1787, dans le *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris*[1], Thiéry s'exprimait ainsi en parlant de l'église des Bons-Hommes de Passy : « A gauche du sanctuaire, en face de la porte qui conduit à la sacristie, est la chapelle du Saint-Nom-de-Jésus, sépulture de la famille d'Alesso, alliée de Saint-François de Paule. » Les prédécesseurs de Thiéry se sont chargés de nous faire connaître cette chapelle. Antérieurement, on lisait à propos de l'église conventuelle des Minimes de Passy, et de la chapelle du Nom-de-Jésus dans la *Description historique de la ville de Paris* par Piganiol[2] : « La même princesse [Anne de Bretagne] posa la première pierre de l'église qui ne fut cependant achevée que sous le règne de François Ier, et dédiée seulement le 12 juillet 1578. Dans la chapelle du Nom-de-Jésus est un buste sous lequel on lit :

« D. O. M. S.

« NOBILISSIMUS JOANNES DALESSO, BLESENSIS, ANDREÆ DALESSO D. FRANCISCI A PAULA EX SORORE NEPOTIS FILIUS, DUM VIXIT BONIS GRATISSIMUS, MORUM COMITATE, INGENII SUAVITATE ET ANIMI CANDORE ERGA OMNES COMMENDATISSIMUS, REGIARUM RATIONUM MAGISTER, VITÆ SUÆ RATIONEM REDDITU-

1. Tome I, p. 6.
2. Paris, 1765, tome II, p. 398 et 400.

RUS EXSPIRAVIT 3 SEPTEMBRIS ANNO ÆTATIS 59, REPARATÆ SALUTIS HUMANÆ 1572. CUJUS MEMORIAM MARIA SAUSSAYA, UXOR CASTISSIMA, MATRONA PRUDENTISSIMA, QUAM DIU SUPERFUIT, COLUIT RELIGIOSISSIME. IDIBUS SEXTILIBUS ANNO ÆTATIS 62 ET CHRISTI SERVATORIS 1581, VITAM CUM MELIORE COMMUTAVIT, ET IN EODEM MONUMENTO, CUM CONJUGE SUAVISSIMO, QUOCUM SEPTEM LUSTRA UNANIMITER EXEGERAT, VOLUIT TUMULARI, RELICTIS QUINQUE LIBERIS QUI PARENTIBUS OPTIMIS CARISSIMIS PIISSIMI AC BENE MOERENTES AD PERPETUAM MEMORIAM H. M. P. CC.

« Dans cette même chapelle, sur une table de marbre noir, on lit cette autre épitaphe :

« CY DEVANT GIST

NOBLE DAMOISELLE MAGDELAINE DALESSO, EN SON VIVANT FEMME DE NOBLE HOMME PIERRE CHAILLOU, SECRETAIRE DE LA CHAMBRE DU ROI, LAQUELLE TRÉPASSA LE 24ᵉ JOUR D'AOÔT 1583, AYANT ÉLU ICI SA SÉPULTURE AVEC FEUX NOBLES PERSONNES JEAN DALESSO, PETIT NEVEU DE MONSIEUR SAINT-FRANÇOIS DE PAULE, SIEUR DE LEZEAU ET DE RAIGNY, ET DAMOISELLE MARIE DE LA SAUSSAYE, SES PÈRE ET MÈRE.

« Sur une autre table de marbre noir, mais toujours dans la même chapelle, est écrit :

« D. O. M. ET MEMORIÆ

OLIVARII LEFEVRE, EQUITIS, DOMINI D'ORMES-

SON, D'EAUBONNE ET DE LEZEAU, REGIS AB INTERIORIBUS CONSILIIS, ET IN CAMERA COMPUTORUM PRÆSIDIS : VIRI MORUM SUAVITATE ET VITÆ PROBITATE SPECTATISSIMI, QUI, POSTQUAM REI QUÆSTORIÆ MUNERA FERE OMNIA GRADATIM OBTINUIT ET IN IIS GERENDIS PERSPECTA EST EJUS INTEGRITAS ET FIDES, DIGNUS QUI VIRTUTIS PRÆSIDIUM ALIQUOT CONSEQUERETUR, SUMMORUM RATIONUM PRÆSIDIS MUNUS QUÆSTORIBUS QUIBUS MERUERAT, PLENUS ANNIS, AMICIS, HONORIBUS EXCESSIT E VITA, ANNUM AGENS SEPTUAGESIMUM QUINTUM, DIE 26 MAII ANNO 1600.

« ET MEMORIÆ

ANNÆ DALESSO, EJUSDEM FIDELISSIMÆ CONJUGIS, QUÆ IN PARI FORTUNA ET IN SUMMA LAUDE CONCORDIÆ LENITER VITAM EXEGIT; ET OBIIT DIE 7 OCTOB. ANNO DOMINI 1590, ÆTATIS 50.

« OLIVARIUS PATERNI MAGISTRATUS SUCCESSOR ET ANDREAS IN CURIA PARLAMENTI ; NICOLAUS IN MAJORI CONSILIO REGIS CONSILIARII PARENTIBUS SUIS MŒSTISSIMI POSUERE.

« CUI NASCI CONTIGIT, MORI RESTAT. »

Telle était, vers le milieu du XVIIIe siècle, la description de la chapelle d'où le prétendu buste d'Olivier Lefèvre avait été tiré. On voudra bien remarquer dès à présent qu'il n'est parlé que d'un seul buste dans cette description et que ce buste n'était pas placé au-dessus de l'épitaphe du président de la Chambre des Comptes. Nous verrons tout à l'heure que deux bustes ou tout au moins

deux portraits sculptés devaient cependant se trouver à ce moment dans la chapelle du Nom-de-Jésus. Mais Piganiol écrivait la plupart du temps en suivant certains auteurs qui l'avaient précédé, pour qui le second portrait était resté inconnu ou aux yeux desquels il n'avait pas mérité d'être cité. Les sources où Piganiol a puisé et dont nous reproduisons ci-après le texte se chargeront d'expliquer ce lapsus.

Nous devons d'abord constater que la chapelle du Nom-de-Jésus, avec son affectation funéraire définitive, ne remontait pas à la fondation ou, pour parler plus exactement, à l'époque de la consécration d'ensemble de l'église des Minimes de Chaillot, c'est-à-dire à la date de 1578 [1]. En effet, le livre de Corrozet continué par Bonfons, qui, en 1586, décrit parmi les *Antiquitez, croniques et singularitez de Paris* [2] l'église des Bons-Hommes, tout en signalant en détail le tombeau de la femme du chancelier Duprat et les autres monuments du monastère, ne parle pas de la chapelle de la famille d'Alesso. Même silence dans les éditions postérieures ou dans les imitations du même livre. C'est Du Breul qui, le premier en 1612, dans son *Théâtre des antiquitez de Paris*, révèle l'existence de cette chapelle, créée par conséquent de 1578 à 1612. Il s'exprime ainsi : « En la cha-

1. Cette date est donnée à la fois par Bonfons et par Du Breul.

2. Fol. 153 v° et 154 r°.

pelle du Nom-de-Jésus, l'on void un épitaphe d'albastre fort richement élabouré, au milieu duquel est représenté en bosse le chef[1] d'un seigneur et au-dessous ce qui suit gravé en marbre noir. »

(Suit l'épitaphe de Jean d'Alesso et celle de sa femme.)

« Auprés le susdit épitaphe, il y en a un autre petit d'albâtre, au milieu duquel sont gravez en marbre noir ces mots : »

(Suit l'épitaphe de Madeleine d'Alesso.)

« En la mesme chapelle, on void le suivant épitaphe gravé en marbre noir : »

(Suit l'épitaphe d'Olivier Lefebvre d'Ormesson et de sa femme, fille de Jean d'Alesso[2].)

Voilà la source à laquelle tous les auteurs des *Guides* de Paris ont puisé. Le passage de Du Breul fut répété textuellement par Claude Malingre dans les *Antiquitez de la ville de Paris* (1640, liv. IV, p. 135) et se transmit légèrement modifié à Piganiol que nous avons cité et aux autres auteurs. En résumé, Du Breul, consulté et copié par tout le monde, est le premier à parler de la chapelle d'Alesso et ne décrit qu'un seul buste posé sur le

1. Il faut remarquer le terme de *chef* employé par Dom Du Breul. Ce terme de la langue ecclésiastique, consacré à la description de certains reliquaires, correspond très exactement à la forme du buste du prétendu Olivier Lefèvre d'Ormesson. — Les épitaphes sont données plus correctement par Du Breul que par ses successeurs.

2. *Le Théâtre des antiquitez de Paris,* édit. de 1612, p. 1294 et 1295.

tombeau de Jean d'Alesso. Si plus tard Millin, dans ses *Antiquités nationales*, décrivant à son tour la chapelle du Nom-de-Jésus, a établi, par son texte et par un dessin, qu'un autre buste, dont il désigne le costume, mais non la matière, existait dans cette chapelle, il a bien soin de montrer que ce buste était placé au-dessus du tombeau d'Olivier Lefèvre. D'ailleurs cette seconde œuvre de sculpture, qui n'est pas entrée aux Petits-Augustins, datait, par son apparence tout au moins, du règne de Louis XIII[1], comme nous pouvons le constater sur le dessin et comme Millin l'a expressément déclaré. C'est pourtant de ce rapprochement momentané des deux portraits qu'a pu naître l'erreur que je combats.

Il ne nous sera pas difficile d'expliquer la présence et le rapprochement dans l'église conventuelle de Passy des tombeaux de la famille d'Alesso et de celui d'un membre de la famille d'Ormesson. Quand saint François de Paule fut appelé en France par Louis XI, il ne vint pas seul à Plessis-lez-Tours. Sans compter quelques moines de son ordre, deux neveux l'accompagnèrent ou le suivirent. L'un, nommé Pierre d'Alesso, se fit religieux dans un couvent de Minimes fondé par son

1. Ce portrait d'un homme représenté en buste n'était probablement qu'un médaillon de petites proportions, à en juger par la planche de Millin. On doit remarquer combien le costume ressemble à celui de Nicolas Lefèvre d'Ormesson dont il existe plusieurs portraits gravés. Il ne serait pas invraisemblable de supposer une exécution rétrospective au portrait (médaillon ou buste) publié par Millin.

oncle; l'autre, André d'Alesso, se maria et forma la souche d'une famille française devenue une dynastie de maîtres des Comptes du roi. Cette famille qui, grâce à l'immense popularité du saint Calabrais, s'éleva rapidement, fut amenée naturellement à choisir sa sépulture dans l'église du couvent des Minimes ou Bons-Hommes de Passy, première maison créée à Paris, avec le concours d'Anne de Bretagne, par le célèbre chef d'ordre. Dès la dernière année du XVIe siècle, une sépulture aussi honorable fut partagée par un membre d'une autre famille qui s'était alliée à la famille d'Alesso en épousant une fille de Jean, une petite-fille d'André, neveu de saint François, et qui voulait bénéficier à tous les points de vue des avantages de cette alliance. Les Lefèvre d'Ormesson se glissèrent ainsi dans la chapelle du couvent de Passy. Ensuite, leur notoriété dans la noblesse de robe du XVIIe siècle effaça, en quelque sorte, les souvenirs de la véritable famille de saint François de Paule et absorba à leur profit l'attention publique. A la fin du XVIIIe siècle cette chapelle était citée moins comme le tombeau de la famille d'Alesso que comme le tombeau collectif des ancêtres de la famille d'Ormesson. Cela venait de la ténacité avec laquelle les Lefèvre d'Ormesson avaient toujours revendiqué les liens de parenté qui les rattachaient à saint François de Paule[1].

1. Voyez Millin, *Antiquités nationales,* tome II; couvent des Bons-Hommes de Chaillot, p. 20 et 21.

Preuve de l'union qui les avait rapprochés, les tombeaux de Passy avaient pris, dans la généalogie de ces puissants magistrats, la valeur d'un document justificatif, et avaient fini par ne plus garder, dans le public, que le nom de ceux qui les célébraient. Aussi s'explique-t-on très bien que Lenoir, en apprenant de quel endroit venait le buste entré dans son musée, ait dit tout d'abord d'une manière vague que ce buste représentait un membre de la famille d'Ormesson. Plus tard, quand l'église conventuelle eut disparu avec ses monuments, Lenoir voulut préciser (*Musée des Monumens français*, tome IV, p. 164), et il se livra à des recherches dans les livres. Les d'Alesso, famille obscure et peut-être éteinte, ne parlaient pas à son imagination. Par suite d'une idée préconçue qui avait dicté la première rédaction d'un article de son catalogue, il croyait n'avoir à chercher que dans la généalogie des d'Ormesson. Le texte épigraphique conservé par les guides de Paris parut concorder avec le monument qu'il voulait éclairer. Il rapprocha alors le buste de l'inscription latine concernant Olivier Lefèvre d'Ormesson signalée par Du Breul, par Piganiol, par tous les *Guides* de Paris, et, à partir de l'an V (1797), il déclara catégoriquement que la sculpture de bronze était le portrait d'Olivier Lefèvre d'Ormesson.

Il est aisé de voir que cette attribution, inventée après coup, était dépourvue de la valeur d'une constatation de fait. Lenoir, sans doute, était de

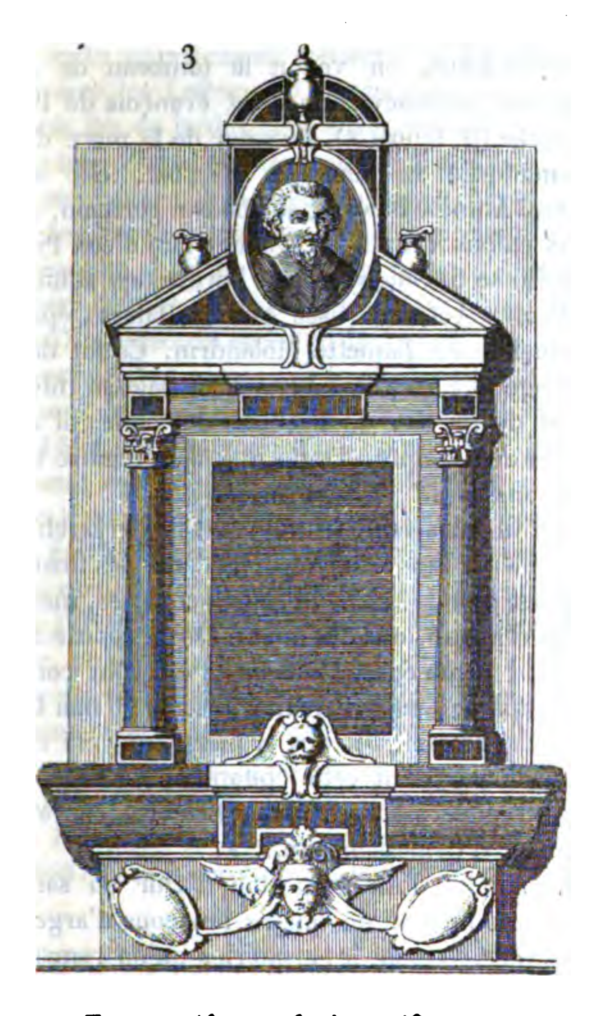


Tombeau de Jean d'Alesso.

Fac-similé de la gravure publiée par Millin (*Antiq. nat.*, t. II, Bons-Hommes de Passy, pl. III).

bonne foi et avait pensé faire œuvre de critique. Malheureusement, il n'en était rien, et, depuis, on a eu bien tort d'accepter son opinion sans la discuter et sans entendre contradictoirement la déposition d'un autre témoin. En effet, un témoignage irrécusable survit pour prouver l'erreur de Lenoir. Avant la démolition du couvent des Bons-Hommes de Passy, Millin, dont nous avons déjà parlé, avait fait dessiner et graver, pour son ouvrage des *Antiquités nationales* (tome II), la plupart des monuments de l'église des Minimes. Il n'avait pas oublié les deux principaux tombeaux qui décoraient la chapelle du Nom-de-Jésus. Sur l'une des planches, qui nous en conservent la composition, est représenté le tombeau d'Olivier Lefèvre d'Ormesson. L'épitaphe est surmontée d'un buste de magistrat à collet rabattu, à barbiche caractéristique; et ce buste est entièrement différent du buste du Louvre. Au contraire, sur une autre planche, on voit le tombeau de Jean d'Alesso dans la disposition duquel entre, comme élément principal, un buste tout à fait semblable à celui qui passe au Louvre pour être le portrait d'Olivier Lefèvre d'Ormesson. Il est donc absolument certain que le buste du Louvre, n° 39, faisait partie du tombeau de Jean d'Alesso, partant qu'il représente ce dernier magistrat et non Olivier Lefèvre d'Ormesson.

Millin a fait accompagner ces planches du commentaire suivant : « Dans la chapelle dite du



TOMBEAU D'OLIVIER LEFÈVRE D'ORMESSON.

Fac-similé de la gravure publiée par Millin (*Antiq. nat.*, t. II, Bons-Hommes de Passy, pl. IV.)

Nom-de-Jésus, on voyoit le tombeau de Jean d'Alesso, petit-neveu de saint François de Paule (planche III, figure 2). La sœur de la mère de ce thaumaturge se nommait Brigitte; elle avoit épousé Antoine Dalesso, son cousin germain, dont deux enfans vinrent en France; l'un d'eux Pierre Dalesso se fit religieux dans l'ordre des Minimes, et l'autre Antoine (lisez André) Dalesso épousa Jacqueline ou Jaquette Molandrin. Ce fut de ce mariage que naquit à Blois Jean Dalesso, fils du neveu de la sœur de François de Paule; il étoit maître des Comptes et mourut le 3 septembre 1572 à 59 ans. »

On lit plus loin, p. 21 : « Olivier Lefebvre, conseiller d'Etat, contrôleur général des finances et président de la Chambre des comptes, marié à Anne d'Alesso, une des filles de Jean, repose aussi dans la même église. Son buste est vêtu comme au temps de Louis XIII. Il mourut le 16 mai 1600 (planche IV, fig. 3). Sur la pierre qui est entre les colonnes on lit cette épitaphe : En cette chapelle repose Messire Olivier Lefèvre, chevalier, seigneur d'Ormesson, etc... »

La famille d'Alesso portait d'azur au sautoir d'or accompagné de quatre limaçons d'argent[1], *alias* d'or. Ce sont les armoiries qu'on remarque sur le tombeau dessiné dans Millin et surmonté

1. Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale. Pièces originales, tome XXXIII, f°s 72, 74 et 75, et *Epitaphier ms.* de Paris, tome II, p. 365 et 748.

du buste actuellement conservé au Louvre. Au contraire les Lefèvre d'Ormesson portaient d'or à trois lys de jardin tigés et feuillés de sinople[1].

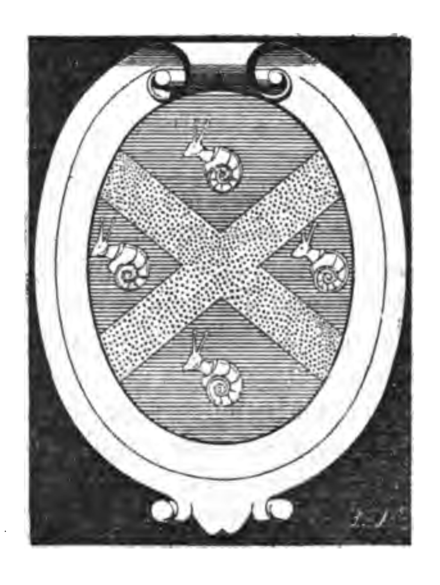
La trop longue démonstration qui précède pourrait se résumer ainsi. Deux hommes eurent seuls des tombeaux apparents dans une chapelle de l'église des Minimes de Passy : Jean d'Alesso et Olivier Lefèvre d'Ormesson, le premier mort en 1572, le second en 1600. Deux portraits furent respectivement placés sur leurs deux tombeaux. Un seul de ces portraits, après avoir été signalé dès 1612, survit aujourd'hui. C'est celui dont le costume est très sensiblement le plus ancien. Donc le buste conservé ne peut pas être le portrait du dernier mort des deux personnages.

La rectification sur laquelle j'ai l'honneur d'appeler l'attention de la Société n'est pas sans importance, puisque tous les auteurs qui ont eu à traiter de ce portrait depuis Lenoir jusqu'à Clarac[2] ont unanimement déclaré qu'il représentait Olivier Lefèvre d'Ormesson. L'erreur a glissé de là dans nos inventaires. Les catalogues du Musée de sculpture de la Renaissance (n° 39), du Musée de Versailles (n° 868) et des moulages du Louvre se sont à

1. *Trésor héraldique de Ségoing*, p. 368. Voyez également les portraits gravés des membres de cette famille. Ces portraits portent les mêmes armoiries.

2. *Description des ouvrages de la sculpture française des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles exposés dans les salles de la galerie d'Angoulême*, n° 40.

leur insu appliqués à la répandre à profusion. En fait, il est aujourd'hui presque impossible de la détruire tant elle s'est multipliée. Hennin et tous les auteurs de travaux relatifs à l'iconographie de la France lui ont à l'unanimité décerné la suprême consécration. La demande d'enquête du



Armoiries de la famille d'Alesso.

baron de Guilhermy n'a ralenti en rien la propagande. Ma démonstration n'arrêtera pas le mouvement. Cependant justice est faite de la prétention d'Olivier Lefèvre d'Ormesson qui avait indûment essayé de se substituer dans cette image à la per-

sonne de son beau-père. Cet Olivier Lefèvre, type accompli des gendres industrieux, restera un modèle à proposer aux gens qui spéculent sur les protections de famille. Le président d'Ormesson a fort habilement exploité, même au delà du tombeau, les liens de parenté qu'il avait su former par son mariage. C'était peu sans doute d'avoir profité, de son vivant des avantages procurés par son alliance. Voilà que l'histoire, sa complice, était en train de lui attribuer, après sa mort, la place même de son beau-père dans l'iconographie de la France. L'opinion publique, désormais éclairée, refusera peut-être de souscrire plus longtemps à cet acte de népotisme rétrospectif, et le Louvre, qui possède le portrait de Jean d'Alesso, saura le restituer à son véritable original.

LE CALVAIRE

DE KERGOLLEAU EN PLOUËZEC

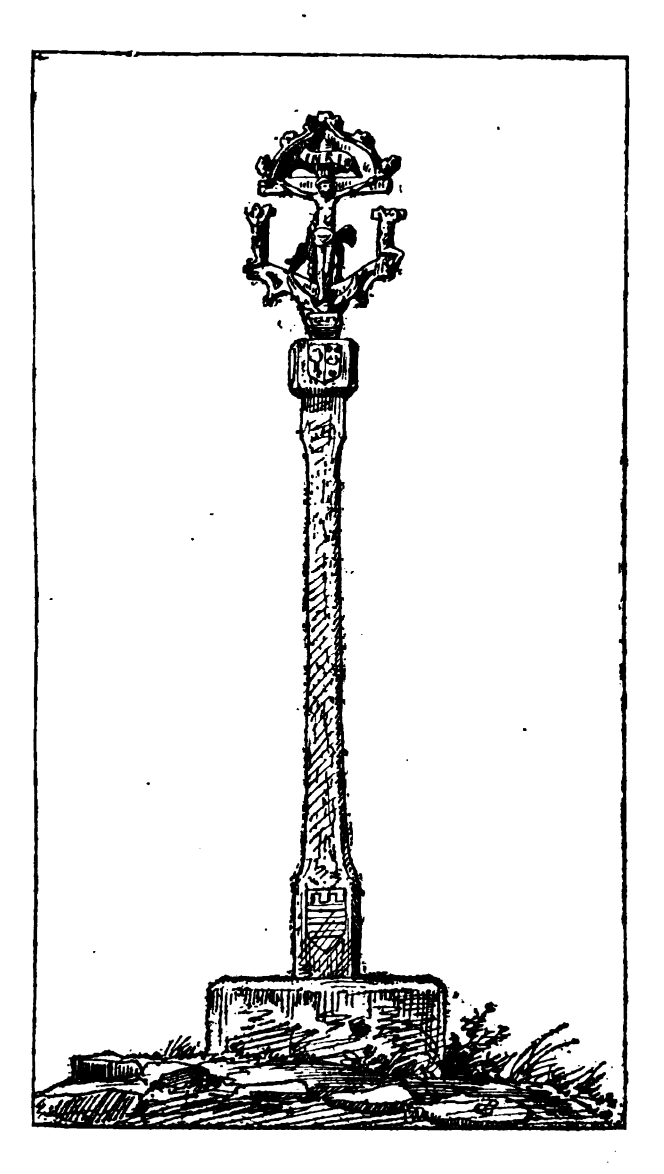
(CÔTES-DU-NORD).

Par M. Paul Chardin, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 2 mai 1883.

Le touriste qui parcourt la Bretagne s'étonne de rencontrer dans un endroit, maintenant désert, sur les confins des communes de Plouëzec, de Pléhédel et de Lauloup, dont les noms ne sont guère connus que de leurs habitants, un monument qui, comme celui que nous allons décrire, révèle toute une époque de luxe et d'élégance. C'est que les chaumières qui l'environnent aujourd'hui s'appelaient autrefois les manoirs de Kergolleau-Kerbinzon[1], Kerguistiu, Kervégan, Kerzuel, Kerveret et la Noë-Verte. Les cintres brisés de leurs portes ornées de moulures, les meneaux de leurs fenêtres, les tronçons de leurs tourelles

1. Il y avait un fief de Kergolleau ou Kergollot qui dépendait du Bois-de-la-Salle, en Pléguien ; un autre fief, situé en Plouëzec et en Pléhédel, se nommait Kergolleau-Kerbinzon ; c'est celui dont nous parlons ici.



Croix de Kergolleau en Plouezec
(Côtes-du-Nord).

percées de meurtrières attestent la noblesse de ces vieilles demeures.

Le calvaire qui fait l'objet de notre étude n'est pas un des plus complets qui existent. On en connaît d'autres, comme ceux de Pleyben et de Saint-Thégonnec, plus riches en personnages, où les Apôtres, les soldats de Pilate, voire même le coq de saint Pierre ont leur place[1]. Mais il n'en est pas

1. Fréminville cite plusieurs croix monolithes qui, selon lui, remontent aux premiers siècles du christianisme. Mais cet archéologue a passé sous silence les croix des XVe, XVIe et XVIIe siècles que l'on rencontre partout en Bretagne, dans les carrefours, dans les cimetières et sur les placîtres des chapelles. Ces monuments sont encore si nombreux que, dans un rayon de quelques lieues autour du bourg de Plouha, nous en avons relevé une quinzaine dont nous donnons la liste :

1° Croix monolithe dite : *la Croix blanche,* au hameau de Portzandré, près Plouha. Elle est taillée dans un morceau de granit plat et ne porte aucun ornement.

2° Calvaire près de l'ancien manoir de la Soraye, à 1 kilomètre de Plouha. Le fût noueux est surmonté du Christ entre les larrons. Le revers représente trois personnages portant le costume des paysans du XVe siècle. Ils se tiennent par le bras et leur mine est joviale. Une *mise au tombeau,* qui devait orner jadis le piédestal, remplace maintenant le sommet brisé de la croix.

3° Croix du XVe siècle, sur le placître de la chapelle de Kermaria-Nisquit. Le fût, mince et élancé, porte d'un côté le Christ, et de l'autre la Vierge.

4° Calvaire du cimetière de Lanloup. Le fût quadrangulaire est décoré de nervures et d'ornements trilobés qui se terminent par quatre gâbles dominés par la croix. On y voit quatre personnages : le Christ entre saint Jean et sainte Madeleine ; au revers la Vierge tenant l'enfant Jésus. Cette croix, qui date du XVIe siècle d'après son style, a été restaurée

un, selon nous, qui l'emporte sur celui dont nous nous occupons pour la délicatesse exquise de la forme, l'harmonie de la composition et l'heureux agencement de toutes les parties.

Le Calvaire de Kergolleau se compose de trois

au xviiie siècle, comme le prouve une inscription sculptée sur le piédestal.

5° *Groaz eur Guden* ou *Croix de la Bobine.* C'est sous ce nom qu'est désignée une croix de carrefour située dans la campagne aux environs du petit port de Bréhec. Elle est fort grossière et ne doit pas remonter au delà du xviiie siècle.

6° Croix de saint Yves, près Plouha, sur la route de Portrieux. Le fût noueux porte la figure de saint Yves taillée en ronde bosse, et se termine par un chapiteau carré, à gorges. D'un côté, le Christ, de l'autre, la Vierge. Nous avons lu sur le socle la date de 1663, précédée d'une *ancre de navire.*

7° Croix du xviie siècle, dans le cimetière de Pléguien. Elle porte à son sommet une *Piètà.* Sur le socle on voit en alliance les armes des Méhérenc, marquis de Saint-Pierre, et des Le Chaponnier.

8° Croix du placître de Liscorno, en Lannebert. Le socle porte les armes des du Breil de Raiz, avec la date de 1680.

9° Croix du placître de Notre-Dame de la Cour, en Lantic, datant du xvie siècle. On y voit en alliance les armes des Rosmadec-Buhen et des Boisgélin.

10° Calvaire de Saint-Jacques, en Tréméven, dont le sommet est brisé. Les écussons qui décorent le piédestal, aujourd'hui martelés, devaient porter les armes des Coëtmen, seigneurs du lieu.

11° Calvaire de Trésigneaux. Le Christ est assisté de la Vierge et de saint Jean. A chaque angle du socle on voit une figure d'ange.

12° Croix de carrefour du xvie siècle, entre Plouha et le château de Lisandré. Le fût noueux porte l'image de saint Yves.

13° Calvaire de la chapelle du Paradis, près Pommerit-le-

pièces distinctes : 1° la croix proprement dite ; 2° le fût ; 3° le chapiteau.

Nous décrirons l'une après l'autre chacune de ces parties, toutes trois datant du XV[e] siècle, mais dont l'une, le chapiteau, a été remaniée au siècle dernier, comme nous le démontrerons.

L'extrémité supérieure, ou la croix, dont la hauteur ne dépasse pas un mètre, est taillée dans un bloc de roche stéatiteuse, connue en Bretagne sous le nom de tuffeau vert ou pierre de Kersanton.

C'est, nous le pensons, l'œuvre d'un de ces artistes trégorois qui, aux XV[e] et XVI[e] siècles, enrichirent les églises et les chapelles bretonnes de statues, de rétables et de verrières.

La statue du Christ, svelte, allongée et rigide comme les statues gothiques, est surmontée d'un gâble ogival et flamboyant dont les retombées viennent s'appuyer sur les deux bras de la croix, sorte de dais qui en couronne gracieusement le faîte. Au-dessus de la tête de Jésus, une bande-

Vicomte, datant du XVI[e] siècle. Le socle est orné de figures d'apôtres et d'écussons frustes.

14° Calvaire du placître de Kerfons, en Ploubezre. Il date, comme cette chapelle, du XVI[e] siècle. Le Christ, soutenu par deux anges, est assisté de la Vierge et de saint Jean. A ses pieds on voit une bannière chargée de *trois fasces* et soutenue par un ange.

15° Une grande croix monolithe à Plérin, près Saint-Brieuc.

16° Une croix de cimetière et un calvaire à Tréguidel, en Lantic. On voit sur le socle de l'une d'elles les armes des Bois-Boissel, possessionnés aux environs.

role enroulée porte l'inscription traditionnelle I. N. R. I.

Du bas de la croix s'épanouissent deux redents ajourés et découpés en forme de triangles, qui servent de supports aux deux larrons crucifiés.

Les pieds du Christ reposent sur la tête d'un chérubin dont les ailes éployées épousent avec grâce la forme des redents. Il soutient un blason *chargé de trois fasces, surmontées d'un lambel à trois pendants, et brisé d'un croissant entre les deux premiers pendants.*



Au revers de la croix centrale on voit une *Piétà.* La Vierge, tenant sur ses genoux son fils mort, est assise sous le gâble gothique, qui, de ce côté, présente un autre aspect. Il forme un dais trilobé

dans lequel les personnages s'inscrivent de la façon la plus heureuse.



Ce groupe, qui pèche peut-être par un excès de naïveté, est pourtant d'une silhouette charmante, et l'artiste l'a traité avec amour. On est surtout frappé par l'expression douloureuse de la Vierge dont les yeux baissés semblent baigner de larmes le corps de Jésus.

Les plis anguleux des draperies encadrent une jolie tête d'ange, à la chevelure ondoyante, qui sert d'appui aux pieds de la Vierge. Comme celui qui figure aux pieds du Christ, cet ange soutient un écu armorié, et ses ailes, irrégulièrement étendues, se rattachent aux deux croix des larrons. L'écu est parti : au 1er, *de trois fasces surmontées d'un lambel à trois pendants*, *et brisé d'un crois-*

sant entre les deux premiers pendants ; au 2°, *à trois merlettes, au chef chargé de trois quintefeuilles.*

Le fût, haut d'environ trois mètres, est une aiguille monolithe dont le diamètre diminue graduellement de la base au sommet. Entre les deux extrémités, de forme quadrangulaire, les angles sont chanfreinés pour donner plus de sveltesse et d'élégance à cette colonne. On voit à sa base un écu triangulaire qui reproduit les *trois faces* et le *lambel* ci-dessus décrits. Le fût est porté par un cube de granit soutenu lui-même par un emmarchement de trois degrés.

Le chapiteau qui relie le fût à la croix est un bloc carré de granit, aux angles abattus, dont chaque face est ornée d'un blason. Avant de nous occuper de ces derniers, cherchons à expliquer ceux qui décorent les deux faces de la croix. Ils nous donneront les noms des fondateurs et la date approximative du monument.

Comme nous venons de le dire, l'écu soutenu par un chérubin aux pieds du Christ est chargé de *trois fasces surmontées d'un lambel*. D'après *La vraye et parfaite science des armoiries* de Palliot et l'*Armorial de Bretagne* de M. de Courcy, les Trogoff, seigneurs de Kergolleau, etc., portaient : *d'argent à trois fasces de gueules accompagnées en chef d'un lambel d'azur*. Les Trogoff, ramage des Lanvaux, brisaient les armes de cette famille d'un *lambel d'azur*, et le *croissant* que nous remarquons

ici entre les deux premiers pendants du lambel nous indique une sous-brisure de juveigneurerie.

L'autre blason placé au revers de la croix est parti : 1° de Trogoff ; 2° de Lannion, qui est *d'argent à trois merlettes de sable au chef de gueules chargé de trois quintefeuilles d'argent*. Le dossier des Trogoff, conservé aux Archives des Côtes-du-Nord, nous a fourni un acte qui nomme incontestablement ces deux personnages fondateurs du Calvaire. Le voici : « 1460. Contrat de mariage entre *Guillaume de Trogoff*, seigneur de Kergolleau-Kerbinzon et de Kermoysan, fils de Jean, et de *Jeanne de Lannion*, fille de Rolland et de Guyonne de Grésy, s^r et dame du Cruguil[1]. »

L'*Armorial de Bretagne*, à l'article *Lannion*, mentionne Rolland époux de Guyonne de Grésy, dame des Aubrays, qui vivait en 1455. Il y a donc là concordance de noms et de date.

L'écusson sculpté au pied du fût porte les armes

1. La montre de l'évêché de Saint-Brieuc, tenue en 1469 et publiée par M. Pol de Courcy (Saint-Brieuc, 1869), mentionne : « Guillaume de Tuongoff, s^r de Kermoysan, par Guillaume Trégoëzec, homme d'armes ; un archer, un coustilleur en brigantine, salade, espée, un page, III chevaux, et est de la richesse d'environ IIIIe livres de rente. »

On voit que Guillaume de Trogoff avait une certaine situation et devait être un des plus riches gentilshommes de la localité, car, parmi ceux qui sont cités dans cette *montre*, il n'en est pas un qui se présente en pareil équipage.

Il eut de Jeanne de Lannion une fille, *Françoise*, mariée à Sylvestre le Charpentier, et deux fils, *Pierre* et *Jean ;* celui-ci épousa Jeanne de Budes (actes de 1493, 1505 et 1506, dossier Trogoff. Archives des Côtes-du-Nord).

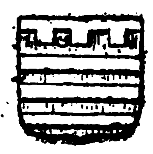
pleines de Trogoff. Par sa forme allongée et en lancette il atteste une époque contemporaine de la croix, et prouve que cette partie du monument n'a subi aucune transformation.

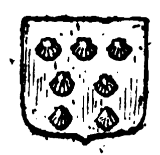
Décrivons maintenant les quatre blasons du chapiteau, en commençant par la face postérieure du Calvaire :

De ce côté nous trouvons un écu *parti de Trogoff et de Lannion*, répétition des armes qui figurent en alliance aux pieds de la Vierge.



Sur les faces latérales du chapiteau, l'écusson de gauche porte de Trogoff plein. Celui de droite est chargé de *sept coquilles*, qui est Kermoysan : *de gueules à sept coquilles d'argent*, *3*, *3*, *1*. Ces deux armoiries sont celles de *Jean de Trogoff* et *Jeanne de Kermoysan*, père et mère de Guillaume,





comme le prouvent les actes suivants tirés des Archives des Côtes-du-Nord.

Nous avons vu plus haut que le contrat de mariage de Guillaume le dit fils de *Jean*.

A la date de 1466, un échange est contracté entre Jean de Trogoff, s^r de Kergolleau, Guillaume de Trogoff, son fils, et Pierre de Kermoysan, s^r de Goasmap.

Le 27 août 1422, transaction passée entre *Jean de Trogoff, époux de Jeanne de Kermoysan*, et Sylvestre de la Feuillée, au sujet de 100 livres de rente à prendre sur les terres qui furent à Guillaume de Goudelin[1].

Le 12 février 1444, accord entre Guillaume de Trogoff, s^r de Kergolleau-Kerbinzon, et Kermoysan, frère de Péronnelle de Trogoff, d'une part, et Jean Le Clerc, époux de ladite Péronnelle, *enfants de feue Jeanne de Kermoysan*, décédés tous deux et desquels ledit Guillaume principal héritier.

Nous croyons avoir clairement démontré que

1. Dans cette transaction Guillaume de Goudelin est dit *fauteur, complice* et *adhérent* de *Olivier de Bloys*. Il fut décapité en 1420 pour avoir trempé dans la conspiration des Penthièvre contre le duc Jean V. Jean, père de Guillaume de Trogoff, devait être fils d'une Goudelin, et prenait sans doute le titre de s^r de Goudelin du chef de sa mère, comme Guillaume, par la même raison, s'intitulait s^r de Kermoysan. L'acte suivant semble le prouver. En 1474, procédure entre Guillaume de Trogoff, fils de Jean, *seigneur de Goudelin,* et comme héritier principal et noble de Guillaume de Goudelin, *son ayeul,* au sujet de la dîme due sur sa pièce de terre aux environs de Goudelin.

Guillaume de Trogoff était fils de Jeanne de Kermoysan, que c'était du chef de sa mère qu'il se disait seigneur dudit lieu, et que les armes des deux faces latérales du chapiteau doivent être attribuées sans conteste à ses père et mère.

Quant au quatrième écusson placé en prééminence sur la face extérieure du chapiteau, il est parti : au 1er, *d'un arbre arraché ;* au 2e, *chargé d'un croissant accompagné de trois besans ou tourteaux.*



Ce sont les armes des du Fresne de Kerlan, *d'or au frêne arraché de sinople*, et des Lezildry : *d'azur au croissant d'argent accompagné de trois besans de même*[1].

Nous fûmes bien longtemps avant de comprendre la présence de ces armoiries au milieu des précédentes. Quel lien de parenté pouvait rattacher les du Fresne aux Trogoff et aux Lannion ? Les généalogies de ces familles n'en fournissent aucune trace. Nous pensâmes donc qu'il devait y avoir là une substitution d'armoiries, et bientôt nous en fûmes convaincu par les remarques suivantes :

1. *Armorial et nobiliaire de Bretagne,* de M. Pol de Courcy.

1° La place honorable qu'occupe sur la face du chapiteau le blason parti de du Fresne et de Lezildry l'attribue tout naturellement au seigneur du lieu. Or, comme nous venons de le dire, aucune alliance ne rattache les du Fresne aux Trogoff ni aux Lannion.

2° Les armes parties de Trogoff et de Lannion, sculptées au revers de la croix et du chapiteau, ne reproduisent que des demi-pièces, c'est-à-dire la moitié de chaque blason, suivant l'usage des XV[e] et XVI[e] siècles ; tandis que, dans l'alliance dont il s'agit, chacun des blasons est reproduit dans son entier, disposition qui indique une origine plus moderne. De plus, la sculpture a un aspect plus neuf et les arêtes y sont plus vives que sur les autres écussons du chapiteau.

3° L'écu se termine par une accolade, forme absolument inusitée à l'époque de l'édification du monument, et dont on ne trouve aucun exemple dans les sceaux antérieurs au XVII[e] siècle. Il est vrai que les trois autres blasons du chapiteau se terminent de la même façon, bien que leurs arêtes émoussées accusent une antiquité incontestable. Il est facile de reconnaître à la forme écrasée, à l'espace trop restreint entre le *talon* et les pièces qui chargent le *champ*, que ces écus, primitivement arrondis ou en lancette, ont été retaillés et raccourcis à leur base pour obtenir la courbure de l'*accolade*. On peut donc en conclure que le nouveau seigneur de Kergolleau substitua ses armes

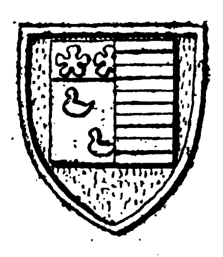
et celles de sa femme aux armes des Trogoff, ses prédécesseurs, comme il dut également le faire dans l'ancienne église de Plouëzec, sa paroisse, et qu'il rajeunit à la mode de son temps les quatre écussons du chapiteau[1].

Grâce à l'obligeante communication de M. l'archiviste des Côtes-du-Nord, nous sommes à même d'établir l'identité de ce du Fresne, seigneur de Kergolleau.

A la date du 6 décembre 1731, Pierre Guézou vend à Olivier du Fresne, chef de nom et d'armes, chevalier, s[r] de Goazfroment, Kerlan, Kergolleau, une pièce de terre en Plouëzec.

En 1751 et 1752, le même Olivier du Fresne est acquéreur de pièces de terre en Plésidy.

1. Une chapelle des environs, Notre-Dame de Kermaria-Nisquit, nous fournit un exemple analogue. Au-dessus de son portail on voit une *bannière* en alliance retaillée dans un



écu triangulaire. Ce sont les armes de Claude de Lannion et de Renée de Quélen substituées à celles de leur devancier (voir notre article : « Peintures et sculptures héraldiques. » *Revue d'histoire nobiliaire,* décembre 1882).

Le 20 février 1754, messire Joseph-Julien Loz, s^r du Goazrû, mari de dame Yvonne-Thérèse-Françoise du Fresne, et tuteur de messire Marie-Joseph du Fresne, enfants et héritiers de messire Olivier du Fresne, s^r de Goazfroment, décédé le 9 décembre 1752, fournit *minu* à Minibriac pour les biens délaissés par ledit Olivier en Plésidy.

Dans cet acte il est fait mention, comme vivant encore, de dame *Jeanne-Yvonne de Leshildry*, dame douairière et communière dudit feu s^r du Goazfroment, son mari.

Ces documents, tirés des Archives des Côtes-du-Nord, prouvent que les armes de la face du chapiteau sont incontestablement celles d'Olivier du Fresne, s^r de Goazfroment, Kerlan, Kergolleau, etc.[1], époux de Jeanne-Yvonne de Lezildry, mort le 9 décembre 1752.

1. D'après les montres de l'évêché de Saint-Brieuc, le fief de Kergolleau appartenait, au xve siècle, à la famille de Trogoff. Au milieu du xvie, il passa par alliance aux Liscoët, puis au xviie, aux Névet, aux Rocquel de Goazfroment, aux du Breil de Raiz, aux du Fresne et aux Loz jusqu'à la Révolution.

Goazfroment était possédé au xvie siècle par les Rocquel (montre de l'év. de Saint-Brieuc, parr. de Plouëzec, 1513). Cette seigneurie passa ensuite aux du Breil de Raiz par le mariage de François avec Marie Rocquel au commencement du xviie siècle (acte du 7 juillet 1612, titres de Plouëzec. Arch. des Côtes-du-Nord).

Depuis cette époque jusqu'à la Révolution les seigneuries de Kergolleau et Goazfroment furent réunies.

On voit encore aux voûtes d'un grand escalier de pierre, dans le manoir de Goazfroment en Plouëzec, les armes sculp-

En résumé, nous croyons avoir déterminé d'une manière certaine, à l'aide des armoiries qui décorent le calvaire de Kergolleau :

1° Qu'il fut édifié par Guillaume de Trogoff, époux de Jeanne de Lannion ;

2° Que Guillaume avait pour père et mère Jean de Trogoff et Jeanne de Kermoysan ;

3° Qu'Olivier du Fresne, s[r] de Kergolleau, substitua ses armes en alliance à celles de Guillaume de Trogoff sur la face du chapiteau. Il ne nous reste plus qu'à chercher la date du monument.

Les armes en alliance de Guillaume de Trogoff et de Jeanne de Lannion, qui y sont deux fois reproduites, prouvent que le Calvaire n'est pas antérieur à 1460, date du mariage de ses fondateurs, ni postérieur à 1496, date d'un acte de partage concernant la succession de Guillaume de Trogoff[1]. D'autre part nous avons vu qu'Olivier du Fresne était mort le 9 décembre 1752.

tées d'Olivier du Fresne et de sa femme Jeanne-Yvonne de Lezildry.





Nous nous réservons d'étudier dans un autre travail les différents blasons qui décorent cet escalier monumental.

1. Archives des Côtes-du-Nord, dossier Trogoff.

C'est donc pendant la seconde moitié du XVe s., entre 1460 et 1496, que fut érigé ce monument, et c'est dans la première moitié du XVIIIe siècle que les armoiries du chapiteau ont été modifiées.

Aujourd'hui, l'élégant Calvaire que nous venons de décrire n'existe plus. Une tempête l'a renversé le 18 mars 1876, et ses débris ont été recueillis par un propriétaire du voisinage. Le chapiteau a disparu, dérobé sans doute par les paysans d'alentour, qui attribuaient un sens mystique à ses blasons. Le fût reste seul debout comme le mât d'un navire désemparé; mais le passant se découvre encore devant lui en souvenir de la croix qui le surmontait.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

AVIS AU RELIEUR

Pour le placement des planches des Mémoires.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1882



PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS DU LOUVRE

ET CHEZ

DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

QUAI DES AUGUSTINS, 13

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1882.

MM. G. Perrot,	Président.
G. Duplessis,	Premier Vice-Président.
G. Demay,	Deuxième Vice-Président.
O. Rayet,	Secrétaire.
H. Gaidoz,	Secrétaire-Adjoint.
Ed. Aubert,	Trésorier.
Pol Nicard,	Bibliothécaire-Archiviste.

Membres de la Commission des Impressions.

MM. A. Héron de Villefosse.
Michelant.
A. de Barthélemy.

Membres de la Commission des Fonds.

MM. L. Heuzey.
Edm. Saglio.
A. Prost.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES

Au 1er Juillet 1882.

MM.

1. Nieuwerkerke (le comte de), G. O. ✻, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts) (1854).
2. Maury (Alfred), C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur général des Archives nationales, professeur au Collège de France, au palais des Archives, rue des Francs-Bourgeois, 60 (1842-1858).
3. Renier (Léon), C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président honoraire du Comité des travaux historiques et scientifiques, administrateur de la Bibliothèque de l'Université, professeur au Collège de France, à la Sorbonne (1845-1877).
4. Egger (Émile), C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de Paris, maître de conférences honoraire à l'École normale, rue de Madame, 68 (1858-1879).
5. Deloche (Maximin), C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur honoraire au ministère de l'Agriculture et du Commerce, rue de la Prévoyance, 19, à Vincennes (1856-1879).

MM.

6. Lacabane (Léon), O. ✱, ancien directeur de l'École des chartes, rue d'Uzès, 12 (1841-1882).

7. Barthélemy (Anatole de), ✱, secrétaire du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (1861-1882).

8. . . . .

9. . . . .

10. . . . .

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS

Au 1er Juillet 1882.

MM.

1. MONTAIGLON (Anatole DE COURDE DE), ✻, professeur à l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, place Royale, 9 (10 février 1851).

2. BORDIER (Henri), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de là Bibliothèque nationale, rue de Rivoli, 182 (9 avril 1851).

3. RENAN (Ernest), ✻, membre de l'Institut (Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, professeur au Collège de France, rue de Tournon, 4 (9 avril 1851).

4. NICARD (Pol), rue de Sèvres, 38 (9 mai 1851).

5. MICHELANT (Henri-Victor), ✻, membre honoraire du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, conservateur sous-directeur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, avenue Trudaine, 11 (19 décembre 1853).

6. WADDINGTON (William-Henry), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur, rue Dumont-d'Urville, 31 (19 décembre 1853).

MM.

7. Delisle (Léopold), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président du Comité des travaux historiques et scientifiques, président de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, administrateur général de la Bibliothèque nationale, rue Neuve-des-Petits-Champs, 8 (9 juillet 1855).

8. Le Blant (Edmond), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) et du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Leroux, 7 (2 mars 1859).

9. Vogüé (le marquis Melchior de), C. ✱, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Fabert, 2 (4 juillet 1860).

10. Passy (Louis), docteur en droit, député, rue de Clichy, 45 (7 août 1861).

11. Bertrand (Alexandre), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, avenue de Villiers, 82, et au château de St-Germain (7 août 1861).

12. Chabouillet (P.-M.-Anatole), O. ✱, conservateur sous-directeur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Colbert, 12 (4 novembre 1861).

13. Rey (A.-E. Guillaume), ✱, rue des Écuries-d'Artois, 22 (5 février 1862).

14. Guérin (Victor), ✱, docteur ès-lettres, rue du Regard, 5 (3 décembre 1862).

15. Riant (le comte), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), boulevard de Courcelles, 51 (2 mai 1866).

16. Read (Charles), ✱, boulevard Saint-Germain, 2 (6 mars 1867).

MM.

17. Heuzey (Léon), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à l'École des beaux-arts, conservateur des antiquités orientales au Musée du Louvre, boulevard Saint-Germain, 241 (1er mai 1867).

18. Aubert (Édouard), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (3 juillet 1867).

19. Perrot (Georges), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), maître de conférences à l'École normale, professeur d'archéologie à la Faculté des lettres, rue de Seine, 74 (8 janvier 1868).

20. Wescher (Carle), ✱, conservateur sous-directeur adjoint du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de Vaugirard, 89 (3 juin 1868).

21. Robert (Charles), C. ✱, intendant général en retraite, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, avenue de Latour-Maubourg, 25 (3 mars 1869).

22. Prost (Auguste), ✱, rue de la Banque, 21 (8 novembre 1871).

23. Duplessis (Georges), ✱, conservateur sous-directeur adjoint du département des estampes de la Bibliothèque nationale, rue de Madame, 31 (6 décembre 1871).

24. Dumont (Albert), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur au Ministère de l'Instruction publique, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue du Cherche-Midi, 42 (6 décembre 1871).

25. Demay (Germain), ✱, chef de section aux Archives nationales, place Royale, 5 (2 avril 1873).

26. Guillaume (Edmond), ✱, architecte, membre de la Commission des bâtiments civils, rue de Londres, 13 (1er juillet 1874).

MM.

27. Courajod (Louis), conservateur-adjoint de la sculpture et des objets d'art du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, boulevard Saint-Germain, 232 (5 mai 1875).

28. Rozière (Eugène de), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur, rue Lincoln, 8 (5 mai 1875).

29. Saglio (Edmond), ✱, conservateur de la sculpture et des objets d'art du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, rue de Condé, 24 (3 novembre 1875).

30. Villefosse (Antoine Héron de), ✱, conservateur-adjoint des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue de Grenelle-St-Germain, 80 (5 janvier 1876).

31. Longnon (Auguste), archiviste aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, maître de conférences à l'École des Hautes-Études, rue de Grenelle-Saint-Germain, 82 (7 juin 1876).

32. Guiffrey (Jules), archiviste aux Archives nationales, rue d'Hauteville, 1 (7 février 1877).

33. Schlumberger (Gustave), ✱, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 140 (7 février 1877).

34. Rayet (Olivier), ✱, directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études, rue Notre-Dame-des-Champs, 75 (4 avril 1877).

35. Gaidoz (Henri), directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études, rue Servandoni, 22 (7 novembre 1877).

36. Müntz (Eugène), bibliothécaire à l'École nationale des Beaux-Arts, rue Pernelle, 8 (8 mai 1878).

37. Mowat (Robert), O. ✱, chef d'escadrons d'artillerie en retraite, rue des Feuillantines, 10 (6 novembre 1878).

38. Corroyer (Édouard), architecte du gouvernement, rue de Courcelles, 14 (5 février 1879).

MM.

39. Lasteyrie (le comte Robert de), ✻, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, professeur à l'École des chartes, rue des Saints-Pères, 13 (5 novembre 1879).

40. Duchesne (l'abbé L.), professeur à l'Institut catholique de Paris, rue de Vaugirard, 66 (3 décembre 1879).

41. Boislisle (Arthur de), ✻, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue de l'Université, 18 (4 mai 1881).

42. Arbois de Jubainville (Henri d'), ✻, professeur au Collège de France, boulevard Montparnasse, 84 (5 avril 1882).

43. Robert (Ulysse), employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, Grande-Rue, 31, à Saint-Mandé (5 avril 1882).

44. Rougé (le vicomte Jacques de), rue de l'Université, n° 35 (5 juillet 1882).

45. . . . .

LISTE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

NATIONAUX ET ÉTRANGERS

Au 1er Juillet 1882.

Associés correspondants nationaux[1].

Ain.

MM.

Nyd (l'abbé), à Sermoyer, par Pont-de-Vaux (6 avril 1881).

Aisne.

Pécheur (l'abbé), à Crouy, près Soissons (4 mars 1857).
Fleury (Édouard), ✱, à Vorges, près Laon (3 juin 1863).
Moreau (Frédéric), ✱, à Fère-en-Tardenois (3 novembre 1875).

Alpes (Basses-).

Fabre (Marc), notaire honoraire, à Larche, par Condamine-Châtelard (4 juin 1879).

Alpes (Hautes-).

Roman (Joseph), au château de Picomtal, près Embrun (1er mars 1876).

1. Le Comité de publication croit devoir rappeler qu'aux termes de l'art. 2 du Règlement, la qualification d'*Associé correspondant national* ou *étranger* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. La qualification de *Membre de la Société des Antiquaires de France* est réservée aux 45 associé résidants et aux 10 associés honoraires.

Alpes-Maritimes.

MM.

Chambrun de Rozemont (Art. de), à Nice, place du Vœu, et à la Girardière, par Belleville-sur-Saône (Rhône) (5 juillet 1876).

Tourret, receveur des douanes, à Cannes (1er février 1882).

Aube.

Pigeotte (Léon), à Troyes, rue du Palais-de-Justice (7 février 1872).

Lalore (l'abbé Charles), ancien professeur de théologie au Grand-Séminaire, à Troyes (3 février 1875).

Babeau (Albert), à Troyes (3 juillet 1878).

Aveyron.

Cérès (l'abbé), directeur du Musée, à Rodez (10 juillet 1872).

Belfort (Territoire de).

Mossmann, à Belfort (6 février 1867).

Bouches-du-Rhône.

Parrocel (E.), ✱, membre de l'Académie de Marseille, à Marseille (7 avril 1868).

Penon (C.), directeur du Musée Borély, à Marseille (3 novembre 1869).

Teissier (Octave), ✱, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Marseille, boulevard National, 16 (2 juin 1872).

Joannon (Paul), à Saint-Henry, près Marseille (9 décembre 1874).

Blancard (Louis), ✱, archiviste du département, à Marseille, rue Silvabelle, 2 (5 novembre 1878).

Barthélemy (le docteur), boulevard Chave, Villa Doria, à Marseille (5 mai 1880).

Calvados.

MM.

Chatel (Eugène), archiviste du département, membre de l'Académie de Caen, à Caen (4 février 1863).

Du Fresne de Beaucourt (le marquis G.), au château de Morainville, par Blangy (1er mars 1865).

Moisy (Henri), à Lisieux (3 janvier 1877).

Travers (Émile), secrétaire de la Société des beaux-arts, à Caen (7 mars 1877).

Liesville (le comte Alfred de), à Caen (12 mars 1879).

Beaurepaire (Eugène de Robillard de), conseiller à la Cour d'appel, à Caen (5 mai 1879).

Charente.

Laurière (Jules de), à Angoulême (3 mai 1876).

Lièvre, président du Consistoire, à Angoulême (7 juin 1876).

Charente-Inférieure.

Julien-Laferrière (l'abbé), chanoine de la cathédrale, à la Rochelle (6 mars 1878).

Cher.

Buhot de Kersers, à Bourges (5 juin 1872).

Lefort (Louis), ✱, à Nohan, commune d'Allichamps (3 février 1875).

Corrèze.

Rupin (Ernest), vice-président de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive, boulevard des Sœurs (1er février 1882).

Côte-d'Or.

Lapérouse (Gustave), ✱, à Châtillon-sur-Seine (3 juin 1863).

MM.

Arbaumont (Jules d'), secrétaire de la Commission d'archéologie de la Côte-d'Or, à Dijon (15 novembre 1865).

Aubertin (Charles), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Beaune (10 janvier 1866).

Flouest (Édouard), ✻, à Lugny, par Recey-sur-Ource (3 novembre 1869).

Beauvois (E.), à Corberon (28 juin 1871).

Beaudouin (Jules), ✻, suppléant de la justice de paix, à Châtillon-sur-Seine (4 décembre 1872).

Montille (L. de), ✻, à Beaune (7 avril 1880).

Bougot, professeur à la Faculté des lettres, à Dijon (1er février 1882).

Martha (Jules), maître de conférences à la Faculté des lettres, à Dijon, rue Notre-Dame, 2 (3 mai 1882).

Côtes-du-Nord.

Gaultier du Mottay (Joachim), à Plérin (7 janvier 1863).

Lemière (P.-L.), à Saint-Brieuc, boulevard National, 2 (16 décembre 1865).

Rhoné (Arthur), à Kéravel en Plouha (5 janvier 1876).

Creuse.

Cessac (le comte P. de), au château du Mouchetard, près Guéret (2 décembre 1868).

Dordogne.

Hardy (Michel), archiviste, à Périgueux (17 mars 1875).

Galy (le docteur), O. ✻, conservateur du Musée, à Périgueux (10 décembre 1879).

Gay (Victor), à Labarde, par la Coquille (5 mai 1880).

Doubs.

Soultrait (le comte Georges de), ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, trésorier-payeur général, à Besançon (2 février 1864).

MM.

CASTAN (Auguste), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire de la ville, à Besançon (3 juillet 1872).

Drôme.

ALLMER (Auguste), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Saint-Vallier (6 mars 1861).

CHEVALLIER (l'abbé Ulysse), ✻, à Romans (3 février 1869).

VALLENTIN (Ludovic), juge, à Montélimart (9 décembre 1874).

VALLENTIN (Florian), à Montélimart (9 juillet 1879).

SIZERANNE (le comte Fernand DE LA), au château de Beausemblant, par Saint-Vallier (11 mai 1881).

Eure-et-Loir.

GOUVERNEUR (Aristide), à Nogent-le-Rotrou (2 mai 1877).

Finistère.

BREMOND D'ARS (le comte Anatole DE), ✻, au château de la Porte-Neuve, par Pontaven, et à Nantes, rue Harroüys, 5 (3 avril 1878).

CHATELLIER (P. DU), au château de Kernuz, par Pont-l'Abbé (7 janvier 1880).

Gard.

AURÈS, O. ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, à Nîmes (11 janvier 1865).

RÉVOIL (Henri), O. ✻, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), architecte du gouvernement, à Nîmes (4 juin 1873).

Garonne (Haute-).

ROSCHACH (Ernest), ✻, archiviste de la ville, à Toulouse, rue Saint-Rome, 21 (16 janvier 1867).

MM.

Gantier (Antoine), au château de Picayne, près Cazères-sur-Garonne (3 juin 1874).

Morel (Jean-Pierre-Marie), bibliothécaire-archiviste, à Saint-Gaudens (3 juin 1874).

Lebègue, professeur à la Faculté des lettres, à Toulouse (14 novembre 1877).

Sacaze (Julien), avocat, à Saint-Gaudens (28 juillet 1880).

Saint-Paul (Anthyme), à Toulouse, rue Montaudran, 31 (9 février 1881).

Girard (Paul), professeur à la Faculté des lettres, à Toulouse, rue Sainte-Germaine, 3 (15 février 1882).

Gers.

Piette (Édouard), juge de paix, à Eauze (8 novembre 1876).

Gironde.

Brunet (Gustave), à Bordeaux (8 mai 1852).

Drouyn (Léo), ✻, à Bordeaux, rue Desfourniel, 30 (2 décembre 1859).

Grellet-Balguerie (Charles), à Bordeaux, rue Ducan, 25 (3 juin 1863).

Collignon (Maxime), professeur à la Faculté des lettres, à Bordeaux, place Pey-Berland, 10 (13 février 1878).

Hérault.

Ricard (Adolphe), secrétaire de la Société d'archéologie, à Montpellier (9 octobre 1852).

Azaïs (Gabriel), secrétaire de la Société d'archéologie, à Béziers, descente de la Citadelle (4 mars 1863).

Cazalis de Fondouce, à Montpellier, rue des Études, 18 (12 juin 1878).

Noguier (Henry), à Béziers, rue de la Promenade, 7 (10 décembre 1879).

Ille-et-Vilaine.

MM.

Robiou (Félix), professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Rennes (5 mars 1879).

Decombe (Lucien), chef de bureau à la mairie, à Rennes (4 juin 1879).

Joüon des Longrais, à Rennes, rue du Griffon, 4 (11 avril 1881).

Indre-et-Loire.

Palustre (Léon), directeur de la Société française d'archéologie, à Tours (7 avril 1875).

Delaville Le Roulx (J.), archiviste-paléographe, à Monts (5 février 1879).

Isère.

Pilot, ancien archiviste du département, à Grenoble (30 novembre 1846).

Gariel, conservateur de la Bibliothèque, à Grenoble (4 juillet 1866).

Landes.

Tartière (Henri), archiviste du département, à Mont-de-Marsan (7 février 1872).

Loire.

Chaverondier (Auguste), ✻, archiviste du département, à Saint-Étienne (6 juin 1866).

Durand (Vincent), secrétaire de la Société archéologique du Forez, à Allieu, par Boën-sur-Lignon (7 juillet 1875).

Gonnard, conservateur du Palais-des-Arts, à Saint-Étienne (10 décembre 1879).

Jeannez (Édouard), à Roanne (6 avril 1881).

Loire (Haute-).

MM.

Aymard, archiviste du département, conservateur du Musée, au Puy (9 novembre 1848).

Chassaing (Augustin), ✻, juge au tribunal de première instance, au Puy (21 février 1872).

Loire-Inférieure.

Nicollière (S. de la), à Nantes, rue Deshoulières, 1 (2 juin 1869).

Wismes (le baron de), à Nantes, rue Royale, 9 (7 juin 1876).

Kerviler (René Pocard), ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Saint-Nazaire (6 décembre 1876).

Pitre de Lisle, secrétaire de la Société archéologique, à Nantes, rue Félix, 12 (19 avril 1882).

Loiret.

Pibrac (Germain-Philippe-Anatole du Faur, comte de), ancien élève de l'École polytechnique, au château du Rivage, près Saint-Ay (15 mai 1865).

Boucher de Molandon, à Orléans (2 décembre 1868).

Loiseleur (Jules), ✻, bibliothécaire de la ville, à Orléans (16 février 1870).

Casati (Charles), conseiller à la Cour d'appel, à Orléans (5 mars 1873).

Desnoyers (l'abbé), président de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (7 mai 1873).

Michel (Edmond), ✻, au château de Touvent, par Fontenay-sur-Loing (4 avril 1877).

Couret (Alphonse), ancien magistrat, à Orléans (7 novembre 1877).

Loir-et-Cher.

Du Plessis (G.), à Blois (9 avril 1840).

MM.

Rochambeau (le marquis Achille de), ✻, au château de Rochambeau, commune de Thoré (6 novembre 1867).

Storelli (André), conservateur du Musée, à Blois (3 juillet 1878).

Lot.

Fontenilles (Paul de), à Cahors (15 février 1882).

Lot-et-Garonne.

Barrère (l'abbé), à Agen (9 janvier 1851).

Magen (Adolphe), à Agen (1er février 1865).

Tholin (Georges), archiviste du département, à Agen, rue Scaliger (5 mars 1873).

Lozère.

Prunières (le docteur), à Marvéjols (3 mai 1876).

Germer-Durand (François), architecte du département, à Mende (15 décembre 1880).

Maine-et-Loire.

Godard-Faultrier, à Angers (11 avril 1866).

Port (Célestin), O. ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, archiviste du département, à Angers (3 mars 1875).

Marne.

Duquénelle, à Reims (9 janvier 1856).

Loriquet (Charles), conservateur de la Bibliothèque publique et du Musée, à Reims (6 juillet 1864).

Givelet (Charles), membre de l'Académie de Reims, à Reims (9 janvier 1867).

Barthélemy (le comte Édouard de), ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Courmelois (5 mars 1873).

MM.

Baye (le baron Joseph de), à Baye (1er avril 1874).

Lucot (l'abbé), chanoine archiprêtre de la cathédrale, à Châlons-sur-Marne (1er octobre 1879).

Demaison, archiviste de la ville, à Reims (20 juillet 1881).

Marne (Haute-).

Brocard (Henry), architecte, à Langres (3 avril 1878).

La Boullaye (E. Jullien de), à Langres (17 juillet 1878).

Bougard (le docteur), à Bourbonne-les-Bains (7 janvier 1880).

Mayenne.

Farcy (P. de), à Château-Gontier, rue Dorée (10 octobre 1877).

Meurthe-et-Moselle.

Mougenot (Léon), vice-consul d'Espagne à Nancy, à Malzéville, près Nancy (10 juin 1861).

Puymaigre (le comte de), au château d'Inglange, par Metzervisse, et à Briey (4 juin 1862).

Rouyer (Jules), à Thiaucourt (2 mars 1864).

Durand de Distroff (Anatole), avocat, à Briey (5 avril 1865).

Cournault (Charles), ✻, conservateur du Musée lorrain, à Nancy (9 février 1870).

Homolle, maître de conférences à la Faculté des lettres, à Nancy (7 avril 1880).

Meuse.

Maxe-Werly, à Bar-le-Duc (10 octobre 1877).

Jacob (Alfred), conservateur du Musée, à Bar-le-Duc, place Saint-Pierre (6 juillet 1881).

Morbihan.

Galles (René), C. ✻, intendant militaire en retraite, à Gramilla en Arradon, par Vannes (4 avril 1864).

Rosenzweig (Louis), ✻, archiviste du département, à Vannes (16 janvier 1867).

Nièvre.

MM.

LESPINASSE (René LEBLANC DE), archiviste-paléographe, au château de Luanges (1er juillet 1868).

Nord.

MANNIER (E.), ancien notaire, à la Bassée (5 juin 1861).

VAN HENDE (Ed.), à Lille, rue Masséna, 50 (1er juillet 1866).

CHAUTARD, doyen de la Faculté des sciences à l'Université catholique, à Lille (6 mars 1872).

DELATTRE (Victor), membre de la Commission historique du département, à Cambrai (2 juillet 1873).

RIGAUX (Henri), à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire, 112 (4 février 1874).

CAFFIAUX (Henri), archiviste de la ville, à Valenciennes (1er décembre 1875).

DEHAISNES (l'abbé), archiviste du département, à Lille (7 juin 1882).

Oise.

COLSON (le docteur), O. ✻, à Noyon (9 juillet 1852).

LONGPÉRIER-GRIMOARD (le comte Alfred PRÉVOST DE), à Longpérier, près Lagny-le-Sec (5 mars 1856).

MATHON, conservateur du Musée, à Beauvais (7 décembre 1864).

MARSY (le comte DE), conservateur du Musée Vivenel, à Compiègne (12 décembre 1866).

CAIX DE SAINT-AYMOUR (Amédée DE), membre de la Commission des monuments historiques, à Senlis (13 décembre 1876).

LUÇAY (le comte DE), ✻, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, au château de Saint-Agnan, par Mouy (3 juillet 1878).

LOUSTAU (G.), ingénieur civil, à Crépy-en-Valois, rue des Béguines, 4 (16 mars 1881).

MM.

Du Lac (Jules), à Compiègne, rue des Minimes, 10 (11 mai 1881).

Orne.

Jousset (le docteur), à Bellesme (6 janvier 1869).

Duval (Louis), archiviste du département, à Alençon (18 février 1868).

Pas-de-Calais.

Deschamps de Pas (Louis), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, à Saint-Omer (19 février 1839).

Van Drival (l'abbé), chanoine titulaire, président de la Commission des antiquités du département, à Arras (9 janvier 1854).

Linas (Charles de), ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Arras (2 mars 1859).

Beck de Fouquières, à Ramecourt (3 mars 1869).

Dancoisne, notaire honoraire, à Hénin-Liétard (5 mars 1873).

Terninck (A.), à Boisbernard, par Vimy (2 juillet 1873).

Morand (F.), ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Boulogne-sur-Mer (4 février 1874).

Monnecove (Félix le Sergeant de), ✻, ancien député, à Saint-Omer (4 mars 1874).

Puy-de-Dôme.

Mallay (Émile), architecte, inspecteur des travaux d'achèvement de la cathédrale, à Clermont-Ferrand (7 avril 1875).

Bourgade La Dardye (de), à Lezoux (8 février 1882).

Pyrénées (Basses-).

MM.

Lagrèze (Bascle de), ✱, conseiller-doyen à la Cour d'appel, à Pau (9 août 1847).

Rhône.

Morin-Pons (Henri), à Lyon (4 janvier 1865).

Guigue (M.-C.), ✱, archiviste du département, à Lyon (5 février 1868).

Chantre (Ernest), sous-directeur du Muséum d'histoire naturelle, à Lyon (3 mars 1875).

Bayet (Charles), professeur à la Faculté des lettres, à Lyon (2 juillet 1879).

Giraud, conservateur des musées d'archéologie de la ville, à Lyon (7 avril 1880).

Saône (Haute-).

Suchaux (Louis), à Vesoul (6 juin 1866).

Saône-et-Loire.

Bulliot (G.), ✱, président de la Société Éduenne, à Autun (6 novembre 1862).

Charmasse (Anatole de), à Autun (14 mars 1866).

Fontenay (Harold de), à Autun (5 janvier 1870).

Lacroix (T.), membre de l'Académie de Mâcon, à Mâcon (7 mai 1873).

Chevrier (Jules), à Chalon-sur-Saône, place de Beaune (11 mai 1881).

Sarthe.

Hucher (E.), ✱, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du Musée archéologique de la ville, au Mans (18 novembre 1863).

Charles (l'abbé Robert), au Mans (3 juillet 1878).

MM.

BERTRAND (Arthur), archiviste-paléographe, vice-président de la Société historique et archéologique du Maine, au Mans, rue de Flore, 48 (2 juillet 1879).

Savoie.

RABUT (Laurent), professeur au Lycée, à Chambéry (12 novembre 1873).

Seine.

MANTELLIER, ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conseiller à la Cour de cassation, à Neuilly-sur-Seine (10 février 1845).

LEGUAY (Louis), architecte, à la Varenne-Saint-Maur (6 juin 1867).

MAZARD (H.-A.), à Neuilly, avenue de Neuilly, 85 (16 juin 1875).

Seine-et-Marne.

PONTON D'AMÉCOURT (le vicomte DE), ✱, à Trilport (21 décembre 1864).

DAMOUR (Léon), à Fontainebleau (3 février 1875).

THÉDENAT (l'abbé), supérieur du collège, à Juilly (10 décembre 1879).

Seine-et-Oise.

MOUTIÉ (Auguste), ✱, à Rambouillet (9 mars 1849).

CORBLET (le chanoine Jules), ✱, directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, à Versailles, rue Saint-Louis, 13 (12 mai 1858).

LEBEURIER (le chanoine), ancien archiviste du département de l'Eure, à Mantes (4 juin 1862).

COUGNY (E.), inspecteur d'Académie, à Versailles (4 janvier 1865).

MASQUELEZ, ✱, bibliothécaire de l'École militaire, à Saint-Cyr (1er février 1865).

MM.

Hennebert, O. ✱, lieutenant-colonel du génie, professeur de fortification à l'École militaire de Saint-Cyr, à Versailles, rue Saint-Honoré, 10 (3 janvier (1872).

Chardin (Paul), à Ville-d'Avray (10 décembre 1873).

Pécoul (Auguste), à Draveil (3 avril 1878).

Fourdrignier (Édouard), à Limours (4 juin 1879).

Potiquet (Alfred), ✱, à Magny-en-Vexin (4 février 1880).

Caron (E.), aux Camaldules, par Yerres (6 avril 1881).

Seine-Inférieure.

Beaurepaire (Ch. de Robillard de), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste du département, à Rouen (6 avril 1870).

Sauvage (l'abbé E.), à Ectot-l'Auber, par Yerville (13 novembre 1872).

Estaintot (le vicomte Robert d'), à Rouen (1er décembre 1875).

Allard (Paul), à Rouen (10 décembre 1879).

Lebreton (Gaston), directeur du Musée céramique, à Rouen, rue Thiers, 25 bis (1er février 1882).

Sèvres (Deux-).

Beauchet-Filleau, juge de paix, à Chef-Boutonne (11 mai 1865).

Favre (Louis), à Niort (18 décembre 1878).

Somme.

Garnier (Jacques), ✱, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, conservateur de la Bibliothèque de la ville, à Amiens (9 mai 1851).

Cagny (l'abbé Paul de), à Amiens, rue Lemercier, 36 (5 mai 1858).

Beauvillé (Victor Caunel de), à Montdidier (8 décembre 1858).

Septenville (le baron de), ancien député, au château de Lignières, canton de Poix (1er mars 1865).

MM.

Van Robais (A.), à Abbeville, rue Millevoye, 28 (12 novembre 1873).

Janvier (Auguste), à Amiens (5 décembre 1877).

Tarn.

Clausade (Gustave de), avocat, à Rabastens (9 juin 1847).

Tarn-et-Garonne.

Marcellin (l'abbé), à Montauban (9 décembre 1843).

Mary-Lafon, ✱, bibliothécaire, à Montauban (9 mars 1853).

Vaucluse.

Deloye (Auguste), ✱, conservateur du Musée Calvet, à Avignon (2 mai 1866).

Morel (Louis), receveur particulier des finances, à Carpentras (1er juillet 1874).

Vienne.

Lecointre-Dupont (G.), à Poitiers (9 janvier 1844).

Auber (l'abbé), chanoine titulaire, historiographe du diocèse, à Poitiers, rue Sainte-Radégonde (9 janvier 1851).

La Croix (le R. P. de), conservateur du Musée des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (1er juin 1881).

Vosges.

Leclerc (Lucien), ✱, médecin-major en retraite, à Ville-sur-Illon, par Dompaire-Laviéville (20 novembre 1851).

Voulot, conservateur du Musée, à Épinal (5 février 1879).

Yonne.

Salmon (Philippe), à Cerisiers, près Sens (9 mai 1855).

Julliot (G.), à Sens (7 février 1872).

Gariel (E.), à Vassy-lès-Avallon (6 avril 1881).

Associés correspondants nationaux résidant à l'étranger.

MM.

Engel (Arthur), membre de l'École française de Rome, à Bâle (Suisse) (5 décembre 1877).

Sainte-Marie (E. Pricot de), vice-consul de France, à Raguse (Dalmatie) (5 février 1879).

Sorlin-Dorigny, à Constantinople (1er juin 1881).

Saige, conservateur des archives et de la bibliothèque du Palais, à Monaco (1er mars 1882).

Associés correspondants étrangers.

Angleterre.

Ellis (Sir Henry), ancien directeur du Musée Britannique, à Londres (19 décembre 1829).

Halliwal (James-Orchard), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (9 décembre 1849).

Birch (Samuel), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur des antiquités égyptiennes et assyriennes du Musée Britannique, à Londres (9 décembre 1850).

Roach Smith (Charles), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Rochester (9 avril 1851).

Collingwood Bruce (John), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Newcastle-sur-Tyne (9 mai 1853).

Loftus, à Ettrich, en Écosse (4 novembre 1857).

Parker (Sir John-Henri), à Oxford (2 juin 1858).

Mayer (Joseph), à Liverpool (11 août 1858).

Franks (Augustus-Wollaston), directeur de la Société des Antiquaires de Londres (5 février 1862).

Harth (William-Henri), à Londres (6 juillet 1864).

Lewis (le Rév. Samuel Savage), fellow et bibliothécaire de Corpus Christi College, à Cambridge (14 février 1872).

Belgique.

Witte (le baron J. de), *, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, à Anvers (19 mai 1846).

MM.

Chalon (Renier), membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (29 août 1851).

Schaepkens (A.), artiste peintre, à Bruxelles (2 juillet 1856).

Del Marmol, président de la Société archéologique de Namur, à Namur (20 mars 1861).

Van der Straten Ponthoz (le comte), à Bruxelles, rue de la Loi, 13 (18 janvier 1865).

Dognée (Eugène, M. O.), ✱, à Liège (6 juin 1867).

Pinchart (A.), chef de section aux Archives du royaume, à Bruxelles (7 avril 1869).

Danemark.

Worsaae (J. J. A.), ancien ministre, inspecteur général des monuments historiques du Danemark, à Copenhague (9 août 1854).

Muller (Louis), inspecteur du Cabinet royal des médailles, à Copenhague (25 mars 1858).

Schmidt (le professeur Waldemar), ✱, à Copenhague (3 juin 1868).

Espagne.

Castellanos de Losada (Basile-Sébastien), membre de l'Académie d'archéologie, à Madrid (9 avril 1851).

Delgado (Antonio), membre de l'Académie royale de l'histoire et conservateur des antiques de cette compagnie, à Madrid (9 janvier 1852).

Martinez y Reguera (le docteur Leopoldo), à Bujalance, province de Cordoue (6 novembre 1867).

Ramon-Soriano-Tomba, à Barcelone (19 novembre 1879).

Girbal (Henri-Claude), à Gérone (1er décembre 1880).

Etats-Unis.

Squier (E. G.), à New-York (9 juillet 1851).

Everett (Edward), correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), à Boston (9 juillet 1851).

Grèce.

MM.

Rangabé (A. Rizo), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Athènes (19 octobre 1849).

Carapanos (Constantin), ✻, à Athènes (10 avril 1878).

Hollande.

Wal (J. de), professeur à l'Université, à Leyde (10 décembre 1849).

Leemans (le docteur Conrad), directeur du Musée d'Antiquités, à Leyde (9 janvier 1852).

Dirks (le docteur J.), à Leeuwarden (3 mars 1869).

Italie.

Bonnefoy (l'abbé), à Jarsy (9 mars 1842).

Fusco (Giuseppe-Maria), à Naples (9 décembre 1850).

Rossi (le chevalier G. B. de), ✻, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), interprète des manuscrits à la Bibliothèque du Vatican, membre de la Commission des antiquités chrétiennes et du collège philologique de l'Université, à Rome (10 janvier 1853).

Garrucci (le P. Raffaele), ✻, professeur au Collège romain, à Rome (9 juillet 1854).

Henzen (le docteur Wilhem), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Rome (16 janvier 1867).

Bertolotti, archiviste aux Archives d'État, à Rome (8 janvier 1879).

Norwège.

Unger, professeur à l'Université, à Christiania (28 juin 1871).

Portugal.

MM.

MACEDO (le conseiller, commandeur DE), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Lisbonne (9 décembre 1836).

Prusse.

FRIEDLÆNDER (Julius), conservateur du Musée des médailles, à Berlin (9 décembre 1850).

DIEFENBACH (Lorenz), à Francfort-sur-le-Mein (9 janvier 1852).

LEPSIUS (Richard), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (10 novembre 1853).

WERTH (le professeur Ernest AUS'M), ✻, à Kessenich, près Bonn (2 mars 1870).

Russie.

LABANOFF (le prince A. DE), à Saint-Pétersbourg (3 février 1827).

KŒHNE (le baron Bernard DE), conseiller d'État actuel, à Saint-Pétersbourg (10 décembre 1849).

OUVAROFF (le comte), recteur de l'Université, à Moscou (4 novembre 1857).

SIENNICKI (Stanislas-Joseph), à Varsovie (3 février 1875).

Suisse.

QUIQUEREZ, à Bellerive, près Délémont, canton de Berne (19 février 1847).

VULLIEMIN (Louis), à Lausanne (10 décembre 1849).

SCHNELLER, à Lucerne (1er juillet 1857).

FAZY (Henry), membre du Conseil d'État, à Genève (4 février 1863).

MOREL-FATIO (Arnold), conservateur du Musée, à Lausanne (11 juillet 1866).

Wurtemberg.

KELLER (Adalbert VON), professeur de littérature du moyen âge, à l'Université de Tubingue (2 avril 1862).

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

ACADÉMIE des inscriptions et belles-lettres de l'Institut national de France.

—

AISNE, *Saint-Quentin*. Société académique.

ALLIER, *Moulins*. Société d'émulation.

ALPES-MARITIMES, *Nice*. Société des lettres, sciences et arts.

AUBE, *Troyes*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département.

BELFORT (Territoire de). Société Belfortaine d'émulation.

CALVADOS, *Caen*. Société des Antiquaires de Normandie.

— — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

— — Société française d'archéologie.

— *Bayeux*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

CHARENTE, *Angoulême*. Société d'agriculture, arts et commerce du département.

— — Société archéologique et historique de la Charente.

CHARENTE-INFÉRIEURE, *Saintes*. Société archéologique de la Charente-Inférieure.

— — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

CHER, *Bourges*. Commission historique du Cher.

— — Société des Antiquaires du Centre.

CORRÈZE, *Brive*. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.

CÔTE-D'OR, *Beaune*. Société d'archéologie, d'histoire et de littérature.

— *Dijon*. Commission des antiquités du département.

— *Semur*. Société des sciences historiques et naturelles.

CÔTES-DU-NORD, *Saint-Brieuc*. Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord.

CREUSE, *Guéret*. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

DORDOGNE, *Périgueux*. Société historique et archéologique du Périgord.

DOUBS, *Besançon*. Société d'émulation du Doubs.

EURE-ET-LOIR, *Chartres*. Société archéologique du département.

GARD, *Nîmes*. Académie.

GARONNE (HAUTE-), *Toulouse*. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres. — Société archéologique du midi de la France.

GIRONDE, *Bordeaux*. Commission des monuments et documents historiques de la Gironde.

— — Société archéologique de Bordeaux.

HÉRAULT, *Montpellier*. Société archéologique.

— *Béziers*. Société archéologique.

ILLE-ET-VILAINE, *Rennes*. Société archéologique.

INDRE-ET-LOIRE, *Tours*. Société archéologique.

LOIR-ET-CHER, *Blois*. Société des sciences et lettres.

— *Vendôme*. Société archéologique du Vendômois.

LOIRE, *Montbrison*. La Diana, société historique et archéologique du Forez.

LOIRE (HAUTE-), *Le Puy*. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

LOIRE-INFÉRIEURE, *Nantes*. Société archéologique.

LOIRET, *Orléans*. Société archéologique de l'Orléanais.

MAINE-ET-LOIRE, *Angers*. Répertoire archéologique de l'Anjou.

— — Société académique de Maine-et-Loire.

MANCHE, *Cherbourg*. Société nationale académique de Cherbourg.

MARNE, *Châlons-sur-Marne*. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.

— *Reims*. Académie de Reims.

MARNE (HAUTE-), *Langres*. Société historique et archéologique.

MEURTHE-ET-MOSELLE, *Nancy*. Académie de Stanislas.

— *Briey*. Société d'archéologie et d'histoire.

MEUSE, *Verdun*. Société philomatique.

— *Bar-le-Duc*. Société des lettres, sciences et arts.

MORBIHAN, *Vannes*. Société polymatique du Morbihan.

NORD, *Lille*. Société des sciences, de l'agriculture et des arts.

— *Cambrai*. Société d'émulation.

— *Douai*. Société centrale d'agriculture, sciences et arts.

— *Dunkerque*. Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

— *Avesnes*. Société archéologique.

OISE, *Beauvais*. Société académique d'archéologie, sciences et arts.

— *Compiègne*. Société historique.

PAS-DE-CALAIS, *Arras*. Académie d'Arras.

— *Saint-Omer*. Société des Antiquaires de la Morinie.

RHÔNE, *Lyon*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAÔNE-ET-LOIRE, *Autun*. Société Éduenne.

— *Chalon-sur-Saône*. Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.

SARTHE, *Le Mans*. Société archéologique du Maine.

SAVOIE, *Chambéry*. Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.

SAVOIE (HAUTE-), *Annecy*. Société Florimontane.

SEINE, *Paris*. Société française de numismatique et d'archéologie. — Société de l'histoire de France. — Société des études historiques. — Société philotechnique.

SEINE-ET-MARNE, *Melun*. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts.

SEINE-ET-OISE, *Rambouillet*. Société archéologique.

— *Versailles*. Société des sciences morales, des lettres et des arts.

SEINE-INFÉRIEURE, *Rouen*. Académie des sciences, belles-lettres et arts. — Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure.

SÈVRES (DEUX-), *Niort*. Société de statistique.

SOMME, *Amiens*. Société des Antiquaires de Picardie. — Académie du département de la Somme.

VAR, *Toulon*. Société des sciences, belles-lettres et arts.

VENDÉE, *La Roche-sur-Yon*. Société d'émulation de la Vendée.

VIENNE, *Poitiers*. Société des Antiquaires de l'Ouest.

VIENNE (HAUTE-), *Limoges*. Société archéologique et historique du Limousin.

VOSGES, *Épinal*. Société d'émulation.

— *Saint-Dié*. Société philomatique vosgienne.

YONNE, *Auxerre*. Société des sciences historiques et naturelles.

— *Sens*. Société archéologique.

ALGÉRIE, *Alger*. Société historique algérienne.

— *Constantine*. Société archéologique.

Sociétés étrangères.

ALSACE-LORRAINE, *Colmar*. Société d'histoire naturelle.

— *Metz*. Académie.

— *Mulhouse*. Société industrielle.

— *Strasbourg*. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.

ANGLETERRE, *Londres*. Société royale des Antiquaires.

— — Institut archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande.

Edimbourg. Société des Antiquaires d'Écosse.

— Société numismatique.

AUTRICHE, *Vienne*. Académie impériale des sciences.

— *Gratz*. Société historique de Styrie.

— *Laybach*. Société historique de la Carniole.

— *Zagrel-Agram*. Société archéologique.

BADE, *Manheim*. Société historique.

BAVIÈRE, *Munich*. Académie royale des sciences.

— *Bamberg*. Société historique.

— *Nuremberg*. Muséum germanique.

— *Ratisbonne*. Société historique du Haut-Palatinat.

BELGIQUE, *Bruxelles*. Académie royale de Belgique. — Société royale de numismatique belge.

— *Anvers*. Académie d'archéologie de Belgique.

— *Gand*. Comité central des publications de la Flandre.

— *Liége*. Société liégeoise de littérature wallonne.

— *Mons*. Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

DANEMARK, *Copenhague*. Société royale des Antiquaires du Nord.

— *Odensée*. Société littéraire de Fionie.

ESPAGNE, *Madrid*. Académie royale d'histoire.

— — Académie royale des beaux-arts de San-Fernando.

— *Valence*. Société archéologique.

ETATS-UNIS, *Boston*. Société des Antiquaires.

— *New-York*. Société ethnologique d'histoire naturelle.

— *Philadelphie*. Société philosophique américaine.

— *Topeka*. Société historique de l'état du Kansas.

— *Urbana.* Association centrale scientifique de l'Ohio.

— *Washington.* Institut Smihtsonien.

Grèce, *Athènes.* Société archéologique.

Hesse-Darmstadt, *Mayence.* Société des Antiquaires.

Hollande, *Leeuwarden.* Société d'histoire et des antiquités de la Frise.

Italie, *Rome.* Académie des Lincei.

— *Modène.* Académie royale des sciences, lettres et arts.

— *Turin.* Académie royale des sciences.

Luxembourg, *Luxembourg.* Institut Royal Grand-Ducal, section historique.

Nassau, *Wiesbaden.* Société des Antiquaires.

Portugal, *Lisbonne.* Académie royale des sciences.

Prusse, *Bonn.* Société des Antiquaires du Rhin.

Russie, *Saint-Pétersbourg.* Académie impériale des sciences.

Suède, *Stockholm.* Académie royale des inscriptions et belles-lettres.

Suisse, *Bâle.* Société nationale des Antiquaires.

— *Genève.* Société d'histoire et d'archéologie.

— *Lausanne.* Société d'histoire de la Suisse Romande.

— *Lucerne.* Société historique des cinq Cantons primitifs.

— *Zurich.* Société des Antiquaires.

Turquie, *Constantinople.* Société centrale.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. ADRIEN DE LONGPÉRIER

Par M. G. SCHLUMBERGER, membre résidant.

M. Henri-Adrien Prévost de Longpérier, né le 21 septembre 1816, à Paris, fit son éducation à Meaux sous la direction de son père, homme de cœur et de grand savoir. De bonne heure il put se livrer avec passion à l'étude de l'antiquité et, lorsqu'en 1835 il vint à Paris, il était presque un maître à l'âge où la plupart des hommes sont encore sur les bancs des écoles. Bien qu'il eût abordé déjà la connaissance des principales branches de l'archéologie, il avait constamment témoigné pour la science numismatique une prédilection particulière. Il entra donc le 18 mai 1836, après six mois de stage, au Département des Imprimés, en qualité de surnuméraire au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Royale et y conquit aussitôt, malgré son jeune âge, une place à part grâce à son savoir sûr et brillant et à l'incroyable justesse de son coup d'œil. Il y poursuivit avec ardeur ses études sur toutes les formes de l'antiquité figurée, affermit ses connaissances en hébreu, en persan, en arabe, et publia des mémoires numismatiques qui devinrent rapidement célèbres, mémoires aussi importants au point de vue de l'histoire qu'à celui de la science même des médailles. Après

onze ans passés à la Bibliothèque, il fut nommé, le 17 février 1847, conservateur des antiques au Louvre, en remplacement de M. de Clarac. Les attributions de ce poste important se grossirent bientôt de l'installation et de la conservation du nouveau Musée assyrien, de la conservation du Musée égyptien et de celle du Musée des antiquités américaines, qui venait de se former. M. de Longpérier demeura plus de vingt années, jusqu'en 1870, dans ce poste important, l'illuminant pour ainsi dire de sa présence, suivant la juste expression d'un des orateurs qui ont parlé sur sa tombe. Dès 1837, à vingt ans, il avait été élu membre résidant de la Société des Antiquaires; il entra à l'Académie des Inscriptions le 26 mai 1854.

M. de Longpérier est mort le 14 janvier 1882, après trois mois d'une douloureuse agonie héroïquement supportée. Jamais peut-être l'archéologie n'avait fait perte aussi irréparable. M. de Longpérier était le dernier des archéologues universels; à présent, il n'y a plus que des spécialistes; qu'on me pardonne ces expressions qui rendent ma pensée.

Rien n'est difficile pour qui a connu de près M. de Longpérier, et vécu dans son intimité, comme de donner à ceux qui n'ont pas eu ce privilège une idée vraie de ce merveilleux esprit si abondant, si subtil, si divers, si admirablement armé des ressources d'une immense érudition. La plume me tombe des mains lorsque je m'efforce de faire comprendre la perte que nous avons tous faite. A la douleur que j'éprouve de la mort d'un pareil guide se mêle une autre douleur, l'amer regret de songer que cette superbe intelligence n'est plus, que jamais plus la foule de tous ceux qui, depuis tant d'années, avaient pris la douce habitude de recourir sans cesse aux conseils de sa parfaite expérience, n'auront cette joie.

M. de Longpérier, qui n'a jamais professé, qui n'a pas écrit de gros livres, qui, depuis bien des années, n'était plus conservateur ni au Cabinet des Médailles, ni au Louvre, a exercé et exerçait encore, sur le mouvement scientifique se rapportant aux diverses branches de l'archéologie, une influence telle, que l'on a pu dire, sans crainte d'être con-

tredit, que les archéologues du monde entier le regretteront comme un des premiers sinon le premier d'entre eux. Ce qui caractérisait son génie, c'était la prodigieuse connaissance qu'il avait des monuments ; ceux qui écriront sa biographie seront tous forcés de se répéter sur ce point; ce don précieux lui a valu pendant un demi-siècle une réputation incomparable; c'est grâce à lui que son nom ne périra point. Et ce qui communiquait à cette science des monuments une physionomie véritablement unique, c'était son caractère d'universalité; tous ceux qui ont approché M. de Longpérier savent qu'on pouvait indifféremment lui présenter un monument de l'antiquité classique comme de l'antiquité orientale, du moyen âge comme de la renaissance, voire même des deux derniers siècles; jamais on ne le trouvait désarmé ; en quelques paroles nettes et claires, il expliquait le monument, lui restituait sa valeur vraie, déchiffrait les légendes, interprétait les types; plus la question sortait de l'ordinaire, plus elle semblait nouvelle, plus elle avait dérouté ceux qui l'avaient étudiée en premier, plus la réponse du maître était, en général, décisive et brillante. Qu'il s'agît d'un cylindre babylonien ou d'une inscription gallo-romaine, d'une monnaie des rois d'Axum ou des peuplades gauloises, d'une inscription himyaritique ou juive du moyen âge, d'un texte écrit d'Occident ou d'Orient, d'une monnaie du plus obscur émir musulman, de quelque pierre tombale du XI[e] siècle, d'une statue chaldéenne, d'un vase grec ou d'un bijou mérovingien, d'un sceau médiéval, d'un émail de Limoges ou d'une coupe sassanide, toujours son admirable coup d'œil découvrait la vérité, sûrement, rapidement; soudain la lumière était faite. Nul comme lui ne savait indiquer la date vraie, préciser le lieu d'origine, donner le nom de l'ouvrier, qu'il fût graveur, médailleur, potier ou sculpteur, démêler ce qu'il fallait attribuer à chacun, restituer à chaque race antique, à chaque peuple d'Asie, à chaque ville, à chaque dynaste, à chaque artiste également, le monument, la statue, la médaille, la pierre gravée, le vase que d'autres leur avaient retirés par erreur ou n'avaient su leur attribuer. C'est dans ce vaste domaine que

M. de Longpérier a rendu surtout de longs et inappréciables services. Ce qu'il a définitivement établi d'attributions vraies, ce qu'il en a corrigé de défectueuses, ce qu'il a contribué à dissiper d'erreurs de toutes sortes, ce qu'il a débarrassé à la fois la science et les collections publiques et privées de monuments faux, ce qu'il a fait pour améliorer le classement rationnel de celles-ci, pour détruire les innombrables erreurs de ses prédécesseurs, est incalculable. Ce qu'il a contribué, par l'énergie persuasive de ses démonstrations, constamment basées sur l'étude comparative des monuments, à faire adopter partout une méthode plus scientifique, plus positive, ne saurait se raconter en ces quelques lignes. Animé de l'amour le plus intense, le plus désintéressé pour la science, il a, toute sa vie, fait la guerre aux faux savants ; il les considérait comme de dangereux destructeurs et les dénonçait sans pitié. Ils s'en sont vengés en cherchant bien vainement à lui faire une réputation d'esprit chagrin et difficile.

Cette connaissance des monuments était certes, chez M. de Longpérier, jusqu'à un certain point instinctive, mais il était principalement redevable de cette force à deux qualités : d'abord à la sagesse, à la sévère sobriété de son jugement, j'allais dire de son merveilleux bon sens — c'était un véritable positiviste en matière d'archéologie — puis à l'étendue de son savoir, à sa prodigieuse érudition ; il avait tout lu ; il possédait à fond les sources écrites que nous a laissées l'antiquité ; rien également de ce qui a été écrit depuis un siècle et plus sur toutes les branches de l'archéologie ne lui avait échappé ; il connaissait tous les monuments qui ont été retrouvés et se sont accumulés dans les grands musées et les grandes collections de l'Europe, et il avait touché de ses mains la plupart de ceux qui ont quelque importance. Tout ce qui depuis cinquante années a passé par Paris, venant des terres classiques de l'Italie, de la Grèce ou de l'Orient, a défilé sous ses yeux. Avec une bienveillance infatigable, malgré sa frêle santé, il tenait bureau ouvert de consultations archéologiques, et il n'y a guère d'exemples que ses arrêts aient été sérieusement contestés.

Sa mémoire était extraordinaire ; pas un article de revue scientifique, pas un objet antique, quelque petit qu'il fût et en apparence insignifiant, ne lui avait été communiqué, qu'il n'en eût conservé un souvenir très net. C'était là encore une de ses armes les plus puissantes. Une autre était cette extraordinaire faculté de rapprochement qui lui a permis de retirer de si utiles fruits de l'étude des médailles, de cette science numismatique à laquelle il conserva toujours sa tendresse première, à laquelle il dut ses plus beaux succès. La connaissance presque absolument parfaite qu'il avait des caractères des médailles de chaque siècle, de chaque peuple, de chaque règne, lui a valu une bonne partie de ce coup d'œil dont il était justement fier. Lui soumettait-on un monument quel qu'il fût : inscription, arme, vase ou pierre gravée, il se reportait mentalement à la médaille contemporaine, et presque toujours ce rapprochement quasi instinctif lui communiquait la lumière.

M. de Longpérier dessinait fort bien ; il avait constamment le crayon à la main ; toutes les fois que cela lui était possible, il prenait un croquis rapide des monuments d'ordre si divers qu'on lui soumettait. Profondément curieux de toutes choses, comprenant aussi de quelle utilité lui seraient de pareilles recherches, il s'était efforcé de connaître parfaitement les divers procédés de fabrication des anciens et ceux des ouvriers du moyen âge, et on a eu raison de dire que, sauf le duc de Luynes, jamais archéologue ne s'était mis plus soigneusement au courant de toutes les questions de technologie.

La principale influence de M. de Longpérier s'est donc exercée de la manière que je viens de chercher à caractériser; plus que personne il a contribué à faire naître dans le grand public des érudits et des travailleurs, jusque dans celui des simples amateurs, une connaissance beaucoup plus exacte des monuments, une appréciation infiniment plus précise de leurs caractères suivant les époques et le lieu de fabrication. Cette influence, M. de Longpérier l'a, je le répète, établie bien plutôt par les entretiens de chaque jour que par le livre ou par les leçons savamment professées.

Bien qu'il ait publié de nombreux et précieux travaux, presque tous fort courts, et malheureusement dispersés dans une foule de revues scientifiques souvent introuvables, c'est en conversant qu'il a surtout propagé les richesses de sa science, en exposant ses idées : tantôt au Cabinet des Médailles ou au Louvre, en présence des érudits, des amateurs, des savants étrangers, tantôt dans les salles de ces Expositions rétrospectives de 1867 et de 1878 qui lui ont dû, la dernière surtout, leur admirable éclat, tantôt encore devant la foule des visiteurs qui l'ont recherché toute sa vie, qui le recherchaient avidement jusque dans la demi-retraite de ces dernières années, dans cette studieuse demeure toujours ouverte aux vrais travailleurs, tantôt ici même aux Antiquaires, dont il fut si longtemps un des membres les plus assidus, tantôt enfin et surtout dans le sein de l'Académie des Inscriptions, sa famille scientifique, dont il fut constamment une des personnalités les plus agissantes et les plus originales. C'est dans cette illustre compagnie qui l'entourait d'une vive affection, d'un respect singulier, qu'il a joué durant près de trente années le rôle le plus brillant et le plus utile. Il faut feuilleter les comptes-rendus des travaux de ce corps savant pour se faire une idée de la place qu'y tenait M. de Longpérier; son nom s'y rencontre à chaque page. Dans toutes les discussions des séances publiques on le voyait intervenir, ramenant à la question, à la vérité scientifique, les orateurs passionnés qui menaçaient de s'en éloigner, précisant, de sa parole élégante, les attributions comme les déductions, apportant toujours à l'appui de l'opinion qui était la vraie un fait décisif ou nouveau, un rapprochement irréfutable que lui suggérait son impeccable mémoire. Ses communications aussi étaient constamment neuves et frappantes, courtes et exquises; on l'écoutait avec un charme infini; on se sentait soudain édifié sur la question qu'il traitait; il semblait que le sujet fût épuisé. Mais c'était surtout au sein des commissions que brillait son influence. Ses collègues, émerveillés de ses dons multiples, l'avaient nommé membre de presque chacune d'elles. Le bien qu'il y a fait est immense, soit pour encourager et sou-

tenir les bons travaux, soit pour empêcher qu'on ne récompensât les mauvais. Ses rapports sont de lumineux plaidoyers. Il prenait vivement au sérieux ces fonctions souvent pénibles; aucune souffrance de sa santé délicate ne fût parvenue à l'en détourner; il lisait avec une attention extrême chaque ouvrage déféré aux concours, et quand il avait trouvé quelque notion nouvelle ou juste ou simplement utile et bonne à soutenir, ou, tout au contraire, quelque hérésie à combattre au nom de la science, il n'était pas d'effort qu'il ne s'imposât pour convaincre ses confrères. Il a été l'âme de beaucoup des plus utiles créations de l'Académie. Il mettait un soin extrême à rédiger les programmes des concours de prix ou des travaux des écoles d'Athènes et de Rome. Il a été un des premiers promoteurs et un des plus ardents soutiens du *Corpus des inscriptions sémitiques*. Il s'était réservé pour sa part la rédaction du volume relatif à la numismatique, qu'il devait publier en collaboration avec M. Waddington. A la mort de M. de Saulcy, il y a bientôt deux ans, il avait été nommé président de la commission du *Corpus*.

J'ai insisté sur le rôle de M. de Longpérier à l'Institut, parce que dans ces dernières années c'est là surtout qu'il a donné les plus fréquents témoignages de son activité scientifique. Je n'ai pu parler de même de l'influence relativement aussi considérable qu'il a si longtemps exercée dans notre Société des Antiquaires, dont il était depuis bien des années le doyen aimé et vénéré. C'est que depuis 1870, sept ans avant mon entrée dans la Compagnie, M. de Longpérier, déjà fort souffrant, ne fréquentait plus nos réunions dont il avait été l'hôte le plus actif, le plus assidu, l'orateur le plus brillant et le plus écouté. Dans le discours prononcé sur la tombe de notre illustre confrère, M. Perrot, notre président, a trop bien caractérisé le rôle joué parmi nos aînés par M. de Longpérier pour que j'aie à y revenir. Presque chaque séance était pour ce travailleur infatigable l'occasion d'une communication importante, d'une présentation de monuments inédits ou curieux; chaque page de notre *Annuaire* et de notre *Bulletin* témoigne de cette activité

féconde, et ceux qui voudront consulter la liste des travaux de M. de Longpérier, imprimée à la suite de cette notice, verront que nos *Mémoires* contiennent de lui plus d'un article plein d'enseignement. Ce qu'il avait été dans toutes les sociétés savantes, il le fut aux Antiquaires, et lorsqu'il ne reparut plus au Louvre, ce fut un grand deuil pour tous, comme un grand silence qui se fit parmi nous. Mais s'il ne fut plus en fait présent à nos réunions, il le fut constamment en pensée; il lisait avec ardeur notre *Bulletin*, nos *Mémoires*; dans mes visites journalières, je lui racontais la physionomie de nos séances, sachant que rien ne pourrait l'intéresser davantage, et jusqu'en ses derniers jours, lorsque d'horribles souffrances l'avaient presque terrassé, il retrouvait un reste de vie pour me dire : « Qu'a-t-on fait aujourd'hui aux Antiquaires? »

Je me suis efforcé de peindre la nature d'esprit de l'homme illustre qui vient de nous être ravi et la forme de l'influence qu'il a exercée sur les études contemporaines. Je terminerai par un très rapide aperçu de ses plus notables travaux, donnant ainsi un nom aux principaux services rendus par lui à la science. Ceci n'est point une notice bibliographique; je publie plus loin ce résumé indispensable; ici, j'indiquerai seulement les points capitaux.

La numismatique, que M. de Longpérier, dans les luttes qu'il a eu à soutenir, a toujours considérée comme une des plus essentielles portions de son arsenal scientifique, lui doit immensément. Trois groupes monétaires ont été principalement de sa part l'objet de travaux d'une grande importance : le groupe des monnaies françaises du moyen âge (monnaies royales des Mérovingiens et des Carolingiens et monnaies féodales) ; le groupe des monnaies arabes; surtout enfin le groupe des monnaies antiques orientales, monnaies sassanides, arsacides, himyaritiques, axumites, sur lesquelles il a presque seul fait toute la lumière. Dans chacune de ces branches très diverses, il a rédigé des œuvres de premier ordre qui firent loi aussitôt et font loi encore aujourd'hui. Pour les monnaies françaises, je noterai, outre les innombrables travaux de la *Revue numismatique*,

les deux *Catalogues* des collections *Rousseau* et *Dassy*, livres demeurés classiques, où tant de monnaies précieuses pour l'histoire de nos deux premières races ont été décrites, où tant d'attributions fausses ont été rectifiées. Pour le second groupe, je rappellerai seulement les travaux sur la numismatique des Arabes d'Espagne et ce *Programme* dont M. F. Lenormant a pu dire avec raison que le plan méthodique en était si supérieurement tracé qu'un autre n'aurait plus aujourd'hui qu'à en remplir les cadres sans s'en écarter.

Pour le groupe des monnaies antiques orientales, je citerai ces deux plus beaux fleurons qui ont fait à M. de Longpérier bien jeune encore une réputation universelle, ces travaux célèbres sur la numismatique des rois Sassanides et Arsacides, dont le premier, véritable chef-d'œuvre rédigé à l'âge de vingt-quatre ans, lui valut sa première récompense à l'Institut. Le déchiffrement des légendes pehlevies sur les monnaies de la longue dynastie sassanide, le classement iconographique des types royaux demeureront peut-être la plus grande gloire de M. de Longpérier. Je ne puis pas ne pas mentionner encore dans ce même groupe les mémoires si importants, si neufs, si originaux sur les monnaies des rois d'Axum et d'Himyar, qui ont fondé la numismatique de l'Éthiopie et de l'Arabie avant l'Islam. Lorsque je fis, il y a trois ans, à Constantinople, l'acquisition d'un nombreux trésor de monnaies himyaritiques provenant de San'â, mon premier soin fut d'en informer M. de Longpérier, qui m'adressa à ce sujet des lettres charmantes ; il était tout heureux de reprendre une de ses recherches favorites, et étudia avec ardeur les dessins que je lui envoyai ; à mon retour, il n'eut de repos que je n'eusse publié le résultat de ma découverte, et, sous le prétexte d'un modeste compte-rendu de mon travail, dans le *Journal des Savants*, il écrivit encore, bien que déjà épuisé par la maladie, un de ses plus curieux chapitres sur les antiquités du pays d'Himyar, résumant en un précieux ensemble bien des notions nouvelles, fruit de ses dernières méditations sur ce sujet encore si mal connu. Je citerai encore dans ce groupe oriental les travaux sur les monnaies royales des Omanes et de la Characène.

Durant près de vingt années, M. de Longpérier a dirigé, de concert avec son ami et confrère M. le baron de Witte, la *Revue numismatique* qui leur a dû d'être considérée pendant tout ce temps comme le premier, le mieux fait et le plus utile des recueils de ce genre en Europe. Il n'est pas de livraison de cette vaste collection où M. de Longpérier n'ait traité de main de maître quelque point capital de la numismatique antique ou médiévale.

Ces travaux multiples n'ont pas profité uniquement à la numismatique et à l'archéologie. Par ses écrits sur les monnaies sassanides et arsacides en particulier, M. de Longpérier a fait faire à la connaissance de l'histoire de l'Asie sous ces deux grandes races royales des progrès considérables. L'antiquité orientale l'avait toujours singulièrement attiré et il s'en est constamment occupé avec succès. On sait les services signalés qu'il a rendus lors des premiers travaux de déchiffrement des écritures cunéiformes, et comment par un véritable miracle de pénétration il démêla, dans la belle inscription gravée entre les jambes de l'un des taureaux à face humaine envoyés au Louvre par Botta, le nom du roi *Sargon*, *roi des rois*, *roi du pays d'Assour*, classant ainsi d'un coup toute une série de monuments. C'était une découverte dont il tirait quelque gloire et qu'il aimait à rappeler dans ses causeries intimes. Chargé d'installer au Louvre le produit de ces mémorables découvertes de Khorsabad, il organisa le Musée assyrien et publia un *Catalogue* qui est demeuré une de ses œuvres les plus justement admirées, malgré les lacunes inséparables de l'état alors si peu avancé des études assyriologiques.

Les antiquités hébraïques, toutes les questions encore bien obscures se rapportant aux Juifs d'Occident au moyen âge, ont toujours vivement préoccupé M. de Longpérier. Il fut toute sa vie en correspondance avec ceux qui se sont occupés depuis un demi-siècle de cette branche de l'archéologie. Il aimait en souriant à prendre ce titre de rabbin que l'admiration de ses confrères hébraïsants lui avait plus d'une fois décerné. Il recherchait avec zèle les moindres traces pouvant jeter quelque lueur sur l'histoire si peu

connue de ces Juifs d'Espagne, de Narbonne ou de Paris dont il a publié les sceaux et les inscriptions funéraires. A l'exposition du Trocadéro, il avait donné tous ses soins à l'organisation d'une petite salle juive du moyen âge, premier et précieux essai dont le *Catalogue* publié par M. Strauss nous a du moins conservé un durable souvenir.

Mais de toutes les branches de l'archéologie orientale aucune n'avait plus séduit M. de Longpérier que celle qui concerne les peuples musulmans, la race arabe en particulier. Tout jeune, il s'était pris de passion pour cette époque des khalifes, si poétique et si grande; il parlait et lisait l'arabe à la perfection. Il aimait à me redire la joie qu'il avait éprouvée à lire dans leur forme originale ces récits des *Mille et une Nuits* parmi lesquels se cachent quelques-uns des plus vieux contes du monde. Vers 1838, après les premières campagnes d'Algérie, lorsqu'il était bien jeune encore, il avait été chargé par le ministre de la guerre de visiter et de distraire les chefs arabes prisonniers qui se mouraient de nostalgie. On peut dire qu'il vécut avec eux et put ainsi, à Paris même, étudier l'esprit, la langue, les mœurs des Orientaux. Outre les grands travaux sur la numismatique musulmane que j'ai déjà notés, il n'y a pas une branche des antiquités arabes qu'il n'ait enrichie de découvertes considérables. Je citerai les précieux mémoires sur des coupes et des vases arabes, sur des miroirs arabes, sur les caractères arabes employés à l'ornementation chez les peuples chrétiens d'Occident, les notes sur l'écriture *baberi*, sur les inscriptions funéraires arabes, etc., etc. Les Maures d'Espagne avaient été en particulier pour lui un objet de recherches favorites, témoin ce projet demeuré, hélas, inachevé, de l'histoire numismatique de l'Espagne musulmane. En 1851, il visita l'Andalousie où il retrouva les traces, pour lui palpitantes encore, de la domination des Maures. Jusqu'à son dernier jour, il aimait à rappeler ce voyage, une des joies de sa vie, à citer ces noms magiques de Cordoue, de Séville, de Grenade, où il avait retrouvé tant de sujets d'études. Tout dernièrement encore, en 1878, lorsqu'il pouvait s'arracher quelques instants à l'incessant

labeur de ses fonctions de directeur de l'Exposition du Trocadéro, il courait à l'exposition voisine d'Algérie copier cette belle inscription funéraire de Tlemcen qui lui a permis de restituer à son véritable possesseur cette relique du dernier sultan de Grenade [1].

Les services rendus par M. de Longpérier pendant son séjour de vingt ans et plus à la tête du Musée des Antiques sont connus de tous. Je n'y reviendrai point en détail. Le premier, débrouillant le chaos des directions plus anciennes, il opéra parmi tant de richesses un classement rigoureusement scientifique, organisa, je l'ai dit, le Musée assyrien, sépara les marbres du grand art grec d'avec ceux de l'époque romaine, créa la magnifique salle des bronzes, publia cette belle *Notice des bronzes antiques* qui est demeurée et demeurera toujours, pour la lucidité de l'exposition, pour la sobriété, le laconisme et la perfection de la science déployée dans les descriptions, un modèle de ce genre de publications. Rien n'était étranger à cet esprit si vaste, si curieux de tout problème archéologique non résolu. Chargé d'organiser au Louvre un Musée des antiquités du Nouveau Monde, M. de Longpérier publia son *Catalogue des antiquités américaines*, presque introuvable aujourd'hui, qui fut le premier recueil vraiment scientifique sur ces questions à propos desquelles on avait jusque-là débité tant de folies.

En 1861, M. de Longpérier fut envoyé à Rome pour procéder à la réception officielle de la collection Campana. Il fut également chargé d'exposer au Louvre ces immenses séries et d'en former le Musée Napoléon III. Ce fut encore là une de ses plus magistrales créations. Il se signala principalement par l'organisation de l'admirable salle des terres cuites, si tôt et si malheureusement détruite. C'est également le cas de rappeler ici cette vaste publication du *Musée Napoléon III*, demeurée inachevée et qui, pour la première fois, mit sous les yeux du public érudit, non pas seulement des représentations de bustes et de statues, mais celles d'une foule de monuments, de menus objets de toutes les

1. *Journal des Savants*, n° d'avril 1881.

origines et de toutes les séries les plus négligées jusque-là.

En 1866, notre regretté confrère fit à Naples et en Sicile un voyage qui lui permit de visiter les grandes collections du sud de l'Italie.

M. de Longpérier fut un des principaux collaborateurs de l'Exposition de l'art ancien au Champ-de-Mars en 1867. En 1878, il dirigea et organisa l'Exposition des Galeries du Trocadéro. On sait quel fut l'immense succès de ces deux créations, quelle influence elles ont eue sur le développement du goût public, à quel point elles ont contribué à augmenter le nombre de ceux qui s'intéressent aux choses de l'archéologie et de l'art. Ces brillants résultats sont dus au génie de l'homme qui sut mener à bien de pareilles entreprises. C'est lors de l'Exposition de 1878 que j'ai surtout appris à connaître M. de Longpérier. Jamais encore je n'avais vu un homme se donner ainsi tout entier à l'œuvre qu'il voulait créer. J'ai été le témoin journalier des efforts ardents, excessifs, qui ont tant contribué à ruiner sa santé déjà gravement altérée. Jusqu'au dernier jour il est resté sur la brèche; comme un bon capitaine dirigeant la manœuvre, il ne cessait de veiller personnellement au moindre détail. En plein mois de décembre 1878, dans ces galeries glacées, dans ce froid pour lui mortel, il présidait encore à l'emballage, à la réexpédition de ces milliers d'objets précieux; il ne quitta ce poste dangereux pour lui que lorsque le dernier colis eut franchi la porte de nos salles. Et que de peines pour l'organisation de ces suites merveilleuses dont le souvenir est encore présent à tous! il voulait faire trop bien; il rêvait une exposition parfaite; et quel sentiment exquis de sa responsabilité vis-à-vis du public qu'il voulait trop bien et trop parfaitement instruire! quelle crainte de laisser passer sous les yeux des ignorants quelque monument faux ou d'attribution douteuse, et quelle joie aussi quand il se sentait compris, quand il jouissait des résultats acquis, quand il voyait la foule des visiteurs admirer à l'envi cette superbe série des statuettes de Tamagra, un de ses plus chers efforts, quand il apercevait quelque érudit s'arrêtant avec curiosité devant les vitrines de la petite salle juive! Comme

il se transformait alors dans le plus aimable, le plus savant, le plus séduisant des cicerones! Pour se délasser parfois, il aimait à parcourir incognito nos galeries, à se mêler aux groupes; pour peu qu'il entendît quelque propos décelant l'observation fine et intelligente, il prenait la parole; en quelques mots, il éclairait ses auditeurs étonnés, se demandant quel était ce vieillard de si grand air, si plein de science et d'affabilité.

La croix de commandeur de la Légion d'honneur fut la consécration de si courageux efforts. Bien d'autres nations avaient conféré leurs ordres les plus élevés au maître que nous pleurons. L'Allemagne, l'Angleterre, la Russie, l'Espagne, les Pays-Bas le comptaient au nombre des membres de leurs principaux corps savants. Il était particulièrement fier des distinctions que lui avait conférées l'Italie, où il était à la fois membre de l'Académie des *Lincei* et de l'*Institut de correspondance archéologique*. Il aimait surtout Turin où il avait fait de longs séjours, où il comptait de fortes amitiés. Il était membre de l'*Académie royale des sciences* de cette ville, et l'un de ses plus doctes confrères, M. V. Promis, conservateur du Cabinet royal des Médailles, a rendu, dans un langage ému, un juste et éloquent tribut à sa mémoire.

M. de Longpérier a dirigé de 1855 à 1856, de concert avec M. de Witte, la rédaction du *Bulletin archéologique de l'Athenæum français*. En dehors des œuvres que j'ai déjà citées, il a publié de très nombreux travaux dont chacun représente un ensemble presque complet, d'une exquise brièveté d'exposition, dans la *Revue archéologique*, dans le *Journal asiatique*, dans le *Bulletin de correspondance archéologique*, dans les *Mémoires*, l'*Annuaire* et le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, dans les *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions*, dans le *Journal des Savants*, etc.

C'est dans ce dernier recueil, dont il était devenu collaborateur en 1874, qu'il a publié la plupart des travaux de la fin de sa vie. Ces articles du *Journal des Savants*, même les plus simples comptes-rendus d'ouvrages, sont de complets mémoires dans lesquels semblent se résumer toutes les bril-

lantes qualités du maître, plus que jamais parvenu à l'apogée de son talent. Parmi ces petits chefs-d'œuvre je rappellerai seulement les articles sur le *Louis de cinq sols*, à propos d'un travail de M. Massagli, qui sont un si curieux document à l'appui de l'Histoire du commerce des Francs en Orient au XVIIe siècle, les articles sur les *Inscriptions de la France* de M. de Guilhermy, dont le dernier contient le *corpus* des inscriptions hébraïques du Parisis, la savante critique de l'*Etude sur le Millarès* de M. Blancard, l'article sur le *Missorium de Geilamir* publié à nouveau dans la *Gazette archéologique*, celui sur la *Chanson d'Ogier le Danois* dans lequel l'illustre savant reprenait un des sujets favoris des études de sa première jeunesse, celui enfin sur mon mémoire consacré au *Trésor de San'â.*

M. de Longpérier était également depuis de longues années membre du conseil de la Société Asiatique. C'est dans le *Journal asiatique* qu'il a publié, de 1844 à 1855, quelques-uns de ses mémoires les plus intéressants sur les monnaies musulmanes et un travail des plus remarquables sur les monuments antiques de l'Asie nouvellement entrés au Musée du Louvre, un de ceux où se révèlent le plus brillamment les qualités de son génie divinateur.

Sous un calme apparent, M. de Longpérier cachait une âme enthousiaste; il aimait passionnément le beau en tous genres. La poésie, la littérature l'attiraient autant que les arts, et son admiration pour Cervantès fit qu'il tint à parcourir tous les lieux décrits dans *Don Quichotte*, de même que, lors de son premier voyage en Angleterre, dès 1843, il avait accompli avec le plus vif plaisir le voyage des personnages des *Cantorbury tales*. C'est qu'il connaissait admirablement la littérature anglaise et que le vieux Chaucer était un de ses poètes favoris. M. Guillaume Guizot me contait un jour qu'ayant fait à M. de Longpérier une visite de candidature lorsqu'il se présentait à la chaire du Collège de France qu'il occupe aujourd'hui, il fut très profondément surpris d'entendre cet archéologue, qu'il croyait exclusivement plongé dans l'étude des monuments antiques, lui parler de Chaucer, de Shakespeare, comme s'il eût passé sa vie à

les étudier. « Il me fit en quelque sorte, me disait mon interlocuteur, passer un examen plein de charmante et fine bonhomie, et je dus veiller pour me tirer à mon honneur de cette épreuve aussi aimable qu'inattendue. »

Jusqu'à la fin de sa vie, au milieu des plus cruelles, des plus opiniâtres souffrances, dont peuvent seuls se faire une idée ceux qui les ont vues de près, M. de Longpérier n'a cessé de travailler. Les notes, les documents s'accumulaient dans ses cartons. Hélas, il ne rédigeait jamais qu'au moment d'imprimer; il conservait dans son esprit le fil conducteur qui, au dernier instant, devait faire un corps de toutes ces notes soigneusement classées, mais jusque-là dépourvues de tout point de repère ou d'union. Aussi que de précieux travaux presque construits et malgré cela définitivement perdus pour nous! Que de richesses à jamais ensevelies dans l'ombre des portefeuilles et quelle douleur de ne pouvoir tirer parti de tant de recherches dernières sur les antiquités himyaritiques, sur la numismatique royale d'Éthiopie, sur ces antiquités dites Hittites surtout, qui sont à l'ordre du jour des préoccupations du monde savant, et sur lesquelles M. de Longpérier préparait un mémoire, fruit de bien des mois d'études!

Les découvertes de M. de Sarzec en Chaldée furent peut-être la dernière jouissance de M. de Longpérier. Il aimait à rappeler que le premier il avait, il y a bien des années, su deviner l'origine chaldéenne de quelques rares et précieux fragments déposés au Louvre et qu'il publia dans le *Musée Napoléon III*. Ma présence à Constantinople pendant l'été de 1879 m'avait fait rencontrer M. de Sarzec et m'avait mis un des premiers dans la confidence de ses heureux débuts et de ses espérances plus brillantes encore. Le secret absolu me fut imposé pour des considérations d'ordre supérieur, et je sais ce qu'il m'en coûta de ne pouvoir à mon retour parler de tant de merveilles à mon maître vénéré. Plus tard je pus le mettre au courant; il éprouva de ces découvertes une joie profonde, une joie si grande que notre confrère, M. Heuzey, dont les infatigables efforts ont valu à notre pays de posséder ces merveilles, put le décider aussitôt et sans

peine à venir admirer les statues royales de Chaldée dans ces salles du Louvre qu'il n'avait pas vues depuis dix ans, qui lui avaient été si chères, et qui lui rappelaient tant de poignants souvenirs. Ce fut là une de ses dernières sorties; déjà il se traînait à peine. Quelques fois encore il vint prendre sa place aux séances de l'Académie, mais sa voix brisée ne lui permettait plus de prendre la parole. Puis, à la fin du mois d'avril, il dut renoncer même à ce dernier plaisir et ne quitta plus son fauteuil, puis son lit de souffrance. Mais de ce lit même où, si souvent, durant ces longs mois, nous l'avons vu souffrir, il ne cessa de s'intéresser à ces découvertes, qui venaient d'enrichir si glorieusement son vieux Musée du Louvre. Il voulut leur donner un témoignage d'intérêt quasi officiel et, dans le mois qui précéda sa mort, il dicta à sa fille cette note sur le *Nahraïm* qui a été imprimée dans les *Comptes-rendus de l'Académie*, et qui, avec le mémoire sur le *Portrait de la Pythie*, que j'ai eu l'honneur de lire devant vous et qui paraîtra dans le plus prochain volume de nos *Annales*, constitue la production dernière de cette vaste intelligence. Nous devons être fiers de ce témoignage suprême de l'intérêt que M. de Longpérier, malgré son absence forcée, n'avait cessé de témoigner à notre Compagnie. Ce fut une des vives préoccupations de ses derniers jours de nous laisser ce souvenir de confraternité touchante; il se préoccupait des moindres détails, relisant lui-même, corrigeant péniblement d'une main défaillante les pages qu'il dictait à sa fille.

Je ne m'étendrai pas davantage sur cette fin de vie qui est dans la mémoire de tous. Depuis longtemps d'ailleurs la frêle santé de M. de Longpérier inspirait aux siens de cruelles inquiétudes. A la suite des fatigues inouïes que lui fit éprouver l'organisation de l'Exposition du Trocadéro, à la suite surtout de cette mortelle douleur qui ruina d'un coup l'espoir de sa vie, de la mort soudaine de ce fils dont il avait fait le compagnon de chacun de ses instants, sur lequel il avait concentré ses plus chères espérances, notre illustre confrère avait voulu se retirer à Passy, dans cette maison dont le souvenir restera précieux à tous ses amis

vieux et jeunes, et dont il ne sortit guère, je l'ai dit, que pour assister aux séances de l'Académie. C'est dans cette retraite surtout que j'ai eu le privilège de jouir plus complètement de l'intimité de ce cher et grand esprit, que j'ai pu l'apprécier plus parfaitement encore que lors des jours agités du Trocadéro. On venait pour quelques instants demander un conseil, soumettre une difficulté, on demeurait une heure, on en demeurait deux, on serait demeuré la journée entière sous le charme infini de cette causerie qui savait rendre attrayantes, même pour les profanes, les plus arides questions de l'archéologie ou de la philologie. La forme sous laquelle ces leçons familières étaient présentées était sans cesse neuve, variée à l'infini, émaillée de récits, de mille anecdotes d'un tour charmant.

Lorsque les souffrances devinrent plus incessantes, plus intolérables, lorsque les siens commencèrent à s'alarmer très sérieusement, M. de Longpérier ne se fit aucune illusion. Si parfois il semblait rêver de guérison, faire quelques projets nouveaux, si parfois il me parlait de reprendre en commun la publication de cette *Revue numismatique* qui avait été une des joies de sa vie, c'était plutôt pour donner du courage à ses enfants, pour nous rendre à tous un semblant d'espérance. Il envisagea constamment la mort avec une douloureuse mais parfaite sérénité. Ce n'était pas qu'il n'eût un immense regret de quitter la vie, de quitter ses enfants, ses amis, ses travaux si aimés, ses petits-enfants surtout qu'il chérissait si bien et si passionnément. Mais il avait en face des nécessités inévitables l'âme haute et fortement trempée, et c'est courageusement, stoïquement, soutenu par les convictions profondes qui avaient été celles de toute sa vie, qu'il a combattu ce douloureux et suprême combat. L'affection intense des siens adoucit sa fin, et je ne puis terminer ces lignes sans rendre, du plus profond de mon cœur, un suprême hommage, plein de respectueuse sympathie, à l'admirable dévouement filial qui fut la constante et toute-puissante consolation des derniers jours de celui que nous avons perdu.

Je n'ai point à parler ici du caractère de M. de Longpé-

rier, de la parfaite noblesse de sa vie, de son aménité, de son désintéressement. Je rappellerai seulement que nul n'aima plus les jeunes, que nul ne fut pour eux un maître plus indulgent, d'une bienveillance plus vraie et plus pratique, plus empressé à dépenser en leur faveur les trésors de son érudition. Celui qui vous parle en ce moment pourrait mieux que personne redire ce que ce grand esprit savait déployer de tendre indulgence, d'active et infatigable bonté envers ceux qu'il avait bien voulu honorer du don de son inestimable affection. A ceux qui n'ont fait que l'entrevoir, il a laissé le plus aimable souvenir; à ceux qui le connaissaient mieux, il a laissé la plus chère mémoire, les plus amers regrets.

Je donne en terminant la liste la plus complète des travaux de M. de Longpérier. En dehors des œuvres plus considérables que j'ai signalées dans le courant de cet article et dont les noms sont connus de tous, cette liste comprend plus de trois cents articles ou mémoires. Ils sont courts d'ordinaire, mais, comme on l'a dit, ces notes, si brèves, ont laissé partout une trace profonde. Les comptes-rendus d'ouvrages, les examens critiques eux-mêmes sont de vrais mémoires. Si je parviens à mener à bien l'œuvre que j'ai entreprise de réunir en un corps tant de précieux travaux dispersés, peut-être les plus vifs admirateurs du talent du maître seront-ils eux-mêmes étonnés de la prodigieuse variété de connaissances, de l'immensité de travail que cet ensemble viendra leur révéler. M. de Longpérier est l'exemple le plus frappant de la place importante que la numismatique tient dans le domaine des antiquités et de l'histoire; j'insiste sur ce point, parce qu'un certain nombre d'archéologues semblent ignorer la valeur scientifique des études spéciales auxquelles M. de Longpérier a dû sa vocation, ses plus beaux triomphes et son universelle notoriété.

BIBLIOGRAPHIE

DES

PUBLICATIONS DE M. DE LONGPÉRIER[1]

A. — ARCHÉOLOGIE ORIENTALE.

1° PÉRIODE ANTIQUE.

1839.

1. Collection numismatique du général Court.
Sommaire de la collection des médailles bactriennes et indiennes recueillies par MM. Court et Ventura.
Extr. de la *Rev. num.*, t. IV, p. 81-88, vignette. Blois, in-8.
Plus tard, des éditions autographiées ont été faites à Marseille par ordre de M. Court, avec de fâcheuses interpolations.

1840.

2. *Essai sur les médailles des rois perses de la dynastie Sassanide.*
13 planches grav. Paris, in-4. — Cet ouvrage a remporté le prix de numismatique en 1840.

1. M. de Longpérier, dans le cours de sa dernière maladie, a, de sa main, rédigé à mon intention la presque totalité des présentes listes que je n'ai eu qu'à vérifier et à compléter. Il a ajouté à un certain nombre de ces titres d'ouvrages ou d'articles des notes brèves qui en résument le contenu. J'ai scrupuleusement respecté ces indications qui présentent de l'intérêt par cela même qu'elles sont de la main du maître. Ces listes sont à peu près complètes pour tous les mémoires ou travaux de quelque importance. Je n'ai pu citer toutes les communications ou présentations faites par M. de Longpérier à l'Académie des inscriptions ou à la Société des Antiquaires, surtout lorsque les comptes-rendus officiels se bornent à en faire mention sans en donner aucune analyse ; j'ai cependant noté les plus importantes et en particulier toutes celles que M. de Longpérier avait lui-même relevées dans les listes qu'il a dressées à mon intention. — G. S.

3. Examen des médailles d'Artaban IV, et coup d'œil sur la numismatique des onze derniers rois parthes Arsacides.
Extr. de la *Rev. num.*, t. V, p. 245-255, pl. n° XII et fig. Blois, in-8.

1843.

4. Médaille inédite de Lycie.
Ibid., t. VIII, p. 325-338, 2 vig. Blois, in-8.

1844.

5. Ninive et Khorsabad.
Extr. de la *Rev. arch.*, t. I, 1re partie, p. 213-234, 6 fig. grav. Paris, in-8.

6. Vase fabriqué en Égypte, pendant la domination perse.
Ibid., 2e partie, p. 444-451, 2 fig. Paris, in-8.

7. Explication d'une coupe sassanide inédite.
Extr. du tome XV des *Annales de l'Inst. archéologique*, p. 98-114. Pl. vol. III, 1843, pl. LI (in-folio). Paris, in-8.

1845.

8. Note sur les découvertes faites dans la Ptérie par MM. Ch. Texier et W.-J. Hamilton; suivie d'observations sur l'aigle à double tête des armes de l'Empire.
Extr. du t. II de la *Rev. archéol.*, 1re partie, p. 76-85, 2 fig. grav. Paris, in-8.

1847.

9. Observations sur les sujets représentés dans quelques bas-reliefs assyriens.
Extr. du t. IV de la *Rev. archéol.*, 1re partie, p. 296-300, pl. et fig., grav. Paris, in-8.

10. Lettre à M. Isidore Lœwenstern sur les inscriptions cunéiformes de l'Assyrie.

Transcription de noms d'hommes et de lieux. Lecture du nom royal de Khorsabad et du nom de l'Assyrie. Indications sur l'origine de l'art grec.
Ibid., 2e partie, p. 501-507.

11. Lettre à M. le directeur du *Journal asiatique*.

Cette lettre reproduit et affirme la lecture du nom de Sargon, du *pays d'Assour* et de la Médie.

Journ. asiat., IVe série, t. X, p. 532. Paris, in-8.

1848.

12. *Notice des monuments exposés dans la galerie d'antiquités assyriennes au Louvre*. Paris, in-12.

Deuxième tirage in-8, 1849. — Deuxième édition in-12, 1849. — Troisième édition, 1854, sous le titre : Notice des antiquités assyriennes, babyloniennes, perses, hébraïques, exposées dans les galeries du Musée du Louvre.

1849.

13. De l'introduction des noms perses dans l'Occident et particulièrement dans les Gaules.

Extr. de la *Rev. arch.*, t. VI, 1re partie, p. 94-100, fig., Paris, in-8.

1850.

14. Antiquités assyriennes.

Réfutation absolue des opinions de M. le Dr F. Hœfer, qui prétendait faire descendre la construction des édifices de Khorsabad, de Koyoundjek, de Némrôd au temps des Parthes et des Sassanides ; réfutation que, du reste, les travaux postérieurs ont complètement confirmée.

Rev. arch., VIIe année, 1re partie, p. 427-451. Paris, in-8.

1853.

15. Communication d'un mémoire intitulé : *Nouvel examen des tétradrachmes frappés par les rois parthes Arsacides ; attribution de monnaies de cette classe aux rois Phraatace, Orode II, Vononès II, etc.*

C'est le même mémoire dont il est parlé au no suivant sous un nom un peu différent.

Annuaire de la Soc. des Antiq. de France de 1854, p. 94. Séance du 9 février.

16. *Antiquités de la Perse. Mémoires sur la chronologie et l'iconographie des rois parthes Arsacides.*
(Pl. non gravées). Paris, F. Didot, in-4. — L'édition définitive a paru en 1882, chez Leroux, avec 18 planches gravées.

17. Coupes d'argent assyriennes au Musée du Louvre.
Journal général de l'Instruction publique, n° 58, du 20 juillet 1853, p. 452-454.

1854.

18. Sarcophage phénicien dont vient de s'enrichir le Musée du Louvre.
Annuaire de la Soc. des Antiq. de France, 1855, p. 100.

1855.

19. Antiquités orientales.
Bull. Arch. Athen. franç., 1re année, p. 24, pl. gravée n° II. Paris, in-4.

20. Cylindre assyrien ; le culte de la hache.
Ibid., p. 101-102, figure. Paris, in-4.

21. Notice sur les monuments antiques de l'Asie nouvellement entrés au Musée du Louvre, lue à la Société asiatique dans la séance générale du 12 juin 1854.
Extrait du *Journ. asiat.*, 32 p., 4 vignettes. Paris, in-8.
L'*Allgemeine Zeitung* annonce la découverte, dans un tombeau de Palestrina (17 septembre 1855), de coupes semblables à celles d'Agylla, qui sont déposées au Musée Grégorien, à Rome... On ne peut séparer les vases d'Agylla et de Cittium de ceux qui ont été trouvés à Némrôd... Maintenant on peut se faire une idée des vases de métaux que les Phéniciens portaient aux Grecs à l'époque d'Homère.

1856.

22. Vase juif antique.
Bull. Arch. Athen. franç., IIe année, p. 4-5, gravure. Paris, in-4.

23. Découverte d'un sarcophage phénicien de marbre blanc, à Saïda.
Ibid., p. 64.

1858.

24. M. de Longpérier communique divers monuments recueillis près de Babylone, entre autres une petite plaque de pierre dure avec inscriptions cunéiformes, du XVIe siècle avant notre ère.

Bull. Soc. Antiq. de France, p. 82. Séance du 12 mai.

1859.

25. Sceaux à légende bilingue, hébraïque et française.

Bull. Soc. Antiq. de France, p. 164, vignette. Séance du 17 août.

1862.

26. Sceaux de Ptolémée Épiphane.

Comptes-rend. de l'Acad. des Inscript., VIe année, p. 229.

M. de Longpérier met sous les yeux de l'Académie deux sceaux précieux, l'un égyptien, l'autre purement grec, mais tous deux de travail grec également, de Ptolémée Épiphane, le roi de l'inscription de Rosette. A en juger par la barbe qu'il porte, il paraît ici plus âgé que sur les monnaies qu'on a de lui.

1863.

27. Cachet de Sébénias, fils d'Osias.

Rev. arch., n. s., IVe année, p. 358, vignette. Paris, in-8.

Analysé dans les *C.-r. Acad. inscr.*, t. VI, p. 288, sous le titre : Sur une pierre gravée du temps du roi Osias.

28. Mérédate, roi des Omanes.

Extr. *Rev. num.*, n. s., t. VIII, p. 333-341, figures. Paris, in-8. Analysé dans les *C.-r. Acad. insc.*, t. VII, p. 285.

29. Les Assyriens ont-ils fait usage de monnaies ?

Ibid., p. 180-185. Paris, in-8.

1864.

30. Note sur l'origine et l'usage de l'écriture hébraïque carrée.

Comptes-rendus de l'Acad. inscript., 1re série, t. VIII, p. 270-71.

1865.

31. Note sur une figurine rapportée de Amrit en Phénicie, par M. Guillaume Rey, représentant un homme portant un bouc sur son cou, analogue à une autre figure rapportée de Camiros de Rhodes.

Bull. de la Soc. des Antiq. de France, p. 104.

1867.

32. Traduction d'une inscription funéraire phénicienne, recueillie dans les ruines de l'antique Aspis (Nabel-Kedim), par M. le marquis Horace Antinori.

C.-r. Acad. inscr., 2e série, t. III, p. 329-331.

33. Le culte de la hache.

Extr. des c.-r. de la 2e session du *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques*, qui s'est réuni en 1867 à Paris, p. 37-40.

34. Couteaux de silex assyriens.

Ibid., p. 118-119.

35. Indication sur les monuments de l'île de Gozzo. — La spirale ne se trouve pas sur les monuments de la Phénicie. On la trouve sur les vases de bronze à bec relevé, recueillis dans la Gaule.

Ibid., p. 250-251.

36. De la supériorité des arts dans l'Égypte de l'ancien empire. On pourrait presque dire que l'emploi du fer y est préhistorique.

Ibid., p. 278.

37. De l'usage du fer dans la plus haute antiquité. Témoignages relatifs à l'emploi des métaux.

Ibid., p. 296-298.

1868.

38. Observations sur la date d'un tétradrachme de Phraatace, roi des Parthes.

Rev. num., n. s., t. XIII, p. 21-27, vignette. Paris, in-8.

39. Monnaies des rois d'Éthiopie (Nagast de Aksum en Abyssinie).

Ibid., 2 planches gravées. Paris, in-8.

40. Monnaie des Homérites frappée à Raïdan (Arabie méridionale).

Ibid., p. 169-176, vignette. Paris, in-8.

41. Observations sur les coupes sassanides.

Extrait des *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XXVI, 1re partie, in-4.

Un extrait de ce *Mémoire* a été lu par M. de Longpérier en séance publique de l'Institut de France, le 3 août 1866, sous le titre : Une anecdote iconographique.

1869.

42. Inscriptions phéniciennes de Carthage.

Extr. n° 4 de l'année 1869 du *Journ. asiatique.*

1871.

43. Deux bronzes antiques de Van (Arménie), communiqués par M. Brosset.

Mélanges asiatiques, tirés du *Bulletin de l'Académie impériale des Sciences*, t. VI, p. 491, figures. Saint-Pétersbourg, in-8.

1872.

44. Notice sur quelques sceaux juifs bilingues.

C.-r. Ac. des inscript., 3e sér., t. VIII, p. 234-242.

1873.

45. Note sur deux sceaux hébraïques du moyen âge conservés aux musées de Toulouse et de Narbonne.

Comptes-rend. Acad. inscript., IVe sér., t. I, p. 205 et 230.

1874.

46. Observations sur quelques objets antiques figurés dans les livres chinois et japonais, présentées au 1er Congrès des Orientalistes à propos de l'exposition des collections rapportées de l'extrême Orient par M. Henri Cernuschi.—Vignettes.

47. Monnaies de la Characène ; le roi Obadas.

Rev. num., n. s., t. XV, p. 136-143, pl. gravée n° V. Paris, in-8. Analysé dans les *C.-r. Acad. inscript.*, 1872, p. 124.

1875.

48. Stèle votive de Carthage.

Comit. arch. de Senlis, p. 45, gr., in-8.

1881.

49. *Le trésor de San'à* (*monnaies himyaritiques*) ; examen critique de l'ouvrage de M. Schlumberger.

Journ. des Sav., n° de janvier 1881, p. 42-52. Paris, in-4.

1882.

50. Monuments antiques de la Chaldée, découverts et rapportés par M. de Sarzec.

Note lue dans la séance de l'*Acad. des inscriptions* du 16 décembre 1881.

Comptes-rendus, *Acad. inscript.*, 4e s., t. IX, p. 281-286, vignette. Paris, in-8.

2° MONUMENTS ARABES.

1838.

1. Monnaie inédite du khalife Hescham II.

Extr. *Rev. num.*, t. III, p. 442-447, vignette. Blois, in-8.

1845.

2. Notice sur une coupe arabe conservée au département des Antiques de la Bibliothèque royale.

Extr. *Rev. arch.*, t. I, 2e partie, p. 538-545, planche et fig. grav. Paris, in-8.

3. Lettre à M. Reinaud, membre de l'Institut, au sujet des monnaies des rois de Caboul.

Extr. du *Journal asiat.*, IVe série, t. V, 1845, p. 192-200. Paris, in-8.

4. Inscription funéraire [arabe] découverte à Marseille.

Marbre blanc de l'an 583 de l'hégire (1187 de J.-C.). Épitaphe du scheïkh Abou'l-Abbas-Ahmed-ben-Mohammed, surnommé Zalladj.

Journ. asiat., IVe sér., t. V, 1845, p. 118-119, et *Rev. arch.*, t. I, 2e partie, p. 843.

5. Lettre à M. le Dr B. Kœhne sur les monnaies arabes d'Alphonse VIII, roi de Castille.

Zeitschrift für Münz- Siegelund Wappenkunde, t. V, p. 217-224. Berlin, in-8.

6. Note sur un dinar inédit de Barkiaroc.

Journ. asiat., IVe sér., t. VI, 1845, p. 306-313. Paris, in-8.

1846.

7. De l'emploi des caractères arabes dans l'ornementation chez les peuples chrétiens de l'Occident.

Rev. archéol., t. II, 2e partie, p. 696-706, pl. n° XLV, 9 vign. Paris, in-8.

8. Miroir arabe à figures.

Ibid., t. III, 1re partie, p. 338-340, pl. n° XLVIII. Paris, in-8.

9. Observations en réponse à une lettre de M. Henry, bibliothéc. à Toulon, sur le sujet de l'avant-dernier article (n° 7).

Ibid., p. 408-411, 1 fig. gr. et 1 pl. n° LIV. Paris, in-8.

10. Monnaies orientales. Choix de monnaies frappées avec des légendes en caractères orientaux.

Quatre planches gravées par le procédé Collas (n°s LIII-LVI).

Trésor de numismatique et de glyptique, t. IV (Hist. par les monum. de l'art monétaire chez les modernes), ch. VI, p. 120-134.

1850.

11. Programme d'un ouvrage intitulé : Documents numismatiques pour servir à l'histoire des Arabes d'Espagne.

Revue archéol., VIIe année, p. 565-588, avec une seule planche. Trois édit.; voyez le n° 13.

1851.

12. **Observations sur les dinars arabes à légendes latines et sur les dinars bilingues. — Premier article.**
Ibid., p. 725-729, pl. 155, gravure.
Deuxième article. *Ibid.*, VIIIe année, p. 135-141.

13. *Documents numismatiques pour servir à l'histoire des Arabes d'Espagne.*
3 planches gravées. Paris, Franck, in-4.
Le même que le no 11, mais corrigé et augmenté de deux planches.
Reproduit dans la *Rev. num.*, t. XV, p. 429-442, sans les planches.

1863.

14. Monnaie arabe d'argent trouvée dans un tombeau à Contres, près Orléans. Elle a été rognée au module des deniers occidentaux, mais on peut reconnaître qu'elle a été frappée à Cordoue, l'an 168 de l'hégire (777 de l'ère chrétienne).
Rev. num., n. s., t. VIII, p. 214-16. Paris, in-8, et *Bull. Soc. Antiq. France*, p. 115.

1864.

15. Monnaie bilingue de Tanger.
Rev. num., n. s., t. IX, p. 53, vignettes. Paris, in-8.

1865.

16. Vase arabo-sicilien de l'œuvre Salemon.
Extr. de la *Rev. archéol.*, n. s., t. XII, p. 356-367, pl. no XXII. Paris, in-8.
Une première édition a paru en 1849 dans la *Tribune des artistes* sous le titre : Description d'un vase arabo-sicilien conservé au Musée du Louvre, in-8, fig. grav.)

1866.

17. Lampe de mosquée du XIIe siècle.
Dans les *Collections célèbres d'œuvres d'art*, par E. Lièvre, 1re partie, livraison XV, pl. no 37. Paris, in-folio.

18. Vase oriental du Musée du Louvre, connu sous le nom de Baptistère de saint Louis.

Comptes-rendus de l'Acad. des inscript. — Première édit. dans les *Collections célèbres d'œuvres d'art*, par E. Lièvre, t. I, livraison XIX, pl. n°° 47 et 48. — Reproduit également dans la *Rev. arch.* de 1866, p. 307-310.

1872.

19. Note sur l'écriture *baberi*.

C.-r. Ac. des inscr., 3° s., t. I, p. 245-252.

1876.

20. *Le Millarès, étude sur une monnaie du XIII° siècle, imitée de l'arabe par les chrétiens pour les besoins de leur commerce en pays maure*, par Louis Blancard. Marseille, 1876, in-8. — Examen critique. Paris, in-4.

Journal des Sav., n° de juillet, p. 428-442. Paris, in-4.

1881.

21. L'épitaphe d'un roi de Grenade.

Ibid., n° d'avril, p. 197-204. Paris, in-4.

B. — ARCHÉOLOGIE GRECQUE, GAULOISE ET ROMAINE.

1838.

1. Titiopolis d'Isaurie.

Extr. de la *Rev. num.*, t. III, p. 422-426, vignette. Blois, in-8.

1839.

2. Coin of Titiopolis in Isauria.

Extrait du *Numismatic chronicle*, n° d'avril 1839. London, in-8. Traduction de l'article précédent.

3. Médailles inédites de Lamus, de Philadelphie et de quelques autres villes de Cilicie.

Extr. des *Nouv. annales de l'Inst. arch.*, t. II, p. 348-357, vignette et planche gravée. Paris, in-8.

Explication historique et mythologique des monnaies de la métropole de la Lamotide, d'Hiéropolis, de Coracesium, de Philadelphie, de Cétide et de Diocésarée.

4. Nouvelles observations sur un denier de la famille Titia.
Extr. de la *Rev. num.*, t. IV, p. 178-184. Blois, in-8.

1840.

5. *Description des médailles du cabinet de M. de Magnoncour.*
Paris, F. Didot, in-4, 2 planches.

1841.

6. Récension de l'*Essai de classification des monnaies autonomes de l'Espagne.*
Extr. de la *Rev. num.*, t. VI, p. 322-332, vignette. Blois, in-8.

7. Restitution à la Lycie de médailles attribuées à Rhodanusia de la Narbonnaise.
Ibid., p. 405-414 et p. 451, planche.

1843.

8. Dynamis, reine de Pont.
Extr. des *Ann. de l'Instit. archéol.*, t. XIV, p. 320-326, vign. Paris, in-8.

9. Notice sur les médailles de sept villes qui ne figurent pas dans les tables générales de Mionnet.
Extr. de la *Rev. num.*, t. VIII, p. 243-254, planche gravée. Blois, in-8.

10. Notice sur quelques médailles grecques.
Ibid., p. 413-436, 2 planches gravées.

11. *Catalogue de médailles grecques, puniques et romaines recueillies à Carthage par M. Jos. d'Égremont.* La vente se fera le lundi 21 août 1843, dans les salons de l'Alliance des Arts, rue Montmartre, 178.
Paris, Administration de l'Alliance des Arts, in-8, 12 pages.

1844.

12. Fragment inédit de table iliaque.
Revue de philologie, t. I, 1845, p. 438-446. Paris, in-8.

13. Attribution d'une monnaie gauloise à Agedincum Senonum.

Extr. de la *Rev. num.*, t. IX, p. 165-169, vignette. Blois, in-8.

14. Notice sur un statère d'or de Ptolémée Ier Soter, roi d'Égypte.

Ibid., p. 325-329, vignette.

1845.

15. Figurine de bronze du cabinet de M. le vicomte de Jessaint.

Rev. arch., t. I, 2e partie (oct. 1844-mars 1845), p. 458-462, pl. XIII. Paris, in-8.

16. Les tumulus de Djébel-el-Akhdar, dans la province d'Oran (Mauritanie césarienne).

Ibid., p. 565-573, 4 gravures.

17. Récension de l'*Élite des monuments céramographiques*.
Nouvelles observations sur les noms des vases; renseignements fournis à cet égard par la numismatique. Examen des différents styles et de l'origine des monuments céramographiques.

Ibid., p. 776-784 et 846-852, planche.

18. Note sur un camée inédit du Cabinet des Antiques de la Bibliothèque nationale.
Explication d'une pierre gravée qui confirme certains détails rapportés par Lampride dans la vie d'Héliogabale.

Ibid., t. II, 1re partie, p. 19, vignette.

19. Vases gaulois de la Puysaye.

Ibid., p. 301, 6 vignettes.

20. Bellérophon.

Extr. des *Ann. de l'Inst. arch.*, t. XV, p. 227-233, pl. XXI du t. IV des *Monuments*. Paris, in-8 et in-folio.

21. Attribution de quelques monnaies à Nésus de Céphallénie.

Extr. de la *Rev. num.*, t. X, p. 333-339, vignette. Blois, in-8.

1846.

22. Notice sur une inscription latine inédite.

Extr. des *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XVIII, planche. Paris, in-8.

23. Quelques inscriptions latines découvertes dans la Lyonnaise.

Rev. de Philolog., t. II, p. 191-196. Paris, in-8.

1847.

24. Notice sur une inscription inédite trouvée à Sens.

Ibid., p. 353-360.

1848.

25. Dessin d'un sanglier de bronze monté sur une douille. Cet objet, trouvé en Asie-Mineure, a été dessiné par M. Alischan, de Constantinople. Semblable à celui qui se voit sur un grand nombre de monnaies gauloises, il paraît avoir servi d'enseigne militaire.

Annuaire de la Soc. des Antiq. de France de 1849, t. XXI, p. 103.

26. Nouvelles observations sur un ornement représenté au revers de quelques monnaies gauloises de l'Armorique. Dissertation sur les phalères.

Recherches sur les décorations militaires des Romains ; explication de quelques pierres gravées antiques dont l'usage était resté inconnu.

Rev. num., t. XIII, p. 85-105, pl. VI. Blois, in-8.

27. Notes sur la monnaie attribuée aux Sotiates.

Rev. arch., t. IV (1847-48), 2e partie, p. 774-75. Paris, in-8.

1849.

28. Observations sur des médailles et inscriptions latines qu'on dit avoir été trouvées à Orléansville.

Démonstration de la fausseté de ces objets.

Ibid., t. V, 2e partie, p. 570-571.

29. *Notice des monuments exposés dans la salle des Antiquités grecques au Musée du Louvre*. Paris, in-12.

30. Description de quelques poids antiques.

Extr. des *Annales de l'Inst. archéol.*, t. XIX, p. 332-347, pl. XLV du t. IV des *Monum.* Paris, in-8 et in-folio.

31. **Junon Anthéa.**

Illustration d'un passage du Vᵉ livre des *Fastes* d'Ovide ; explication de deux vases peints, et conjectures sur l'origine des Floralia.

Extr. des *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. X de la nouv. série, p. 165-187, planche. Paris, in-8.

32. Inscriptions grecques de Majorque.

***Rev. archéol.*, t. VI, 1ʳᵉ partie, p. 38-41. Paris, in-8.**

33. Stèle portant une inscription métrique en l'honneur d'un *mirmillo dimachærus*.

Ibid., p. 198-200, planche gravée.

34. Notes sur les phalères et les enseignes militaires des Romains.

Supplément au travail précédent, nᵒ 25.

Ibid., p. 324-328, 3 vignettes.

35. Figurine antique de bronze représentant Hercule Ogmius.

Ibid., p. 383-388, figure.

1850.

36. Inscription gallo-latine, tracée à la pointe sur un vase de terre.

***Rev. arch.*, t. VI, 2ᵉ partie, p. 554-556, vignette. Paris, in-8.**

37. Notice sur les monnaies des rois de Palmyre.

38. Enseignes militaires des Romains.

Extr. de la *Rev. num.*, t. XV, p. 235-238.

1852.

39. Interprétation du type figuré sur les deniers de la famille Hosidia, et remarques sur l'orthographe et la prononciation du grec en Italie.

Extr. des *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XXI, p. 354-375. Paris, in-8.

40. Note sur les armes des gladiateurs.

***Rev. arch.*, t. VIII, 1ʳᵉ partie, 1851-52, p. 323-27, planche. Paris, in-8.**

41. Lettre à M. Ch. Lenormant sur deux vases peints antiques du Musée du Louvre.

Ibid., 2e partie, 1851-52, p. 621-30, 2 planches coloriées.

1853.

42. Sur les tombeaux antiques de Cumes.

Athen. français.

43. L'Éon de la ville d'Hadrumète.

Annuaire de la Soc. des Antiq. de France, 8 février 1853. — Cf. *Athenæum français*, 1853, p. 223. — *Rev. archéol.*, 1864, p. 334. — *Rev. num.*, 1865, p. 213.

44. Figurine de bronze représentant un sphinx ailé et barbu, achetée au Caire par M. Lemoine, ancien consul général de France à Alexandrie.

Ce bronze n'est certainement pas d'origine égyptienne; on peut le comparer au sphinx d'Hadrumète sur les monnaies d'Albin.

Annuaire de la Soc. des Antiq. de France pour 1854, p. 106.

1854.

45. Acquisition de divers bronzes antiques pour le Musée du Louvre.

Ibid., 1855, p. 98.

46. Rectifications numismatiques. Numismatique cilicienne.

Corrections d'erreurs commises par M. Victor Langlois dans le premier cahier de 1854, pp. 5 à 24.

Rev. num., t. XIX, p. 136-142. Blois, in-8.

47. Notice sur un vase gaulois de la collection du Louvre.

Extr. du *Bulletin de l'Acad. r. de Belgique*, t. XIX, 2 planches. Bruxelles, in-8.

48. Note sur un bas-relief grec du Louvre.

Application d'un passage d'Appien relatif à Lysimaque.

Bull. arch. de l'Athenæum français, 1re année, p. 6-7, gravure. Paris, in-4.

49. Autel de bronze portant une dédicace aux *Mères*.

Ibid., p. 16.

50. Remarque sur une stèle grecque du Musée de Leyde. Monogrammes chrétiens.

Ibid., p. 33-34, gravure.

51. Inscriptions grecques et latines de M. Raoul Rochette.

Ibid., p. 52.

52. Marbres de Cyzique donnés au Louvre par M. Waddington.

Ibid., p. 60.

53. Transcription d'un papyrus contenant des fragments du XVIIIe chant de l'*Iliade*.

Ibid., p. 61-63.

54. Inscription chrétienne de Sfax.

Ibid., p. 68.

55. Bronzes antiques acquis par le Louvre. Vénus, Omphale, Guerrier nu, casqué.

Ibid., p. 68.

56. Marbre en forme de Clypeus, dédié aux dieux par un stratège des Camiriens (de Rhodes).

La provenance de ce marbre, donné à M. de Longpérier par M. le vicomte H. de Janzé, est absolument inconnue.

Ibid., p. 76.

57. Poids fabriqué sous Justinien Ier.

Ibid., p. 84. Deux gravures.

58. Inscription antique de Nizy-le-Comte (Aisne).

Ibid., p. 100.

59. Cybèle et Atis; hexagone de Liais.

Ibid., p. 106-107. Gravure.

1856.

60. Découverte d'un édifice dédié à Marc-Aurèle, à Ramleh (Égypte).

Ibid., IIe année, p. 24.

61. Poids de bronze trouvé à Kustendjé (Dobrutcha).

Ibid., p. 24.

62. Statue d'un dieu dédiée à un autre dieu.

Ibid., p. 32.

63. Papyrus grec; fragment du VI° chant de l'*Iliade*.
Ibid., p. 39-40.

64. Antiquités gauloises. Le Guerrier mourant du Capitole.
Ibid., p. 41-43, planche gravée.

65. Buste de la prêtresse Mélitiné, trouvé au Pirée.
Ibid., p. 56.

66. Inscription latine trouvée près d'Arlon.
Ibid., p. 72.

67. Conjecture sur l'origine de l'impératrice Marcia Otacilia Severa.
Ibid., p. 73, gravure.

68. Inscription d'Apollonide de Smyrne en l'honneur de Cybèle.
Ibid., p. 80.

69. Note sur la forme de la lettre E dans les légendes de quelques médailles gauloises.
Extr. de la *Rev. num.*, n. s., t. I, p. 73-87. Paris, in-8.

1857.

70. Compte-rendu critique de la *Numismatique ibérienne*, de M. P. A. Boudard.
Revue num., n. s., t. II, p. 180-183.

71. Hache trouvée dans la forêt de Senart.
Bull. de la Soc. des Antiq. de France, p. 46, 21 janv.

1858.

72. Observations sur un sarcophage *faux* provenant de Tarragone.
Ibid., p. 102, 3 juin.

73. Restitution du nom d'Origanion dans une inscription de Limoges où l'on voyait le nom de Jésus.
Cf. le nom d'Origanion dans la *Batrachomyomachia* et le nom du précepteur Origanion dans l'autobiographie de Marc-Aurèle.
Ibid., p. 125, 21 juillet.

74. Larissa Ephesia.
Rev. num., n. s., t. III, p. 447-450, vignette. Paris, in-8.

1859.

75. Monnaies gauloises à la légende ROVECA.
Ibid., n. s., t. IV, p. 100-103. Paris, in-8.

76. Médailles grecques de la collection Palin.
Ibid., p. 109-123, pl. gravée.

77. Observations sur les monnaies portant l'effigie de Trajan père.
Ibid., p. 137-147, pl. gravée.

78. Compte-rendu du *Dictionnaire des Antiquités romaines et grecques*, par Anthony Rich.
Ibid., p. 260-265.

79. Ex-voto en forme de feuille d'arbre, consacré par Marcus Popilius Arbustius; bronze.
Bull. de la Soc. des Antiq. de France, p. 81, 9 mars.

80. Situle de bronze en forme de tête d'Indien.
Ibid., p. 83, 16 mars.

81. Statues de divinités avec ornements ajoutés après coup.
Ibid., p. 98, 6 avril.

82. Figurine de Mercure. Bronze antique trouvé dans le jardin du Luxembourg.
Ibid., p. 127, 15 juin.

83. Fibules irlandaises en forme de chenilles.
Ibid., p. 150, 13 juillet.

84. Phalères grecques archaïques.
Ibid., p. 75, 9 février.

1860.

85. Note sur les monnaies de Romulus, fils de Maxence.
Rev. num., n. s., t. V, p. 36-42. Paris, in-8.

86. Note sur la forme de la lettre F dans les légendes de quelques médailles gauloises.
Ibid., p. 175-189.

87. Notes sur les noms Voluntillius et Ambillius.
Ibid., p. 425-431.

1861.

88. Lettre de Vaillant.

Ibid., n. s., t. VI, p. 65-67.

89. Monnaies de plomb d'Alise.

Ibid., p. 253-256, 3 vignettes.

90. Orgitirix, fils d'Atepillus.

Ibid., p. 326-327.

91. Monnaies du xIIe siècle découvertes près de Varzy, département de la Nièvre.

Ibid., p. 327-331.

92. Monnaies des Salasses.

Ibid., p. 333-347, planche gravée.

93. Monnaies du Sérapéum de Memphis. Trouvaille de Myt-Rahineh.

Ibid., p. 407-428, planche gravée.

94. Note sur une monnaie des Lémovices.

Comptes-rendus de l'Acad. des inscript., Ve année, p. 25.

95. *Musée Napoléon III. Choix de monuments antiques pour servir à l'histoire de l'art en Orient et en Occident.*

Planches gravées et en couleur. Paris, in-4.

1862.

96. De quelques médailles de Marcus Vipsanius Agrippa.

Rev. num., n. s., t. VII, p. 32-40. Paris, in-8.

97. Examen des monnaies grecques ayant pour type le *Tau*, par Ludwig Müller. Examen critique.

Ibid., p. 301-305.

98. Réfutation de l'authenticité des monuments de Neuvy-sur-Baranjon (briques avec inscriptions). Toutes ces inscriptions sont de la même main et appartiennent à un même système paléographique qui n'est nullement celui de l'antiquité.

Bull. de la Soc. des Antiq. de France, p. 40.

99. M. de Longpérier, invité par le président à formuler un avis sur l'objet de bronze trouvé à Caudrot, dans la Garonne, considère ce beau fragment comme provenant de l'une des branches d'un trépied, et le compare au trépied d'Industria, conservé à Turin.

Ibid., p. 126 et 135.

1863.

100. Note sur les sols d'or de Maurice, Phocas, Héraclius et Clotaire, frappés à Arles, Marseille et Viviers, trouvés à Sarre (Kent).

Ibid., p. 106.

101. Bijoux d'or très antiques trouvés dans l'île de Rhodes.

Ibid., p. 114.

102. Trois pierres percées de part en part; la première trouvée en France, la seconde au Pérou, la troisième dans l'Afrique méridionale; celle-ci est emmanchée. Question des pierres percées.

Ibid., p. 122.

103. Haches de pierre de Meaux et Provins. Hache de Toulouse avec partie dépolie.

Ibid., p. 132.

104. Détails sur les stèles phocéennes récemment découvertes à Marseille.

Comptes-rend. Acad. Inscript., t. VII, p. 339.

105. Note sur une monnaie antique d'Asie.

Ibid.

106. Sous d'or de Marseille.

Rev. num., n. s., t. VIII, p. 77-78. Paris, in-8.

107. *Ueber die sogenannten Regenbogen-Schüsselchen*, par Fr. Streber. Munich, 1860 à 1861, in-4, 11 planches. — Examen critique.

Ibid., p. 141-151, pl. IV et V, 3 gravures.

108. Note sur la terminaison OS dans les légendes de quelques monnaies gauloises.

Ibid., p. 160-168.

109. Domitia Lucilla, mère de Marc-Aurèle.
Ibid., p. 242-250, figure. — Analysé dans les *Comptes-rendus de l'Acad. des inscript.*, t. VII, p. 201-203.

110. Domitia Lucilla. *Addition.*
Ibid., p. 465.

111. Coins antiques.
Ibid., p. 289-293.

1864.

112. Note sur des monnaies de plomb d'Alise, de Perthes et de Mont-Berny.
Comptes-rendus Acad. inscript., t. VIII, p. 273-76.

113. Lettre à M. Louis de la Saussaye sur un médaillon (d'or) de Constantin le Grand.
Rev. num., n. s., t. IX, p. 112-117, vignette. Paris, in-8.

114. De l'Anousvara dans la numismatique gauloise.
Ibid., p. 333-350.

1865.

115. Inscriptions grecques d'une coupe bacchique de l'époque post-alexandrine.
Bull. de la Soc. des Antiq. de France, p. 36 et 40.

116. Dessin d'un médaillon de Priscus Attalus, représentant Rome assise et expliquant la fibule trouvée à Maizières-les-Vic (Meurthe).
Ibid., p. 38.

117. Inscriptions latines de Nice.
Rev. arch., n. s., t. XII, p. 187-192.

118. Observations sur trois médaillons romains de bronze.
Rev. num., n. s., t. X, p. 401-417, grav. Paris, in-8.

1866.

119. Monnaies de plomb de Mediolanum trouvées au Mont-Berny.
Ibid., n. s., t. XI, p. 1-8, 7 vignettes. Paris, in-8.

120. Recherches sur les ateliers monétaires. Dioclétien et la tétrarchie.

Ibid., p. 156-164.

Communication analysée dans les *C.-r. de l'Ac. des inscr.* pour 1866, et dans la *Rev. arch.* de la même année.

121. Romulus, fils de Maxence.

Ibid., p. 221-223.

122. Monnaie incuse de Rhegium.

Ibid., p. 265-77.

123. Observations sur une figure de Bacchus privée du bras gauche.

Rev. archéol., n. s., t. XIII, p. 145-151, gravure. Paris, in-8.

124. Fibules antiques à pas de vis.

Ibid., n. s., t. XIV, p. 103-108, 4 vignettes. Paris, in-8.

125. Sur l'inscription de Tétricus trouvée à Dijon, et sur le nom Esuvius. (Cf. *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1852, t. XXI, p. 368.)

Bull. de la Soc. des Antiq. de France, p. 78 et 79.

(Cf. *ibid.*, 1867, p. 69 (13 mars), et 1869 (20 mars).

1867.

126. Discours d'ouverture du congrès international d'archéologie et d'anthropologie préhistoriques.

Extr. des c.-r. de la 2e session du *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques* qui s'est réuni en 1867 à Paris, p. 27.

127. Jarres cylindriques trouvées en Corse, fermées des deux bouts, et renfermant un cadavre placé dans le vase de terre avant la cuisson.

Ibid., p. 160.

128. Visite à l'exposition mexicaine. Exposé du système de notations chronologiques. Comparaison de quelques vases de terre avec ceux que M. Fouqué a rapportés de Santorin.

Ibid., p. 230-236, 3 vignettes.

129. Sur la composition du bronze antique et les analyses de M. Fellenberg.

Ibid., p. 255.

130. Du sanglier d'Érymanthe tel qu'il était représenté au temple de Jupiter à Olympie.

Ibid., p. 284.

131. Sur les dragons de l'antiquité, leur véritable forme, et sur les animaux fabuleux des légendes.

Ibid., p. 285-286.

132. Considérations sur l'usage des monnaies dans la haute antiquité.

Ibid., p. 305-307.

133. Médaillon numide.

Rev. num., n. s., t. XII, p. 155-156, vignette. Paris, in-8.

134. D'un vase antique de terre trouvé à Lisieux et restauré dans l'antiquité même avec des agrafes de bronze. Autres exemples de restaurations antiques de vases peints.

Bull. de la Soc. des Antiq. de France, p. 54-55.

135. Description de deux figures de bronze très antiques trouvées près de Pérouse.

Ibid., p. 50.

136. Du système de marqueterie nommé *il maschio* et *la femmina* comparé à certaines mosaïques antiques.

Ibid., p. 81-82.

137. Pierre gravée basilidienne représentant le Christ en croix.

Ibid., p. 111, vignette.

138. Pierre gravée basilidienne représentant le moissonneur coupant des épis; énumération des monuments numismatiques au même type.

Ibid., p. 121.

139. Note sur les marbres de la rue Vivienne trouvés en 1751, et indication de l'origine italienne de l'urne d'Ampudia Amanda.

Ibid., p. 127, et aussi *Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1874, p. 73-79.

140. De deux disques antiques appartenant au Musée de

Pesth et qui appartiennent vraisemblablement à l'époque de Stilicon. Comparaison des détails qu'offrent ces terres cuites avec les symboles des médailles du même temps.

Ibid., p. 148.

141. Bas-relief de Strasbourg représentant Eon Léontophale; et clefs à protôme de lion.

Ibid., p. 148.

142. Médaillon de terre cuite trouvé à Cavillargues (Gard), représentant un combat de gladiateurs. Il faut rapprocher ce monument des objets de Stain-am-Anger, dont il a été question dans la séance du 13 novembre.

Ibid., p. 148 et 187.

143. Tablette de bronze trouvée à Gibraltar. Note sur les monnaies à la légende LASCVTA.

Comptes-rendus de l'Acad. des inscriptions, n. s., t. III, p. 271. Cf. les additions présentées le 4 octobre, avec un dessin exécuté pour M. de Longpérier, par M. L. Renier, *ibid.*, p. 267.

144. Inscriptions en l'honneur de Quirinus trouvées à Vilette (Isère).

M. Allmer a cru par erreur que les observations qui les accompagnent avaient été suggérées à M. Géry, qui en a envoyé seulement la copie.

Ibid., p. 319-321.

1868.

145. *Notice des bronzes antiques exposés dans les galeries du Musée impérial du Louvre. Nos* 1 *à* 1022.

Paris, in-8.

146. Note sur le vers 2 de l'hymne à Hécate et le personnage de Baubo.

Dans les *Mélanges de littérature grecque*, de M. E. Miller, membre de l'Institut. Paris, p. 459–460.

147. Médaille d'Adrien frappée à Corinthe.

Rev. num., n. s., t. XIII, p. 133-34. Paris, in-8.

148. Quinaire attribué à la famille Curtia.

Ibid., p. 229-30.

149. Trésor de Tarse.

Ibid., p. 309-336, pl. X-XIII.

150. Classement des monnaies romaines.

Ibid., p. 395-396.

151. Notice sur deux bustes d'Auguste et de Livie, récemment acquis pour le Musée du Louvre.

Comptes-rend. Acad. des inscr. n. s., t. IV, p. 322-324.

152. Ex-voto antique trouvé à Meaux.

Ibid., 18 déc., p. 432.

Seconde édit., avec addit., dans l'*Almanach de Seine-et-Marne*, 1874, p. 82-88, vignettes.

Voir, au sujet du *Mercurius Adsmerius*, le *Journ. des Sav.*, 1881, p. 140.

1869.

153. Bias de Priène.

Rev. num., n. s., t. XIV, p. 378-384, vignette. Paris, in-8.

1870.

154. Mosaïque de Lillebonne.

Comptes-rendus Ac. des inscript., n. s., t. VI, p. 32.

1871.

155. Tétradrachme d'Orophernès, roi de Cappadoce.

Ibid., t. VII, p. 83-89.

156. Note sur un cachet d'oculiste romain.

Comité archéol. de Senlis, t. VII, 1869-71, p. XXI-XXII.

157. Présentation à l'Académie des inscriptions de photographies des bas-reliefs trouvés dans les fouilles de Saint-Marcel : quatre blocs sculptés, parmi lesquels trois *génies de Mars*, chargés des armes du Dieu, et une figure à trois visages ayant pour symbole une tête de bélier, divinité qui était déjà connue sur un certain nombre de pierres trouvées à Reims, Autun, Beaune.

Rev. arch., n. s., XIe année, nov. 1871, p. 325, et *comptes-rendus Acad. inscr.*, t. VII, p. 378.

1873.

158. Communication relative aux derniers résultats des fouilles opérées sur le terrain de l'ancien cloître Saint-Marcel, à Paris. — Découverte d'antiquités faite rue Nicole, à Paris. — Nouvelle inscription découverte à Paris au champ Saint-Marcel.

Comptes-rendus Acad. des inscript., IVe s., t. Ier, p. 220-222. Paris, in-8. — *Ibid.*, p. 281-282. — *Ibid.*, p. 288.

159. Fouilles dans les terrains du cloître Saint-Marcel.

Rev. arch., XIVe année, t. XXVI, p. 190-193, deux vignettes. Paris, in-8.

160. Stèle antique trouvée dans le jardin de l'abbaye de Port-Royal-en-Ville, à Paris.

Ibid., p. 259-262, vignette.

161. Note sur quelques terres cuites cypriotes.

Comité archéol. de Senlis, t. IX, p. XL-XLI.

162. Les pierres écrites des Arènes de Paris.

Extr. du *Journ. des Sav.*, p. 641-657, planche. Paris, in-4.

1874.

163. Monnaie de Cyrène.

Rev. num., n. s., t. XV, p. 109-110, deux vignettes. Paris, in-8.

164. Pélops et Hippodamie, médaille de Smyrne.

Ibid., p. 117-123, vignette.

165. Mantinea.

Ibid., p. 166-168, deux vignettes.

166. Vase cypriote avec double face humaine; description et observations sur quelques erreurs de M. Schliemann.

Comptes-rend. Acad. inscript., IVe sér., t. II, p. 95. Paris, in-8.

167. Vase de bronze trouvé dans la Sienne (environs de Coutances). Détails sur les ustensiles de bronze avec estampille des fabricants *Draccius* et *Pudens*. Fabrication au tour.

Ibid., p. 110-112.

168. Terre cuite de ronde-bosse, d'art carthaginois de la haute antiquité.

Ibid., p. 206-208.

169. Sur deux inscriptions latines portant les noms des dieux des palestres, Mercure et Hercule, trouvées à Chalon.

Ibid., p. 212-213.

170. Note sur une monnaie antique de Sicile.

Ibid., IV[e] s., t. I, p. 243-250.

171. *Numismatique alexandrine*. Examen critique de l'ouvrage de M. F. Feuardent.

Extr. du *Journ. des Sav.*, p. 746-757.

1875.

172. Inscription tracée à la pointe sous le pied d'un vase grec.

Rev. archéol., n. s., XVI[e] année, p. 115-118, vignette. Paris, in-8.
Cette note a été lue devant l'Acad. des inscript. dans sa séance du 16 juillet 1875.

173. Sur les antiquités de l'île de Santorin.

Comptes-r. Acad. inscript., IV[e] sér, t. III, p. 182-184.
Cet article est un des plus importants de tous ceux qu'ait écrits M. de L., malgré la concision de la rédaction. On y trouve la confirmation, avec développements, de l'assimilation des vases de Santorin avec ceux qui sont peints dans une chambre sépulcrale du temps de Thoutmès III.
Cf. *Athenæum français*, 1854, et *Notice des monuments assyriens du Louvre,* 1854, p. 17.
Depuis 1854, cette observation capitale pour les synchronismes de l'histoire de l'industrie, sinon de l'art, a été empruntée à M. de L. L'emprunt n'a pas été arrêté par cette nouvelle note lue à l'Académie et publiée par le *Journal Officiel.*

174. Sur le temple de Mercure découvert au pied du Puy-de-Dôme.

Ibid., p. 185.

175. Les plus anciens bronzes du monde.

Ibid., p. 341-45.

176. Annonce des découvertes d'antiquités faites près du chevet de l'église Saint-Pierre de Montmartre.

Ibid., Séance du 21 mai. — Cf. *Rev. arch.*, 1876, p. 362.

177. Le nom gaulois Atepomarus dans une inscription trouvée à Paris.

Extr. du *Musée arch.*, t. Ier, p. 37-42. Paris, gr. in-8.

178. Un faux dieu. Observations sur un bas-relief de Strasbourg.

Ibid., p. 279-293, 4 gravures.

Stèle du *miles* Léontius prise pour une représentation du dieu Leherennus.

1876.

179. Réponse à M. Mowat au sujet des figures tricéphales de Reims, Paris, etc., dont il veut faire des Janus quadrifrons.

Rev. archéol., XVIIe année, p. 60.

1877.

180. Balle de fronde antique.

Journ. des Sav., p. 577-580.

181. Eine nordetruskische Münzaufschrift.

Ibid., p. 635.

182. Monuments de l'astronomie grecque.

Ibid., p. 700.

183. Monuments antiques découverts dans les terrains du cimetière Saint-Marcel.

Comptes-r. Acad. des inscript., IVe série, t. V, p. 129-130.

1880.

184. Intaille antique représentant le jugement de Salomon.

Ibid., t. VIII, p. 275-80. Paris, in-8.

1881.

185. Découvertes archéologiques à Poitiers.

Journ. des Sav., no de mars, p. 140-48. Paris, in-4.

186. *Della antica città d'Industria*, par M. Ariod. Fabretti. — Compte-rendu critique.

Ibid., n° de sept., p. 566-78.

187. Un portrait de la Pythie. (Explication nouvelle d'une médaille de Syracuse.)

Mémoire lu à la séance du mercredi 14 décembre 1881 de la Soc. des Antiquaires.

Paraîtra dans le prochain volume des *Mémoires de la Société*. — Deux vignettes.

188. Vase d'argent de la collection Seillière.

Paraîtra dans le prochain volume de la *Gazette archéol.*

189. Statue du temple d'Auguste à Ancyre de Galatie.

Gazette archéol., t. VI, p. 73-76, pl. n° XVII; 24 décembre 1881.

C. — ARCHÉOLOGIE DU MOYEN AGE ET DE LA RENAISSANCE.

1837.

1. Monnaies inédites de quelques prélats français.

Extr. de la *Rev. num.*, t. II, p. 360-369, planche. Blois, in-8.

Considérations exceptionnelles qui ont fait placer le nom d'un archevêque sur la monnaie de Lyon; monnaies de Vienne, d'Embrun, de Gap.

1837-1838.

2. Les articles *anneau* (archéologie), *amulette*, *argent* (numismatique), *as* (id.), *angelot* (id.), *type* (id.), etc. (Encyclopédie du XIX° siècle.)

1838.

3. Numismatique. Lettre au directeur de l'*Art en province*, in-4.

Discussion sur l'imitation des types monétaires, à l'occasion de la découverte de plusieurs deniers de Montluçon, de Souvigny et de Nevers.

4. Gold triens with *Dorovernis*.

Numismatic journal, vignette. London, in-8.

C'est la première tentative d'attribution d'une monnaie d'or aux Anglo-Saxons. Vivement contestée dans l'origine, elle a été depuis généralement admise par les numismatistes de l'Angleterre.

5. Monnaies inédites de quelques prélats dauphinois.

Extr. de la *Revue du Dauphiné*, t. III, planche. Valence, in-8.

1839.

6. Jean Goujon.

Extr. du *Plutarque français*. Paris, in-8.

Biographie de cet artiste réduite à ses justes limites; considérations sur l'erreur des historiens qui placent sa mort au jour de la Saint-Barthélemy.

7. Sceaux des monnoyeurs.

Rev. num., t. IV, p. 215-216, vignette. Blois, in-8.

8. Restitution à la ville de Saintes d'une monnaie attribuée à Autun.

Ibid., p. 252-256, vignette.

9. Monnaie de Guillaume, comte de Bourges.

Ibid., p. 366-370, vignette.

1840.

10. Triens de *Dorovernis*.

Ibid., p. 425-438.

11. *Monnaies françaises inédites du cabinet de M. Dassy*.

Paris, Techener, in-8.

12. Liste des noms de lieux où l'on a battu monnaie depuis l'invasion des Francs jusqu'à la mort de Charles le Chauve.

Annuaire de la Soc. de l'Hist. de France. Paris, in-18.

13. Figurines de fer.

Extr. des *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, p. 388-398, vignette et planche. Paris, in-8.

1841.

14. Recherches sur les monnaies de Meaux.

Extr. de la *Revue numism.*, t. VI, p. 128-153, pl. VIII-XI. Blois, in-8.

15. Notice sur quelques monnaies inédites de Reims.

Ibid., p. 332-343, pl. XXII.

Monographie de la monnaie de Reims depuis les Gaulois jusqu'au XIIe siècle. Classification nouvelle des monnaies frappées par les archevêques.

1842.

16. Remarkable gold coin of Offa.

Numismatic chronicle, t. IV, p. 232-234, vignette. London, in-8.

17. The gold *mancus*.

Ibid., t. V, p. 122-124.

La monnaie d'or du roi de Mercie, copiée complètement d'après un dinar du khalif Haroun-er-Raschid, a conduit l'auteur à penser que le *mancus*, si fréquemment cité dans les textes, devait son origine aussi bien que son nom aux Arabes.

18. Note on some coins of the Cuerdale find.

Ibid., p. 117-120.

C'est le premier essai qui ait été fait pour l'explication des nombreuses monnaies trouvées à Cuerdale. L'auteur, rapprochant les légendes de ces deniers de divers textes, a montré qu'ils ont été frappés au Xe siècle par des chefs danois qui, sous le nom de rois de la mer, ont occupé York et diverses îles voisines des côtes orientales de l'Angleterre.

19. Description de quelques monuments émaillés du moyen âge.

Extr. du *Cabinet de l'Amat. et de l'Antiq.*, planche et quatre vignettes. Paris, in-8, 16 p.

Origine gauloise des émaux à cloisons ; examen d'un passage de Philostrate. Réfutation de l'opinion suivant laquelle les émaux de Limoges seraient faits par des artistes byzantins.

20. Vision de sainte Bathilde.

Planche gothique. Paris, in-8.

21. Denier d'Hervé, évêque de Beauvais, frappé avec le nom de Hugues Capet.

Extr. de la *Rev. num.*, t. VII, p. 103-107, vignette. Blois, in-8.

1843.

22. Monnaies normandes.

Extr. de la *Rev. num.*, t. VIII, p. 52-62, planche et vignette.

1844.

23. Observations sur quelques deniers de Pépin, roi de France.

Rev. num., t. IX, p. 93-96, vignette. Blois, in-8.

24. Monnaies frappées pour le Roussillon par les rois d'Aragon, comtes de Barcelone.

Ibid., p. 278-294, pl. VI, gravure et vignette.

Monographie numismatique du Roussillon. L'auteur fait voir que les monnaies attribuées à la colonie romaine Ruscino doivent être restituées à la colonie de Béryte. A l'aide de divers textes catalans et espagnols, il commente les monnaies jusque-là inconnues, fabriquées pour les rois d'Aragon, et montre l'origine des *marabotins* cités dans les chartes du XIIIe siècle.

25. Reliquaire de saint Charlemagne.

Extr. de la *Revue archéol.*, 1re année, p. 525-532, planche grav. Paris, in-8.

Dissertation dans laquelle l'auteur établit que ce monument a été fabriqué en 1166, lors de la translation des reliques de Charlemagne par Frédéric Barberousse.

1845.

26. Le dit des trois morts et des trois vifs.

Extr. *Revue archéol.*, t. II, 1re partie, p. 243 ; planche coloriée. Paris, in-8.

Analyse des poèmes relatifs à ce sujet. Explication de diverses peintures et sculptures. Restitution de vers philosophiques italiens tracés dans une peinture du Campo Santo de Pise.

27. Notice sur les figures velues employées au moyen âge dans la décoration des édifices, des meubles et des ustensiles.

Ibid., 2e partie, p. 500-519, 16 gravures.

28. Meaux.

La notice historique sur cette ville fait partie de la collection intitulée : *Histoire des villes de France.* Paris, in-8.

1846.

29. Lettre à M. de la Saussaye sur quelques pièces satiriques.

Rev. num., t. XI, p. 81-84. Blois, in-8.

Explication des jeux de mots anglais introduits dans les légendes et les types de quelques jetons fabriqués à Birmingham, pendant la Révolution française.

1847.

30. Supplement to the illustration of the anglo-french coinage.

2 planches. London, in-4.

Le texte qui concerne les monnaies existant dans des collections françaises a été rédigé par M. de L. Ces monnaies constituent la plus grande partie de ce *Supplément* publié par M. Hearne.

1848.

31. *Notice de monnaies françaises composant la collection de M. Jean Rousseau, accompagnée d'indications historiques et géographiques.*

Vignettes et 3 planches grav. Paris, in-8.

Prix de numismatique en 1848.

32. Crosse double du XIIIe siècle.

Extr. de la *Rev. arch.*, t. IV, 2e partie, p. 816-824, planche grav. Paris, in-8.

Divers documents, entre autres des monnaies, font voir que cet insigne appartenait à un prélat ou à un abbé pourvu d'un double gouvernement.

33. Études sur quelques monnaies carlovingiennes.

Ibid., t. V, 2e partie, p. 495-499, 2 vignettes.

34. Description de quelques monnaies de Picardie.

Extr. des *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, planche gravée, 18 p. Amiens, in-8.

Explication des deniers des comtes et des évêques d'Amiens, des abbés de Corbie, de Saint-Médard de Soissons, de Louis VII à Compiègne; monnaie de Corbie, frappée au XIIe siècle, avec une légende en français.

1849.

35. Dissertation sur deux monnaies frappées en Provence par les comtes de Forcalquier : I. Monnaie de la ville de Manosque. II. Monnaie de la ville de Seine.

Extr. des *Mémoires de la Société des Antiq. de France*, 18 p., vignettes. Paris, in-8.

36. Remarks on an unedited *mouton d'or* struck in Normandy by Henri V of England.

Extr. du *Num. chronicle*, t. XII, p. 6-19, planche. London, in-8.

37. Lettre à M. Lecointre-Dupont sur des monnaies normandes inédites.

Rev. num., t. XIV, p. 40-49, 2 planches grav. Blois, in-8.

Nouveaux détails sur la monnaie de Normandie à propos des deniers trouvés en grand nombre en Angleterre.

1850.

38. Notice sur les deniers mérovingiens frappés par des évêques.

1 planche. Paris, in-8.

39. Notice sur les monnaies des empereurs grecs de la famille Paléologue.

1 planche. Paris, in-8.

1851.

40. Liste alphabétique des saints dont les noms figurent sur les monnaies et les méreaux du moyen âge.

Extr. de l'*Annuaire de la Société des Antiquaires de France*, p. 254-265.

1852.

41. Observations sur une monnaie mérovingienne trouvée à Elseghem, près d'Audenarde.

Extr. de la *Rev. num. belge*, 2e série, t. II. Bruxelles, in-8.

Ce tiers de sol qui porte NOVIENTO VICO FI est attribué par l'auteur à l'un des deux *Novéant* de Lorraine.

1854.

42. Notice sur l'inscription de sainte Théodosie d'Amiens.

43. Observations sur quelques points d'un article intitulé : *Fragments de numismatique sénonaise.*

Rev. num., t. XIX, p. 364-369. Blois, in-8.

1856.

44. Monnaie de Raymon, comte de Barcelone.

Rev. num., n. s., 1856, t. I, p. 63-67, vignette. Paris, in-8, 2e édition.

45. Quelques deniers de Pépin, de Carloman et de Charlemagne.

Ibid., p. 180-189, pl. n° V gravée.

46. De l'S barré de Henri IV. Jetons et médailles qui s'y rapportent.

Ibid., p. 268-276, pl. n° VIII gravée.

1857.

47. Supplément avec réponse à M. de Crazannes.

Ibid., t. II, p. 177-180, 2 vignettes.

48. Monnaies de Louis XI frappées à Perpignan.

Ibid., p. 165-173, pl. n° V gravée.

49. Recherches sur l'explication des monogrammes de quelques médailles inédites des derniers temps de l'empire d'Occident et de l'époque mérovingienne, par le marquis de Lagoy. Aix, 1856.

Ibid., p. 299-300.

50. Observations sur quelques monnaies épiscopales de Strasbourg et de Constance.

Ibid.; p. 319-345, pl. n° IX gravée et vignette.

51. Monnaie d'argent de Philippe de Rouvres, duc de Bourgogne.

Ibid., p. 451-456, vignette.

1858.

52. Explication de la légende des deniers frappés par Pons, comte de Toulouse (1037-1060).

Rev. num., n. s., t. III, p. 71-76.

53. Médaillon inédit de Grazia Nasi, œuvre du graveur Jean-Paul Poggini.

Ibid., p. 89-104, vignette.

54. Notices sur cent deniers de Pépin, de Carloman et de Charlemagne, trouvés près d'Imphy en Nivernais.

Ibid., p. 202-262, 3 pl. grav. n°s XI, XII, XIII.

55. Deniers de Waïfre, duc d'Aquitaine. — Monétaires de Pépin et de Charlemagne.

Ibid., p. 331-337, 3 vignettes.

56. Deniers de Corbie.

Ibid., p. 426-30.

57. *Stray leaves from the journal of a traveller in search of ancient coins*, par Pfister. — Compte-rendu critique.

Ibid., p. 478-480.

58. Inscription d'un satrape d'Userche au Musée de Limoges.

Bull. de la Soc. des Antiq. de France, p. 136-138, 18 août, gravure.

1859.

59. *Histoire du jeton au moyen âge*, par Jules Rouyer et Eugène Hucher. — Compte-rendu critique.

Rev. num., n. s., t. IV, p. 199-208.

60. Note sur *Talau-moneta.*

Ibid., p. 311-312.

61. Monnaies de Jean Galéas, comte de Vertus en Champagne.

Ibid., p. 380-392, 2 pl. grav. nos XVII, XVIII.

62. Description de diverses monnaies baronales.

Ibid., p. 453-463, planche gravée no XXI.

63. Bijou mérovingien trouvé à Cerdes.

Bull. de la Soc. des Antiq. de France, p. 58, 5 janv.

64. Les couronnes d'or de Guarrazar.

Ibid., p. 68, 2 févr.

65. Sceau de l'orfèvre Métevin (Sceau du XIIe s. à légende française).

Ibid., p. 128, 15 juin.

66. Inscriptions funéraires de chanoines de Metz.

Ibid., p. 144, 6 juillet.

1860.

67. Communication relative à l'histoire de Mantes.

C.-r. Acad. Inscr., t. IV, p. 108.

68. Remarques sur quelques monnaies décrites dans un article de M. Carpentin sur *Quelques monnaies rares ou inédites de la Bibliothèque de Marseille.*

Rev. num., n. s., t. V, p. 57-61, vignette. Paris, in-8.

69. Denier d'Eberhard, évêque de Strasbourg.

Ibid., p. 94-95.

70. Remarques sur un article de M. Carpentin sur *Quelques monnaies des princes de la maison d'Anjou.*

Ibid., p. 220-223, planche gravée.

71. De la monnaie de Dol en Bretagne.

Ibid., p. 315-323, planche gravée no XIV.

72. Louis II et Angilberge.

Ibid., p. 364-367, vignette.

73. Perkin Werbecque.

Ibid., p. 384-395, planche gravée no XVII.

94. Denier de Philippe-Auguste, frappé à Issoudun.

Ibid., p. 215-218, vignette.

95. Deniers du comte Hugues, frappés à Lyon au milieu du xe siècle.

Ibid., p. 446-451, 2 vignettes.

96. Famille Atia.

Ibid., p. 472-473.

97. Un document relatif aux monnaies coupées.

Ibid., p. 493-494.

1868.

98. Yolande, comtesse d'Anjou et de Provence, reine régente de Naples.

Rev. num., n. s., t. XIII, p. 103-113. Paris, in-8.

99. Monnaie romaine de Charles Ier d'Anjou.

Ibid., p. 137-140.

100. Monnaies de Charles le Chauve et de Pépin, roi d'Aquitaine.

Ibid., p. 188-200, planche gravée no IV.

101. Monnaie de l'abbaye de Pruim.

Ibid., p. 230-231.

102. Monnaies de Charles VI et de Charles VII, rois de France, frappées à Gênes.

Ibid., p. 272-284, pl. gravées nos VIII et IX.

103. Deniers de Charlemagne trouvés près de Sarzana.

Ibid., p. 345-356, pl. gravée no XIV.

104. Denier du Puy portant le nom du roi Raoul.

Ibid., p. 398-400.

105. Numismatique byzantine. Les deux Gabalas, Léon et Jean, seigneurs de Rhodes, au xiiie siècle.

Ibid., p. 446-452, 2 vignettes.

1869.

106. Louis d'Outremer en Normandie ; trouvaille d'Évreux.
Rev. num., n. s., t. XIV, p. 71-85, 2 pl. gravées, n°s IV et V. Paris, in-8.

107. Examen de diverses monnaies italiennes attribuées à Mlle de Montpensier.
Ibid., p. 115-123.

108. Amédée de Saluces, administrateur des diocèses de Valence et de Die.
Ibid., p. 414-418, vignette.

1872.

109. Capsule d'argent travaillée au repoussé.
Comptes-rendus de l'Acad. des inscript., 3e sér., t. I, p. 141-142.

1873.

110. Note sur un poids de plomb trouvé à Ermenonville.
Comit. archéol. de Senlis, t. IX, p. 65-67.

1874.

111. Denier inédit du roi Raoul.
Rev. num., n. s., t. XX, p. 72-79, vignette. Paris, in-8.

112. Le Jocondale.
Ibid., p. 110-112.
Nom français du Ioachimsthaler ou écu de Saint-Joachim.

113. Alfonse de Portugal, comte de Boulogne.
Ibid., p. 144-150, vignette.

114. Le graveur Jean Clavet.
Ibid., p. 179-180.

115. *Inscriptions de la France du Ve siècle au XVIIIe, recueillies et publiées par M. F. de Guilhermy, t. Ier, ancien diocèse de Paris,* planches. — Compte-rendu critique.

Journal des Sav., 1er article, p. 592-613; 2e article, p. 646-674. Paris, in-4.

Le second article contient le *Corpus* des inscriptions hébraïques du Parisis.

1875.

116. *Le livre des mestiers,* dialogues français-flamands composés au XIVe siècle par un maître d'école de la ville de Bruges, publié par Michelant. Harlem, in-4. — Compte-rendu critique.

Journal des Savants, p. 649-659. Paris, in-4.

117. Sur la découverte de la sépulture de Guillaume de Ros, abbé de Fécamp.

Compt.-rend. Acad. des inscript., p. 286-306.

118. Sceaux de la Ferté-sous-Jouarre.

Almanach de Seine-et-Marne, p. 120, vignette. Meaux, in-12.

1876.

119. Les Pontmolain de Coulommiers.

Almanach de Seine-et-Marne, p. 118-126. Meaux, in-12.

120. La délivrance d'Ogier le Danois, fragment d'une chanson de geste.

Journ. des Sav., no d'avril, p. 219-234. Paris, in-4.

Transcription d'un fragment inédit d'un manuscrit du XIVe siècle conservé à la bibliothèque municipale de Saint-Germain-en-Laye.

121. *Histoire numismatique du règne de François Ier, roi de France,* par F. de Saulcy, vignettes, in-4. — Compte-rendu critique.

Ibid., p. 310-320.

122. Le louis de cinq sols. — *L'origine, le scopo e le vicende del luigino coniato dalla zecca di Lucca nella seconda meta del secolo XVII, discorso letto alla R. Accademia lucchese di scienze, lettere ed arti dal Socio ordinario Domenico Massagli*. Lucca, 1876, in-8. — Compte-rendu critique.

Ibid., 1er article, n° d'oct., p. 593-615; 2e article, n° de nov., p. 674-687.

1877.

123. Quelques seigneurs de Laulnoy-Regnault et de Replonge-en-Brie aux xve et xvie siècles.

Alman. de Seine-et-Marne, p. 142-150, vignette. Meaux, in-12.

1878.

124. Observations sur un méreau, frappé pour la collégiale de Saint-Paul à Saint-Denis en France.

Compt.-rend. de l'Acad. des inscript., t. VI, p. 147.

Notice plus développée dans la *Rev. archéol. de* 1878.

125. Le *missorium* de Geilamir, roi des Vandales.

Journ. des Sav. Paris, in-4.

Réimprimé avec additions, deux planches et vignettes dans la *Gaz. archéol. de* 1879, p. 53-60. Paris, in-4.

1880.

126. Notification numismatique.

Compt.-rend. de l'Acad. des inscript., t. VIII, p. 346-348.

D. — MÉLANGES.

1840.

1. Essai d'appréciations générales en numismatique.

Extr. des *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*. Paris, in-8.

Réimprimé avec quelques variantes dans la *Revue archéol. de* 1844, t. I, 1re partie, p. 89-97.

1848.

2. M. de L. est chargé par la Société des Antiquaires de France de proposer un nouveau coin pour les jetons de présence (séances des 20 mars et 10 avril). Il propose d'adopter la tête de Montfaucon, d'après le dessin contemporain par Duvivier, et de confier l'exécution des coins à M. Dépaulis. Cette proposition est votée.

Annuaire de la Société des Antiquaires de France, séance du 19 juillet.

1850.

3. *Notice des monuments exposés dans la salle des antiquités américaines* (*Mexique et Pérou*) *au Musée du Louvre.*

Cf. *Revue archéol.*, VII[e] année.

1852.

Seconde édition avec supplément. Paris, in-8.

1858.

4. M. de L. communique divers objets antiques recueillis dans la Sierra-Nevada de Sainte-Marthe à la Nouvelle-Grenade par M. Schlim, naturaliste.

Bull. Soc. Antiq. Fr., p. 47, séance du 10 février.

1868.

5. Le mot *avers*.

Rev. num., n. s., t. XIII, p. 396.

1873.

6. Notice sur cinq inscriptions trouvées dans l'ile de Pâques. Paris, in-8.

Comptes-rendus de l'Académie des inscript., IV[e] série, t. I, p. 151.

1880.

7. Note sur un vers latin.

Journ. des Sav., n° d'octobre. Paris, in-4.

E. — SUPPLÉMENT.

1845.

1. De quelques attributions fausses.
Moniteur des Arts, t. I, p. 53.

1858.

2. Communication au sujet de la cassette de S. Louis.
Bull. Soc. Antiq. Fr., p. 128, séance du 4 août.

3. Noms d'officiers monétaires sur les deniers de l'époque carlovingienne.
Ibid., p. 131-132, séance du 11 août.

4. Note sur les fibules cruciformes.
Ibid., p. 165-166, séance du 17 novembre.

1859.

5. Bulle d'argent d'un Raimond Bérenger, comte de Provence.
Ibid., p. 150, séance du 20 juillet.

6. Amulettes irlandaises en forme de chenille.
Ibid., p. 151, séance du 20 juillet.

1881.

7. Note sur une tessère gravée en creux et sur un cachet d'oculiste antique.
Comptes-rendus Acad. inscript., t. IX, p. 223-224.

Note additionnelle. — M. de Longpérier, en sa qualité de membre de l'Institut, a rédigé de très nombreux rapports au nom des commissions des prix de Numismatique et des Antiquités de la France, du prix Fould, des sujets de prix, etc.

En sa qualité de président de l'Académie des inscriptions pour l'année 1867, M. de Longpérier a prononcé le discours d'usage. Il a prononcé également des discours aux funérailles de trois membres de l'Académie, décédés dans le cours de cette année, M. Munck, M. Reinaud et le duc de Luynes.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 1er TRIMESTRE DE 1882.

Séance du 4 Janvier.

Présidence de MM. Prost et Duplessis, 1er vice-président.

M. Aug. Prost, président sortant, prend la parole et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« Au début de cette séance d'inauguration d'une année qui commence, le règlement ou plutôt l'usage, qui dans bien des cas le supplée, donne la parole au président sortant, pour vous entretenir, en prenant congé de vous, de l'année qui vient de finir, et pour vous inviter à jeter un regard sur les faits accomplis pendant cette période écoulée de l'existence de la Société. En pareille circonstance, la première pensée au sein d'une assemblée est naturellement de se compter.

« Ainsi que mon prédécesseur, à un an de distance, je n'ai heureusement à constater aujourd'hui aucun vide dans le cadre des membres titulaires de notre Société ; mais, comme lui j'ai à déplorer parmi ses membres honoraires et parmi ses associés correspondants des pertes sensibles. L'année dernière, à pareille époque, venait de disparaître M. de Saulcy. Cette année c'est un personnage non moins éminent dans la science, c'est Mariette-Pacha, mort au Caire le 19 janvier 1881, et tout récemment un de nos con-

frères les plus estimés, M. Ch. Bataillard, mort à Saint-Germain-du-Pert (Calvados), le 8 décembre dernier (il était né en 1801), qui nous sont enlevés. Pour ce qui est de nos associés correspondants, huit d'entre eux sont morts aussi dans le courant de l'année : parmi les correspondants nationaux, M. Le Touzé de Longuemar le 19 février, M. Dusevel le 6 avril, M. Benjamin Fillon le 26 mai, M. Dietrich le 11 juin, M. Peigné-Delacourt le 14 juin, M. Romain Boulenger en août, M. Semichon le 1er novembre ; parmi les correspondants étrangers, M. Keller, de Zurich, le 24 juillet.

« Pour rendre à la mémoire de ces anciens collaborateurs l'hommage que nous lui devons, ce n'est pas assez du simple rappel de leur nom. Leurs travaux, leurs anciennes relations avec nous, leur vie de savant méritent un souvenir plus accentué. Il ne saurait être cependant question aujourd'hui et dans les circonstances présentes de notices complètes sur ces confrères justement regrettés ; et je ne puis me permettre ici que quelques mots sur des existences recommandables à des degrés divers par le savoir acquis, mais toutes également caractérisées par la curiosité scientifique, également honorées aussi par l'amour et par la pratique de l'étude.

« Pour justifier ces appréciations, je n'ai que deux mots à dire de M. Mariette, par exemple, que la rencontre fortuite d'un coffre de momie dans le Musée d'une petite ville, où il était né et où il avait toujours vécu, fait entrer inopinément (1845) dans une voie de travaux où il s'illustre par les plus importantes découvertes. Je me contenterai de rappeler, comme début d'abord de cette carrière qui devait être si brillante, les pénibles efforts de l'initiation aux principes de la science, dans l'isolement d'une ville de province ; puis l'arrivée de M. Mariette à Paris, où le Musée du Louvre lui fournit le complément d'informations qui lui manquaient (1848) ; sa mission en Égypte (1850) ; l'heureuse découverte du *Serapeum* ; la complète mise au jour du grand sphinx ; les fouilles d'Abydos ; les grandes publications faites à la suite et à l'occasion de ces travaux ; l'intendance générale enfin avec la direction des fouilles et la conservation des

monuments de l'Égypte, par commission du khédive; et la fondation du Musée de Boulaq. Je ne saurais tout dire. M. Mariette était correspondant de l'Institut depuis 1863, et membre de l'Académie des Inscriptions depuis 1878. Au sein de notre Société il était membre titulaire depuis le 9 janvier 1856, et avait été admis à l'honorariat le 6 mars 1878.

« Comme l'illustre égyptologue, ceux que nous avons nommés tout à l'heure sont des chercheurs passionnés. Après lui et dans des directions fort différentes, on les voit emportés aussi tout d'abord par le désir d'apprendre qui plus tard fait de plusieurs d'entre eux des maîtres.

« C'est M. Bataillard, membre titulaire de la Société depuis près de 40 ans — son élection est du 9 août 1842, — membre honoraire depuis 1859, que des travaux juridiques appartenant spécialement à sa profession d'avocat conduisent sur le terrain de l'histoire, à l'occasion d'un ouvrage sur *Le droit de propriété et de transmission des offices ministériels*, publié en 1840 ; amené ainsi à d'intéressantes études sur *Les origines et l'histoire des procureurs et avoués depuis le Ve siècle jusqu'au XVe* (1868), sur *Les mœurs judiciaires de la France, du XVIe siècle au XIXe* (1878) ; sans parler d'une première publication qui remonte à 1829 sur *Le Duel*, et d'autres écrits d'un caractère moins sérieux et plus particulièrement littéraires ; ceux par exemple qu'il a intitulés : *L'âne glorifié; L'oie réhabilitée; La physiologie du nez; Remède contre l'amour malheureux indiqué par Pierre Corneille; Examen critique d'un drame de M. Legouvé, Les deux reines; Observations sur Lucain et ses traducteurs.*

« C'est ensuite M. Peigné-Delacourt, notre correspondant à Guise (Aisne), médecin d'abord, puis industriel, chez qui l'installation d'une manufacture dans les anciens édifices de l'abbaye d'Ourscamp fait naître la curiosité toute naturelle de connaître le passé de cette antique maison, et qui en vient à publier le *Cartulaire* de la vieille abbaye (1865), puis à en écrire l'*Histoire* (1876); porté ainsi dans une voie d'études et de travaux où se placent la réimpression du *Monasticon Gallicanum* (1871), puis le *Tableau des abbayes et des*

monastères d'hommes en France en 1768 (1875), et où se rencontrent les nomenclatures et descriptions des monuments préhistoriques, celtiques et romains des deux départements de l'Aisne et de l'Oise (1864, 1866, 1874, 1875), des notices entre autres sur l'antique *Noviodunum Suessionum* (1856, 1859), sur le camp de Bar, *Castrum Barrum* (1859), sur les ruines romaines de Champlieu (1858, 1859, 1860, 1867); — M. Benjamin Fillon, notre correspondant à La Court en Talmondois (Vendée), magistrat démissionnaire par scrupule de conscience politique, qui se réfugie dans l'étude des antiquités et de l'histoire de son pays natal, où il publie successivement, après les *Recherches historiques et archéologiques sur Fontenay* (1847), et une *Notice sur Saint-Cyr* (1847), des *Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France* (1850), avec d'autres travaux en grand nombre sur la numismatique et l'archéologie, et une *Étude sur l'art romain et ses dégénérescences* (1878); — M. Le Touzé de Longuemar, correspondant de la Société à Poitiers (Vienne), ancien officier dans l'armée, démissionnaire en 1836, qui, passant des travaux de l'agriculture à la géologie, s'arrête finalement aux investigations historiques, en s'attachant spécialement aux souvenirs anciens du Poitou où il s'est fixé, et auquel il a consacré de nombreuses publications : sur ses *Chroniques populaires* (1851), par exemple, sur ses *Voies romaines*, ses *Souterrains de refuge*, ses *Dolmen*, etc., avec un *Essai historique sur l'église de Saint-Hilaire de Poitiers* (1857), une *Esquisse provisoire du département de la Vienne* (1861), l'*Album historique de Poitiers* (1862), l'*Ancien pays des Pictons* (1863), l'*Atlas des monuments celtiques de la Vienne,* et une *Carte monumentale* du même département; — M. Dusevel, correspondant à Senarpont (Somme), qui avait quitté une étude d'avoué pour se livrer exclusivement aux travaux historiques, et qui a donné, à la suite d'une *Notice sur la ville d'Amiens* (1825), diverses publications sur cette ville et sur le département tout entier dont elle est le chef-lieu, et enfin un ouvrage plus important que les autres sur *Les antiquités de la Somme*, couronné par l'Académie des Inscriptions en 1835; — M. Dietrich, corres-

pondant à Belfort, à qui l'on doit les *Inventaires* des archives de l'intendance d'Alsace et de celles de la commune de Riquewihr, avec la publication de *La chronique des mines de Sainte-Marie* (1877), et des études sur les antiquités de l'Alsace, dans de nombreuses notes et dans des mémoires donnés aux divers recueils de la contrée, à la *Revue d'Alsace*, au *Musée pittoresque et historique d'Alsace*, au *Bulletin de la Société des monuments historiques d'Alsace* ; travaux intéressants que prime par son importance, comme étant l'œuvre principale de notre ancien correspondant, la création, en 1870, de la *Société d'Emulation belfortaine* qui, depuis le dur sacrifice imposé à notre pays par la fortune contraire, a servi de refuge aux hommes d'étude groupés sur ce dernier lambeau de la vieille terre d'Alsace, resté entre nos mains ; — M. Sémichon, correspondant à Rouen (Seine-Inférieure), qui s'est signalé par des travaux auxquels on reconnaît en lui un véritable historien : une étude sur *La paix et la trêve de Dieu* (1857), récompensée par une mention honorable à l'Académie des Inscriptions en 1858, et un travail intitulé : *Les réformes sous Louis XVI : assemblées provinciales et parlements* (1876) ; — M. Romain Boulenger, correspondant à Rueil (Seine-et-Oise), collectionneur et archéologue érudit, auteur d'une *Etude sur la cathédrale et le beffroi dans les provinces du Nord* (....), et de curieuses monographies sur divers points de la topographie de Paris : *La Croix Gastines* (1877), description d'un monument élevé sur l'emplacement d'une maison détruite par arrêt de justice, au coin de la rue Saint-Denis et de celle de l'Aiguillerie ; et, sous le titre singulier de *Pavillon des singes* (1879), une notice sur la maison aujourd'hui détruite où était né Molière, dans le quartier des Halles ; maison qui devait cette étrange dénomination à la décoration originale d'un poteau de soutien qui en formait l'angle saillant.

« Pour compléter ce tableau des pertes éprouvées par la Société dans le courant de l'année qui vient de finir, je n'ai plus qu'un mot à dire de M. Ferdinand Keller, de Zurich, un de nos plus laborieux correspondants étrangers. Comme

beaucoup d'autres, une rencontre fortuite l'avait fait entrer dans la voie des études archéologiques. Voué d'abord à la culture des sciences naturelles et au professorat, une découverte au Burgholzli près de Zurich, en 1837, lui révèle sa vocation. Il est dès lors avant tout archéologue. Il fonde la Société des Antiquaires de Zurich, qu'il a présidée jusqu'à la fin de sa vie, et il s'attache à l'étude des antiquités de toutes les époques, romaine, celtique, franque et du moyen âge dans son pays. M. Ferd. Keller s'est livré particulièrement à l'examen et à la description des stations lacustres qui, à partir de 1853, offrent dans des conditions fort inattendues un champ nouveau à l'activité scientifique des archéologues. Le savant antiquaire de Zurich appartenait à notre Société depuis 1869, et il a enrichi nos publications de deux mémoires, l'un concernant *Les lieux de refuge des anciens Helvètes* (1870), l'autre intitulé : *Description de quelques refuges* (1872), qui fait suite au premier.

« On peut, d'après ce qui vient d'être dit, se faire une idée du mérite des hommes distingués que la mort a enlevés à la Société des Antiquaires pendant le cours de l'année écoulée. De nouveaux correspondants en plus grand nombre sont venus combler les vides que ceux-là ont laissés dans nos rangs, sans diminuer cependant les regrets que nous éprouvons d'être séparés d'eux. Les associés correspondants nommés par vous, au nombre de 14, pendant l'année 1881, sont MM. Anthyme Saint-Paul à Toulouse, élu le 9 février ; Loustau à Crépy-en-Valois (Oise), le 16 mars ; Jeannez à Roanne (Loire), le 6 avril ; l'abbé Nyd à Sermoyer (Ain), le 6 avril ; Gariel à Vassy-lès-Avallon (Yonne), le 6 avril ; Caron aux Camaldules (Seine-et-Oise), le 6 avril ; Joüon des Longrais à Rennes, le 13 avril ; Chevrier à Chalon-sur-Saône, le 11 mai ; Du Lac à Compiègne, le 11 mai ; le comte de la Sizeranne à Saint-Vallier (Drôme), le 11 mai ; le R. P. de La Croix à Poitiers, le 1er juin ; Sorlin-Dorigny[1] à Constantinople, le 1er juin ; Jacob à Bar-le-Duc, le 6 juillet ; Demaison à Reims, le 13 juillet.

1. Associé national résidant à l'étranger.

« J'ajouterai que trois candidatures encore, au titre d'associé correspondant, sont en ce moment soumises à l'examen des Commissions chargées de vous faire à leur sujet le rapport réglementaire.

« L'affiliation à notre Société continue, il nous est permis de nous en féliciter, Messieurs, à jouir d'un crédit flatteur pour notre amour-propre. L'indice de cette situation est fourni non seulement par les nombreuses demandes d'admission qui vous arrivent pour la classe toujours ouverte des associés correspondants, mais encore par les compétitions qui se produisent, chaque fois qu'une place vacante est annoncée dans le corps limité des membres titulaires. Pour ce qui est de celui-ci, le fait s'est produit cette année, sans que la vacance ouverte à une accession nouvelle nous ait coûté, et nous nous en réjouissons, la perte d'un confrère. L'élévation de M. Cocheris à l'honorariat, le 2 mars 1881, a rendu libre un siège de membre titulaire, auquel vous avez appelé le 4 mai M. de Boislisle, recommandé à vos suffrages par une notoriété due à d'importantes publications et à une compétence reconnue dans les questions relatives surtout à l'histoire de la France, en ce qui concerne particulièrement le mécanisme de ses anciennes institutions. Le mérite proclamé en plus d'une circonstance de notre nouveau confrère vous faisait désirer depuis longtemps de le voir entrer dans notre Société. C'est pour moi un plaisir de lui redire aujourd'hui, en votre nom, combien on est heureux de l'y posséder.

« Dans les habitudes de cordiale confraternité qui règnent au sein de la Société des Antiquaires, ce qui est bonheur pour chacun de ses membres en particulier l'est en même temps pour tous également. C'est à ce titre que je rappelle ici une marque de distinction obtenue le 25 juin dernier par notre confrère M. Corroyer, au Congrès des architectes.

« J'arrive ainsi tout naturellement à la mention que vous attendez certainement ici, Messieurs, de la récente admission de M. Alexandre Bertrand à l'Académie des Inscriptions. C'est là, pour l'un des nôtres, un honneur du premier ordre, dont l'éclat rejaillit en partie sur la Société tout entière, particulièrement reconnaissante de cet avantage à celui à

qui elle le doit. La Société avait d'ailleurs plus d'un intérêt engagé dans le débat de cette élection, et les chaudes félicitations que dans cette circonstance nous adressons à M. Bertrand pour la distinction si bien méritée qu'il vient d'obtenir, ne nous font pas oublier que nous devons en même temps à un autre confrère, des plus estimés entre tous, l'expression d'une espérance que l'événement justifiera, nous n'en doutons pas, à la première occasion.

« Après vous avoir entretenus, Messieurs, de ce qui concerne le personnel de la Société pendant l'année qui vient de finir, j'ai pour devoir encore, et c'est peut-être là le plus essentiel de ma tâche, de vous parler des travaux accomplis par elle pendant le même temps.

« Le volume imprimé cette année, lequel est le 41e de la collection, contient ce que, parmi ces travaux, vous avez jugé digne d'être publié. Il renferme huit mémoires à la tête desquels se trouve placée, sans autre raison bien entendu que la date de sa lecture, une *Note sur deux monuments dédiés l'un au dieu Cissonius, l'autre à la déesse Mogontia*, où j'ai réuni les renseignements relatifs à deux cippes antiques trouvés aux environs de Metz, dans les premiers mois de l'année 1880.

« Vient ensuite un mémoire de M. J. Roman, associé correspondant, intitulé : *Le tableau des vertus et des vices*, où il donne la description et l'explication de curieuses peintures du XVIe siècle, étudiées par lui dans cinq églises des Hautes et des Basses-Alpes : à Névache, canton de Briançon ; à Digne, église Notre-Dame-du-Bourg ; à l'Argentière, chef-lieu de canton ; aux Vigneaux, canton de l'Argentière ; et aux Orres, canton et arrondissement d'Embrun. Ces peintures se rapprochent par leur caractère moral des fameuses *danses* dont le nom même est, ainsi que le fait remarquer M. Roman, formellement appliqué à l'une d'elles. Ce sont en outre, comme manifestations d'art, des monuments qui ne sont pas sans intérêt.

« Une *Note sur les sceaux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, donnée par M. de La Ville Le Roux, associé correspondant, contient un commentaire des données fournies sur

ce sujet par un manuscrit, de la fin du XIIIe siècle, des statuts de l'ordre.

« Une *Note sur les territoires possédés par les Francs à l'est du lac de Tibériade, de la mer Morte et du Jourdain*, est due à M. Guillaume Rey, membre titulaire. C'est une page savante de géographie historique sur la situation non complètement fixée jusqu'à présent de trois territoires de la Syrie, à l'époque de la domination des Francs : 1° la terre de Suhète, relevant de la principauté de Galilée, et comprenant une grande partie de la région dite aujourd'hui le Djolan ; 2° le Ghor ou vallée du Jourdain, ainsi que le Belka et les autres terres situées à l'est de ce fleuve ; 3° la seigneurie de Karak et Montréal, avec ses dépendances. Tout le monde connaît la compétence de notre confrère sur les questions qui concernent ces contrées, pendant la période historique notamment, à laquelle se rapportent les considérations réunies dans son travail.

« *Salomon de Brosse, l'architecte de Henri IV et de Marie de Médicis*. Tel est le titre d'un mémoire substantiel de M. Read, membre titulaire, où il restitue l'état-civil en quelque sorte, singulièrement altéré jusqu'ici, de l'éminent artiste. Il résulte du travail de notre confrère, fondé sur l'appréciation de titres authentiques en partie retrouvés par lui, que le véritable prénom de l'architecte de Brosse est non pas Jacques, comme on le dit partout, mais Salomon ; qu'il est né vers 1560, et non pas en 1571, à Verneuil-sur-Oise ; qu'il appartenait à une famille protestante alliée aux Du Cerceau qui étaient, ainsi que lui, de la religion ; et qu'il est mort à Paris, où il a été inhumé le 9 décembre 1626, au cimetière protestant de Saint-Père, sur la rive gauche de la Seine. Salomon de Brosse était marié dès 1582 à Fleurance Métivier, qui lui a donné au moins sept enfants, un fils nommé Paul et six filles. Une particularité vraiment inexplicable concernant un homme de ce caractère, à cette date peu reculée, c'est qu'on n'ait de lui, ainsi que le constate M. Read, aucun portrait.

« Dans un travail qui a pour titre : *Supplément au mémoire intitulé Deux épaves de la chapelle des Valois à Saint-Denis*,

M. L. Courajod, membre titulaire, revient avec des arguments nouveaux sur un sujet traité par lui en 1878, pour apporter une preuve de plus à l'appui de la thèse soutenue dans cette première étude. M. Courajod prétendait que dans deux morceaux de sculpture conservés au Musée du Louvre et représentant des soldats romains renversés, on doit renoncer à voir des fragments du tombeau du roi de Pologne, Jean-Casimir, inhumé en 1672 à Saint-Germain-des-Prés, où ce prince avait tenu la crosse abbatiale après avoir perdu son sceptre de roi. Une trouvaille faite dans les fouilles exécutées récemment autour de la vénérable basilique est venue confirmer les conjectures formulées avec son habituelle sagacité par notre confrère. On a tiré des déblais opérés ainsi, des fragments de figures analogues à celles du Louvre, mais beaucoup mieux qu'elles d'accord avec ce qu'on savait du monument du roi de Pologne, et prouvant péremptoirement l'inexactitude de l'attribution qu'on avait faite de celles-là au même monument. Dans une seconde partie de son mémoire, M. Courajod établit le fait intéressant de l'existence de deux statues de Catherine de Médicis exécutées successivement pour le tombeau de cette princesse, l'une par Jérôme della Robbia, restée inachevée et conservée maintenant au Musée de l'École des beaux-arts, l'autre par Germain Pilon, qui fait aujourd'hui partie du monument à Saint-Denis.

« M. Jules Guiffrey, membre titulaire, est l'auteur d'un mémoire intitulé : *La famille de Jean Cousin, peintre et verrier du XVIe siècle*, où il combat l'opinion que cet artiste bien connu ait jamais fait, comme on le prétend, de la sculpture, et où il établit, d'après des documents interprétés avec une incontestable compétence, que le célèbre artiste français ne prend jamais que la qualité de peintre, et que les documents contemporains relatifs à ses travaux, à Sens notamment où il en a exécuté beaucoup de 1529 à 1552, ne parlent jamais que de dessins et de peintures. Notre confrère ajoute que Jean Cousin vivait dans une certaine aisance ; qu'il s'intitule, dans un acte de 1542, bourgeois de Paris ; et qu'il habitait alors une maison ayant pour dépendance

un jardin, possédée par lui rue des Marais (rue des Marais-Saint-Germain, aujourd'hui rue Visconti). Il avait un fils nommé comme lui Jean Cousin, à ce moment étudiant en l'Université de Paris, qu'il ne serait peut-être pas inadmissible de reconnaître dans un chanoine de l'autel Notre-Dame de Sens qui porte le même nom, et qui vivait 40 ans plus tard, en 1583.

« Un dernier travail enfin — je suis l'ordre de publication — *Mémoire sur un étui à collyre égyptien du Musée du Louvre*, est dû à M. l'abbé Thédenat, associé correspondant, qui, dans une savante étude consacrée à ce morceau encore inédit, établit les rapports qui, malgré la différence des époques, existent entre les inscriptions hiéroglyphiques du petit monument égyptien et celles des cachets d'oculistes romains. Notre correspondant termine son travail par l'examen d'un étui analogue à celui du Louvre, conservé au Musée de Leyde.

« Je compléterai ces indications en rappelant que vous avez entendu, les 14 novembre, 14 et 21 décembre 1881, les deux lectures de mémoires qui ont particulièrement captivé votre attention : l'un de M. Quicherat sur *Le château et la rue de Hautefeuille à Paris* ; l'autre, de M. de Longpérier, intitulé *Un portrait de la Pythie Delphique* ; que de plus vous ont été présentés en première lecture, le 2 février, une note de M. de Villefosse sur *Une inscription de Saint-Quentin* ; le 13 août, un travail de M. Wescher sur *Une inscription latine transcrite en grec* ; et les 21 novembre et 21 décembre, une notice sur *M. le comte de Lasteyrie*, écrite avec les chaleureux sentiments d'un ami par M. Nicard. La formalité réglementaire du rapport de la Commission des impressions pour les travaux de MM. Quicherat et de Longpérier, celle de la deuxième lecture pour les autres assureront probablement au volume de l'année prochaine l'avantage de renfermer ces remarquables écrits.

« Pour revenir aux publications de 1881, il me reste à vous parler du Bulletin trimestriel, dans lequel sont imprimés les extraits des procès-verbaux de vos séances. Je sortirais des bornes nécessairement restreintes qui s'imposent

à cette allocution, si j'essayais de vous donner, même par une succincte analyse, une idée suffisante des communications, des explications et discussions qui abondent dans ce recueil. Je me bornerai à vous signaler les noms de ceux de nos confrères qu'en parcourant ces pages serrées on y retrouve le plus ordinairement. Ce sont, en mentionnant les premiers ceux qui s'y montrent le plus souvent, parmi les membres titulaires, MM. de Villefosse, Bertrand, Mowat, Edm. Le Blant, Quicherat, Demay, Gaidoz, Rayet, Nicart, Riant, de Lasteyrie, Duplessis, Read, Lacabanne, Saglio, Heuzey, Rey, Courajod, de Montaiglon, Guérin, Ch. Robert; parmi les associés correspondants, MM. Flouest, l'abbé Thédenat, Mazard, Roman, de Laurière, Gay, d'Arbois de Jubainville, de Cessac, de Witte, de Marsy, Hardy, du Chatellier, Julliot, Foudrignier, Prunières, Gariel, Guigues, Robiou, Loustau, Jullien de La Ferrière. Je termine, Messieurs, par ces indications, qui en sont les derniers traits, l'esquisse du mouvement imprimé par vous à l'activité de la Société pendant l'année 1881.

« Après un pareil tableau il n'est guère possible, ce semble, d'éprouver un autre sentiment que celui de la satisfaction, et l'on ne comprend pas qu'il puisse y avoir à faire des réserves quelconques dans l'expression de ce sentiment. Je dois en faire cependant, quoiqu'il m'en coûte, pour me rendre l'interprète d'un regret que j'ai entendu formuler par quelques-uns d'entre vous, Messieurs, et qui n'est pas dénué de tout fondement ; le regret de voir diminuer sensiblement le nombre des mémoires lus en séance, et susceptibles de prendre place dans les publications de la Société. Cette diminution est un fait qu'on ne saurait se dissimuler, suffisamment prouvé par la condition matérielle de nos volumes annuels. En même temps du reste, par une sorte de compensation, le Bulletin trimestriel extrait des procès-verbaux de vos séances s'accroît progressivement. Celles-ci en effet sont de plus en plus remplies par des communications verbales qui provoquent d'intéressants débats et de savantes explications. L'augmentation graduelle du Bulletin, due en partie au soin avec lequel votre Commission des

impressions en prépare le texte, prouve que, en dépit de la diminution en nombre des mémoires, l'activité de la Société est loin de se ralentir. Mais ce qu'on doit constater au moins, c'est que cette activité se transforme.

« Y a-t-il lieu de s'en alarmer ? Je ne le pense pas. La situation n'est pas nouvelle. Elle était déjà signalée, non sans un accent de regret, il y a près de vingt années, par un de nos doyens les plus respectés, par M. Egger, qui, à cette place et dans des circonstances analogues à celles d'aujourd'hui, disait en 1864 : « Je n'ai jamais vu, depuis « que j'ai l'honneur de siéger parmi vous, nos séances mieux « remplies de ces *Communications* qui, provoquant l'échange « familier des idées et des souvenirs, profitent par le zèle « de chacun à l'instruction de tous. Peut-être est-il à dési- « rer que ces communications, si instructives dans leur « liberté même, aboutissent plus souvent à des *Mémoires* « proprement dits. Les notes ne manquent pas à notre bul- « letin trimestriel ; les dissertations régulières abondent « moins dans le recueil de nos mémoires [1]. » — On ne parlerait pas autrement aujourd'hui, et l'on pouvait déjà parler ainsi en 1864. Un mal, si c'en est un, qui date de si loin, est-il de ceux que l'on puisse espérer guérir ? Ne serait-ce pas plutôt un de ces phénomènes organiques, produit naturel de la force des choses, qu'il faut compter comme une des conditions de la vie elle-même, où tout est soumis à la loi des modifications graduelles et du changement ?

« Dans les académies naissantes — leur histoire en fait foi — on lit beaucoup. Ces sociétés sont, dans le principe, composées d'hommes pressés avant tout de produire, en les communiquant, leurs travaux, et qui, à défaut d'un public, lequel n'existe pas encore autour d'elles, se réunissent pour avoir chez eux des auditeurs. Plus tard, et c'est heureusement ce qui a lieu aujourd'hui, les auditeurs ne manquent plus au dehors, le public est formé ; il est attentif aux questions de science, voire d'érudition. Quand les savants se rencontrent, c'est pour s'entretenir de ce qu'ils savent ;

1. Discours du président sortant. *Bulletin* de 1864, p. 34-35.

c'est pour se faire part des découvertes nouvelles, pour se proposer des difficultés à résoudre, pour se consulter, pour discuter, plutôt que pour se communiquer les uns aux autres des travaux achevés. Ceux-ci, c'est au public qu'on les adresse directement. Voilà la vérité. Les choses se passent ainsi chez nous. La Société travaille en séance comme il convient de travailler en séance. Elle travaille beaucoup ainsi, le *Bulletin* en fournit la preuve. Les membres de la Société travaillent de leur côté, individuellement, en vue du public plutôt que de la Société elle-même, à laquelle ils n'éprouvent que faiblement le besoin d'apporter, sous forme de communication, leurs productions. C'est là ce dont témoigne, au regret de quelques-uns, le volume annuel de nos publications, graduellement amoindri pour ce qui est au moins des mémoires. A ces observations j'en ajouterai une autre que tous vous avez pu faire : c'est que, si l'on se montre au sein de la Société peu enclin à lire des mémoires, on y est généralement aussi, et pour des raisons non moins bonnes sans doute, peu disposé à en écouter.

« Ces réflexions ont pour objet d'expliquer les faits, plutôt que de les excuser, ce qu'on ne saurait faire complètement ; car ils sont en contradiction avec le règlement, qu'il ne faut jamais perdre de vue. Aux termes de celui-ci (art. 18), vous le savez, les membres résidants et les associés correspondants sont invités à donner, au moins une fois par an à la Société, communication d'un ouvrage ou d'un mémoire ; à quoi il est ajouté (article 20) que les mémoires, rapports et autres travaux, avant d'être imprimés dans les recueils de la Société, soit en entier soit même par extrait, doivent avoir été lus deux fois en séance particulière.

« Telle est la loi. Elle n'est pas sans une certaine élasticité ; car quelques-unes de ses dispositions sont purement facultatives. D'autres plus positives sont graduellement tombées dans une désuétude qui fait loi elle-même en quelque sorte. On s'est demandé s'il n'y aurait pas quelque chose à faire pour faciliter l'observation de la règle, et pour empêcher son complet abandon, en ce qui touche notamment la production des mémoires. La double lecture semble être une

des clauses qui heurtent le plus formellement la tendance trop évidente des uns à ne pas lire, des autres à ne pas écouter. Le bureau dont les fonctions expirent s'était préoccupé de la question, et n'est pas arrivé à résoudre la difficulté. Celui qui va prendre la direction de nos intérêts y réussira peut-être. Malheureusement la double lecture est une prescription formelle du règlement, et l'on ne peut composer avec le règlement que sur les dispositions dont l'observation est facultative.

« C'est ainsi, soit dit en passant, que je me trouve aujourd'hui, Messieurs, dans le cas de vous présenter, comme l'ont fait avant moi bon nombre déjà de mes prédécesseurs, un compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année écoulée. L'article 31 du règlement impose au secrétaire ce rapport annuel, en ajoutant qu'il sera fait en séance publique. Mais, aux termes de l'article 27, la séance publique est facultative, et depuis longtemps il n'y a plus de séance publique. Depuis longtemps aussi le secrétaire ne fait plus le rapport qu'il devait y lire, et c'est le président qui le fait en séance particulière. J'ai dû, pour me conformer à l'usage, joindre à ce compte-rendu des travaux de l'année un tableau des faits qui concernent le personnel de la Société, et de ceux qui ont caractérisé la direction générale de son activité pendant le cours de cette année.

« Sur ce dernier point je n'ai plus qu'un mot à ajouter, pour rappeler que, par une décision récente, la Société a résolu de prendre part désormais aux travaux du congrès annuel de la Sorbonne. Une invitation de M. le ministre de l'instruction publique vous ayant été adressée pour cet objet, vous avez renvoyé l'examen de la question à une Commission. Les conclusions de celle-ci présentées par M. Edmond Leblant ont été adoptées en faveur d'un acquiescement à la proposition du ministre, à qui avis de cette résolution a été donné en votre nom.

« Je n'abandonnerai pas la parole, Messieurs, sans vous présenter mes excuses pour un manquement à mes devoirs que vous voudrez bien, je l'espère, ne pas juger trop sévèrement. J'entends parler de la liberté que j'ai prise cet

automne de prolonger, en ce qui me concerne, les vacances, pendant tout le mois d'octobre et jusque dans les premiers jours de novembre. Ce temps est celui que depuis dix années je passe habituellement à Metz où sont toujours, et malgré tout, les principales attaches de ma vie, à Metz que son malheur rend peut-être plus cher encore à ses enfants. Ce sont là des considérations auxquelles vous consentirez certainement à reconnaître quelque valeur.

« Mes excuses à ce sujet me fournissent l'occasion d'en formuler d'autres encore pour un fait qui réclame, au même titre, votre indulgence, à propos des travaux que je vous ai apportés quelquefois et que vous avez toujours accueillis avec tant de bienveillance. Ces travaux, vous l'avez peut-être remarqué, se rapportent ordinairement, par quelque côté au moins, à la ville de Metz, à son histoire, à ses antiquités, à ses vieilles institutions. Tels sont en effet les objets dont j'ai osé trop souvent, je le reconnais, vous entretenir. Je ne sais pas si je saurais traiter d'autres sujets d'étude ; mais ce que je sais, c'est que je n'en accepterais pas volontiers qui me détournassent de ceux-là ; c'est que je me suis promis de ne pas les abandonner, et que, aujourd'hui moins que jamais, je ne veux m'en détacher. Je n'ai pas souvent manqué jusqu'ici à cet engagement pris avec moi-même. Je compte bien n'y être pas moins fidèle à l'avenir. J'aurai la franchise de vous l'avouer ; et vous aurez, je n'en veux pas douter, Messieurs, la générosité de me le pardonner.

« Je ne puis malheureusement réclamer sur ce point que l'indulgence de ceux qui m'écoutent. Je regrette de n'avoir pas dans cette circonstance une autorité à laquelle je n'ai aucun droit, pour leur demander mieux que cela, et de ne pouvoir que solliciter au lieu de commander en quelque sorte leur attention pour ces études. Contre une semblable prétention s'élèverait d'ailleurs, je ne me le dissimule pas, plus d'une objection.

« La vie d'une ville, me dirait-on, est comme celle d'une famille qui ne saurait guère intéresser, après tout, que ses enfants. Oui sans doute, au point de vue d'une sorte de piété domestique, ce sont les citoyens d'une ville, ce sont

les membres d'une famille que touchent à peu près exclusivement le passé, l'histoire et les intérêts particuliers de l'une comme de l'autre. Mais ce point de vue n'est pas le seul, à mon avis, auquel on puisse et doive peut-être les considérer.

« Une famille, une ville surtout est un corps, un organisme en quelque sorte, dont l'étude se recommande à l'attention de ceux-là même qui s'occupent des questions générales. Cette étude est en effet la source naturelle des notions précises dont ils ont besoin pour la solution des grands problèmes qu'ils ont à résoudre. Son intérêt s'élargit ainsi nécessairement ; et il a dès lors pour mesure et pour objet non plus la satisfaction d'un sentiment individuel, mais le mérite d'arguments introduits dans la discussion des thèses les plus relevées. Les institutions et les destinées d'une simple ville empruntent dans ces termes leur importance à leur caractère plus ou moins accentué et aux moyens plus ou moins étendus qu'on a de les connaître.

« Metz, que de si sérieuses considérations d'ailleurs commandent de ne pas oublier, Metz que j'ai ici en vue, est une ville dont l'histoire et le régime présentent des particularités singulièrement dignes d'attention, sur lesquelles on possède des sources nombreuses d'informations tout à fait suffisantes en beaucoup de points.

« Metz en effet se recommande par sa longue existence, dans les conditions les plus variées. C'est une ville qui a eu dès l'antiquité une véritable importance ; qui, après avoir été le centre d'une Cité dans les Gaules, *Civitas*, caractère qu'elle a conservé en l'accentuant de plus en plus pendant l'époque gallo-romaine, a été le siège d'une de nos plus vieilles églises, la capitale d'un royaume mérovingien, un des points principaux de l'agglomération austrasienne, et, à la dissolution de ce grand corps, un des membres essentiels du royaume de Lorraine, avant de se détacher de ce royaume avec le vieux duché de Mosellane, dont un des premiers ducs, Thierry, est dit quelque part, au commencement du XIIe siècle, le duc de Metz, *Theodoricus dux Meten-*

sis[1]. Trop considérable pour n'avoir pas alors une existence propre, Metz demeure finalement séparé de l'État moderne qui se constitue sous le titre de duché de Lorraine, au profit des *marchis* héritiers et successeurs de Gérard d'Alsace. Dans cette situation nouvelle, la vieille cité est d'abord soumise à l'autorité de ses évêques; puis, après avoir échappé à la condition subordonnée de ville épiscopale, elle arrive graduellement, vers le XIIIe siècle, à celle de ville libre, sous la supériorité du saint-empire et sous le gouvernement immédiat d'un patriciat fortement organisé, avec la jouissance d'institutions politiques, judiciaires et administratives, aussi bien que financières, commerciales et industrielles, pleines d'originalité, jusqu'à son retour en 1552 à la France, dont les événements l'avaient depuis longtemps séparée.

« Voilà ce qu'est la ville de Metz. Voilà ce qu'offre à l'observation l'étude des choses qui la concernent; et cette étude a pour fondement l'examen de documents abondants de toute sorte. Indépendamment des historiens anciens, des saintes légendes et des chroniques, ce sont avant tout des titres originaux conservés en grand nombre dans les dépôts d'archives.

« Ces dépôts sont, à Metz d'abord, les archives départementales et les archives municipales, celles de l'hôpital Saint-Nicolas, celles de l'ancien Parlement : les archives départementales à la préfecture, où est centralisé ce qui nous reste des anciens chartriers des églises, des collégiales, abbayes et monastères du département, et où l'on trouve des titres

1. Cette indication est fournie par une charte de 1105 pour l'abbaye d'Andanne. (Dom Calmet, *H. de Lorr.*, 1re éd., I, 518; 2e éd., III, 52.) — Antérieurement on trouve au xe siècle dans une charte de Gorze datée de 939 : « Actum Mettis coram duce Friderico. Sign. Friderici comitis ducis. » (*Hist. de Metz*, Preuves, III, 62.) — Pour le xie siècle, le mémorial de la fondation de l'abbaye Sainte-Croix de Bouzonville fait sortir des comtes de Metz Gérard d'Alsace, tige de la maison de Lorraine. (Copie mss. du xiie siècle aux archives départementales de Metz, fonds Saint-Louis. — Dom Calmet, *H. de Lorr.*, 1re éd., I, 543; 2e éd., III, 80. — *Hist. de Metz*, Preuves, III, 87.)

qui partent du IXe siècle et vont jusqu'à la fin du XVIIIe [1]; les archives municipales, à l'hôtel de ville [2], dont les plus anciennes pièces ne remontent, il est vrai, qu'au XIIIe siècle seulement, — c'est l'époque où se constitue le régime d'indépendance de la cité, — mais fournissent, à partir de ce moment, sur la partie la plus intéressante de l'existence de Metz, un corps imposant de renseignements, touchant ses intérêts et ses institutions jusqu'à nos jours; les archives de l'hôpital Saint-Nicolas [3] qu'on ne saurait négliger en raison du rôle très original assigné à ce riche établissement, d'un caractère purement laïc dès son origine [4], dans le mécanisme des institutions financières de la cité; les archives de l'ancien Parlement enfin dont je n'ai pas besoin de signaler le caractère spécial et le genre d'intérêt [5].

1. Les plus anciennes pièces des archives départementales à Metz sont des années 875, v. 900, 918, 944, 945, 949, 950, 951, 952, 960, 962, 967, 975, 977, 989, 991, 992, 993, v. 1000, 1018, 1022, v. 1025, v. 1032, 1038, 1049, 1051, etc. Le classement et le catalogue de ces archives ne sont pas encore terminés et s'exécutent dans ce moment. Nous avons donné ailleurs la liste des maisons religieuses dont les archives particulières figurent dans ce dépôt. — *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, t. V, 1879, in-4°, Introduction, p. VI, note 1.

2. Les archives municipales de Metz sont parfaitement classées depuis longtemps et comprennent 987 cartons, portefeuilles ou registres dont l'inventaire a été dressé de 1811 à 1823 par l'archiviste Lemaire. Ce travail très bien fait est contenu dans 2 vol. mss. in-fol.

3. Les archives de l'hôpital Saint-Nicolas conservées dans cette maison ont été classées et inventoriées en 1851 par M. Lorédan Larchey, qui a publié sur ce sujet une notice pleine d'intérêt dans les *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1852-1853, p. 173-228.

4. « Il est nôtre ; il n'est pas *Chiese-Deu* » disent les Messins dans les atours ou ordonnances qui concernent l'hôpital Saint-Nicolas. — Lorédan Larchey, *Notice* dans les *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1852-1853, p. 177.

5. Les archives du parlement de Metz n'ont jamais été inventoriées. Elles sont déposées au palais de justice, siège de l'ancienne cour d'appel de Metz. Leur accès toujours assez difficile est à peu près impossible sous le régime actuel. M. Emmanuel Michel, conseiller à l'ancienne cour royale de Metz, avait eu cependant assez naturellement, il y a une quarantaine d'années, la liberté de les consulter, et il en a usé largement pour la composition de deux ouvrages qui peuvent donner une idée de ce qu'elles sont : l'*Histoire du Parlement de Metz*, 1845, in-8°, et la *Biographie du Parlement de Metz*, 1853, in-8°. Le Parlement de Metz ne datait que de 1633, mais il a eu à prononcer souvent sur des intérêts et d'après des titres fort anciens.

« Bon nombre de titres originaux se trouvent encore, avec les œuvres des hagiographes, des chroniqueurs et des historiens, dans les divers fonds de la bibliothèque de la ville, dont les 40,000 volumes comprennent près d'un millier d'ouvrages concernant spécialement, à divers points de vue, Metz et le pays messin, et qui possède à côté de ces livres imprimés un fonds de 1,100 manuscrits, parmi lesquels près de trois cents (279) se rapportent à l'histoire de la cité ; plus une collection d'incunables, au nombre de cinq à six cents (566), dont quelques-uns, du xve siècle, ont été imprimés à Metz même.

« Telles sont, pour ce qui en existe à Metz, les sources de son histoire. Ces sources d'ailleurs ne sont pas exclusivement conservées dans cette ville. A Paris, les dépôts publics en contiennent d'importantes portions également. Les archives de l'État renferment pour cet objet des pièces réunies notamment dans le fonds de la Chambre royale de Metz (1679-1697)[1], et la Bibliothèque nationale possède à cet égard de véritables richesses, des chroniques originales, des recueils, une suite précieuse de cartulaires, et de nombreux documents de toute sorte répandus dans ses différents fonds, dans celui surtout de la *Collection Lorraine*.

« Après les dépôts publics de Metz et de Paris, on pourrait

Le recueil de ses édits publié à la fin du siècle dernier par M. Emmery en fournit, quoique inachevé, de nombreux et intéressants spécimens. — *Recueil des édits du Parlement de Metz*, t. I à V, 1774-1788, in-4°. Le t. VI, en cours d'impression au moment où éclatait la Révolution, n'a pas été terminé et n'a point paru.

1. Ce n'est là qu'une partie seulement des titres réunis pour les opérations de la *Chambre royale de Metz*. L'inventaire complet de ces documents, dressé par Du Fourny en 1698, forme 4 volumes in-folio conservés aux archives départementales de Metz, et mentionne 3 pièces du VIIe siècle, 15 du VIIIe, 6 du IXe, 9 du Xe, 17 du XIe, 48 du XIIe, 442 du XIIIe, etc. Ce qui en est venu aux Archives nationales à Paris est en comparaison de ces indications d'une importance minime, et se réduit au contenu de 12 cartons catalogués dans un volume d'inventaire intitulé : *Trésor des chartes. Inventaire faisant partie de celui de Dupuy*. — *Mélanges*, pag. 349 et suiv. Ce petit fonds des Archives nationales paraît provenir de deux sources : 1° Les relations directes, peu nombreuses du reste, de nos provinces avec la couronne de France ; 2° les archives de la chambre de réunion de Metz, 1679-1684-1697.

citer encore au même titre ceux de quelques villes, de Nancy par exemple, et nombre de collections particulières, où se trouvent des manuscrits et des pièces d'archives qui ne sont pas sans importance[1].

« Les documents écrits concernant Metz ne manquent pas, vous le voyez. Les documents matériels en quelque sorte, les monuments proprement dits ne font pas non plus défaut. Je me contenterai de mentionner à cet égard, en premier lieu, au dedans de la ville, nos églises, notre grandiose cathédrale d'abord, monument du XIIIe siècle complété aux XIVe et XVe, terminé au XVIe seulement; Saint-Vincent, élégante basilique appartenant tout entière à l'ogival primitif; Saint-Maximin, Saint-Martin, Sainte-Ségolène, Saint-Eucaire, où se trouvent rapprochés des morceaux de tous les styles depuis l'époque romane jusqu'à celle de l'ogival fleuri; l'oratoire octogone, encore intact, des Templiers, un des rares spécimens de ce genre de constructions; des restes des grandes abbayes de Saint-Pierre et de Sainte-Marie, celle-ci avec une salle décorée de peintures du XIIIe siècle; dans divers quartiers de la vieille cité, les granges et les vieux logis crénelés des XIVe, XVe et XVIe siècles, et des parties importantes de l'enceinte de la ville au moyen âge, avec ses tours, son château du XVe siècle de la porte des Allemands; la porte Sainte-Barbe, qui est l'ancienne porte au pont Rémont, surmontée extérieurement de sa grande inscription monumentale du XIVe siècle, tournée non sans quelque affectation, et avec une apparente confiance plutôt feinte vraisemblablement que réelle, du côté des voisins de l'est :

DIEX NOVS DOINT PAIX DEDANS NOVS AVONS PAIX DE FORS.

« Aux environs, ce sont encore des églises et des châteaux de toutes les époques, depuis le XIIe siècle; des ruines d'édifices antiques, celles entre autres de l'aqueduc romain dit

1. Les collections par exemple de M. le baron de Salis, de MM. Dufresne, Victor Jacob, de Bouteiller, Chartener, Abel, Aug. Prost à Metz; celle de M. le comte Van-der-Straten-Ponthoz à Bruxelles.

aujourd'hui *les arches de Jouy*. Je n'insiste pas, et je rappelle seulement les innombrables morceaux de tout genre réunis en outre dans les collections publiques ou privées, dans celles de la ville surtout, dans la galerie d'archéologie, pour laquelle un édifice spécial venait d'être construit au moment de la guerre de 1870. Là sont rangés des monuments de tous les âges, de la période gallo-romaine principalement, parmi lesquels les fragments de celui de Merten avec les cippes dédiés à Cissonius et à Mogontia récemment découverts, dont je vous ai entretenus, et une belle suite d'inscriptions antiques dont l'étude d'ensemble a été commencée par notre confrère M. Charles Robert. Là se trouvent encore des fragments de tout genre, antiques et du moyen âge, et, dans des vitrines, les menus objets livrés par les fouilles et le hasard des trouvailles journalières, à Metz et aux environs : armes de pierre, de bronze et de fer, ornements et décorations militaires, objets de parure, ustensiles de toute sorte, colliers, bracelets, boucles, fibules, peignes, sifflets, épingles, styles, etc.; une collection de sceaux, contenant et des empreintes et des matrices originales; un médaillier de 3 à 4,000 pièces antiques et du moyen âge, parmi lesquelles une suite de monnaies messines : mérovingiennes (5 pièces), épiscopales (158 pièces), et municipales (100 pièces).

« La mise en œuvre des notions de tout genre fournies par ces sources d'informations, l'étude de ces monuments ont commencé dès longtemps. Le sujet est loin d'être épuisé. Diverses parties en ont été traitées dans de nombreux travaux. Je me bornerai à signaler ce qu'en disent, à partir du XVIIe siècle Paul Ferry, Meurisse évêque de Madaure, Baltus, les Bénédictins auteurs de l'histoire de Metz, Dupré de Geneste, Emmery, et en dernier lieu nos contemporains, dont les écrits sur ces matières sont consignés dans les recueils imprimés de l'Académie de Metz, de la Société d'histoire d'archéologie de la Moselle, dans les comptes-rendus des Congrès scientifiques et archéologiques, et dans les revues locales, la Revue d'Austrasie, la Revue de Metz, la Revue de l'Est, les volumes de l'Union des arts et de Metz

littéraire[1] ; travaux dont le courant a pu être ralenti, mais n'a pas été arrêté par les funestes événements de 1870 et 1871, qui ont fait chez nous tant de ruines.

« Les recueils que je viens de mentionner ne contiennent pas au reste que des œuvres historiques ou archéologiques seulement. Ils renferment aussi, en grand nombre, des ouvrages d'un caractère purement littéraire. La Revue d'Austrasie, je me bornerai à cette seule mention, a recueilli ainsi de 1837 à 1839, dans des œuvres de pure imagination, les premiers essais d'un de nos regrettés confrères, de M. de Saulcy, qui vivait alors à Metz, et qui était un écrivain d'un charmant esprit, en même temps qu'un savant[2]. Il me plait de le citer ici parce qu'il est particulièrement connu de vous, et je ne nommerai que lui dans la pléiade d'écrivains qui entretenaient alors à Metz le goût des lettres.

« Celui des arts n'a pas fait défaut non plus dans une ville dont le musée[3] contient à côté des toiles signées par les

1. *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1819-1880, 1 volume ou quelquefois 2 vol. in-8° chaque année. — *Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, 1858-1869, 12 vol. gr. in-8°. — *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, 1859-1879, 15 vol. gr. in-8°. — *Congrès scientifique de Metz* en 1837, 1 vol. in-8°. — *Congrès archéologique de Metz* en 1846, 1 vol. in-8°. — *Revue d'Austrasie*, 1837-1843, 13 vol. gr. in-8°. — *Revue de Metz*, 1844-1845, 3 vol. gr. in-8°. — *L'Austrasie, revue de Metz*, 1853-1863, 11 vol. gr. in-8°. — *Revue de l'Est*, 1864-1869, 6 vol. gr. in-8°. — *L'Union des Arts*, 1851-1852, 2 vol. gr. in-8°. — *Metz littéraire*, 1854, 1 vol. gr. in-8°.

2. M. de Saulcy a donné sous son nom à la *Revue d'Austrasie*, alors à son origine, *Quelques feuillets d'une chronique messine*, épisode du XIVe siècle (en 1837), épisode du XVIe siècle (en 1838 et 1839), et, sous le pseudonyme de Van Blaghenberghe, *Une déconfiture d'auteur* (en 1837), *Un succès militaire* et *Un coup de commerce* (en 1838). Il publiait en même temps, dans les *Mémoires de l'Académie de Metz*, après ses premières notices sur *Quelques antiquités trouvées à Dieulouard* (en 1831) et sur *Quelques monnaies du moyen âge trouvées à Trenville* (en 1832), ses *Recherches sur les monnaies des évêques de Metz* (en 1832 et 1834), ses notices sur l'*Oratoire des templiers à Metz* et sur des *Peintures du XIVe siècle à la citadelle de Metz* (en 1834), ses *Recherches sur les monnaies de la cité de Metz* (en 1835), et enfin son grand mémoire sur l'*Ecriture et la numismatique celtibériennes* (en 1839).

3. Le musée de Metz occupe plusieurs salles d'un bâtiment construit pour cet objet ; seule partie terminée d'un vaste ensemble dont la guerre et les déchirements qui l'ont suivie ont brusquement arrêté l'exécution. Un grand projet dû à M. Demoget, architecte de la ville, avait été adopté pour ces installations par l'administration et

maîtres d'autrefois, des œuvres modernes dues à des artistes enfants de Metz ou bien ayant vécu chez nous, des peintures de Maréchal, d'Auguste Rolland, de Devilly, d'Emile Michel, de De Lemud, des figures de Pètre, des bronzes de Fratin, pour ne rappeler que des noms dont la notoriété est générale. On ne saurait oublier enfin, parmi les titres d'honneur dont Metz peut s'enorgueillir dans la culture des arts, les œuvres musicales d'Ambroise Thomas qui lui appartient par sa naissance, et celles de Théodore Gouvy, celles encore de Durutte qui a passé dans cette ville la plus grande partie de sa vie.

« Je me suis laissé aller, veuillez m'en excuser, Messieurs, à ces considérations qui ont cependant leur amertume, par le retour qu'elles impliquent vers un passé avec lequel contraste si douloureusement le présent. Mais elles protestent au moins, et c'est ce qui m'en plaît, contre l'odieuse invective qui a été attribuée, assez gratuitement du reste, à Corneille Agrippa, et qui, grâce à l'inadvertance des uns, à l'inattention des autres, à l'injustice de tous, a fait porter contre la vieille cité l'accusation bien imméritée de s'être montrée marâtre aux arts et aux belles-lettres.

« J'ai voulu un jour me rendre compte de l'origine de cette injurieuse allégation, propagée sur la prétendue autorité du sarcastique écrivain. J'ai reconnu dans Agrippa, dans cet homme singulier qui, au commencement du XVIe siècle, faisait de l'alchimie et cultivait la cabale en même temps que la philosophie hermétique, dans cet homme qu'on regardait alors comme un magicien, comme une espèce de sorcier, un esprit passionné et emporté, que dominait le goût des controverses religieuses avec un entraînement marqué vers celles qui préparaient la réforme, alors à son origine. Je me suis rendu compte aussi de ce qu'était sa célèbre invective : *bonarum litterarum virtutumque noverca*, et des circonstances où elle a été proférée [1].

le conseil municipal. Ce projet comportait un édifice formant un carré dont il n'a été construit qu'un côté seulement, renfermant au rez-de-chaussée la galerie d'archéologie et à l'étage celles de peinture.

1. *Corneille Agrippa, sa vie et ses œuvres.* 2 vol. in-8°, 1881-1883.

« Ce n'est pas contre Metz seulement qu'Agrippa l'a lancée. Il l'adresse aussi, dans ces termes mêmes, à la cour de Brabant, à la cour de César, *Aula Caesarea*, comme il l'appelle, présidée alors au nom de Charles-Quint par la sœur du puissant empereur, par Marie, reine de Hongrie. A cette cour de Brabant, dont Malines était le siège, l'audacieux pamphlétaire faisait un crime de ne pas le défendre, lui investi d'un titre d'officier impérial, — il était alors historiographe de l'empereur, — contre les théologiens de Louvain, qui avaient condamné ses livres, et contre ses créanciers de Bruxelles qui l'avaient fait mettre en prison. Pour cette double raison, il stigmatisait la cour de César de l'invective connue : *bonarum litterarum virtutumque noverca*. A Metz, il s'emporte également, et dans les mêmes termes, contre une ville où il a rencontré une vigoureuse opposition à la libre discussion des matières religieuses, c'était ce qu'il appelait les bonnes lettres, et à la hardiesse de ceux qui osaient s'y livrer, c'était selon lui la vertu. Tout cela est fort étranger à la culture des arts et à celle des belles-lettres, quoi qu'en disent les traducteurs fort inattentifs de l'invective d'Agrippa.

« J'ai dépassé, je le crains bien, dans ces digressions, la juste mesure. Vous voudrez bien me le pardonner, j'aime à le croire. J'ai trop cédé peut-être aux sentiments bien naturels que m'inspire ma ville natale, rendue plus intéressante assurément par son infortune. Je voulais uniquement d'abord vous dire quelle valeur peut avoir son histoire et quelles ressources permettent d'en aborder l'étude. Je n'ose espérer avoir conquis sur ce point votre complet acquiescement à mes appréciations. Je me contenterais à son défaut d'un bill d'indemnité pour ce qui me regarde personnellement à cet égard ; et il me suffirait d'avoir au moins réussi à justifier à vos yeux la direction que j'ai cru devoir donner, et que je veux conserver de ce côté à mes travaux.

« Il ne s'agit en cela que de moi. Pour aller plus loin, il faudrait faire ce que je ne saurais pas même imaginer qu'on pût tenter. Il faudrait retenir et modifier le courant des

idées qui dominent maintenant chez les savants ; il faudrait changer le goût qui règne dans le choix des études ; il faudrait détourner les esprits de celles qui les attirent généralement, leur faire abandonner celles qui sont aujourd'hui en faveur ; je n'aurai pas la hardiesse de dire devant vous, Messieurs, celles qui sont à la mode.

« Il y a cinquante ans, le courant portait surtout les travailleurs aux investigations concernant les antiquités nationales et les institutions provinciales. Augustin Thierry et son école avaient relégué au second plan l'antiquité proprement dite. De nos jours, grâce à d'admirables découvertes, grâce à l'ouverture de voies nouvelles et à la mise en lumière de méthodes précédemment inconnues, on a repris avec éclat la direction quelque temps abandonnée. On est remonté, pour la suivre, par delà le point même où on l'avait quittée. On vise en tout aux origines. La naissance des religions, les formes élémentaires et le mécanisme du langage, les inspirations primordiales et les manifestations premières de l'art, les mystères de la chronologie la plus reculée, la contemplation des choses préhistoriques — il a fallu créer ce mot, — voilà ce qui captive les esprits curieux, ce qui passionne les chercheurs, ce qui attire avant tout l'attention du public. On ne saurait s'empêcher d'applaudir à ces nobles efforts et aux résultats remarquables et vraiment inespérés qu'ils ont déjà produits.

« Pour être écouté aujourd'hui, il faut se résoudre à perdre de vue ce qui nous entoure et ce qui nous touche de plus près. Il ne suffit pas même de parler des Grecs et des Romains ; il faut s'élever plus haut encore. Les médailles, les inscriptions antiques laissées par eux sont toujours un objet d'étude en crédit ; mais on est mieux venu à fouiller les hypogées, à en tirer les monuments des civilisations primitives, à visiter les anciennes sépultures, les stations lacustres, à voyager au loin, à parcourir, la plume et le crayon à la main, l'Egypte, l'Orient, berceau des peuples. Magnifiques études, où excellent plusieurs de nos confrères, qui ont mérité ainsi de conquérir et de fixer l'attention publique.

« C'est renoncer aux bénéfices de cette faveur générale que de se refuser à les suivre dans ces voies, pour s'attacher à d'autres sujets d'observation. Quelques-uns n'hésitent pas cependant à le faire et consacrent leur talent à l'étude de l'histoire et des antiquités nationales. Vous nommerez, Messieurs, sans que j'aie besoin de vous y aider, ceux qui, dans notre Société même, le font avec succès. S'attacher aux choses qui intéressent surtout et particulièrement son pays, ce n'est après tout bien souvent que céder à un attrait naturel ; mais quelquefois aussi, quand de sérieuses raisons le commandent, et le cas peut se présenter, vous voudrez bien le reconnaître, c'est un devoir. Si ce devoir exige des sacrifices, il faut savoir les faire. En s'y résignant, on peut compter au moins, je ne veux pas en douter, sur votre sympathique indulgence.

« D'autres devoirs sont heureusement plus faciles, dont il n'y a que plaisir à s'acquitter. Tel est celui, Messieurs, qu'il me reste à remplir, de vous remercier, en quittant ce fauteuil, de l'honneur que vous m'avez fait de m'y appeler. Je ne finirai donc pas sans vous dire combien je suis reconnaissant de la bienveillance avec laquelle vous m'avez soutenu dans les fonctions qui m'étaient ainsi dévolues ; à quoi j'ajouterai, à l'adresse plus particulière des membres de ce bureau, l'expression de ma gratitude pour l'obligeant concours qu'ils ont bien voulu m'accorder dans l'accomplissement de cette tâche. »

Sur la proposition de M. Duplessis, des remerciments sont adressés au président et au bureau sortant ; la Société décide que le discours de M. Prost sera imprimé dans le *Bulletin*.

Ouvrages offerts :

Atti della Reale Accademia dei Lincei, vol. VI, 2e fascicule, in-4°.

Bulletin de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, t. XXVII, fasc. 18-25, in-4°.

L'investigateur, in-8°.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambray, t. XXXVII, in-8°.

The numismatic chronicle, 1879, in-8°.

Boucher de Molandon. *Elections communales d'Orléans du 6 mars 1485*. Paris, Impr. nat., 1881, in-8°.

Duval (Louis). *Notes critiques sur la géographie de l'Orne, par Joanne*, in-8°.

Helmling (P.). *Neue integrations-wege*. Saint-Pétersbourg, 1881, in-4°.

Moreau (F.). *Album Caranda (suite), les fouilles de Brény*. Saint-Quentin, 1881, in-4°.

Prost (Aug.). *Les sciences et les arts occultes au XVI° siècle : Corneille Agrippa*, t. Ier. Paris, Champion, 1881, in-8°.

Travaux.

M. Mowat présente, au nom de M. le capitaine Montagne, quelques fragments d'inscriptions latines provenant de Kairouan ; ces textes sont trop mutilés pour qu'il soit possible d'en tirer aucun renseignement.

Séance du 11 Janvier.

Présidence de M. Perrot, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 155, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique du Périgord*, T. VIII, 6° liv. in-8°.

— *de la Société industrielle de Mulhouse*, sept.-oct. 1881, in-8°.

Revue belge de numismatique, 38° année, 1re livr., in-8°.

— *Savoisienne*, 22° année, n° 11, in-4°.

Een-en-vijftigste Verslag der Handelingen van het Friesch genootschap van Geschid, Oudheid en Taalkunde te Leeuwarden, 1879-1880, in-8°.

Besombes de Saint-Genis (P.-H. de). *Recherches sur deux tombeaux antiques en marbre blanc*, publiées par P. de Fontenilles. Tours, Bousrez, in-8°.

Desnoyers (l'abbé). *Mémoire sur des médailles romaines trouvées à Saint-Cyr-en-Val en* 1880. Orléans, Puget, 1881, in-8°.

Fontenilles (Paul de). *Le pont de Valentré à Cahors*. Tours, Bousrez, in-8°.

— *Fouilles à la caserne d'infanterie à Cahors*. Cahors, Layton, 1876, in-8°.

— (Kadurk). *Epigraphie des Cadurci*. Cahors, 1877, in-8°.

Girard (P.). *De Locris Opontiis*. Paris, Thorin, 1881, in-8°.

— L'*Asclépieion d'Athènes, d'après de récentes découvertes*. Paris, 1882, Thorin, in-8°.

Le Breton (Gaston). *Deux pierres tumulaires à l'abbaye de l'Ile-Dieu*, in-8°.

— *Les médaillons des mois du Musée de Rouen*. Tours, Bousrez, in-8°.

— *Céramique espagnole ; le salon de porcelaine du palais royal de Madrid*. Paris, 1879, R. Simon, in-8°.

— *Attributions données à des tableaux du Musée de Rouen*. Paris, 1880, Plon, in-8°.

— *Essai iconographique sur saint Louis*. Paris, 1880, Aubry, in-8°.

Morel-Fatio (A.). *Histoire monétaire de Lausanne*, 1273-1354, in-8°.

Palustre (Léon). *Histoire de Guillaume IX, duc d'Aquitaine*, T. Ier. Paris, 1882, Champion, in-8°.

Correspondance.

M. Lacabane, membre résidant, sollicite la faveur d'être admis au nombre des membres honoraires ; le président

désigne MM. Michelant, Le Blant et Prost pour faire un rapport sur cette demande.

MM. Le Breton, à Rouen, présenté par MM. Heuzey et Demay, et Paul de Fontenilles, à Cahors, présenté par MM. de Barthélemy et Rey, demandent à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. Le président désigne, pour le premier, MM. Courajod, Héron de Villefosse et Rey, et pour le second, MM. Saglio, Demay et Longnon, comme membres des commissions chargées de présenter des conclusions sur les titres scientifiques des candidats.

Travaux.

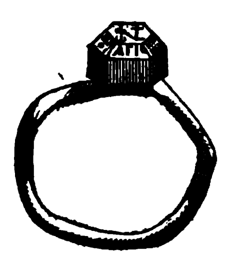
M. Roman, associé correspondant à Embrun (Hautes-Alpes), demande la parole pour faire la communication suivante :

« En 1868 on a découvert dans les substructions d'une ville antique située dans la commune du Forest-Saint-Julien (Hautes-Alpes) une belle patère en bronze remarquable par sa conservation; elle appartient aujourd'hui à M. le pasteur Tournier, qui habite les environs de Genève. Le bord extérieur de cette patère est orné d'une série de denticules arrondis par le bas et sur le manche; j'ai l'honneur d'en faire passer sous vos yeux le dessin à demi-grandeur; on remarque deux inscriptions. La première estampée en relief dans un petit parallélogramme creux se lit CER. F. C'est le nom du fabricant qui se nommait ou *Cerealis*, nom très commun parmi les fabricants de poterie, ou *Cerinthus* ou *Certus*. L'autre inscription, simple graffite, est grossièrement gravée à côté de la première : elle se lit BRICONIS, nom du propriétaire de l'objet. Ce nom se retrouve sur d'autres monuments épigraphiques. Cette patère a déjà été l'objet d'un article publié par M. Florian Vallentin dans le deuxième numéro du Bulletin épigraphique de la Gaule ; mais notre confrère n'a probablement pas remarqué la petite inscription qui donne le nom du fabricant de la patère, car il n'en fait aucune mention ; en outre il affirme que cet objet a été

trouvé à Briançon tandis qu'il provient du Forest-Saint-Julien, fait dont je suis absolument certain, l'inventeur m'ayant apporté cette patère immédiatement après l'avoir découverte. »

M. Schlumberger présente deux bagues d'or de provenances différentes, mais toutes deux fort intéressantes.

« La première de ces bagues, dit-il, m'a été confiée par MM. Rollin et Feuardent ; elle fait partie de la collection Fillon dont la vente publique aura lieu prochainement. Je ne crois point que cette bague ait été publiée ni qu'on ait jamais tenté jusqu'ici de déchiffrer la légende, en très petits caractères grecs, et le monogramme qu'on y voit inscrits. Cependant il se pourrait que ce fût le même monument dont une indication très succincte et incorrecte est donnée à la p. 273 du tome Ier (nlle sér.) des comptes-rendus des séances de la *Société de numism. et d'archéologie* (année 1879) et qui est cité comme ayant appartenu à M. Clérot.



« Cette bague est d'origine évidemment byzantine, j'ignore d'où et comment elle est parvenue dans la collection Fillon ; elle est d'or fin et pèse 12 gr. 1/2. Sur les côtés du chaton taillé à facettes, on déchiffre avec peine en s'aidant de la loupe l'inscription suivante en caractères très fins, à demi effacés, divisée en six segments, un par facette :

	ΑΓΙΟ[Ι]	ΚΟC ΜΑ	ΚΑΙ	ΔΑΜ Η	ΑΝΕ	ΒΟΗ ΘΙ
pour	ΑΓΙΟΙ	ΚΟCΜΑ	ΚΑΙ	ΔΑΜΗΑΝΕ		ΒΟΗΘΟΙ

C'est une invocation à deux des saints médecins ou saints Anargyres pour lesquels les Byzantins avaient une grande dévotion.



« Le monogramme qui occupe le plat du chaton est entouré d'un encadrement hexagonal légèrement indiqué. Je crois pouvoir le lire de la manière suivante : ΤΡΥΦΩΝΟϹ, génitif du nom ΤΡΥΦΩΝ, fort commun chez les Byzantins qui ont eu plusieurs saints célèbres de ce nom. Je retrouve dans le monogramme toutes les lettres de ce nom au génitif. Je n'ai pas besoin de rappeler que sur les bagues et les sceaux d'origine byzantine, plus encore que sur tous les sceaux antiques, le nom du propriétaire est presque toujours inscrit au génitif, les mots ϹΦΡΑΓΙϹ ou ϹΦΡΑΓΙϹΜΑ étant alors invariablement sous-entendus.

« Le style et la disposition de ce monogramme rappellent d'une manière extrêmement frappante le souvenir de ceux qui figurent sur un grand nombre de monnaies de l'empereur Justinien Ier, des empereurs ses prédécesseurs ou successeurs immédiats et des rois barbares leurs contemporains ; ce qui permet d'attribuer, avec une certaine probabilité, au VIe siècle la fabrication de ce joyau dont le propriétaire Tryphon se met sous la protection des SS. Anargyres.

« Je rappelle que l'Église grecque compte dans son calendrier trois couples (συζυγίαι, suivant le mot consacré) d'Anargyres, tous trois composés d'un Cosme et d'un Damien, tous trois ayant exercé la médecine gratuitement, et tous trois honorés pour ce fait de l'épithète d'Anargyres, Ἀνάργυροι. L'Eglise grecque fête le premier de ces couples le 1er novembre, le second le 1er juillet, le troisième le 17 octobre.

« La seconde bague que j'ai l'honneur de présenter à la Compagnie m'a été envoyée d'Espagne; elle a été trouvée dans les environs de la ville de Huesca. C'est une bague d'or pâle, de l'époque de la domination des Wisigoths dans la péninsule ibérique. Les bagues des Wisigoths qui présentent une grande analogie avec certaines bagues mérovingiennes sont encore d'une très grande rareté. Il en existe deux ou trois dans des collections publiques ou privées d'Espagne, et je crois que le baron Davilliers en possède au moins une. On voit que c'est encore fort peu de chose et qu'il importe de faire connaître tous ceux de ces monuments qu'on parvient à retrouver.

« Cette seconde bague est d'un travail assez grossier. Sur le plat du chaton est gravé un oiseau, probablement le Saint-Esprit. La légende donne le nom du propriétaire précédé d'une croix; ce nom est ISTIVA; la terminaison en A est extrêmement fréquente, on le sait, dans les noms wisigoths. On pourrait lire aussi AVITS pour AVITVS, mais la première lecture me semble bien préférable.



« L'anneau de la bague, formé de trois gros fils d'or tressés ensemble et grossièrement striés à distances égales, de manière à simuler les anneaux d'autant de chaînettes, est soudé à la face postérieure du chaton. A la partie antérieure, à l'union du chaton et de l'anneau, on voit de chaque côté trois gros globules d'or disposés en feuilles de trèfle. J'ai

remarqué une disposition absolument analogue sur plusieurs bagues mérovingiennes ou byzantines de la même époque. »

M. Germer Durand, associé correspondant à Mende (Lozère), fait connaître qu'en démolissant, il y a quelques années, un bâtiment appelé le *Cloître* adossé à la cathédrale de Mende, on trouva un fragment de marbre blanc qui n'attira pas l'attention et qui n'était autre que la partie inférieure d'un sarcophage chrétien, le fond de la cuve avec la partie attenante de la face antérieure. Ce morceau resta plusieurs années sur un petit mur dans une cour de chantier. C'est là qu'il l'a dessiné et réclamé en vain pour le musée de la Société d'agriculture de la Lozère. Voyant le prix que l'on y attachait, le propriétaire l'a fait disparaître en 1879 sans qu'il ait été possible de savoir la manière dont il en avait disposé ; M. Germer Durand a cru distinguer un sujet bien connu, la guérison d'un enfant aveugle agenouillé devant le divin maître.

Le second fragment est aussi la partie inférieure d'un autre sarcophage en marbre blanc dessiné par notre confrère, en 1862, dans une maison attenante à l'ancien monastère N.-D. de Goudargues[1], mais il ignore ce qu'il est devenu depuis cette époque.

Dans le bas et sur le socle est un petit buste émergeant ; les bras ont été cassés ; celui de gauche tenait à la main une tige ou un roseau, circonstance qui permet d'y voir la symbolisation de la mer ou d'un fleuve. Par derrière il semble qu'on ait voulu représenter les ondulations des flots. A côté et au-dessus se distinguent les pieds de deux personnages placés à des hauteurs différentes, l'un sur le bord de la mer et l'autre sur une partie plus élevée.

Le sujet est assez difficile à déterminer et semble être

1. *Gordanicus cellula, in pago Usetico, super fluvium Cices*, 815. Dom Bouquet *Abbatia Gordiniacensis*, 1065. Hist. de Lang., I, Pr., col. 249.

un épisode du passage de la mer Rouge ou peut-être un autre sujet plus rare, Elie jetant son manteau à Elisée. Dans ce dernier cas le petit buste devrait sans doute représenter le Jourdain.

Malgré le peu d'importance de ces sculptures, on a par elles la preuve que ces monuments chrétiens étaient plus communs qu'on ne le pense généralement puisqu'on les rencontre au milieu des montagnes, dans la vallée du Lot comme dans la vallée de la Cèze, loin d'Arles où ils étaient tout d'abord apportés de l'Orient pour être répandus ensuite dans toute la Gaule méridionale.

Ces petits monuments sont aussi des jalons authentiques pour l'histoire de l'église de Mende et pour celle du monastère de Goudargues.

M. Quicherat communique à la Société, de la part de M. Castan, correspondant à Besançon, un fragment d'inscription récemment découvert à Mandeure (Doubs), l'antique *Epomanduodurum*. Dans l'état de mutilation où il est, ce document ne peut malheureusement rien nous apprendre sur une ville que les ruines d'un vaste amphithéâtre et de nombreuses antiquités déterrées sur son emplacement annoncent avoir été la plus considérable de la Séquanie après *Vesuntio*. Voici ce fragment :

IVM
CTO·STRA
ICORVM
VMLEGVI
CVR

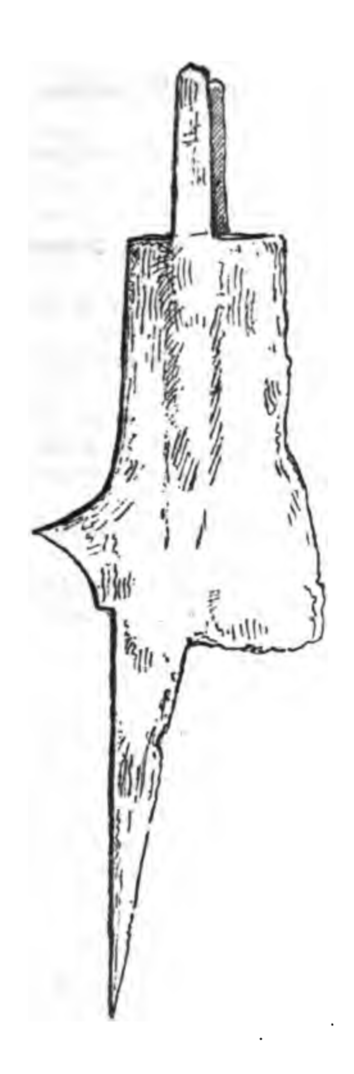
Divers objets de bronze provenant du même lieu viennent d'entrer au Musée archéologique de Besançon. M. Castan ne tardera pas à les faire connaître.

M. Quicherat produit ensuite le dessin envoyé par M. Cournault, correspondant à Nancy, de cinq pièces de fer dont un voyageur vient de faire don au Musée Lorrain.

Ce sont des anneaux massifs, un grand et trois petits, plus une croix de la hauteur de 0^m 15, le tout pesant presque 3 kilogrammes. Ces objets ont été trouvés tant aux bras que sur la poitrine d'un squelette inhumé dans une grotte près d'Antioche. La croix, grossièrement forgée et dénuée de toute décoration, est munie à sa partie supérieure d'un crochet qui servit à la tenir suspendue, peut-être après le plus grand des anneaux, lequel eut destination de collier.

Suivant M. Quicherat, l'explication de ces fers est dans une coutume constatée par plusieurs textes du IXe et du Xe siècle, coutume d'après laquelle certains criminels étaient condamnés à faire des pèlerinages lointains, dont la peine était aggravée par l'obligation de porter des carcans, menottes ou ceintures de fer, qui les signalaient à l'animadversion du public. Le témoignage le plus positif à cet égard est celui du livre des *Miracles de sainte Walburge*, composé vers l'an 1000. « In confinio Gallorum et Aquitanorum », est-il dit dans cet ouvrage, « episcopis ea consuetudo « est ut ad pœnitentiam vocatis lapides magni ponderis cum « circulis ferreis ad collum suspendant, aut ventrem homi- « nis ferro circumdent, sive brachia itidem ferreis circulis « circumligant, et litteris facinore eorum commandato, per « diversa mittant loca ut per hanc pœnam erubescendo gra- « vius affligantur et ad perpetrandum tale scelus terrorem « cœteris incutiant. Parricidarum vel aliorum horum simi- « lium ea pœna est. »

M. le docteur Dumesnil, médecin des Musées nationaux, communique un fer de hallebarde trouvé à Naix, l'antique Nasium. MM. Quicherat et de Montaiglon le regardent comme d'origine suisse et proposent de le reproduire dans le Bulletin à cause de son style.



Séance du 18 Janvier.

Présidence de M. G. Perrot, président.

Ouvrages offerts :

Atti della R. Accademia dei Lincei, 3e série, t. VI, fasc. 3, in-4°.

Catalogue des objets archéologiques du Pérou de l'ancien empire des Incas. Paris, 1881, in-8°.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, t. IX, in-8°.

Revue Africaine, n° 149, in-8°.

Smithsonian miscellaneous collections, vol. XVIII à XXI, in-8°.

Smithsonian contributions to knowledge, vol. XXIII, in-4°.

Viestnik hrvatskoga arkeologickoga drutsva, t. IV, 1re liv., in-8°.

Collignon (Maxime). *Manuel d'archéologie grecque*. Paris, Quantin, in-8°.

Duchet (Th.) et Giry (A.). *Cartulaires de l'église de Thérouanne*. Saint-Omer, Henri Lemaire, 1881, in-4°.

Correspondance.

M. Paul Girard, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, présenté par MM. Perrot et Müntz, demande à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. Le président désigne MM. l'abbé Duchesne, Heuzey et Guillaume pour former la commission chargée de présenter des conclusions sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. Perrot annonce à la Compagnie la mort de M. Adrien de Longpérier, aux obsèques duquel il a assisté, en qualité de président de la Société des Antiquaires de France. — La Société décide que les paroles prononcées par son prési-

dant sur la tombe de ce confrère très regretté seront insérées au procès-verbal ; elle charge M. Schlumberger de rédiger une notice nécrologique.

Voici l'allocution de M. G. Perrot :

« Messieurs,

« La Société des Antiquaires de France ne pouvait laisser « disparaître, sans lui dire un dernier adieu, le doyen de « ses membres résidents, le confrère qu'elle comptait dans « ses rangs depuis le mois d'avril 1838 ; mais l'honneur de « lui rendre l'hommage auquel il avait droit aurait dû « plutôt revenir à l'un de nos vétérans, à quelqu'un de « ceux qui ont siégé pendant de longues années à côté de « lui dans la Compagnie. Je ne suis entré dans la Société « qu'en 1868, et, dès 1870, M. de Longpérier renonçait à « fréquenter des séances auxquelles il avait été jusque-là « plus assidu que personne. Au moins ai-je pu encore, pen- « dant deux ans, profiter de sa présence et des observations « si justes et si fines qu'il apportait presque à chacune de « nos réunions.

« Nos jeunes confrères, ceux qui sont entrés dans la Com- « pagnie depuis 1870, ont beaucoup perdu, — ils le savent « et ils le sentent, — à n'avoir pas eu le bénéfice de ce « commerce d'un maître et de cet enseignement ainsi « donné comme à bâtons rompus, suivant le hasard des « découvertes dont nous étions saisis, suivant le mouvement « des conversations qui s'engageaient à ce propos. Tantôt « c'était un monument, récemment acquis par le Musée, que « M. de Longpérier, alors conservateur des antiques, pré- « sentait à ses confrères avant de l'exposer aux yeux du « public ; tantôt c'étaient des remarques et des rapproche- « ments ingénieux à l'aide desquels il éclaircissait ce qui « pouvait rester d'obscur dans les renseignements que « d'autres avaient transmis, de vive voix ou par écrit, à la « Société. Je n'ai connu personne qui eût, au même degré « que lui, l'habitude et la connaissance des monuments, « personne qui sût mieux distinguer et définir les styles,

« indiquer les imitations, démêler les restaurations par « lesquelles avait été défiguré un objet antique, et prendre « les faussaires en flagrant délit. Sa mémoire prodigieuse et « son tact exquis ne se trouvaient jamais en défaut. En « l'écoutant, soit à l'Académie, soit dans nos entretiens « plus familiers du Louvre, combien on regrettait qu'il « n'ait pas consenti à plus écrire, à déposer, dans des « ouvrages qui lui auraient survécu, une plus grosse part « de cette science si précise et si sûre !

« Nous ne comptions plus beaucoup revoir M. de Long- « périer à nos séances ; la maladie dont il souffrait lui eût « rendu de plus en plus difficile l'accès de la salle où nous « siégeons, dans les combles du palais ; mais au moins nous « flattions-nous de conserver longtemps encore, en tête « de la liste des membres de la Société, le nom de ce con- « frère d'une réputation européenne ; s'il était notre doyen « d'ancienneté, il était bien loin d'être notre doyen d'âge ; on « pouvait croire qu'il avait encore devant lui de longues « années d'études et de travail, dans cette demi-retraite « que lui rendait douce une affection si tendre et si dévouée. « Nous avions beau, dans ces derniers mois, recevoir les « plus alarmantes nouvelles de la bouche d'un confrère qui « a été le témoin attristé de ces souffrances si prolongées « et si courageusement supportées, nous voulions nous per- « suader que cet esprit si vigoureux triompherait encore « une fois des défaillances de ce corps usé par la maladie.

« Nos espérances ont été trompées ; il ne me reste qu'à « présenter ici, au nom de tous mes confrères, à la famille « du confrère que nous perdons, la sincère et respectueuse « expression de notre douleur commune. Le souvenir de « M. de Longpérier ne sera point oublié parmi nous ; bien « longtemps encore ceux qui ont connu le maître et l'ami « parleront de lui à leurs jeunes confrères. Quand, dans nos « réunions, on aura soulevé quelque question difficile d'ori- « gine et d'attribution, que de fois les anciens seront tentés « de s'écrier : « Si M. de Longpérier était là, comme il nous « aurait vite tirés d'embarras ! »

MARESCHAUD9 HUGO SALOMONIS
DE QUILIUCO TEMPLI MILICIE PUI
D9 EXIMIE MILES: BELLATOR:
FORTIS: PEDES: ASSILIATOR:
HOSTIBUS HORRIBILIS CUM SOCI
IS HUMILIS: TORMENTI: STRATUS
ICTU: LAPIDIS: TUMULATUS: UT
LEGIT: TITULO CŌDIT HOC TUMULO

L. Dardel. Sculp.

INSCRIPTION DE LA TOMBE DE HUGUES DE QUILIUCO MARECHAL DU TEMPLE

Imp. Dumas Vernet Paris

Il est donné lecture d'une note de M. Ch. Robert sur des médailles en terre cuite, munies de bélières, trouvées à Reims, et communiquées par M. Duquénelle, associé correspondant. — La Société décide qu'il sera fait une seconde lecture de ce travail.

M. G. Schlumberger fait la communication suivante :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau l'estampage d'une inscription inédite de l'époque des croisades qui a été retrouvée à Ascalon par M. Chevarrier, ancien consul de France à Jaffa; celui-ci l'avait envoyée à M. Héron de Villefosse qui a bien voulu m'autoriser à la communiquer à la Compagnie.

« On sait l'extrême rareté des inscriptions relatives à l'époque des croisades, retrouvées en Syrie et en Palestine. M. Clermont-Ganneau qui en a, il y a cinq ans, publié trois dans le *Musée archéologique*, avait dressé la liste de celles qui étaient précédemment connues; toutes ensemble, anciennes et nouvelles, n'atteignent pas le chiffre de dix. Une inscription aussi importante que celle que je présente aujourd'hui mérite donc d'être relevée avec soin.

« *Cette* inscription, gravée sur une pierre tombale dont *j'ignore* les dimensions exactes, est en très beaux caractères du XIIe siècle. En voici le texte; on s'apercevra qu'il est rédigé en vers léonins de facture assez grossière.

Mareschaudus Hugo Salomonis de Quilluco
Templi milicie providus eximie,
Miles bellator, fortis pedes assiliator,
Hostibus horribilis, cum sociis humilis,
Tormenti stratus ictu lapidis, tumulatus,
Ut legitur titulo, conditur hoc tumulo.

Ci-gît, ainsi que l'indique l'épitaphe, Hugues de Quilluco (fils) de Salomon, vigilant maréchal de l'ordre insigne du Temple, chevalier vaillant, combattant intrépide à l'assaut, terrible aux ennemis, humble avec ses frères, frappé par la pierre d'une machine de guerre.

« J'aurais voulu rechercher quel était ce maréchal Hugues, fils de Salomon *de Quiliuco*; malheureusement cela ne m'a pas été possible. Je n'ai trouvé trace de ce personnage ni dans les chroniqueurs, ni dans les divers cartulaires, ni dans les listes de Du Cange. Toutefois il s'agit certainement d'un chevalier français, et c'est en Bretagne que j'ai relevé le plus de noms se rapprochant de cette forme *de Quiliuco* : d'abord un hameau de Quilliac, commune de Pont-Melvez (Côtes-du-Nord), avec cette circonstance que Pont-Melvez est cité dans une charte du duc de Bretagne de 1182 comme fief des Templiers, puis des familles de Quilly, du Quilly, du Quilio, du Quiliou, de Quilliou, etc., dans différentes parties de la Bretagne, et, dans cette même province, des paroisses de Quily, Quillio, Quilliou, Quiliou, Quillien, etc. C'est bien probablement de ce côté qu'il faudrait diriger des recherches, et le nom du père du maréchal, Salomon, est un nom essentiellement breton. Il est probable que ce templier, inhumé à Ascalon, fut tué au fameux siège de cette ville par Baudouin III, en 1153. Les Templiers prirent une part très considérable à cette opération, et à l'avant-dernier assaut donné le 14 août, le grand maître Bernard de Tramelai fut massacré par les Sarrasins avec quarante de ses chevaliers. Guillaume de Tyr, qui nous fait le récit de ces faits au ch. 27 de son livre XVII, ne nous a pas conservé les noms de ceux qui tombèrent ainsi aux côtés de leur chef. »

M. l'abbé Thédenat, associé correspondant à Juilly (Seine-et-Marne), rappelle qu'il a communiqué récemment la copie d'une inscription rapportée, par M. Fr. Lenormant, de Tarente, où le monument est conservé ; cette inscription contient le gentilicium *Septumulenus*. Un de nos confrères fit au sujet de ce nom quelques objections, et parut disposé à admettre une mauvaise lecture du mot *Septumulenus* pour *Septumuleius* connu par d'autres inscriptions. L'existence de ces deux gentilicium ne serait cependant pas un fait anormal. M. Thédenat constate l'existence d'un certain nombre de

gentilicium ayant, à la fois, la désinence *ius* et *enus* ou *eius* et *enus*; par exemple, pour les noms en *ius* :

Peticius (I. R. N., 5459)	Peticenus (I. R. N., 5941).
Rufrius (*ibid.*, passim)	Rufrenus (*ibid.*, 817).
Salvidius (*ibid.*, 5426)	Salvidenus (*ibid.*, 6004).
Septimius (*ibid.*, passim)	Septimenus (*ibid.*, 5796).
Varius (*ibid.*, passim)	Varenus (*ibid.*, 5900, 6201, 6307).
Vettius (*ibid.*, passim)	Vettenus (*ibid.*, 5726).
Aufidius (C. I. L., t. I, passim)	Aufidenus (C. I. L., t. I, 2111).

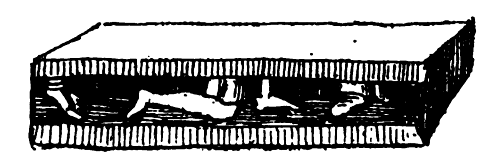
Pour les noms en *eius* :

Acculeius (I. R. N., 6769)	Aculenus (I. R. N., 6412).
Ateius (*ibid.*, 3578)	Atenus (*ibid.*, 6023).
Caleius (*ibid.*, 1575)	Calenus (*ibid.*, 5779).
Loreius (*ibid.*, 6554)	Lorenus (*ibid.*, 6769, VII).
Vettuleius (*ibid.*, 4723)	Vettulenus (*ibid.*, 4636).
Vibuleius (*ibid.*, 3859)	Vibulena (*ibid.*, 5827).
Anuleius (*Gudius*, CCLII, 1)	Anulenus (*Gudius*, LXXV, 11).

Il est donné lecture d'une note, envoyée par M. Travers, associé correspondant à Caen. Cette note est relative à un aqueduc romain, construit en tuiles à rebords, trouvé récemment par suite des travaux de construction du nouveau dépôt d'étalons de Saint-Lô, dans un terrain qui portait autrefois la dénomination de *Maresis Boytvin*. A 25 ou 30 mètres plus loin, les ouvriers ont constaté la présence de deux murs en pierres sèches, se joignant à angle droit; ils ont recueilli le col d'un vase à deux anses et un pied en terre, estampillé d'une croix formée de deux T adossés.

Une lettre adressée à notre confrère, M. Mowat, par M. Germer Durand, en décembre 1881, lettre qui a été communiquée à la Compagnie (voir plus haut, p. 138) dans la précédente séance, signalait à Mende (Lozère) deux fragments de sarcophages chrétiens aujourd'hui disparus. M. Germer Durand croyait reconnaître dans le premier

fragment dont le dessin est ci-joint les restes d'une scène souvent représentée sur les sarcophages chrétiens, la gué-



rison de l'aveugle-né, et le second fragment lui paraissait appartenir à une sculpture représentant le passage de la mer Rouge, ou Elie jetant son manteau à Elisée.



M. Edmond Le Blant, auquel cette communication avait été renvoyée, remet à la Société la note suivante :

« En ce qui touche les sujets dont ces fragments faisaient partie, je ne partage pas l'avis de notre savant correspondant. La voie la plus simple pour montrer les représentations dont ils proviennent est de figurer ces tableaux d'après des sarcophages d'Arles et de Rome, en y insérant en plus gros traits les dessins de M. Germer Durand.

« Le premier débris se place facilement dans un bas-relief représentant le sacrifice d'Abraham. La petite figure agenouillée au milieu était celle d'Isaac ; le pied qui subsiste à la gauche marque la place qu'occupait le patriarche. L'autel et le bélier avaient sans doute été placés, là comme ailleurs, dans le haut du tableau[1]. Le personnage debout à droite et dont on n'aperçoit que la partie inférieure se rattachait à une autre scène.



(*Études sur les sarcophages d'Arles*, planche VI.)

« La figure que porte le second fragment est celle du ciel symbolisé, là comme ailleurs, par un personnage en buste, les bras écartés, tenant de chaque main l'extrémité d'un voile déployé au-dessus de sa tête et dont les plis ont paru être des ondulations de flots. Le pied qui se voit dans le haut appartenait au Christ assis au-dessus de cette image qui lui servait de *scabellum*. L'autre pied, qui subsiste seul à droite, était celui d'un des apôtres entourant le Seigneur, saint Pierre sans doute, comme l'indique cette place d'honneur.

1. *Étude sur les sarcophages d'Arles*, pl. XXI, etc.



(Photogravure dans Roller, *Les catacombes de Rome*, pl. LIX.)

« Nous possédions, une fois déjà, en Gaule cette représentation connue des sculpteurs chrétiens de Rome, qui l'avaient empruntée à l'imagerie des temps païens[1].

« Il nous faut remercier M. Germer Durand de son zèle à relever ainsi les monuments de l'antiquité. Les deux sarcophages dont il nous signale les débris provenaient, selon toute apparence, d'un grand centre voisin, les célèbres ateliers d'Arles. »

Séance du 1er Février.

Présidence de M. G. Perrot, président.

Ouvrages offerts :

Atti della R. Accademia dei Lincei, 3e série, t. VI, fasc. 4, in-4°.

1. *Sarcophages d'Arles*, page 2.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Arras, 2e série, t. XII, in-8°.

— *de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 2e série, t. I, in-8°.

Recueil de documents inédits concernant la Picardie, publiés par Victor DE BEAUVILLÉ, IVe et Ve parties, in-4°.

Tables générales des 20 premiers volumes de la Société archéologique de Constantine, 2e série, t. II, in-8°.

GIRARD. *Discours prononcé, au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, aux funérailles de M. de Longpérier*, in-4°.

Correspondance.

M. Saige, conservateur des archives de Monaco, présenté par MM. Longnon et Héron de Villefosse, et M. Pitre de l'Isle, de Nantes, présenté par MM. de Barthélemy et Aubert, demandent à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. Le président désigne MM. de Barthélemy, Bordier et de Montaiglon pour former la commission chargée de présenter des conclusions sur les titres scientifiques du premier candidat; et pour le second candidat, MM. Bertrand, Longnon et Héron de Villefosse.

Travaux.

MM. Müntz, Courajod, de Barthélemy et de Lasteyrie lisent des rapports au nom des commissions chargées d'examiner les titres scientifiques de MM. Tourret, Le Breton, Bougot et Rupin. On passe au scrutin et, chacun des candidats ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, M. Tourret est proclamé associé correspondant national à Cannes, M. Le Breton à Rouen, M. Bougot à Dijon, et M. Rupin à Brive.

M. Prost lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner les droits de M. Lacabane au titre de membre honoraire. On passe au scrutin et, conformément aux conclusions du rapport, M. L. Lacabane est proclamé membre honoraire. — Le président annonce la vacance d'une place de membre résidant et fixe l'élection au premier mercredi d'avril.

M. Courajod fait passer sous les yeux des membres de la Société une tête d'homme sculptée en terre cuite et reproduisant la face d'un mort dont les yeux sont fermés, et dont les traits sont encore contractés par les dernières convulsions de l'agonie. Cette tête, dont le nez et l'extrémité inférieure de la barbe sont malheureusement brisés, a été trouvée dans les magasins et chantiers de l'église de Saint-Denis, à côté de plusieurs sculptures de l'école française, dont quelques-unes attribuées à Germain Pilon et d'autres pièces très importantes qui n'avaient pas été jugées dignes d'être choisies pour le Musée de Cluny. Elle présente tous les caractères de l'art du xvie siècle et appartient désormais au Musée du Louvre.

La terre cuite ainsi recueillie est, par elle-même, un monument d'art très intéressant. Le point de départ de l'œuvre est évidemment un moulage pris sur nature, mais ce moulage a été retouché à l'ébauchoir et remodelé à la main avant la cuisson. Le procédé du moulage, destiné à conserver scrupuleusement la physionomie des personnes mortes, a été pratiqué de tous les temps. Sans parler de l'antiquité, dont les habitudes à cet égard sont bien connues, les Italiens du xve siècle ont largement exploité ce procédé. M. Courajod se propose de démontrer prochainement, — à l'aide d'un dessin possédé par la bibliothèque Albertine à Vienne, d'un passage de Vasari et d'un buste de terre cuite qu'il a rapporté de Florence, — que la fameuse tête de cire de Lille est un produit de cet art funéraire.

Au xvie siècle, en France, le moulage de la tête, après le décès des personnages illustres, était couramment pratiqué. C'était une des premières cérémonies prescrites par l'étiquette des obsèques royales. Sans parler de l'opération, devenue depuis traditionnelle, qui fut faite sur le cadavre de Louis XII [1], rappelons-nous que le marquis Léon de Laborde, dans son livre : *la Renaissance des Arts à la cour de France*, a publié le compte des dépenses faites pour mouler le visage de François Ier quelques instants après sa mort. Voici ce texte curieux :

1. *Nouvelles archives de l'Art français*, 1879, p. 12, 13 et 26.



VISAGE DE HENRI II AU MOMENT DE SA MORT
Moulé et sculpté en terre, d'après nature, en 1559

Heliogr. Dujardin Imp. Dumas Vorzet

« Pour l'effigie dudict feu Roy.

« A François Clouet, paintre ordinaire du Roy, la somme de huict vingt seize livres dix huict sols tournois, à luy ordonnée pour son paiement de plusieurs parties de son mestier et autres frais et despenses par luy faictes pour les causes selon et ainsy qu'il s'ensuit. Assavoir :

« Pour le voïaige dudict Cloüet par lui faict en diligence sur chevaulx de poste depuis la ville de Paris jusques au lieu de Rambouillet où ledict feu Roy alla de vie à trespas pour faire ce qui lui seroit commandé pour le faict desdicts obseques et funerailles . . . . x livres.

« Ledict Clouet arrivé audit lieu auroit esté commandé de moller et prendre le trait du visage affin de faire l'effigie dudict feu seigneur et pour ce qu'il lui avoit convenu achatter huict livres de cire jaune, huille d'olive et cocton pour lesdits molles et faire le creux dudict visaige pour ce. c solz.

« . . . . . Pour le sallaire de 3 hommes qui ont besongné par l'espace de huict jours entiers avec ledit Clouet pour luy ayder à faire le modelle d'icelle effigye et de deux paires de mains, les unes clozes et les autres joinctes et pour chacune journée desdits hommes, xxx solz, cy . . . xxxvi l.

« En terre à potier pour faire ledict modelle. . vi solz.

« Pour un sac de plastre pour faire le creux dudict modelle . . . . vi solz.

« Pour quinze livres de cyre pour mouller ladicte effigie cy . . . . iv livres x solz.

« Pour deux journées de deux hommes qui ont aidé audict Clouet à moller ladicte effigie à raison de xxx solz, pour chacune journée desdits hommes pour ce . . . . vi livres.

« Pour le poil dont a esté faict la barbe et les cheveux de ladicte effigie. . . . . ix livres. »

Etc., etc., etc.

Il résulte de ce texte qu'un modèle de terre était l'un des résultats obtenus par les artistes chargés de perpétuer les traits des morts. Le masque présenté à la Société des Antiquaires et qui nous conserve un spécimen peut-être unique des travaux préparatoires de la sculpture funéraire du xvie siècle est donc précieux et mérite d'être signalé.

Mais ce monument, quelque intéressant qu'il soit au point



Henri II.

Sculpture attribuée à Germain Pilon, provenant des collections du Cardinal de Richelieu. (Musée du Louvre.)

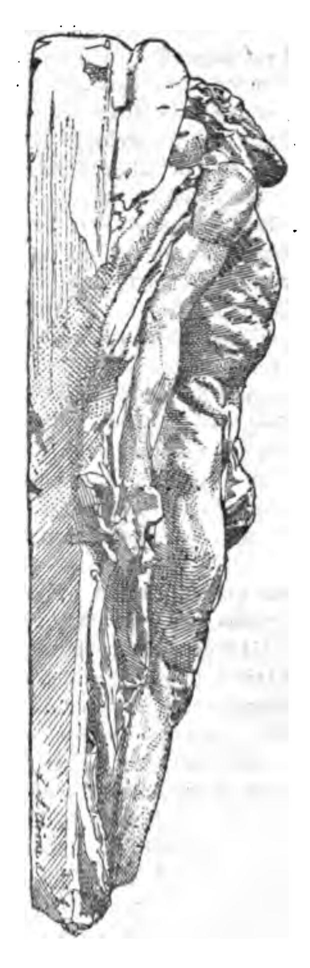
de vue de la technique et de la plastique, est encore plus important au point de vue de l'iconographie et de l'histoire. Quand on considère les traits du personnage et qu'on les compare au portrait de Henri II, dont un buste a été placé sur le bureau, il est impossible de ne pas y reconnaître la figure du roi de France. La construction de la tête, la disposition caractéristique de la barbe sont les mêmes des deux côtés. Rien ne serait plus naturel que d'expliquer par analogie l'existence de ce portrait funéraire, après ce qu'on sait de l'opération ordonnée au moment du décès de François Ier. Mais M. Courajod est en état d'établir directement, à l'aide d'autres pièces d'archives, que la tête de Henri II a été moulée sur son lit de mort par suite d'une commande officielle. Voici ce qu'on lit dans le « Roole des parties et sommes payées pour les obsèques et pompes funèbres du feu roi Henri II, en 1559[1] » :

« Et premierement à François Clouet, peintre et valet de chambre dudit Seigneur, a scavoir vingt solz en plâtre, huile et pinceaulx pour mouler le visaige et effigie d'iceluy deffeunct roy; douze livres dix solz pour vingt cinq livres de cire blanche emploïée pour ladicte effigie; quarante huict solz pour six livres de ceruse pour mettre avec ladicte cire blanche. »

On doit supposer que ce masque levé et retouché d'après nature a pu servir plus tard à Germain Pilon qui fut chargé par Catherine de Médicis de représenter Henri II sur son tombeau de Saint-Denis, dans différentes attitudes et notamment mort, étendu sur le dos, et dépouillé de ses vêtements. Cependant Pilon, tout en consultant ce document plastique, n'a pas conservé aux traits du monarque la contraction qu'une mort violente et douloureuse y avait empreinte. Il a préféré donner à la figure de l'église de Saint-Denis le calme et la majesté que nous y admirons encore et qui diffèrent tant de l'expression des statues de Louis XII et de François Ier, dont les têtes sont plus réalistes. Pour rappeler le chef-d'œuvre de Pilon à la mémoire de tout le monde,

1. *La renaissance des Arts à la cour de France*, p. 95.

M. Courajod présente à la Société une petite figure de terre cuite trouvée en 1851 dans un dépôt du Louvre, qui jusque-



Maquette de la figure de Henri II à Saint-Denis.

là n'avait jamais figuré sur les inventaires du Musée et qui, même aujourd'hui qu'elle est exposée dans la salle de la



Maquette de la figure de Henri II à Saint-Denis.

cheminée de Bruges, n'est pas appréciée à sa véritable valeur. C'est une maquette plutôt encore qu'une excellente réduction de la figure nue et couchée de Henri II à Saint-Denis.

MM. de Montaiglon, Duplessis et d'autres membres se rangent à l'opinion de M. Courajod relativement à l'intérêt iconographique de la pièce qu'il a rapportée de Saint-Denis et à l'originalité de la sculpture placée dans la salle de la cheminée de Bruges. M. Rayet remarque que la contraction du coin droit de la bouche et l'enflure de la joue, du même côté, dans la tête de Saint-Denis, coïncident avec les circonstances de la mort de Henri II. M. Bordier fait observer que l'œil droit, celui qui reçut le coup de lance de Montgommery, est entièrement refait tandis que l'œil gauche est évidemment moulé sur nature.

M. l'abbé Thédenat, associé correspondant à Juilly (Seine-et-Marne), fait la communication suivante :

« A la fin de sa *Relation d'une mission archéologique en Tunisie*, M. le comte Irisson d'Hérisson a publié un recueil de 67 inscriptions recueillies par lui et par ses collaborateurs dans différentes localités[1]. Cinquante de ces inscriptions, fort mal copiées en général, avaient été déjà publiées dans le tome VIII du *Corpus inscriptionum latinarum*. Des 17 inscriptions restant, deux, qui figuraient à l'exposition d'Utique, ont été publiées par MM. Cagnat dans la *Revue archéologique*[2] et Héron de Villefosse dans le *Bulletin épigraphique de la Gaule*[3]. Sur les 15 autres, 13 sont tellement mutilées ou tellement mal copiées qu'on n'en peut rien tirer. Deux seulement peuvent être utilisées. La première « relevée à Dougga » est ainsi donnée dans le recueil[4] :

1. Pages 250-273.
2. Octobre 1881. *L'exposition de la cour Caulaincourt au Louvre*, IV, p. 246-247.
3. Novembre-décembre, 1881, *Inscriptions latines de l'exposition des fouilles d'Utique*, p. 265.
4. *Relation d'une mission archéologique en Tunisie*, p. 268.

...... AEIESTI AVGSAC
...... VTEIMPCAESMAV
...... MEXANDER·IRIIEF·ERIGIT

elle doit certainement être restituée ainsi qu'il suit :

...... cAEIESTIAVGSAC
*pro sal*VTEIMPCAESMAV*reli*
s e v e r i a l EXANDRI·*p* II *fel. aug. p.p.*

[*C*]*aelesti Aug*(*ustae*) *sac*(*rum*). [*Pro sal*]*ute imp*(*eratoris*) *Caes*(*aris*) *M*(*arci*) *Au*[*reli*(*i*) *Severi Al*]*exandri* [*p*]*ii* [*fel*(*icis*) *Aug*(*usti*) *p*(*atris*) *p*(*atriae*)].

La seconde inscription est ainsi conçue[1] :

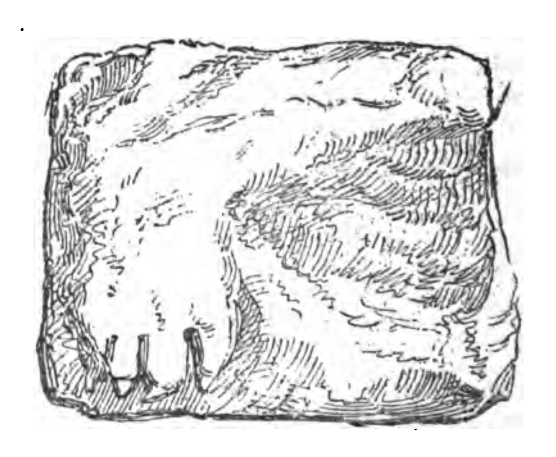
D · M · S
P AEIVS · VICTOR
MESOR · AGROR · P · V
ANNIS · XXXXVIIII
QVARTIO · FRATER · P · F
H · E · S

D(*iis*) *M*(*anibus*) *s*(*acrum*). *P*(*ublius*) *Ae*[*l*]*ius Victor, mesor agror*(*um*), *p*(*ius*) *v*(*ixit*) *annis XXXXVIIII*, *Quartio frater p*(*ius*) *f*(*ecit*). *H*(*ic*) *e*(*st*) *s*(*itus*).

« Ce tombeau fut donc élevé à P. Ælius Victor par son frère Ælius Quartio. On sait qu'une vexillatio détachée de la légion III Augusta fut envoyée en Orient pour prendre part à l'expédition de Caracalla contre les Perses. Caracalla étant mort, ces soldats furent renvoyés en Afrique, et, au retour, élevèrent à Lambèse, en l'honneur d'Elagabale, un monument sur lequel ils firent graver leurs noms[2]. Parmi ces noms, on remarque celui du duplarius Aelius Quartio[3], peut-être le frère de P. Aelius Victor. »

1. *Ibid.*, p. 272.
2. Ces inscriptions ont été publiées par M. Léon Renier, *Inscriptions d'Algérie*, n° 90, et dans le C. I. L., t. VIII, n° 2564.
3. Renier, *loc. cit.* 90 B, 56, et C. I. L., t. VIII, *loc. cit.*, col. 3, 56.

M. Mowat entretient la Compagnie de trois inscriptions grecques. La première, conservée à la mairie de Saint-Gilles-sur-Rhône, a été moulée par les soins de M. Albin Michel ; c'est le débris d'une dédicace chorégraphique ; la pierre, formée d'un bloc de marbre blanc, a 0m05 de hauteur sur 0m16 de longueur et de largeur. C'est un socle sur lequel on voit la trace des griffes d'un aigle ;



sur le devant, l'inscription



ΔΑΜΑΣ ΗΡΩΔΟΥ πρεσ
ΒΥΤΕΡΟΣ ΧΟρηΓΗσας
? Θεοῖς σωτηρίοΙΣ

La seconde est un fragment de tablette en marbre découvert à Nîmes et qui semble appartenir à une épigramme funéraire en vers ; elle porte, d'après l'estampage de M. Eug. Germer Durand :

////////////ΔΟΜ/////
/////ϰΑΙΤΑΦΟϹ·ΕΙϹ·ΚΑΙ//////
//////ΕΡΗϹϹΑΡΕΤΗΓΕΝΟϹ//// (H et Γ liés)
/////Ι·ΠΑΤΡΙϹΔΕΘΡΕΨαμένη//
//////ϰΑΙ·ΑϹΠασαμένη

Enfin la troisième inscription, rapportée d'Odessos par M. Laurens et encastrée dans un mur de la cour de la maison n° 15, rue Bonaparte, est ainsi conçue :

ΠΑΠΑΣ·ΕΣΤΙΑΙΟΥ·ΗΡΩΣ·ΧΑΙΡΕΤΕ

Au-dessous, un bas-relief représentant un cavalier allant au pas à droite ; il est vêtu d'anaxyrides, d'une tunique et d'une chlamyde flottante. Un personnage à pied, adossé à un palmier, semble tendre la main droite au cavalier.

Séance du 8 Février.

Présidence de M. G. Duplessis, premier vice-président.

Ouvrages offerts :

Bulletin d'archéologie chrétienne du comr J.-B. de Rossi, édition fr. 3e série., 6e année, liv. 1, in-8°.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, nov.-déc. 1881, in-8°.

Catalogue de la bibliothèque de M. H. J., de Naples. Rome, 1882, in-8°.

Der Geschichtsfreund; Mittheilungen des historischen Vereins der fünf Orte Luzern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug, t. XXXVI, in-8°.

Journal des savants, déc. 1881 à févr. 1882, in-4°.

Mémoires de l'Académie de Metz, 2e période, 3e série, 8e année, in-8°.

BONASSIEUX (Pierre). *Le château de Clagny et madame de Montespan*. Paris, Picard, in-18.

CESSAC (P. DE). *Monuments mégalithiques du département de la Creuse*. Paris, Didier, in-8°.

HÉRON DE VILLEFOSSE (Ant.). *Les inscriptions latines de l'exposition des fouilles d'Utique*. Vienne, Savigné, in-8°.

LAURIÈRE (Jules DE). *Note sur la mosaïque funéraire de l'évêque Frumauld et ses analogues*, in-8°.

PERROT (G.) et CHIPIEZ (Ch.). *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. I. Paris, Hachette, in-8°.

Correspondance.

M. Ulysse Robert, présenté par MM. Quicherat et de Barthélemy, M. le vicomte de Rougé, présenté par MM. Egger et de Vogüé, M. l'abbé Thédenat, présenté par MM. Léon Renier et Schlumberger, écrivent pour poser leurs candidatures à la place de membre résidant vacante en ce moment. Le président désigne les commissions chargées de faire un rapport sur chacune de ces candidatures ; pour M. Ulysse Robert : MM. Delisle, Michelant et Duplessis ; pour M. le vicomte de Rougé : MM. Héron de Villefosse, Rayet et de Boislisle ; pour M. l'abbé Thédenat : MM. Mowat, Héron de Villefosse et Courajod.

Travaux.

M. Héron de Villefosse lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner les titres scientifiques présentés par M. de Bourgade de la Dardye ; on passe au scrutin et le candidat ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement est proclamé associé correspondant national à Lezoux (Puy-de-Dôme).

M. Courajod donne quelques détails sur un usage fort



BUSTE D'UNE FEMME MORTE

Moulé et sculpté en terre, d'après nature

(Florence 2me moitié du XVe Siècle)

répandu au xve siècle en Italie et particulièrement à Florence et qui consistait à mouler les traits des morts et à reproduire leur image en cire ou en terre cuite. Il rapproche de la tête de cire du Musée de Lille un dessin de la bibliothèque Albertine de Vienne. Il présente en même temps une terre cuite peinte trouvée par lui à Florence et s'exprime ainsi :

« Il suffit de regarder les ouvrages de la plastique italienne de la renaissance pour s'apercevoir de l'usage et même de l'abus que les sculpteurs de cette époque ont fait des moulages pris sur nature et, le plus souvent, après la mort. L'école florentine a fini par se trouver mal de ce procédé et, à force de rechercher la vérité anatomique, par donner à ses œuvres un aspect morbide et cadavérique. Vasari, du reste, nous a renseigné à cet égard quand, dans la vie d'Andrea del Verrocchio, il s'est exprimé ainsi : « Si dilettò assai Andrea di formare di gesso da far pesa, cioè di quello che si fa d'una pietra dolce, la quale si cava in quel di Volterra e di Siena, ed in altri molti luoghi d'Italia; la quale pietra, cotta al fuoco, e poi pesta e con l'acqua tiepida impastata, diviene tenera di sorte che se ne fa quello che altri vuole, e dopo rassoda insieme ed indurisce in modo che vi si può gettar figure intere. Andrea, dunque, usò di formare con forme così fatte le cose naturali, per poterli con più commodità tenere innanzi e imitarle; cioè mani, piedi, ginocchia, gambe, braccia e torsi. Dopo, si cominciò al tempo suo a formare le teste di coloro che morivano, con poca spesa; onde si vede in ogni casa di Firenze, sopra i camini, usci, finestre e cornicioni, infiniti di detti ritratti, tanto ben fatti e naturali, che paiono vivi. E da detto tempo in qua si è seguitato e seguita il detto uso, che a noi è stato di gran commodità per avere i ritratti di molti che si sono posti nelle storie del palazzo del Duca Cosimo. E di questo si deve certo aver grandissimo obligo alla virtù d'Andrea, che fu de' primi che cominciasse a metterlo in uso[1]. »

1. Vasari, *Le Vite*, tome III, p. 372, 373.

« Les moulages pris sur la nature ont donc été fréquents au xv[e] siècle et un grand nombre de bustes de marbre, de bronze et de terre cuite parmi ceux que nous admirons le plus n'ont pas, dans leur exécution, d'autre point de départ. Pour ne citer que les exemples les plus probants, nous signalerons le superbe buste de bronze d'Anna Lena du Musée du Bargello, à Florence, et le plus beau des grands bustes de terre cuite du Musée de Berlin, dans lesquels se devine facilement, sous le travail du sculpteur, le premier modèle fourni par un moulage de la tête. Mais, dans tous les ouvrages connus par l'exposition publique, le sculpteur, le plus souvent, a fait disparaître les traces matérielles des emprunts directs demandés à la nature. Je crois donc utile de publier un médaillon de terre cuite, reproduit ci-contre, représentant une femme en buste, que j'ai trouvé et acquis récemment à Florence. Dans cette œuvre, le sculpteur, qui a modelé et retouché à la main le bonnet, les cheveux et quelques parties de la tête, a respecté certains accents que la mort avait imprimés à la physionomie, notamment l'expression de la bouche entr'ouverte. On ne peut nier ici que nous ne soyons en présence d'un moulage retouché sans doute et devenu une sculpture, mais d'un moulage direct levé sur le cadavre. Voilà donc un de ces portraits, comme ceux dont parle Vasari, qui étaient si nombreux de son temps en Toscane. Ce monument me paraît précieux pour l'histoire de l'art. »

Depuis que cette note a été communiquée à la Société des Antiquaires, son auteur a rencontré en avril 1882, parmi les nouvelles acquisitions exposées au South Kensington Museum, un autre médaillon en terre cuite peinte, de même forme que celui-ci, représentant une tête d'homme encadrée d'une guirlande. Ce dernier médaillon semble avoir été destiné à former un pendant à la tête de femme publiée ci-dessus. M. Robinson, qui a acheté, à Florence, pour l'Angleterre, la nouvelle sculpture dont nous parlons, l'a fait accompagner, dans le Musée de Kensington, de la notice explicative suivante : « Terra cotta. Life-sized bust of an aged man within a shaft surrounded by a wreath. Pro-

bably moulded from nature after death and retouched. — Florentine 15th century work. Diam. 2 ft. »

M. Héron de Villefosse communique, au nom de M. R. Cagnat, la note suivante :

« On a découvert cet hiver à Briarre (petite commune située sur l'Essonne entre Malesherbes et Puiseaux, arrondissement de Pithiviers), sur le faîte de Buisseau, un cimetière romain qui n'était pas absolument inconnu, puisqu'on y avait déjà déterré quelques poteries, il y a plusieurs années, mais que l'on n'avait pas encore été amené à fouiller sérieusement. Toutes les tombes reposent sur le roc, et les ossements gisent à 50 centimètres de profondeur environ au-dessous du sol actuel.

« Elles contiennent, pour la plupart, des objets en terre cuite ou en verre qui se rencontrent à la tête du cadavre. Pour protéger celle-ci, ainsi que les vases que l'on avait déposés à côté, on avait eu soin de placer deux pierres appuyées l'une contre l'autre par leur extrémité supérieure qui formaient ainsi une sorte de toit pointu au-dessus de la tête du mort. Ce fait m'a d'autant plus frappé que, en Afrique, on peut souvent remarquer une disposition semblable, dans les cimetières arabes, sur les tombes des indigènes.

« Les objets qu'on a recueillis sont les suivants :

« Des clous en fer en grande quantité. — L'un d'eux, à tête ronde, que j'ai ramassé sur place, mesure 6 centimètres de longueur ; un autre, à tête plate et que l'on m'a donné, a 11 centimètres de long.

« Des monnaies romaines, que je n'ai pas pu voir. — Elles ont été envoyées au Musée d'Orléans qui n'a pas cru devoir les acquérir ; elles sont, d'après ce qu'on m'en a dit, de l'époque du bas-empire.

« Des vases en terre rouge et noire de toutes formes ; une partie a été achetée par le Musée d'Orléans ; il en reste quelques-uns à Puiseaux. Mlle Ponceau a bien voulu me montrer deux échantillons qu'elle possède ainsi qu'une bou-

teille de verre, à anses; le fond est rectangulaire et on y lit, dans un cartouche à queues d'aronde, l'inscription suivante :

VOL

« Hauteur des lettres : 0m015.

« La hauteur de la bouteille est de 0m155 et la largeur de 0m085 sur 0m05.

« Des objets en bronze; boucles de ceinturons, fibules, etc.

« Une statuette en terre cuite blanche; elle représente une femme vêtue d'une tunique talaire, assise sur un fauteuil à dossier élevé; la chevelure est relevée sur le sommet de la tête; elle tient sur chaque bras un enfant qu'elle allaite, et ce qui est très remarquable dans une semblable composition, il n'y a pas de trace des seins : ils ne sont même pas indiqués à la pointe. Cette figurine est grossièrement exécutée et appartient évidemment à une basse époque; la hauteur en est de 0m14. Elle se trouve actuellement chez M. Brichard, au hameau du Pont, près de Briarre. »

M. Héron de Villefosse croit qu'il s'agit là d'une de ces statuettes en argile blanche représentant des déesses mères dont on trouve des spécimens dans toute la Gaule. C'est en Bourbonnais et en Auvergne, dans les départements actuels de l'Allier et du Puy-de-Dôme, que paraît avoir été le centre de cette fabrication et qu'on découvre ces figurines en plus grande quantité. L'ouvrage d'Edmond Tudot, *Collection de figurines en argile*, contient des représentations nombreuses et variées du type signalé par M. Cagnat.

M. Pol Nicard entretient la Société des fouilles exécutées en 1880 et en 1881 à Chamblandes, près de Pully (canton de Vaud) et décrites par M. Morel-Fatio, associé correspondant étranger. Il s'agit de tombes, formées de pierres brutes, ayant 2 mètres de longueur sur 0m52 de largeur et de profondeur; les corps s'y trouvaient tantôt isolés, tantôt réunis. Ces sépultures contenaient un grand nombre de défenses de sangliers, percées d'un trou à chaque extrémité; il y en avait jusqu'à 40 dans une même tombe, rangées symétriquement;

M. Morel-Fatio a trouvé en outre de l'ocre jaune et rouge, des coquilles marines, des grains de collier en ambre et en corail, des fragments de crânes qui avaient subi la trépanation, soit du vivant soit après la mort des individus ; enfin, dans le voisinage de ces tombes, des petits coffrets ou récipients cubiques, formés de dalles, fermés d'un couvercle et absolument vides. M. Nicard, constatant que les objets recueillis dans ces fouilles sont analogues à ceux que l'on rencontre dans les stations lacustres où l'on ne trouve que très rarement des ossements humains, conclut que les populations lacustres n'étaient pas d'origine asiatique comme le soutenait Troyon, et qu'elles se faisaient ensevelir sur la terre ferme où elles habitaient en même temps que dans leurs retraites sur pilotis.

Séance du 15 Février.

Présidence de M. G. Perrot, président.

Ouvrages offerts :

Rougé (le vicomte Emmanuel de). *Lettre à M. Maury sur les articles de M. Prisse au sujet de la partie égyptienne du Musée Britannique*, in-8°.
— *Note sur quelques conditions préliminaires des calculs sur le calendrier égyptien*, in-8°.
— *Étude sur le papyrus du Musée de Boulaq*, in-8°.
— *Rapport sur la mission accomplie en Egypte*, in-8°.
— *Inscription historique du roi Pianchi Meriamoun*, in-8°.
— *Etude sur une stèle égyptienne de la Bibliothèque impériale*, in-8°.
— *Traité entre Ramsès II et le prince de Chet*, in-8°.
— *Rapport sur l'exploration scientifique des principales collections égyptiennes renfermées dans divers Musées publics d'Europe*, 1851, in-18.
— *Chrestomathie égyptienne*, 3 fasc., 1867-1875, in-8°.
— *Etudes sur le rituel funéraire des anciens Egyptiens*. Paris, Didier, 1860, in-8°.

— *Notice sur quelques fragments de l'inscription de Karnak, renfermant les annales du règne de Toutmès III.* Paris, Didier, 1860, in-8°.

— *Notice sur la découverte, les progrès et l'état actuel des études égyptiennes.* Versailles, Beau, 1860, in-8°.

— *Discours d'ouverture au cours d'archéologie égyptienne, au Collège de France, le 19 avril* 1860. Paris, Panckoucke, in-8°.

— *Etude sur divers monuments du règne de Toutmès III, découverts à Thèbes par M. Mariette.* Paris, Didot, 1861, in-8°.

— *Note sur les principaux résultats des fouilles exécutées en Egypte par ordre de S. A. le vice-roi.* Paris, Didier, 1861, in-8°.

— *Recherches sur les monuments que l'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manéthon.* Paris, Imprimerie impériale, 1866, in-4°.

— *Conférence sur la religion des anciens Egyptiens* (14 avril 1869). Paris, de Saye, in-18.

— *Extraits d'un mémoire sur les attaques dirigées contre l'Egypte par les peuples de la Méditerranée vers le XIVe siècle avant l'ère chrétienne.* Paris, Didier, 1867, in-8°.

WALLON (H.). *Notice historique sur la vie et les travaux de M. le vicomte Emmanuel de Rougé.* Paris, Didot, 1877, in-4°[1].

Correspondance.

M. d'Arbois de Jubainville, présenté par MM. Quicherat et Bertrand, pose sa candidature à la place de membre résidant, vacante en ce moment. Le président désigne MM. Longnon, Mowat et Gaidoz pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. Ed. Aubert, trésorier, présente le rapport sur les finances de la Société pendant l'année 1881. Le budget est

1. Tous ces ouvrages ont été offerts à la Société par M. le vicomte Jacques de Rougé.

approuvé par la Compagnie qui vote des remerciements à M. Aubert pour son zèle et son excellente et intelligente gestion.

M. l'abbé Duchesne et M. Saglio lisent des rapports au nom des commissions chargées de présenter des conclusions sur les candidatures de MM. Girard et de Fontenilles. On passe au scrutin et, chacun des candidats ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, M. Girard est proclamé associé correspondant national à Toulouse, et M. de Fontenilles à Cahors.

M. P. Nicard donne lecture de la lettre suivante qui lui a été adressée par M. Renan et qui rectifie une erreur commise par M. Labarte au sujet du mot hébreu *achmal*.

« Le mot *achmal* d'Ezéchiel est fort obscur ; car ce mot ne se trouve pas ailleurs, et les trois endroits d'Ézéchiel où on le rencontre n'apprennent qu'une seule chose, c'est qu'il s'agit là d'un métal incandescent, qui éblouit les yeux. Les traducteurs alexandrins, vers 200 ans avant J.-C., ont rendu *achmal* par ἤλεκτρον, entendant par là le métal précieux que l'antiquité désignait par ce mot. L'auteur de l'Apocalypse (chap. I, vers. 15), imitant Ezéchiel, emploie le mot χαλκολίβανον, qui paraît désigner l'orichalque. Vous connaissez mieux que personne les doutes qui restent sur la nature précise de l'*electrum* des anciens et de l'orichalque. Une chose est sûre, au moins, c'est que, pour Ézéchiel et pour le traducteur alexandrin, il s'agissait bien là d'un métal. L'interprétation de *achmal* par « émail » est une vraie chimère, venue d'une étymologie puérile (h s̕ m l = smlt). »

Le R. P. Camille de la Croix, associé correspondant à Poitiers, a la parole pour entretenir la Société des nouveaux résultats des fouilles considérables qu'il poursuit à Sanxay depuis douze mois, et dont il a déjà parlé dans la séance du 4 novembre 1881. — Un grand plan dressé au 200 millième et représentant une superficie de plus de seize hectares est au fond de la salle. Le P. de la Croix le com-

mente et décrit brièvement la position topographique du théâtre des fouilles, les distances qui le séparent des localités anciennes et modernes, les chemins anciens, au nombre de sept, qui y aboutissaient, et les substructions gallo-romaines qui le couvrent.

Ces substructions sont au nombre de cinq :

1° Un *temple*, le plus grand que l'on ait rencontré jusqu'ici dans les Gaules, et de forme tout à fait étrange; ses dimensions et ses particularités ont été signalées dans la séance du 4 novembre.

2° Un *balnéaire* déjà décrit, mais dont les fouilles ne sont pas encore achevées.

3° Une *construction*, composée de nombreuses chambres, dépendant du balnéaire et entièrement cachée par lui; la détermination n'en sera faite qu'après l'achèvement complet des déblais.

4° Une *hôtellerie*, formée de plusieurs constructions d'époques successives, et dont les cinq déjà mises entièrement à jour offrent des particularités de distribution d'un véritable intérêt; il en existe deux ou trois autres qui ne sont pas encore déblayées.

5° Un vaste *théâtre* adossé au coteau; la façade mesure 84 mètres 80 cent. de longueur et l'*orchestra*, qu'on pourrait plutôt appeler *arena*, est entièrement circulaire avec un diamètre de 38 mètres. Les fondations de ses murs extérieurs, un peu plus que semi-circulaires, existent encore, et les murs intérieurs qui, leur étant parallèles, se rapprochent de la façade sont également conservés à une hauteur variant de 1m50 à 3 mètres. Les gradins étaient en bois; huit mille personnes environ pouvaient y trouver place et étaient abritées en certaines circonstances par un *velarium*. La forme insolite de ce théâtre ferait croire qu'il servait à des représentations foraines plutôt que poétiques ou dramatiques, et qu'on y amusait le public par des jeux de cirque, des combats de gladiateurs, etc... On y entrait par sept *vomitorium*.

Le P. de la Croix ajoute que, d'après ses recherches, aucun centre de population n'existait dans cette localité, mais seulement à quelques lieues de distance, et qu'il n'y

avait autour des cinq grandes constructions désignées que six habitations proches du temple ou placées sur les hauteurs voisines. Il fait également remarquer que ces terrains portent sur le cadastre les noms de *craches*, de *croches*, de *crèches*, et sont dominés par une propriété appelée *La Boissière*. Il conclut, de toutes ces observations jointes à la découverte des restes d'une sépulture gauloise et de monnaies gauloises, que l'endroit où existent ces immenses substructions (elles couvrent une superficie de 7 hectares) a été primitivement un lieu où se réunissaient annuellement les Pictons pour y traiter de leur religion, des élections de leurs chefs et des intérêts de la tribu, et qu'ensuite, c'est-à-dire vers la fin du Ier siècle, les Romains ne voulant pas laisser les Gaulois seuls dans leurs comices ont bâti en ce lieu les cinq grandes constructions dont il vient d'être question et en ont fait un vaste champ d'assemblées religieuses et de plaisirs. Il se demande si les *pardons* de Bretagne et même d'Alsace ne seraient pas la continuation de ces assemblées annuelles gauloises, puis gallo-romaines, et croit que l'on trouverait de semblables substructions dans chacune des tribus des Gaules, si de sérieuses et complètes recherches y étaient pratiquées; il signale ensuite, à ce sujet, quelques théâtres isolés en rase campagne qui ont été déjà mentionnés et auprès desquels il pense que l'on trouverait temples, balnéaires, hôtelleries, etc. Le P. de la Croix fait enfin ressortir l'importance historique qu'offrirait sa découverte si d'autres découvertes semblables avaient lieu en France, car on pourrait en conclure que les Gaulois auraient gardé pendant un siècle et demi, sous le joug de leurs dominateurs, une grande indépendance.

Notre confrère signale quelques débris d'inscriptions, de nombreuses monnaies, des émaux intéressants, des vases de terre cuite couverts intérieurement de verre, des fragments nombreux et curieux d'architecture et de sculpture, et promet d'apporter ces objets ou leurs dessins, aussitôt que les fouilles seront terminées.

Il invite ensuite les membres de la Compagnie à visiter son chantier archéologique.

M. Jules Quicherat, après avoir fait l'éloge de la manière dont le P. de la Croix opère ses fouilles, indique les causes auxquelles il doit ses résultats, puis il conteste l'interprétation que le P. de la Croix avait donnée du passage suivant de Jules César (*De bello gallico*, l. VI, 13) : « Hi (Druidæ) « certo anni tempore in finibus Carnutum, quæ regio totius « Galliæ media habetur, considunt in loco consecrato. Huc « omnes undique, qui traversias habent conveniunt, eorum- « que decretis judiciisque parent. » Il croit qu'en rapprochant ce texte de ceux cités par M. Bulliot (*Cité gauloise*, p. 245-246), et de la découverte de Sanxay, on pourrait peut-être penser que, une grande assemblée ayant lieu annuellement au centre de la Gaule, chaque tribu aurait pu également se réunir tous les ans en un point de son territoire. Dans ces assemblées partielles on aurait désigné des délégués aux grands comices généraux. Le P. de la Croix se rend à ces observations.

Séance du 1er Mars.

Présidence de M. G. Perrot, président.

Ouvrages offerts :

Atti della R. Accademia dei Lincei, 3e série, t. VI, fasc. 5, in-4°.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, t. V, 1er et 2e trim., in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4e trim. de 1881, in-8°.

— *de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. IV, 4e livr., in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de la Morinie*, nouv. série, 120e livr., in-8°.

L'Investigateur, nov.-déc. 1881, in-8°.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, t. XXXIV, in-8°.

Répertoire des travaux historiques, publié par le ministère de l'instruction publique, 1re livr., in-8°.

Revue celtique, t. V, n° 2, in-8°.

Arbois de Jubainville (Henri d'). *Etudes grammaticales sur les langues celtiques*, 1re partie. Paris, Wieweg, 1881, in-8°.

Berger (Ph.)., Le Blanc (Edm.)., Mowat (Rob.), et Cagnat (R.). *L'exposition de la cour Caulaincourt*, in-8°.

Chapellier (J.-C.) et Gley (G.). *Documents rares et inédits sur l'histoire des Vosges*. Paris, Dumoulin, 1882, in-8°.

Faur (du), comte de Pibrac. *Histoire de l'abbaye de Voisins*. Orléans, Herluison, in-8°.

Galles (René). *Allocution à la Société polymathique du Morbihan* (2 févr.). Vannes, Galles, in-8°.

Goudart (A.-C.). *Les médailles dites Pieds de sanglier*. Toulouse, Privat, 1880, in-8°.

Martin-Pamart. *Dissertation sur un bas-relief du moyen âge*, 1834, in-8°.

Mowat (Robert). *Les inscriptions militaires d'Amiens*, in-8°.

Papillon de la Ferté. *Extraits de l'administration de l'argenterie, menus plaisirs et affaires de la chambre du roi*. Paris, Imp. nat., 1877, in-4°.

Rhoné (Arthur). *Auguste Mariette*, in-8°.

Saige (Gustave). *Les Juifs du Languedoc antérieurement au XIVe siècle*. Paris, Picard, in-8°.

Travaux.

M. de Barthélemy lit un rapport au nom de la commission chargée de présenter des conclusions sur la candidature de M. G. Saige; on passe au scrutin et, le candidat ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, le président proclame M. Saige associé correspondant national, résidant à l'étranger, à Monaco.

Il est donné lecture d'une lettre dans laquelle M. Engel, associé correspondant, en ce moment à Athènes, signale plusieurs exemplaires de monnaies grecques en fer; ces pièces, aux types du masque de la Gorgone, de la chouette,

de la partie antérieure d'un loup, pèsent en moyenne 8 gr. 80, paraissent originaires de Laconie et sont attribuées au commencement du IVe siècle par M. Kœhler, directeur de l'Institut allemand. — A l'occasion de cette communication M. Mowat rappelle la découverte, dans la Vilaine, à Rennes, de pièces romaines en fer, recouvertes de bronze.

M. Mowat lit ensuite une lettre de M. Ambroise Tardieu, de Herment (Puy-de-Dôme), contenant la description de fouilles faites par lui dans la nécropole de Beauclair, commune de Voingt; à cette lettre est joint le dessin d'un vase en terre, de couleur noire, portant une inscription tracée à la pointe qui n'a pas encore été déchiffrée et la marque de fabrique MINER OF. M. de Bourgade de la Dardye, associé correspondant, pense que ce vase provient d'une des fabriques anciennes de Lezoux, en se fondant sur ce que, dans cette localité, il a souvent trouvé la même marque.

M. Charles Robert, invité à faire connaître son opinion sur le travail de M. Goudard relatif aux monnaies dites *Pieds de sanglier*, expose que ce numismatiste s'est attaché à décrire et à faire graver avec le soin le plus louable toutes les variétés de type et de coin que présentent les rares et singuliers objets, qui ne sont autre chose que des as de la colonie de Nîmes frappés sur un flanc pourvu d'un appendice en forme de patte de sanglier et dans lesquels on est convenu de voir des *ex-voto*. Ces pièces, comme les as-monnaies, montrent d'un côté les têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa avec IMP. DIVI. F. en légende, ou IMP. DIVI. F. en légende et PP dans le champ; au revers on voit le crocodile enchaîné à un palmier avec la légende COL.NEM. Or les sigles PP dont M. Goudard s'est occupé et sur lesquels il demande l'avis de la Société, en vue d'une seconde édition, sont d'une interprétation difficile; on y a vu PARENS et PATRONVS appliqués à Auguste et PARENTES PATRONI appliqués à Auguste et à Agrippa. Cette dernière leçon, qui est celle de M. Julius Friedlaender, le savant directeur du cabinet des médailles

de Berlin, semble satisfaisante, si l'on se rappelle que les empereurs recevaient parfois le titre de PATRONVS ou de PARENS d'une colonie, et que les souvenirs, laissés par Agrippa dans le midi de la Gaule, permettaient de l'associer à Auguste dans un témoignage de reconnaissance. D'autres ont fait de PP *p(ater) p(atriae)*, en supposant que la colonie de Nîmes, devançant le vote du Sénat, avait donné à Auguste le titre de PATER PATRIAE du vivant d'Agrippa[1]. Je me suis dubitativement rangé, dans ma *Numismatique du Languedoc*, à cette dernière opinion, qui a en effet l'avantage de ne pas supposer que la première partie de l'inscription s'applique à un seul des personnages représentés et que la seconde les désigne tous les deux. Quant à l'hypothèse en vertu de laquelle la colonie de Nîmes aurait devancé le Sénat et décerné, avant lui, à l'empereur le titre de *pater patriae*, j'ai dit qu'elle-même paraissait suffisamment justifiée et, me basant sur le nombre prodigieux des as de Nîmes qui se retrouvent dans toute la France, sur la variété de leur style, et sur la dégénérescence des derniers spécimens annonçant une fabrication très prolongée, j'ai supposé que les pièces, avec ou sans patte de sanglier, qui présentent les sigles PP, ont été frappées après la mort d'Agrippa. J'ai fait remarquer à ce sujet que les monnaies ne présentent pas toujours des personnages vivants au moment où on les frappait ; c'est ainsi, pour ne parler que d'Agrippa, qu'on plaça dans divers ateliers sa tête sur des monnaies évidemment postérieures à sa mort, et particulièrement en Espagne sur des bronzes du temps de Caligula.

Quoi qu'il en soit, en présence de l'autorité des savants qui n'admettent pas la leçon *Pater Patriae*, il faut considérer la question comme encore douteuse. Je pense donc que la Société pourrait, par une insertion dans son bulletin, engager, comme le demande M. Goudard, les numismatistes à lui fournir leur opinion, qu'il se fera un devoir d'insérer dans un supplément qu'il annonce. Ce zélé collectionneur n'a pas eu

1. Agrippa était mort en 742, et ce fut seulement en 752 que l'empereur reçut officiellement le titre de père de la patrie.

effet la prétention de résoudre à priori ce problème épigraphique, ni les autres questions que soulève la fabrication des as de Nîmes à la patte de sanglier. Il fait d'abord une enquête et, suivant son usage, il insérera dans son supplément les réponses qui lui seront faites, avant de conclure définitivement.

Une grave faute d'impression, qui changeait le sens d'une des leçons des sigles P. P. rapportées par l'auteur, a été corrigée à la main dans l'exemplaire offert à la Société; il sera bon qu'elle soit relevée par un erratum mis à la suite du supplément.

En résumé, les descriptions des variétés de type et de coin de l'as au pied de sanglier, et surtout les belles planches où elles sont reproduites, sont de nature à intéresser les collectionneurs; les archéologues trouveront aussi avec plaisir dans le premier volume de M. Goudard la plupart des avis émis au sujet des as de Nîmes et des pièces avec appendice en patte de sanglier.

Séance du 8 Mars.

Présidence de M. Duplessis, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Atti della R. Accademia dei Lincei, 3e série, t. VI, fasc. 6, in-4°.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. IX, 1re livr., in-8°.

Bullettino di archeologia cristiana, del commendatore G. B. de Rossi, 3e série, 6e année, in-8°.

Marsy (comte de). *Cœuilloir numismatique*, in-8°.

— *Les pèlerins picards à Jérusalem, du XIVe au XVIe siècle.* Amiens, Delattre, in-8°.

— *Note sur un anneau mérovingien, en or, trouvé près de Compiègne*, in-8°.

Martha (Jules). *Catalogue des figurines en terre cuite du Musée de la Société archéologique d'Athènes*, in-8°.
— *Les sacerdoces athéniens*. Paris, Thorin, in-8°.
Rupin (Ernest). *Reliquaires en forme de bras, du XIII° siècle, de l'église de Beaulieu* (Corrèze), in-8°.

Correspondance.

Le ministre de l'Instruction publique informe la Compagnie de la réunion prochaine, à la Sorbonne, des délégués des Sociétés savantes de Paris et des départements.

M. Martha, maître de conférences à la Faculté des lettres de Dijon, présenté par MM. Heuzey et Rayet, demande à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. Le président désigne MM. l'abbé Duchesne, Müntz et Héron de Villefosse pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. de Barthélemy, au nom de la commission des impressions, lit un rapport concluant à la publication dans le volume des Mémoires de deux travaux, l'un de M. de Longpérier sur les *Monnaies représentant la Pythie delphique;* l'autre de M. Quicherat sur *La rue et le château Hautefeuille.* On passe au scrutin et les conclusions du rapport sont adoptées par la Société.

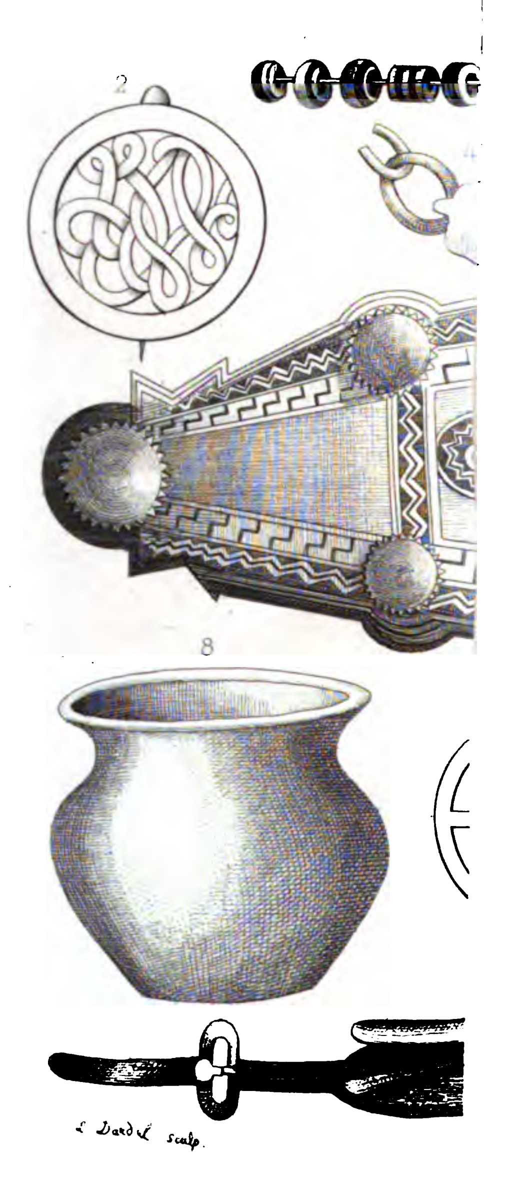
A des observations faites par M. Pol Nicard sur les dangers dont serait menacée l'église de Saint-Julien-le-Pauvre, MM. Guiffrey et de Lasteyrie répondent que cet édifice est hors de péril.

M. Mowat communique de la part de M. Ch. Borély, conservateur du Musée de Picardie, le dessin d'une petite statuette de terre cuite, de l'époque romaine, trouvée dernièrement à Amiens par un ouvrier terrassier travaillant à des

fondations. Elle représente un personnage du sexe masculin, entièrement nu : la tête et les jambes sont absentes, par cassure; les mains pressent sur la poitrine un oiseau aux ailes déployées. A première vue, M. Borély avait songé à un rapprochement avec une figurine en bronze conservée au Musée de Picardie, et représentant un Mercure, la tête garnie d'ailerons, la main droite tenant un *oiseau* et non pas un *poisson*, comme cela est imprimé dans le *Catalogue du Musée*, n° 475 (édit. 1876). M. Mowat signale un autre rapprochement à faire avec une statuette antique trouvée à Cahon (Somme), et ainsi décrite par M. Louandre dans les *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville*, 3° sér., vol. I (1873), p. 625 : « Personnage nu ; hauteur, un « décimètre environ. Sur la tête, un oiseau ; autour de la « tête, une couronne à rayons ; longues ailes attachées aux « épaules. Au bras droit, un petit anneau mobile en bronze ; « à la main droite, un objet en forme de rouleau rayé, effilé « des deux bouts ; sur la main gauche, un oiseau. Sur le « bras gauche, une espèce de corne d'abondance ; les jambes « manquent. L'oiseau porté sur la tête paraît être un coq, « d'après la forme de la queue. Cette statuette en bronze, « trouvée il y a environ 25 ans, près du marais de Cahon, « à côté des débris de deux bassins gallo-romains, fait aujour- « d'hui partie du Musée d'Abbeville. »

Le curieux attribut de l'*oiseau*, commun à ces figurines de divinités, sera plus facilement compris, quand on sera parvenu à en réunir un plus grand nombre d'exemples.

M. l'abbé Hamard, curé de Hermes (Oise), adresse à la Société, avec des dessins, la description du mobilier d'une tombe découverte par lui le 29 décembre 1880, au mont de Hermes, à 1^{m}50 de profondeur. C'était un sarcophage, en pierre tendre, d'une seule pièce, plus large à la tête qu'aux pieds ; le couvercle, formé égalcment d'une seule pierre, en dos d'âne, était orné de dessins bizarres ne présentant aucun sens. L'intérêt de cette découverte est fondé sur ce que, le tombeau étant parfaitement clos, il a été possible de constater avec sûreté ce qu'il contenait, ainsi que la posi-



E. Dardel scalp.

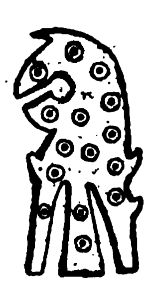
Renard del.

tion des objets; les ossements du défunt étaient pulvérisés. Les objets décrits par M. l'abbé Hamard sont réunis sur la planche ci-jointe; en voici l'inventaire :

A la tête : Une paire de boucles d'oreilles en bronze; les anneaux sont formés de fils aplatis et tordus (n° 11).

Un miroir en argent porté comme médaillon et recouvert d'une plaque en bronze mince, ornée d'entrelacs (n° 2).

Sur la poitrine : Un objet en forme d'oiseau, couvert d'annelets cintrés, figuré ci-contre, ainsi qu'un disque découpé en forme d'étoile et portant une ornementation analogue (n° 3).



Une croix grecque renfermée dans un cercle du même métal, couvert également d'annelets cintrés.

Un collier composé de 19 perles symétriquement rangées sur l'épaule gauche; une seule de ces perles, celle du milieu, est en ambre rouge; les autres en terre cuite et en pâte vitreuse (n° 1).

Un style en fer avec un anneau en bronze (n° 13).

Au côté droit : Une épée en fer de 0m87 de longueur (n° 14).

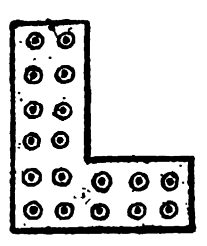
Une petite boucle en métal blanc (n° 6).

Un couteau en fer et une alène? (n° 14).

A la ceinture : Une plaque de ceinturon avec sa contre-plaque, en argent, ornée de serpents entrelacés et d'une tête humaine sur l'ardillon (n° 7).

Deux autres plaques en argent ajourées; l'une d'elles munie de petits crochets en fer (n° 9).

Aux genoux : Un petit barillet en bois, couvert de cercles en bronze (n° 12) ; les fonds sont renforcés par des rubans en cuivre maintenus par de gros clous. Dans ce barillet se trouvaient : plusieurs fragments de verre irisé ; de petites équerres en bronze ; un disque en métal, dentelé sur les



bords (n° 10) ; une monnaie de Constantin, au type de SARMATIA DEVICTA et la marque d'atelier STR.

Aux pieds : Un vase en terre grise (n° 8). — Plusieurs petites boucles étaient jetées çà et là dans le sarcophage (nos 4 et 5).

Séance du 15 Mars.

Présidence de M. G. Perrot, président.

Ouvrages offerts :

L'investigateur, janv.-févr. 1882, in-8°.

Publications de la Société archéologique de Montpellier, nos 40 et 41, in-4°.

Travaux de l'Académie de Reims, t. LXVIII, nos 3 et 4, in-8°.

Barthélemy (le Dr). *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison de Baux*. Marseille, Bartalier, in-8°.

Engel (Arthur). *Des meilleures méthodes de moulage et de reproduction des médailles*, in-8°.

Travaux.

M. Flouest, associé correspondant national, présente de la part de leur auteur, M. Marcel Eysseric, ancien magistrat, qui en fait hommage à la Société, quatre photographies de grand format reproduisant d'anciennes sculptures.

« Trois de ces photographies ont pour sujet des bas-reliefs provenant d'une chapelle dédiée à saint Vincent, deuxième évêque de Digne. Construite pendant les premières années du XIIe siècle sur la petite montagne à laquelle la ville s'appuie du côté du nord, et réédifiée par les Trinitaires à la fin du XVIe siècle, cette chapelle n'existe plus aujourd'hui. Quelques sculptures rencontrées dans ses ruines ont été ingénieusement encastrées par un paysan, sous des espèces de niches, dans un mur en pierre sèche servant de clôture à un champ voisin.

« D'après une tradition locale fort accréditée, l'une d'elles, en pierre calcaire, représente saint Domnin, apôtre de cette région des Alpes et premier évêque de Digne. Bien qu'elle ait particulièrement souffert des atteintes du temps, on peut encore en analyser suffisamment les détails. L'effigie du saint se présente de face, dans une sorte de stèle quadrangulaire encadrée par un réglet. On pourrait la prendre, au premier abord, pour un monument de l'époque romaine ; la longue tunique dont le saint est vêtu rappelle à s'y méprendre la saie gauloise. L'attitude du corps et la main droite levée, moins pour bénir peut-être que pour accomplir un geste oratoire, indiquent qu'on a voulu le montrer dans l'acte de la prédication et rappeler ainsi son apostolat. Un arbre de forme allongée se dressant à sa gauche est sans doute une allusion à l'état inculte et sauvage dans lequel le pays se trouvait alors et que transforma l'influence civilisatrice de la religion nouvelle.

« La seconde sculpture, en marbre blanc, affecte également l'apparence d'une stèle bordée par un tore épais et s'amortissant en trapèze à son sommet, au moyen d'une méplate

rectiligne se reliant aux pieds droits par deux courbes évoluant en sens inverse. On y voit, toujours d'après la tradition locale, saint Vincent, compagnon et successeur de saint Domnin sur son siège épiscopal, dans toute la pompe de sa haute dignité. Appuyé de sa main gauche sur une crosse dont l'extrémité inférieure s'engage dans une douille conique de

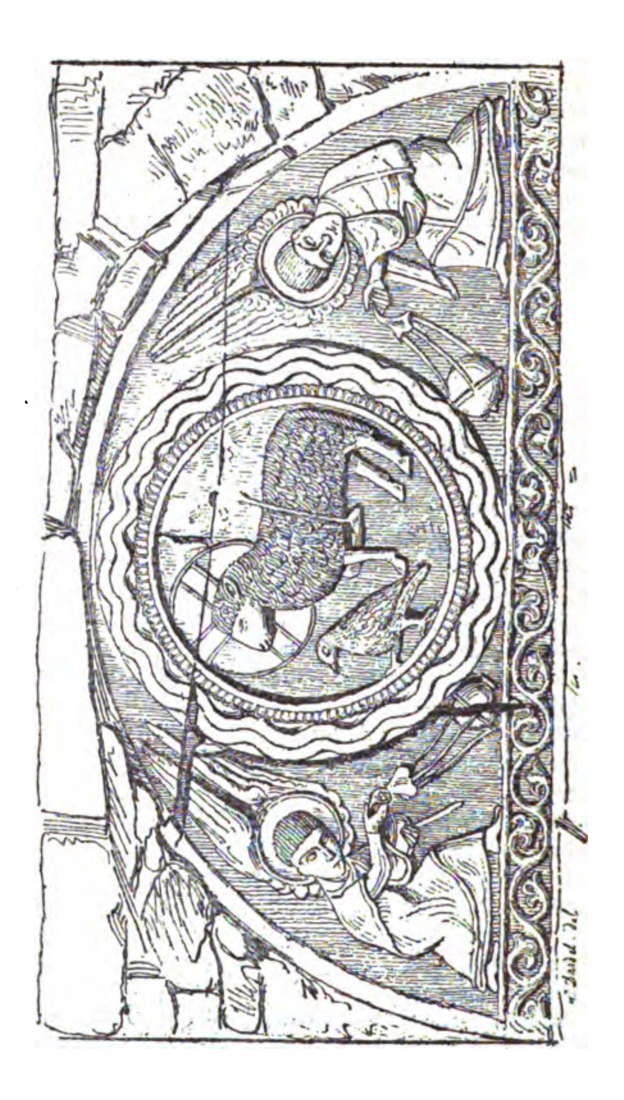


même forme que la pointe en fer d'un *Alpen stock*, le saint bénit son peuple de la main droite. La chasuble qu'il porte est recouverte du pallium et laisse apercevoir dans le bas les extrémités d'une étole étroite. Sous ses ornements pontificaux apparaît une longue robe dont le sculpteur a caractérisé l'ampleur par trois gros plis symétriques dont l'aplatissement uniformément trilobé, à la rencontre de la chaussure, témoigne de plus d'égards pour un rendu de convention traditionnelle que pour la consciencieuse recherche du vrai. Une barbe, dont l'intégrité a été intentionnellement accentuée, donne à la physionomie un caractère vénérable. La tête paraît recouverte d'un bonnet ou calotte à côtes dont on connaît des exemples, et à laquelle la mitre en pointe aurait succédé en des temps postérieurs. Peut-être aussi cette apparence de calotte striée ne représente-t-elle qu'une chevelure à mèches abondantes que l'artiste n'aura pas su caractériser mieux. Elle est traitée, il faut le reconnaître, à peu près de la même façon que la barbe ; mais il semble peu vraisemblable que le costume pontifical, si soigneusement détaillé, puisse comporter la nudité de la tête, une coiffure de caractère plus ou moins officiel étant pour ainsi dire de tradition, à cette époque, dans la représentation de tout personnage investi de quelque puissance.

« Il est à peine besoin d'ajouter que l'ensemble de cette sculpture est d'une exécution lourde et malhabile : il contraste avec le faire beaucoup plus savant et distingué du tympan qui attire le regard à quelques pas de la stèle de saint Vincent.

« Ce tympan, à plein cintre, en pierre, a très vraisemblablement surmonté l'entrée principale de l'édifice, sous une archivolte dont il ne reste que le rebord. Il se compose d'un grand et beau bloc auquel trois autres de dimensions beaucoup moindres avaient été étroitement adaptés, dans le côté gauche, afin d'assurer au motif ornemental toute la liberté de son développement.

« La partie inférieure en est délimitée par un bandeau surmonté d'un étroit filet et occupée par d'élégants rinceaux de feuillage profondément fouillés. Ils s'échappent, à la par-



tie centrale, de la gueule démesurément élargie d'un animal à oreilles dressées, dont la tête, d'aspect aplati par le passage du filet, semble porter tout le poids d'un grand disque historié qui est l'élément principal de la décoration.

« Ce disque sculpté en épargne est tracé, du côté externe, par une large bande ondée à trois ondes soigneusement coordonnées, et en retraite l'une de l'autre, qui a peut-être une valeur symbolique, et, à l'intérieur, par un listel accosté d'une élégante dentelure formée par la juxtaposition de petits lobes excavés rappelant les mignons pétales d'une marguerite des prés.

« Un agneau pascal au nimbe crucifère, et passant à droite, s'y trouve enfermé. Il se fait remarquer par la correction de son dessin et le fini de son exécution. Son pied de devant, du côté droit, se relève pour venir, en passant sous le corps, soutenir du côté gauche un labarum dont il ne reste plus que la hampe.

« Dans l'espace compris entre la partie antérieure de l'agneau et le bord interne du disque, l'artiste a sculpté un oiseau marchant également de droite à gauche. C'est évidemment une colombe symbolisant l'âme chrétienne conduite par Jésus-Christ. La réunion peu ordinaire de ces deux figures dont l'une a joui d'une particulière faveur à l'époque mérovingienne, tandis que l'autre apparaît surtout au XI[e] et au XII[e] siècle, semble indiquer que la construction de la chapelle de Saint-Vincent, au moins en ce qui se rattache à ces sculptures, est antérieure aux derniers temps de l'époque romane.

« Dans les rampants, deux anges nimbés et les ailes hardiment projetées en pointe au-dessus de leur tête, s'inclinent en dirigeant vers les images divines des encensoirs de forme sphérique, dont ils alimentent l'ardeur au moyen d'une navette placée dans leur main gauche. Ils sont vêtus d'une tunique longue que recouvre une toge à la romaine dont une extrémité tombe en plis flottants de leur bras droit.

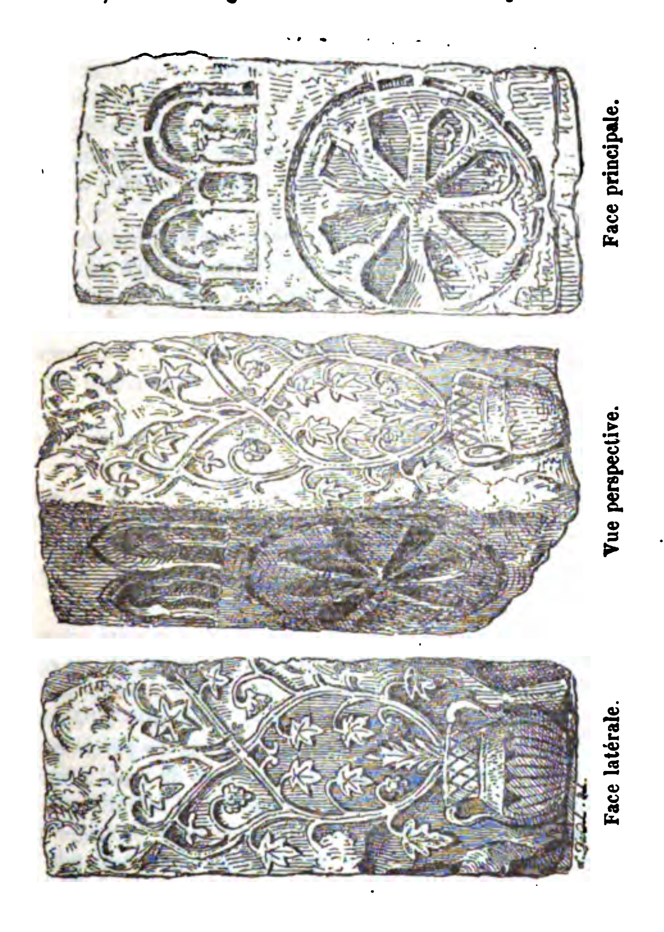
« Toute cette composition est d'un bon style. Elle est en outre très caractéristique de son temps. L'exécution habile et heureuse de la plupart de ses détails fait ressortir d'au-

tant plus la gaucherie d'attitude des personnages angéliques. On incline à y voir la conséquence d'une sorte de tradition d'ordre lératique, dont on se croyait tenu de respecter le procédé conventionnel.

« La quatrième photographie de M. Eysseric conduit du département des Basses-Alpes dans celui des Bouches-du-Rhône. Elle ajoute un spécimen nouveau à la série peu nombreuse des anciens autels chrétiens procédant encore du cippe païen. Malgré les mutilations qu'il a subies, cet autel mérite d'occuper une bonne place dans cette intéressante série. Longtemps méconnu et réduit au rôle de banc dans une allée de jardin, il a heureusement attiré l'attention d'un jeune et savant ecclésiastique qui en a signalé l'intérêt et assuré la conservation. Il se trouve près du champ dans lequel il a été découvert, il y a plus de vingt ans, au domaine de Favaric, incorporé actuellement à la commune de Rousset dans l'arrondissement d'Aix, et possédé au XI[e] siècle par le chapitre de Saint-Victor de Marseille.

« Ce lieu a été vraisemblablement habité de toute antiquité. Il n'est guère séparé que par la rivière d'Arc, limite de son tènement au nord, de l'ancienne voie aurélienne qui conduisait d'Italie en Espagne. Des substructions fortuitement mises à jour par des travaux agricoles y laissent supposer une ancienne agglomération ; toutefois il n'y existe aujourd'hui qu'une maison de plaisance et des bâtiments d'exploitation de construction moderne. On a voulu voir, il est vrai, une ancienne chapelle dans une grande cave voûtée avec un soupirail en forme de baie allongée, mais elle se présente, paraît-il, avec des caractères trop indécis pour qu'on puisse établir un lien rationnel entre elle et l'autel exhumé dans le voisinage. Cet autel néanmoins ne permet pas de douter de l'existence en ce lieu, à une époque reculée, d'un édifice affecté au culte. Il est au surplus mentionné explicitement sous le nom d'*église de Saint-Pierre et de Sainte-Marie* dans le 114[e] titre du cartulaire de Saint-Victor de Marseille (édition Guérard), intitulé : *Carta de Savarico*, et relatant, à la date du 27 avril 1050, la donation à l'abbaye,

par un groupe important de cohéritiers inquiets du salut de leur âme, de ladite église et du territoire en dépendant.



Face principale.

Vue perspective.

Face latérale.

« L'autel, en pierre dure de la localité, se présente sous la forme d'un parallélipipède monolithe ayant, dans son état actuel, $0^{m}76$ de hauteur et $0^{m}40$ de côté. Ses quatre faces

verticales, indubitablement ornées de sculptures à l'origine, le désignent comme un de ces autels emplacés isolément vers le milieu du sanctuaire, sur lesquels l'officiant célébrait en regard des fidèles. Mais deux de ces faces, se touchant à angle droit, ont été, au cours des siècles, l'objet d'un travail de ravalement qui en a fait disparaître l'ornementation. Ce travail destructeur est attesté par un rejet très sensible vers l'arête marginale de gauche de l'axe de la décoration principale, qui devrait normalement partager ce bloc en deux parties égales.

« La base reposait sur un stylobate. La feuillure entamant son bord antérieur pourrait même faire croire qu'elle s'y engageait, mais il est plus naturel de la rattacher aux remaniements postérieurs. L'intervention d'un socle ne peut pas d'ailleurs être révoquée en doute, puisqu'il eût été impossible, sans se baisser outre mesure, de dire la messe sur la table ou face supérieure.

« Celle-ci porte à sa partie centrale un évidement carré de $0^{m}12$ de côté sur $0^{m}05$ de profondeur, qui constitue le tombeau ou *loculus* dépositaire des ossements de martyrs au-dessus desquels doivent s'accomplir les rites sacrés. Un épanelage ménagé sur les bords, à son orifice, fournit un plan oblique où s'appuyait le biseau de la petite dalle de recouvrement.

« L'ornementation de la face, qui paraît avoir été tournée vers l'assistance et être ainsi devenue la principale, se compose de deux éléments distincts. Elle a été obtenue par ce procédé d'affouillement de la pierre, particulier à l'époque mérovingienne, qui, sans modifier le plan de parement ni procurer un bas-relief dans le vrai sens du mot, projette néanmoins en saillie le motif ornemental. L'affouillement a été interrompu de distance en distance pour ménager des languettes de soutènement aux parties que leur peu de largeur exposait davantage aux détériorations.

« A la partie supérieure, deux petites arcades de $0^{m}16$ de hauteur sur $0^{m}12$ de largeur enfermaient chacune, sous leur voussure, un sujet trop altéré aujourd'hui pour que la nature en puisse être reconnue. Elles sont à plein cintre, de

bonnes proportions et reposent sur des pilastres à chapiteau évasé.

« Au-dessous se montre une rose ou grande roue, dont les sept rais produisent huit compartiments pentagonaux en creux dans deux desquels sont inscrits, en ligne horizontale et en relief, un alpha du côté gauche et un oméga du côté droit. On peut, dès lors, voir dans cette apparence de roue une dégénérescence du monogramme du Christ, et, par le grand écart existant entre elle et le type primordial, elle ne permet guère de faire remonter l'autel au-delà du VIIe siècle. L'artiste qui a sculpté ce chrisme abâtardi semble n'avoir pas eu une notion bien nette de sa valeur réelle et s'être plus préoccupé de tracer une figure géométrique régulière que de traiter un symbole religieux avec le scrupule voulu. Il s'est comporté en manœuvre inconscient de ce qu'on lui donnait à faire, mais il s'est trouvé beaucoup plus à son aise et mieux inspiré en procédant à la décoration de la face voisine.

« Un vase à large orifice, à anses évidées, légères et assez élégamment contournées, à panse rebondie et parée de longues feuilles saillantes groupées en corolle, y sert de récipient au tronc d'un vigoureux cep de vigne dont les rameaux, les pampres et les grappes, très fermement accusés, s'élancent jusqu'au sommet du dé et le recouvrent partout de gracieux festons. Le dessin symétriquement harmonieux de ce cep symbolique et sa belle exécution attestent chez leur auteur une étude intelligente des beaux modèles si libéralement laissés dans *la Province* par l'époque romaine et que le temps n'avait pas encore faits aussi rares qu'ils le sont devenus. On doit regretter d'autant plus la destruction des sculptures que le monument avait reçues sur ses autres faces. Elles auraient probablement assuré à l'autel de Favaric un rang de primauté parmi ses congénères ; mais, tel qu'il nous est rendu, il mérite encore d'être compté parmi les plus intéressants vestiges de l'époque mérovingienne. »

M. Lefort, associé correspondant, fait remarquer que le chrisme étoilé est de très basse époque. M. de Laurière, également associé correspondant, rapproche l'autel de Fava-

ric d'un autel, conservé à la cathédrale d'Apt, composé d'un cippe surmonté d'une table. M. Quicherat considère le tympan de Saint-Vincent de Digne comme appartenant à la fin du XIIᵉ siècle.

M. Magen, associé correspondant à Agen, consulte la Société sur un bas-relief en marbre trouvé, dit-on, dans un champ dépendant de la terre de Frank, à 5 kilomètres d'Agen. Ce bas-relief, qui a dû être engagé dans une construction, représente une dame du XVIᵉ siècle. M. Magen ne peut croire qu'il provienne de Frank, petit manoir sans importance; il demande s'il n'aurait pas été enlevé à la fin du siècle dernier de la galerie du duc de Richelieu et si on peut reconnaître la personne dont les traits sont sculptés sur ce monument.



M. Courajod voit dans ce marbre un travail italien de la fin du XVIᵉ siècle.

M. Courajod présente ensuite un moulage de la tête en cire du Musée de Lille et fait remarquer les caractères qui établissent que cette œuvre de sculpture a été faite d'après un moulage opéré sur le cadavre.

M. Quicherat annonce à la Société, de la part de M. Frédéric Moreau père, associé correspondant, les résultats principaux des fouilles que cet infatigable explorateur a fait exécuter sous ses yeux pendant le cours de l'automne dernier.

Les travaux avaient été transportés de Breny (Aisne) sur la commune contiguë d'Armentières. Là, presque sous le mur d'un château féodal qui est encore debout, a été rencontré un cimetière barbare dont les produits diffèrent de ceux qu'avaient fournis les gisements voisins.

La poterie, quoique présentant les formes caractéristiques de l'époque mérovingienne, est faite avec plus de soin, mieux cuite, décorée de bordures et de bandeaux obtenus par l'application d'estampilles. Une circonstance à noter est la rencontre de plusieurs coupes massives en terre rouge, n'ayant d'autre ornement qu'une couverte lustrée. Ce sont les derniers produits de l'industrie, si florissante dans la Gaule romaine, de la vaisselle rouge que quelques-uns désignent à tort sous le nom de samienne.

Autre observation importante : les agrafes en fer incrustées d'argent, si lourdes d'ordinaire avec leur contreplaque, se sont présentées généralement en compagnie d'autres bijoux qui, par leur nature, ont fait conjecturer à M. Moreau qu'ils annonçaient des sépultures de femmes. Cette supposition est confirmée par la découverte qui fut faite à Boulogne-sur-Mer, il y a une vingtaine d'années, d'une agrafe de ce genre, pesant 650 grammes, qui accompagnait un squelette reconnu pour celui d'une femme. D'autre part, ceux des tombeaux explorés par M. Moreau où il y avait des armes ne lui ont présenté, en fait de grandes boucles ou d'agrafes, que des pièces en bronze et d'un volume beaucoup moindre.

L'arme le plus fréquemment trouvée dans les sépultures

de Breny était la francisque ; à Armentières c'est la *spata*, l'épée de 0m40 de lame, tranchant des deux côtés. Cette rencontre est d'autant plus remarquable que l'épée est une rareté dans les cimetières de l'époque barbare, car c'est à peine si l'on en trouve une contre cent de ces sabres ou grands couteaux à lame droite qu'on appelle *scramasaxes*. Cette dernière arme au contraire ne s'est montrée que deux ou trois fois dans les fouilles d'Armentières.

Il a été recueilli d'assez nombreux fers de lances en forme de feuilles de laurier. Une pointe de silex de même forme que ces fers, mais de plus petite dimension, et taillée avec une perfection rare, faisait partie de l'équipement d'un guerrier, décoré d'ailleurs des mêmes bijoux en bronze que les autres. La rencontre simultanée de la pierre et du métal ne fut pas ce qui surprit M. Moreau, car le même fait s'était présenté à lui dans toutes ses explorations antérieures. Il fut frappé au contraire de la rareté des outils de pierre dans les sépultures d'Armentières, relativement à leur abondance dans celles de Breny et d'Arcis-Saint-Restitute. Mais si les silex faisaient défaut, il trouva en quantité des objets destinés, selon toute apparence, à les remplacer. Ce sont de ces petites coquilles fossiles qu'on appelle turbinites. Il a eu le soin de les recueillir et de les placer dans son cabinet, qui est un musée, en regard des autres pièces qu'elles accompagnaient.

La richesse de la plupart des objets déposés avec les morts dans le cimetière d'Armentières, la proximité de ce lieu de sépulture avec Breny, et la nouveauté du nom d'Armentières relativement à celui de Breny, d'où il est permis d'induire que la paroisse d'Armentières n'est qu'un démembrement de celle de Breny, toutes ces circonstances peuvent être invoquées comme un argument de plus en faveur de l'opinion qui place à Breny la villa royale de *Brennacum*, rendue célèbre par les récits de Grégoire de Tours.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 2e TRIMESTRE DE 1882.

Séance du 5 Avril.

Présidence de M. G. Perrot, président.

Ouvrages offerts :

Atti della R. Accademia dei Lincei, 3e série, 19 févr., in-4°.
Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 156, in-8°.
— *de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XXIX, 1re et 2e livr., in-8°.
— *de la Société archéologique du midi de la France*, 22 mars au 2 août 1881, in-4°.
— *de la Société archéologique du Vendômois*, t. XX, in-8°.
— *de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. III, n° 6, in-8°.
— *de la Société industrielle de Mulhouse*, janvier à mars 1882, in-8°.
— *de la Société polymathique du Morbihan*, année 1880, in-8°.
Compte-rendu de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, 1878 et 1879, in-4° et atlas in-f°.
Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 8e série, t. III, 2e semestre, in-8°.
— *de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. V, n° 1, in-18.
— *de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire*, t. IV, n° 4, in-4°.
Revue épigraphique du midi de la France, n° 16, in-8°.
— *historique et archéologique du Maine*, t. X, 2e sem. in-8°.
Table générale des matières contenues dans les Mémoires de la Société académique de l'Oise, de 1847 à 1879, in-8°.

Beauvois (E.). *Un agent politique de Charles-Quint : le bourguignon Claude Boutton, seigneur de Corberon.* Paris, Leroux, 1882, in-8°.

Liénard (Félix). *Archéologie de la Meuse*, t. I. Verdun, Laurent, 1881, in-4°.

Travaux.

MM. Delisle, Longnon, Héron de Villefosse et Mowat, au nom des Commissions désignées à cet effet, lisent des rapports sur les titres présentés à l'appui des candidatures de MM. Ulysse Robert, d'Arbois de Jubainville, le vicomte de Rougé et l'abbé Thédenat.

On procède à un premier scrutin ; au quatrième tour, M. d'Arbois de Jubainville, ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé membre résidant en remplacement de M. L. Lacabane, nommé membre honoraire.

Au second scrutin, la majorité réglementaire est acquise à M. Ulysse Robert, qui est proclamé membre résidant en remplacement de M. A. de Longpérier, décédé.

Séance du 12 Avril.

Présidence de M. G. Duplessis, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. VII, n° 110, in-8°.

Répertoire des travaux historiques, publié par le ministère de l'instruction publique, année 1882, n° 2, in-8°.

Viestnik hrvatskoga arkeologickoga Drustva, t. IV, n° 2, in-8 .

Charmasse (Anatole de). *Le prieuré de Saint-Racho-lez-Autun, de l'ordre de Cluny*, in-8°.

Cook (Clarence). *Transformations and migrations of certain statues in the Cesnola collection*, in-8°.

DAMASCÈNE (Nicolas). Λογος περι των αρχαιων ανωτατων συνεδριων της Γαλλιας. Athènes, 1882, in-8°.

ROBERT (Ulysse). *La chronique d'Arménie de Jean Dardel, évêque de Tortiboli*, in-8°.

— *Catalogue des manuscrits relatifs à la Franche-Comté, conservés dans les bibliothèques publiques de Paris*. Paris, Champion, in-8°.

— *État des monastères franc-comtois de l'ordre de Cluny aux XIII° et XV° siècles*. Lons-le-Saulnier, in-8°.

Travaux.

M. Duplessis annonce la perte que la Compagnie vient de faire dans la personne de M. Jules Quicherat et ajoute qu'en l'absence du président il a représenté la Société aux funérailles de notre regretté confrère ; il y a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs,

« J'ai la douloureuse mission de venir, au nom de la « Société nationale des Antiquaires de France, dire un der- « nier adieu à notre éminent confrère, M. Jules Quicherat. « Depuis la mort récente de M. Adrien de Longpérier, « M. Quicherat occupait sur la liste de nos membres rési- « dants la première place ; il était entré dans notre Compa- « gnie le 9 mai 1845. Tous ceux d'entre vous, Messieurs, « qui ont connu cet homme loyal et profondément honnête, « ont pu apprécier la sûreté de son savoir et la sagacité « qu'accusaient tous ses travaux. Autant il mettait d'ardeur « à défendre les causes qu'il jugeait bonnes, autant il com- « battait sans merci les opinions qui lui semblaient erronées « ou mauvaises. Sa parole incisive et brève était toujours « écoutée avec attention ; il donnait à nos séances une ani- « mation particulière ; il aimait la discussion et il répondait « aux objections que soulevaient quelquefois ses communi- « cations avec une telle netteté qu'il ramenait bien vite à « son opinion ses adversaires. La Société des Antiquaires « fait aujourd'hui une grande perte et nous sommes certains « que toute l'érudition française s'associera à notre deuil. »

La Compagnie partage les regrets formulés par M. Duplessis dans cette triste circonstance et désigne M. R. de Lasteyrie pour rédiger une notice nécrologique sur M. Quicherat.

M. Schlumberger demande la parole pour faire la communication suivante :

« M. A. Sorlin-Dorigny, notre nouvel associé correspondant à Constantinople, m'a chargé de faire en son nom la communication suivante datée du 28 janvier de cette année.

« La Sublime Porte, grâce aux recommandations pressantes de l'ambassadeur d'Allemagne, aujourd'hui tout puissant à Constantinople, vient d'accorder à M. Schliemann l'autorisation de continuer ses fouilles non seulement à Hissarlyk, mais aussi dans toute la Troade. Ces fouilles vont commencer dans un mois et je compte les suivre avec attention afin de tenir la Société au courant des nouvelles découvertes. En attendant, je demanderai à la Compagnie l'autorisation de lui communiquer quelques menus objets que j'ai rapportés d'une excursion à Hissarlyk.

« Le n° 1 est un de ces vases à deux anses, particuliers à Hissarlyk. Il a été trouvé devant moi dans une tranchée, à environ 3 mètres du sol vierge, par un des gendarmes qui me servaient d'escorte. Le pauvre Turc en était peut-être à sa première découverte archéologique, car, s'étant trop hâté de retirer ce vase du sol, une des anses encore humide se brisa. Un prétendu restaurateur d'antiquités s'étant chargé de recoller cette anse ne fit que l'encrasser avec sa pâte blanchâtre. Quoi qu'il en soit, on peut voir par cette fracture que l'argile était primitivement noire et qu'elle a été très mal préparée. Cette argile micacée, fortement ferrugineuse, est devenue par la cuisson d'un beau rouge sur toutes ses parties externes. Ce vase a été fait à la main sans le secours du tour. On voit encore les traces de l'estèque qui a servi à le polir.

« N° 2. Vase provenant des couches supérieures (environ 12 mètres au-dessus du sol vierge). L'anse manque; à l'attache inférieure on voit encore des intailles faites pour retenir la barbotine qui devait souder l'anse.

« N° 3. Instrument en pierre malheureusement cassé, ce qui empêche d'en déterminer la forme primitive.

« N° 4. Fragment d'une croûte carbonisée et scorifique dont parle M. Schliemann à la p. 81 de son rapport (*Antiquités troyennes*, Paris, 1874) : « Nous avons maintenant sur « toute la largeur de la plateforme, qui est de 70 mètres, et « jusqu'à une hauteur de 6 mètres, c'est-à-dire à une pro- « fondeur de 10 à 16 mètres, une paroi humide, extrême- « ment dure, toute de cendres mêlées de petits coquillages, « d'os, de dents de sangliers, etc. Ces décombres sont si « tenaces, que nous ne pouvons en venir à bout sans y faire « des cheminées et sans détacher les parois par d'énormes « leviers de fer. »

« N° 5. Fusaïolles. Ces instruments ont à peu près la forme des pesons de fuseau dont on se sert encore en Orient. Je n'en veux pour preuve que les deux pesons ci-joints, que j'ai achetés au bazar de Constantinople.

« N° 6. Coquille de bucarde (cardium edule). Ce coquillage forme des amas considérables dans les ruines d'Hissarlyk. Il y a des endroits où ces amas ont une puissance de 0m75 et même de 1 mètre cube. Avec les bucardes on trouve aussi, mais en plus petit nombre, des solens, des moules, des huîtres et des os de carnassiers et de porcins. J'ai trouvé plusieurs os longs, fendus longitudinalement. Est-ce accidentel ou bien les habitants du plateau appartenaient-ils à la race préhistorique des mangeurs de moelle ? En somme, Hissarlyk peut être considéré comme un vaste kjœkkenmœddinger. On trouve des coquillages et des ossements de mammifères et d'oiseaux jusque dans les maisons et même dans le prétendu palais du roi Priam. »

« J'ai l'honneur de communiquer aussi à la Compagnie une



petite pierre en forme d'olive portant deux lignes de carac-

tères que j'ai tout lieu de croire runiques. Sur les huit lettres dont se compose l'inscription j'en ai retrouvé quatre semblables sur des bractéates recueillies dans les pays scandinaves et remontant à l'ancien âge de fer, c'est-à-dire à une période s'étendant de la seconde moitié du v° siècle au VII° siècle. Je n'ai pu comparer les runes de notre petit talisman avec celles d'objets postérieurs au VII° siècle, ce qui m'aurait peut-être conduit à retrouver les quatre autres caractères.

« Si cette intaille avait été découverte dans le nord de l'Europe, elle n'offrirait qu'un intérêt secondaire, mais elle provient de la vallée de l'Euphrate, région où l'on n'est pas habitué à rencontrer de semblables monuments. Elle a été apportée à Constantinople par un paysan des environs de Diarbékir. Avec ce talisman, le paysan rapportait aussi quelques balles de fronde anépigraphes et des monnaies, dites impériales grecques, de Samosate, de Zeugma, d'Edesse, de Carrhes et de Nisibes. Ces monnaies, provenant toutes de villes situées dans une même région, indiquent assez où notre paysan avait réuni ses antiquités. Il est rare de trouver des objets découverts en Grèce ou en Turquie d'Europe dans un lot de monnaies syriennes. Si l'on admet la provenance de notre intaille, il nous reste à rechercher par quels moyens elle est allée se perdre dans la vallée de l'Euphrate.

« Les Goths ont séjourné longtemps dans cette région. Je n'en veux pour preuve que l'histoire si attrayante d'un soldat goth et d'une jeune fille d'Edesse lue par M. Edmond Le Blant devant l'Académie des inscriptions. Mais les Goths connaissaient-ils les runes ? Un savant danois, Akerblad[1], écrivait, à propos de l'inscription runique gravée sur les deux flancs du lion du Pirée : « Les Goths n'ont proba-« blement jamais connu l'écriture runique, et, en suppo-« sant qu'ils aient eu une manière d'écrire quelconque, « ce dont on pourra douter, ils se servaient, selon toute « apparence, de l'alphabet grec adapté à leur langue,

1. *Scandinav Museum*, 1803, II, p. 1 et suiv.

« c'est-à-dire des caractères d'Ulphilas. » Akerblad pensait que cette inscription du lion du Pirée avait été gravée par les Varanges. « Ces hommes, si connus dans l'histoire byzan-« tine, continuait Akerblad, tiraient sans doute leur origine « de cette partie du nord où les lettres runiques étaient en « usage. Codinus et quelques autres auteurs byzantins remar-« quent qu'ils conservèrent leur langue. Il ne serait donc « pas étonnant qu'ils eussent de même conservé l'écriture « usitée dans leur patrie. » Ce qu'Akerblad disait pour les runes du lion du Pirée nous pouvons le dire à notre tour pour cette intaille. C'est probablement quelqu'un de ces Nordlænder qui l'a portée sur les bords de l'Euphrate. M. G. Schlumberger, dans une étude sur les bulles des hauts fonctionnaires de l'armée byzantine, cite un passage de Scylitzès où il est dit que Monomaque chargea l'acolyte Michel d'aller rallier les Francs et les Varègues dispersés en Ibérie et en Chaldée et de s'opposer, à leur tête, aux invasions des Turcs. C'est un chef varègue, Girgir, que la Saga donne pour inséparable compagnon au prince norvégien Harald, chargé par George Maniak, le vainqueur d'Edeyle, de combattre les Musulmans[1]. Tous ces faits se passaient au XIe siècle. Or, à cette époque, on se servait encore de caractères runiques dans les pays scandinaves, c'est du moins l'opinion de M. Worsaœ. Quoi qu'il en soit et quelqu'avis que l'on adopte sur l'âge et la provenance de cette amulette, il n'en est pas moins intéressant d'avoir retrouvé une inscription runique dans un lot de monnaies syriennes apportées à Constantinople par un paysan des environs de Diarbékir, et c'est ce fait que j'ai cru utile de signaler à la Compagnie. »

M. Read présente une hache en pierre trouvée à Champigny-sur-Marne (Seine).

1. Vasilievsky, les *Varègues de Constantinople,* ouvrage cité par M. Alfr. Maury : *La vieille civilisation scandinave* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 septembre 1880, p. 270.)

M. Voulot, associé correspondant à Épinal, présente des observations sur un des monuments de Luxeuil publiés par M. Desjardins (sous le n° 15). Un buste est figuré au-dessus de la légende D·OXTAIAE·M. — Rapprochant cette représentation d'une statuette récemment trouvée dans les Vosges et dont il communique le croquis, M. Voulot pense que la chevelure y est formée de serpents et que c'est une figure de la déesse Hygie.

M. Gaidoz et M. Mowat font remarquer que les stèles funéraires, comme c'est le cas du monument de Luxeuil, représentent les portraits des défunts et non des images de divinités.

M. Voulot communique aussi les photographies de divers monuments dont il doit le lendemain entretenir le Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne.

M. Mowat présente une petite plaque de bronze épigraphique qu'il est autorisé à communiquer et qui a été acquise à Rome par M. Auguste Dutuit. Il déchiffre de la manière suivante l'inscription qui y est gravée au burin :

ORCEVIAMMERI
NATIONV·IRATIA
FORTVNA·DIOVO·FILLI
PRIMO·ƆENIA
DONOM·DEDI

Les trois premières lignes sont mutilées à leur extrémité. Bien que ce texte se laisse déchiffrer sans grande difficulté, il renferme des parties dont l'interprétation paraît obscure. L'aspect matériel de la gravure et de la patine semble militer en faveur de l'authenticité de ce petit monument dont le contexte ne laisse pas que d'étonner.

M. Mowat présente aussi le plan des fouilles exécutées à Beauclair (Puy-de-Dôme) par M. Ambroise Tardieu. Cet

archéologue a mis à découvert les substructions de maisons romaines, d'une habitation ornée de peintures murales, d'un aqueduc souterrain, d'un édifice circulaire en forme d'amphithéâtre. Parmi les objets exhumés des fouilles, on remarque des vases de terre à couverte rouge, une fiole à parfums, une clef de fer, un bracelet de stéatite.

M. Charles Robert communique deux inscriptions latines qui lui ont été envoyées, la première par M. Philibert Lalande, secrétaire général de la Société archéologique de la Corrèze, qui la tenait de M. l'abbé La Bouille, conservateur du Musée archéologique fondé au Kef, l'autre par M. René Cagnat, le jeune savant chargé par le gouvernement d'une mission archéologique dans l'ancienne Numidie.

N° 1.

HAVE
D M S
FELICI
TASFELI
CISVIXIT
ANNIS
XII
H·E·S

Have! D(iis) m(anibus) s(acrum). Felicitas Felicis (*serva*[1]) *vixit annis duodecim. H(ic) e(st) s(ita).*

Cippe pyramidal, d'environ 1 mètre de haut, découvert dans les travaux exécutés par le génie militaire au Kef, *Sicca Veneria*, seconde station, d'après l'itinéraire d'Antonin, entre Thagaste et Carthage[2].

Un tombeau d'enfant, en forme de nacelle, placé au pied du cippe, contenait des os incinérés, sans doute ceux de la jeune esclave de Felix. M. l'abbé La Bouille a minutieuse-

1. *Serva* est préférable à *uxor*, à cause de l'âge de la défunte, et à *filia*, parce que le signe de filiation n'est pas exprimé.

2. Ed. Parthey et Pinder, p. 20.

ment rappelé les circonstances de la découverte dans la note qui accompagne son fac-similé du texte ; mais la première lettre du mot *Have* pouvant être prise pour un η majuscule et la seconde pour un λ, il a cru que toute la première ligne était grecque.

N° 2.

D N
FLAVIOIV
LIOCRIS
PONOBILI
SS///MOCA
ES///
XXVIII

D(omino) n(ostro) Flavio Iulio Crispo nobiliss[i]mo Caes[ari] . . . . . . *XXVIII.*

Cette pierre, de 0^m70 de haut sur 0^m22 de large, et dont les lettres ont 0^m04 de hauteur, a été rencontrée au bord d'une chaussée romaine entre Zaghouan et Aïn Medeker, à huit kilomètres environ avant cette dernière ville ; elle appartient à la voie qui menait de Tuburbo majus à Mediocera. M. Cagnat a reconnu que le chiffre, qui figure au bas de ce milliaire, n'est pas tout à fait d'accord avec les indications de la table de Peutinger ; il se propose, à son retour, d'examiner cette question.

Séance du 19 Avril.

Présidence de M. G. Demay, 2e vice-président.

Ouvrages offerts :

Atti della R. Accademia dei Lincei, 3e série, t. VI, fasc. 9, in-4°.

Bullettino di archeològia cristiana, 3e série, 6e année, in-8°.

Congrès archéologique de France, XLVIIe session, in-8°.

Proceedings of the royal Society of Edimburgh, 1880-1881, in-8°.

Revue africaine, n° 150, in-8°.

Grellet-Balguerie (Ch.). *Histoire de Clovis III, nouveau roi de France* (672-678). Orléans, 1881, in-8°.

Julien-Laferrière (l'abbé). L'art en Saintonge et en Aunis, t. I, n° 8. Toulouse, 1881, in-4°.

Schlumberger (Gustave). *Eloge de M. de Saulcy*. Genève, Fick, 1881, in-8°.

Travaux.

Le président annonce la mort de M. Cocheris, membre honoraire, rappelle les travaux de ce confrère et exprime des regrets auxquels la Compagnie s'associe.

M. Bertrand lit un rapport au nom de la Commission désignée pour présenter des conclusions sur la candidature de M. Pitre de l'Isle. On passe au vote, et M. Pitre de l'Isle ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, le président le proclame associé correspondant national à Nantes.

M. Schlumberger donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée par M. Engel, associé correspondant, dans laquelle celui-ci présente des arguments en faveur des monnaies grecques en fer dont il a été parlé dans une séance précédente; il les considère comme des pièces de nécessité. M. Rayet maintient que les deux pièces déposées sur le bureau doivent être des âmes de monnaies fourrées.

M. Julien Sacaze donne lecture, au nom de M. Morel, associé correspondant à Saint-Gaudens, d'une note relative à une agrafe en bronze, trouvée dans une sépulture barbare près de Tarantaise, et communiquée à la Compagnie par M. J. Quicherat (4° trimestre de 1878). M. Morel reconnaît dans la figure un saint Jean-Baptiste et regarde la légende comme une acclamation chrétienne.

M. Ed. Aubert lit un mémoire sur des sculptures dont il a relevé les dessins dans l'église de Saint-Hilaire-le-Grand, à Poitiers. — La Société décide qu'elle entendra une seconde lecture de ce travail.

M. Buhot de Kersers, associé correspondant à Bourges, signale une inscription récemment découverte dans cette ville, dans la base de l'ancienne enceinte romaine, rue Coursalon. Elle porte d'après lui et M. le vicomte de La Guère :

CAESARI·GER
MANICI AVG
P.P.ETETNOSO
ANAVVSATTICI LIB
V·S·L·M

M. le comte Riant a la parole pour lire la note suivante :

« Il y a quelque temps, mon ami M. Augustin Chassaing, juge au tribunal du Puy et associé correspondant des Antiquaires, attira mon attention sur une lettre intéressante qu'il avait trouvée dans le manuscrit 12663 du fonds latin de la Bibliothèque nationale.

« Ce manuscrit fait partie d'une collection considérable de documents épistolaires et autres, formée au siècle dernier par les Bénédictins pour l'histoire de divers monastères de leur ordre, et reliée en 47 volumes (nos 12658-12704 du fonds latin). Il contient toutes les pièces relatives aux monastères de Saint-Pierre de Gand, Blangy-en-Ternois, Biesle, Boberis, Bonneval-en-Rouergue, Boscandon, Brantôme, Conques, Breteuil, Bourbourg, Boisgrolland, Bourgueil, Buzay, Saint-Sulpice de Rennes. La lettre en question, très longue (7 p. in-fol.) et très curieuse, est adressée, le 19 avril 1704, par Dom Claude Berras, originaire d'Auvergne et moine bénédictin de Saint-Michel-en-l'Herm, à Mabillon, qui l'avait chargé d'une sorte de mission littéraire en Auvergne.

« Voici le passage de cette lettre qui se rapporte plus spécialement à mes travaux ordinaires :

« F. 756. « ... J'ay aussi appris de mon père qu'à trois
« lieues d'Aurillac, le seigneur de Tournemire, ancienne
« maison dont sont sorties mes deux ayeules paternelle et
« maternelle, lui avoit montré un vieux manuscrit, dans
« lequel il avoit conté jusqu'à trois cent feuillets de parche-
« min, contenant une histoire de la Guerre sainte du tems
« d'Urbain II, *composée en latin par un moine de l'abbaye*
« *d'Aurillac*, qui suivit Rigald de Tournemire, qui apporta
« de Jérusalem une sainte épine, qu'on voit encore aujour-
« d'huy et ensanglantée les vendredis saints, enchassée dans
« une pierre précieuse, au pied d'une ancienne croix, où le
« nom et les armes de ce Rigald sont gravés. Tous les gen-
« tils hommes du païs assistent à une procession solennelle
« qu'on fait tous les vendredis saints, portant sur leurs habits
« une croix de drap rouge en mémoire de la croisade. Nous
« avons même dans notre communauté un religieux du païs
« qui recouvra à l'âge de sept ou huit ans la vûë en se fai-
« sant appliquer ce jour-là la pierre précieuse, où est
« enchassée la sainte Épine, sur l'œil gauche dont il voit
« parfaitement bien depuis. Mon père m'a dit que cette
« maison ayant eu des affaires on ne sçavoit [ce] qu'étoient
« devenus les papiers, mais j'ay appris qu'on pourroit appa-
« remment trouver ce manuscrit chez quelqu'un des gen-
« tilshommes conseigneurs aujourd'huy de Tournemire. Le
« temps ne me permit pas... »

« Cette lettre relatait trois points intéressants :

« 1° L'existence, vers 1704, à Tournemire, près d'Aurillac, d'une relique rapportée d'Orient.

« 2° La coutume extraordinaire d'une procession où la noblesse du pays revêtait encore à cette époque les insignes de la croisade.

« 3° Enfin la conservation jusqu'à cette date d'un récit de la 5° croisade, rédigé par un témoin oculaire et, sinon d'une importance, au moins d'une étendue exceptionnelle.

« Il n'était point difficile de vérifier si ces trois assertions se trouvaient encore exactes au bout de près de deux siècles. Des renseignements que j'ai reçus il résulte que, si la relique existe encore et aussi en partie le reliquaire, la tradition

locale n'a conservé aucun souvenir de cette procession, commémoration singulière du concile de Clermont.

« Le reliquaire, conservé aujourd'hui dans l'église paroissiale de Tournemire[1], n'a plus de la croix que le pied d'argent quadrilobé qui contient la relique, épine de 0m03 de longueur; elle est enfermée entre deux pierres blanchâtres de la grosseur d'un œuf de pigeon et qui paraissent être, soit des morceaux de quartz blanc taillés en cabochon, soit peut-être des opales altérées.

« Autour de ces deux pierres, qui chacune ornent l'une des faces opposées du reliquaire, étaient disposées quatre pierres, huit en tout, dont il ne reste plus que sept : d'un côté une améthyste, un rubis et une opale ; de l'autre trois améthystes et un rubis. Aucun ornement, aucune inscription ne décorent l'objet, dont il est difficile de déterminer l'âge. On ignore également à quelle époque a disparu la croix dont il formait le pied. L'exactitude de Dom Berras à l'endroit de l'une des trois assertions contenues dans sa lettre devait m'encourager à pousser plus loin mes investigations au sujet de la dernière et de la plus importante : l'existence du manuscrit de trois cents feuillets de vélin.

« Il ne pouvait s'agir, en effet, d'une copie de quelques-uns des textes déjà connus de la première croisade. D'abord aucun d'eux, sauf Albert d'Aix, n'a une étendue qui réponde à ce chiffre de 300 feuillets ; aucun d'ailleurs de ceux qui ne portent pas encore de nom d'auteur n'a été rédigé par un moine auvergnat ; aucun enfin ne fait mention de Gérald de Tournemire, personnage tout à fait nouveau dans l'histoire de la première croisade. Il y avait donc là un document de premier ordre à retrouver[2], et comme il ne semblait point, au premier abord, que depuis 1704 le manuscrit eût pu être exposé, dans ces montagnes reculées, à de grandes chances de destruction, j'ai nourri quelque temps l'espoir très vif de le rendre à la lumière.

« La maison de Tournemire était représentée, à la fin du

1. Canton de Saint-Cernin, arrond. d'Aurillac (Cantal).

2. Ce devait être un récit de translation du genre de ceux que j'ai étudiés ailleurs (*Exuviæ C.P.*, I, p. lxxj et s.).

XVIIIe siècle, par plusieurs gentilshommes appartenant à la branche cadette de cette famille, la branche aînée s'étant éteinte dès le XVe siècle et le château de Tournemire lui-même ayant cessé d'être habité en 1543[1].

« Mais, comme Dom Berras laissait entendre que, de son temps, le manuscrit avait déjà quitté Tournemire pour passer aux mains de l'un des coseigneurs de ce fief, c'était évidemment chez les représentants de ces derniers qu'il convenait de le chercher. Or, dans le territoire de la paroisse de Tournemire se dresse encore, sur une aire élevée, le château d'Anjouy, construction du XVe siècle, parfaitement conservée et habitée par le petit-fils de l'un des coseigneurs de Tournemire, le marquis de Léotoing d'Anjouy, qui compte dans son ascendance plusieurs alliances avec la maison de Tournemire. Le château d'Anjouy possède encore toutes ses archives que la Révolution a respectées : c'est là que j'eus un moment l'espoir de retrouver le précieux manuscrit.

« Autorisé par le marquis, gentilhomme aussi courtois que lettré, mon ami et confrère, M. Ulysse Robert, s'est rendu cet hiver à Anjouy : il y a trouvé un nombre relativement considérable de manuscrits dont il a fait le récolement. Malheureusement ce n'étaient que des chartriers et terriers locaux, quelques-uns fort anciens ; mais le manuscrit du moine d'Aurillac ne s'est point retrouvé parmi eux, ni en original, ni en copie moderne.

« Je n'ai pas besoin de dire qu'il manque également dans les dépôts publics du département du Cantal.

« J'ai voulu cependant lui consacrer la petite note que je viens d'avoir l'honneur de vous lire, pour attirer sur cette recherche intéressante l'attention de nos correspondants de province. Si le manuscrit n'a pas été détruit, il se trouve dans quelqu'une des bibliothèques ou archives privées de l'Auvergne, où les dépôts de ce genre sont assez nombreux, et, pour la plupart, inexplorés. »

1. Deribier du Châtelet, *Dict. hist. du Cantal* (Aurillac, 1869, in-8°), V, 453, 463 ; Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, VI, 374, 376.

M. Riant signale ensuite en ces termes une peinture sur toile de la fin du XIVe siècle, relative à sainte Brigitte :

« On sait que sainte Brigitte de Suède, l'illustre auteur des *Révélations*, mourut à Rome le 23 juillet 1373, au retour de son pèlerinage en terre sainte.

« La maison où elle rendit le dernier soupir, et qui est située en face du palais Farnèse, fut convertie en un monastère longtemps occupé par les religieuses de son ordre[1] et que l'on se plut à orner de reliques de la sainte, d'objets lui ayant appartenu, d'inscriptions peintes ou gravées en son honneur, enfin de tableaux la représentant.

« Le plus ancien de ces tableaux était une toile de la fin du XIVe siècle, qui ornait un autel dressé dans la chambre même où la tradition place la mort de sainte Brigitte et qui est transformée en chapelle.

« Cette toile avait été vue et décrite en 1862 par le professeur danois Martin Hammerich, frère de Frederik Hammerich, le dernier biographe de la sainte. Le tableau, assez avarié et placé dans un endroit peu éclairé, avait même été photographié, et Frederik Hammerich avait fait faire, d'après cette photographie, le portrait de fantaisie qui figure en tête de la *Vie de sainte Brigitte*[2].

« En 1868, le tableau n'était plus à Rome : une demande de copie que j'en avais faite n'aboutit qu'à l'envoi de la reproduction d'une toile du XVIIe siècle, qui orne une autre des pièces de la maison, et qui représente la sainte, une plume à la main, recevant du Christ, placé dans les nuages, le rouleau des *Révélations*.

« Ce n'est que tout récemment et après d'assez longues recherches que j'ai appris ce qu'était devenue la toile du XIVe siècle : elle a été transportée en Amérique, dans l'État d'Indiana, où elle constitue l'un des principaux ornements de la magnifique Université de Notre-Dame. Le tableau a malheureusement souffert du voyage : on a dû le faire res-

1. En 1864 il fut attribué par Pie IX à la congrégation française de Sainte-Croix du Mans.

2. *Den Hellige Birgitta og Kirken i Norden* (Kjœbenhavn, 1863, in-12).

taurer par un artiste de Chicago ; et si cette restauration a eu l'avantage de rendre intelligible le bas de la toile, qui auparavant était complètement indistinct, elle a évidemment, d'autre part, altéré considérablement la partie supérieure qui contient les têtes des personnages.

« Cependant, grâce à l'emploi simultané de deux photographies[1], assez médiocres d'ailleurs, exécutées l'une à Rome en 1862 avant la restauration — c'est celle dont je viens de parler plus haut, — l'autre en Amérique tout récemment, j'ai pu faire exécuter le croquis que j'offre à la Compagnie et qui me paraît reproduire assez fidèlement ce que devaient être originairement les traits les plus importants du dessin.

« La toile a $0^{m}625$ de hauteur sur $1^{m}56$ de longueur. Au centre la Vierge, assise sur un trône de forme semi-circulaire, tient l'enfant Jésus ; à droite et à gauche on remarque deux anges nus sur le dossier du trône.

« A droite de la Vierge sont agenouillées deux femmes nimbées, portant le voile à bande cruciforme des Brigittines ; la plus rapprochée tient de la main gauche une branche de lys fleurie et de la droite un livre ; la plus éloignée tient le lys de la main gauche et de la droite un calice.

« A gauche de la Vierge, et également agenouillés, sont deux princes, couronnés de couronnes royales et nimbés ; le plus rapproché, qui paraît un vieillard, porte sur son manteau un grand collier sans insigne ; sa main droite tient un sceptre dressé, terminé par un ornement trifolié, sa main gauche une épée nue également dressée. Le second prince a la figure jeune ; son cou découvert est orné d'un collier de trèfles ; sa main droite tient un livre et la gauche une épée la pointe en bas.

« Le fond de la toile est orné de rinceaux assez peu distincts.

« L'interprétation de ce tableau est très difficile : d'un âge très voisin de celui de la sainte, nous en a-t-il conservé

1. Je dois la première à M. le prof. Martin Hammerich, d'Iselmgen, Vordniyborg (Danemark), qui l'avait fait faire à Rome, chez Huswergh, et la seconde à la libéralité du révérend recteur de l'Université de Notre-Dame.



les traits, reproduits de souvenir ou d'après quelque esquisse, après sa canonisation, 1391, date avant laquelle on n'aurait pu la représenter nimbée ? C'était l'opinion de Hammerich, qui, comme je l'ai dit plus haut, a emprunté à l'une des figures de gauche, celle qui est la plus rapprochée de la Vierge, les traits dont il a composé le portrait de fantaisie qui orne son livre ; il voyait dans la seconde brigittine le portrait de sainte Catherine, fille de sainte Brigitte. Mais il faut avouer que le mérite de Hammerich comme critique d'art n'était point au niveau de son remarquable talent d'historien ; ainsi, dans les deux princes portant épée qui remplissent la partie gauche du tableau, il voyait un second portrait de sainte Brigitte et de sa fille, représentées avant leur entrée en religion et dans tout l'éclat de leur parure mondaine[1].

« M. Klemming, directeur de la bibliothèque royale de Stockholm, qui a fait de la biographie et des œuvres de la sainte l'étude de sa vie tout entière, n'accepte pas l'attribution de Hammerich, même pour la figure de gauche. Il trouve celle-ci trop grasse, eu égard à la description que les contemporains de sainte Brigitte nous ont laissée de l'état de maigreur où l'avaient réduite l'âge, les austérités et les fatigues de ses voyages. Suivant lui, et je suis porté à me ranger à son opinion, les deux femmes agenouillées ont bien la prétention de représenter sainte Brigitte et sa fille, sainte Catherine, revêtues du costume brigittin, mais ne sont aucunement des *portraits* de ces deux saintes. Je dois dire qu'il reste, même en se réduisant à cette hypothèse facile, un doute à résoudre : les deux figures, celle de la mère comme celle de la fille, sont nimbées. Or le culte de sainte Catherine n'a été autorisé qu'en 1482[2], ce qui placerait à une date bien récente la confection du tableau, qui paraît

1. « Paa begge sider Billeder af H. Birgitta og Katharina, to Billeder af hoer, « del ene i fyrstelig Dragt, det andet i en Paaklœdning, som er en Mellemting af « Enkens og Nonnens » (Fr. Hammerich, *D. hell. Birgitta*, p. j); cette assertion inexacte est répétée avec détails, p. 162-163.

2. Par Sixte IV, le 16 août 1482 : ce culte ne fut jamais que local. Il n'y eut pas de canonisation solennelle.

bien remonter au plus tard à la fin du XIVe siècle. On ne peut guère répondre à cette objection qu'en supposant que le peintre, anticipant sur les décisions de l'Église, aura nimbé d'avance la figure de sainte Catherine.

« Quant aux deux princes qui occupent la gauche du tableau, j'avoue que ni M. Klemming, ni moi, n'en avons trouvé une identification acceptable. Sont-ce des rois suédois? Mais il n'y a parmi ceux-ci qu'un seul monarque qui soit honoré comme saint, saint Éric, et non point deux! Sont-ce deux saints rois particulièrement honorés par les Brigittines? leur liturgie particulière laisse dans le vague à cet égard. Même hésitation si l'on songe à quelque roi presque contemporain, comme saint Louis. Le moins déraisonnable serait d'y voir Ulf Gudmaison, le mari de la sainte, et son fils Karl Ulfsson; mais, si grands seigneurs qu'ils fussent, aucun d'eux ne pouvait prétendre, ni à la couronne fermée, ni surtout au nimbe.

« Je laisse donc ce petit problème sans le résoudre, me contentant de vous avoir signalé cette antique et curieuse toile, et d'avoir rassuré sur son sort actuel ceux qui l'avaient vue autrefois à Rome et qui en déploraient la perte. »

M. Guillaume présente un fragment de table iliaque trouvé par M. Thierry dans ses fouilles autour du temple d'Hercule vainqueur, à Tivoli. La Société prie M. Rayet de vouloir bien donner une note détaillée sur la série des monuments à laquelle ce marbre se rattache. Cette note sera publiée, ainsi qu'une reproduction du fragment présenté par M. Guillaume.

Séance du 3 Mai.

Présidence de M. G. Perrot, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, 121e livr., in-8°.

Chronique de Jean Le Fevre, seigneur de Saint-Remy, t. II, in-4°.
Chronique normande du XIV° siècle. Paris, Renouard, in-8°.
Collections de M. le baron J. de Baye, in-8°.
Les Etablissements de saint Louis, t. II. Paris, Renouard, in-8°.
Revue de l'art chrétien, XXV° année, 2° livr., in-8°.
Perrot (G.) et Chipiez (Ch.). *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. I. Paris, Hachette, in-8°.

Correspondance.

M. A. de Barthélemy, membre résidant, demande à passer dans la classe des membres honoraires. Le président désigne MM. Michelant, Saglio et Rey pour former la commission chargée de proposer des conclusions sur cette demande.

M. l'abbé Dehaisne, archiviste du département du Nord, présenté par MM. Michelant et Aubert, demande à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. Le président désigne MM. de Barthélemy, de Boislisle et d'Arbois de Jubainville pour former la commission chargée de présenter des conclusions sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. l'abbé Duchesne, au nom de la Commission chargée d'examiner les titres scientifiques de M. Martha, lit un rapport favorable. On passe au scrutin et M. Jules Martha, ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Dijon (Côte-d'Or).

Il est donné lecture d'un mémoire envoyé par M. le comte de Marsy, associé correspondant à Compiègne, sur la langue héraldique d'après les poèmes du moyen âge. La Société décide qu'on en entendra une seconde lecture.

M. Alex. Bertrand communique, au nom de M. Engel,

associé correspondant, en ce moment à Athènes, les estampages d'hiéroglyphes gravés sur les quatre faces d'un petit obélisque en grès rouge trouvé, dit-on, en 1879 dans un lac des environs de Bogota (Colombie) par M. Ed. du Closel, alors chancelier du consulat de France dans cette ville. Il résulte de l'avis de M. Pierret, consulté par la Société, que ce monument est l'œuvre d'un faussaire qui a copié d'une manière assez maladroite et ignorante quelques fragments d'un obélisque au nom de Thoutmès III.

M. Mazard, associé correspondant à Neuilly, fait passer sous les yeux de la Société des fragments céramiques que le R. P. de la Croix a eu l'obligeance de lui envoyer en communication.

Ces fragments, trouvés avec beaucoup d'autres poteries dans les substructions que le P. de la Croix a fouillées dans la vallée de la Vonne, sont extrêmement curieux comme spécimens d'un genre de fabrication céramique dont M. Mazard n'a pas encore vu d'exemples. Ils dénotent par leur épaisseur (0m01 à 0m02), par leur pâte feuilletée, mal épurée, semée de grains de quartz, une fabrication grossière, tandis que la dureté de la terre, qui résiste à la rayure par la pointe de métal, indique qu'ils ont été soumis à un degré de cuisson bien supérieur à celui qu'ont en général éprouvé les poteries antiques. La forme commune des vases devait être celle de grandes écuelles ou larges plats creux reposant sur une base circulaire peu saillante et couronnés d'un rebord extérieur à gorge. C'est le type que reproduit la moitié d'une pièce qui a pu être reconstituée et qui mesure au moins 0m30 de diamètre.

La pâte est rougeâtre ; mais, tandis que la surface extérieure a tout au plus reçu un rude polissage, la surface interne, particularité tout à fait nouvelle, est revêtue d'une véritable couverte en *verre*. Il ne s'agit pas ici d'un simple vernissage qui, entrant en fusion à un feu modéré par l'action de l'oxyde de plomb introduit comme fondant, reste toujours extrêmement mince, mais d'une plaque de verre garnissant tout l'intérieur du vase sous une épaisseur variable,

la matière en fusion ayant évidemment flué vers le fond des récipients. Cette épaisseur est toujours très appréciable et va en certaines places jusqu'à 0m01.

Ces poteries ont donc reçu deux cuissons à un calorique élevé, la première pour la pâte et la seconde pour la vitrification ; et on ne se rend pas bien compte comment on a pu développer à l'intérieur des pièces un feu assez intense pour transformer la couverte vitrifiable en un verre de 0m01 d'épaisseur.

L'inégalité d'épaisseur de cette couverte interne peut être attribuée à un défaut de fabrication ; mais le fait de sa transformation en véritable verre est intentionnel, cela n'est pas contestable, et constitue un procédé céramique certainement très original.

Cette calotte de verre s'applique sur la terre sans la pénétrer ; elle est colorée par des oxydes métalliques en vert foncé, en lie de vin ; elle n'est pas opaque et laisse paraître les grains de quartz de la pâte, ce qui est d'un assez joli effet. Parfois elle est tout à fait translucide, de ton un peu verdâtre, ou fortement irisée et couverte de craquelures. Ce genre de poteries était-il fabriqué pour un emploi spécial ? aucun indice ne le démontre; le P. de la Croix en a recueilli 23 échantillons, il pense que cette céramique toute locale remonte à la fin du IVe siècle.

M. Mowat présente de la part de M. Perrot, président, des fragments de verres antiques recueillis dans les ruines de Dukle, l'ancienne Doclea, par M. Saski, lieutenant au 7e régiment de dragons, chargé de mission au Monténégro.

Cinq de ces fragments, en verre uni, ont fait partie d'un plateau mince de 0m30 de diamètre. Les treize autres fragments ont appartenu à un plateau de 0m32 de diamètre. Ils sont ornés de sujets divers exécutés par le procédé de la molette mobile, pour l'esquisse, combiné avec celui de la meule fixe, pour les massifs ombrés. Le nombre des fragments, représentant à peine les 2/3 de la surface primitive, est insuffisant pour la reconstitution complète de la scène, qui se divisait en plusieurs compartiments ou registres. On

y reconnaît quelques personnages à demi vêtus de peaux de bêtes, dans le costume traditionnel des pâtres, quelquefois attribué aux satyres. L'un d'eux est couronné d'un feuillage difficile à déterminer ; il tend de la main droite une large coupe, en calotte sphérique ; la forme rappelle celle de la fameuse coupe gravée de Podgoritza, à sujets bibliques, dont la première communication fut faite par M. Albert Dumont à la Société des Antiquaires[1] et qui appartient maintenant à M. Basilewski. En outre, il y a des personnages féminins drapés, des traces de quadrupèdes, des colonnettes à chapiteau, des indices de végétation caractérisant un tableau agreste. M. Mowat pense que les verres de Dukle doivent être classés à l'art païen ; ils paraissent d'une époque voisine de celle de la coupe de Podgoritza. Les sujets se rapportent à la représentation favorite des satyres et des nymphes ; ils peuvent, d'après une indication de M. Fr. Lenormant, être rapprochés des verres gravés antiques conservés dans le trésor de Saint-Marc de Venise ; sur l'un, on voit une ronde de bacchantes et de satyres, sur un autre une chasse à cheval, sur un troisième des lions affrontés.

Les fragments de Dukle sont, à raison de leur provenance, à mettre en rapport étroit avec la coupe de M. Basilewski, recueillie à Podgoritza qui n'est séparée de Dukle que par 4 ou 5 kilomètres. M. Mowat insiste sur la rareté et l'intérêt de ces monuments, et exprime le vœu qu'ils puissent prendre place dans les vitrines du Musée du Louvre.

M. J. de Laurière, associé correspondant à Angoulême, communique d'après un estampage l'inscription suivante, trouvée en Portugal, dans la province des Algarves, à Mertola, sur l'emplacement de l'ancienne *Myrtilis* ; il doit cet estampage à l'obligeance de M. Estacio da Veiga qui a fait la découverte de l'inscription dans les fouilles que cet archéologue exécute à Mertola.

1. *Bulletin* de 1873, p. 71. Voir le fac-similé publié par M. Edmond Le Blant, *Étude sur les sarcophages antiques de la ville d'Arles*, pl. XXXV, p. XXVIII.

(*Monogramme du Christ surmonté du* P *avec* α *et* ω.)

ANDREAS FAMVLVs
DEI PRINCEPS CAN
TORVM SACRoSAN
CTE AECLISIAE MIR
TILLIAE VIXIT
ANNOS XXXV
REQVIEVIT IN PA
CE SVB D TERTEO
KAL' APRILES
AERA DLX TRI
SIS

(*Croix latine avec* α *et* ω *sous les branches.*)

M. de Laurière attire l'attention de la Société sur l'intérêt de ce texte qui renferme le nom de la ville de *Myrtilis* mentionnée dans l'Itinéraire d'Antonin, et qui fait connaître un personnage du nom d'ANDREAS, remplissant à l'église de Mertola les fonctions de *princeps cantorum*, c'est-à-dire de *magister*, de *dux*, de *primicerius scholae cantorum*, de maître, de chef, de *primicier* de l'*école* ou *collège des chantres*. M. de Laurière, à ce propos, donne quelques détails sur l'origine de l'institution des *chantres* aux premiers siècles de l'Église et rappelle plusieurs inscriptions citées par M. de Rossi, relatives à différents personnages loués pour le talent musical qu'ils ont développé dans la pompe des offices religieux. Mais l'inscription de Mertola révèle peut-être pour la première fois le nom d'un dignitaire dont les fonctions auraient été analogues à celles des *maîtres de chapelle* de nos jours.

M. de Boislisle commence la lecture d'un mémoire sur les collections de sculptures formées par Richelieu au Palais-Cardinal. — M. de Montaiglon fait remarquer le grand intérêt des documents recueillis par M. de Boislisle, principalement pour la recherche de l'origine de quelques monuments conservés dans les musées nationaux.

Au sujet des indications fournies par ce travail sur l'histoire de quelques monuments du Louvre, M. Courajod demande la parole et s'exprime en ces termes :

I. « A la fin du XVI[e] siècle, chez quelques princes ou grands seigneurs, il était déjà d'usage de former des suites de statuettes de Jean de Bologne. Le fait est constaté dans une lettre écrite en 1581 à un duc d'Urbin par Simon Fortuna, agent de ce prince et chargé par lui d'acquérir des objets d'art. Cette lettre a été publiée dans le *Cabinet de l'amateur*, t. IV, p. 521 à 529. Le témoignage de Fortuna est confirmé par Baldinucci dans les biographies de Jean de Bologne, d'Antonio et de Francesco Susini, élèves du maître et vulgarisateurs de ses œuvres (*Notizie de' professori del disegno*, Milan, 1811, t. VIII, p. 152-153 ; t. X, p. 468 et 478). Il résulte du texte communiqué par M. de Boislisle que Richelieu appréciait hautement les charmantes statuettes et réductions de statues du grand artiste et était parvenu à composer une collection très complète de ces petits ouvrages de bronze. Il est curieux de rapprocher la liste des statuettes ayant appartenu à Richelieu de la liste des statuettes signalées et recommandées au duc d'Urbin en 1581, et de la liste donnée par Baldinucci (loc. cit.). Cette comparaison sera utile pour les attributions raisonnées de quelques-unes de ces sculptures. Un grand nombre de statuettes de Jean de Bologne figuraient dans les armoires de l'ancien garde-meuble des rois de France et sont décrites dans les inventaires des bronzes de ce dépôt, de 1684 à 1791. On en retrouve encore quelques-unes au Musée du Louvre. Ces pièces portent toutes des numéros de renvoi au dernier inventaire imprimé de 1791, qui n'était d'ailleurs sur bien des points que la reproduction de l'inventaire manuscrit de 1788. Ces numéros sont profondément gravés au burin dans le bronze. Il y aurait peut-être lieu de penser que certaines statuettes de Jean de Bologne, aujourd'hui au Louvre, proviennent de Richelieu et ont fait antérieurement partie de ses collections. La célèbre garniture d'autel qu'on appelait la *Chapelle de Richelieu*, donnée à Louis XIII par son ministre en 1636, était conservée dans le même dépôt et dans les

mêmes armoires. Cependant, comme aucune des figurines du Louvre n'existe à l'état d'épreuve unique, nous nous bornons à signaler la vraisemblance de cette identification sans pouvoir rien affirmer. Toutes les grandes collections de l'Europe, celles surtout dont l'origine remonte au XVI[e] siècle, exposent de nombreuses statuettes de Jean de Bologne et ont dû en posséder jadis la suite complète. Je citerai avant tout les pièces du Musée national du Bargello, à Florence, et de quelques salles du Musée des Offices et du palais Pitti. Les plus riches des collections publiques en petits ouvrages de Jean de Bologne sont celles de l'*Ambraser Sammlung* et du château impérial de Vienne, aujourd'hui réunies dans le Palais du Belvédère inférieur en attendant la splendide installation du *Ring*.

« Voici l'indication de quelques-unes des statuettes de bronze contenues dans un inventaire du garde-meuble des rois de France antérieur à 1684 et qui désignent peut-être des œuvres attribuables à Jean de Bologne et provenant du cardinal de Richelieu. La présence de certains doubles dans cet inventaire s'expliquerait naturellement par la fusion de deux collections.

« ....

5. — Un group de deux figures de bronze représentant Hercules qui enleve Desjanire, hault d'un pied dix pouces.

7. — Un autre group d'un Hercules qui emporte un sanglier sur ses épaules, de quinze pouces de hault.

8. — Une figure de bronze d'une femme nue assise qui tient d'une main une esquierre et un compas et de l'autre une regle, de quinze pouces de hault.

9. — Un Hercules aussy de bronze couvert d'une peau de lion qui porte deux colonnes, hault, avec les colonnes, de seize pouces.

10. — Un group d'un centaure qui enleve une femme, hault de treize pouces...

13. — Un group d'un Hercules qui dompte le Cerbere, hault de treize pouces...

15. — Une figure d'un Attelas qui porte le monde, hault de seize pouces...

16. — Un group d'un Hercules qui arrête un cerf par le bois, hault de quatorze pouces...

18. — Un group d'un Hercules qui tue un lion, hault de treize pouces.

19. — Un group d'un combat d'un taureau avec un lion, hault de huit pouces...

32. — Un group de deux hommes et une femme qui est élevée par un des deux hommes.

33. — Un group de deux figures qui représente un Hercules avec sa massue terrassant un Centaure.

34. — Un autre group de deux figures qui représente un Hercules frapant sur l'hydre qu'il tient par la queue.

35. — Une figure de femme toutte nüe qui sort du bain et qui s'essuie...

37. — Un autre group de deux figures qui représente une femme toutte nüe, couchée sur un drap, regardée par un satyre...

50. — Un autre group d'un Hercules qui assomme un dragon qu'il arreste par le col, de sa main gauche, hault de quinze à seize pouces environ...

55. — Un combat d'Hercules avec le Centaure, hault avec son pied d'estal de vingt deux pouces.

56. — L'enlevement d'une femme par un Centaure avec son pied d'estal de bois, hault de vingt-deux pouces...

58. — Hercules qui combat un dragon, sans pied d'estal, hault de dix-sept pouces...

65. — Une figure de femme toutte nüe, assize, avec une regle, une esquaire et un compas représentant l'Architecture, haulte de treize pouces.

66. — Une autre figure de femme toutte nüe, debout, appuyée sur une regle et une esquaire, haulte de treize pouces et demi...

82. — Un group d'une figure de femme toutte nüe, couchée, dormant et d'un satyre aussi tout nud qui la regarde, de sept pouces et demy de hault.

149. — Un group d'une figure d'Hercules qui déchire un lyon de neuf pouces de hault.

150. — Un group d'un combat de lyon à cheval, hault de neuf pouces.

151. — Un autre group du combat du taureau et du lyon de huit pouces...

... Fait et arresté le 20e mars 1684.

Du Metz.

II. « Le buste de Jean de Bologne indiqué comme ayant appartenu à Richelieu est aujourd'hui au Musée du Louvre.

C'est le n° 68 du catalogue de la sculpture de la Renaissance. Exposé dans la salle des Anguier, attribué à Francheville, il est ainsi décrit, sans autre indication de provenance que celle des Petits-Augustins : « Jean de Bologne : le front est « très dégarni de cheveux, la barbe longue retombe sur la « poitrine. Buste. Hauteur, 0m700. La tête est de bronze, le « corps d'albâtre. Le piédouche de marbre porte le nom « gravé en creux, J. DE BOYLONGNE. »

« Lenoir nous a appris comment cette sculpture était entrée dans le Musée des Petits-Augustins. On lit dans le *Musée des monuments français*, t. VIII, p. 181, et dans le *Journal de Lenoir*, t. I, p. 190 : « N° 363, Jean de Bologne, « buste en bronze et marbre, acheté à M. Cailar, marchand « de tableaux. » Cailar et Lenoir ignoraient la provenance antérieure d'un monument recueilli par eux au milieu des ruines de la Révolution, ou tous deux, peut-être, s'ils la connaissaient, avaient intérêt à taire une origine qu'ils pouvaient croire compromettante. A qui n'a rien à redouter de la vérité il sera facile de suivre la piste de l'objet sous l'ancien régime. Ce monument, avant la Révolution, était placé au Palais-Royal et a été signalé dans le *Dictionnaire historique de la ville de Paris*, par Heurtaut et Magny, en 1779, t. III, p. 735. Le buste de Jean de Bologne, dans une galerie du palais du duc d'Orléans, faisait pendant à une Muse et se trouvait près du portrait peint de Louis de La Trémouille qui provenait de la fameuse galerie des hommes illustres[1]. Établir que ce monument a été au Palais-Royal pendant le

1. Voici, d'après Piganiol, *Description historique de la ville de Paris*, 1765, t. II, p. 220, et d'après le *Dictionnaire historique de la ville de Paris*, t. III, p. 734, ce qu'était cette galerie du Palais-Royal : « La galerie des hommes illustres régnoit le long de l'aile gauche de cette seconde cour. Ce grand et magnifique morceau avoit été décoré avec bien de la dépense et bien du soin ; mais, dans ces derniers temps, il avoit été si négligé qu'en 1727 on fut obligé de le détruire, et on a fait des appartements en sa place. Cette galerie étant de l'invention du cardinal de Richelieu qui fit lui-même le choix des héros qui y étoient peints, et qui ordonna qu'on les plaçât dans l'ordre où nous les avons vus. Ces portraits des illustres François, au nombre de vingt-cinq, avoient été peints par Philippe Champagne, Simon Vouet, Juste d'Egmont et Poërson. Chacun étoit accompagné de deux bustes de marbre blanc, dont la plupart étoient antiques, etc. »

XVIII[e] siècle, c'est démontrer que c'est bien celui qui provenait de Richelieu. En effet, tout le monde sait que le Palais-Royal, appelé d'abord palais Cardinal, fut donné par Richelieu à Louis XIII, et ensuite par Louis XIV à Philippe d'Orléans, qui le transmit à sa famille.

« Ce buste de Jean de Bologne, dont la provenance historique est déjà si honorable, possède au point de vue de l'art une origine plus glorieuse encore. L'œuvre est belle, vivante, magistrale. La physionomie du vieil artiste qui, par son influence, a retardé si longtemps la décadence en Italie, est rendue avec une noble simplicité. Cette simplicité n'était guère de mode à ce moment dans une école éprise d'un style grandiose au point de devenir brutale ou énervée par les raffinements d'une élégance pleine de prétention. De tous les imitateurs et continuateurs de Michel-Ange, je n'en connais pas beaucoup qui fussent capables à cette heure de modeler avec si peu d'emphase cette douce et large tête. On peut dire sans exagération que ce portrait est un chef-d'œuvre ; et, puisque nous savons, par le personnage qu'il représente, à quelle école et même à quel atelier il appartient, il paraît plus naturel de l'attribuer au maître qu'à un de ses élèves. A la suite de Lenoir[1], on l'a donné jusqu'à présent à Francheville, mais sans aucune espèce de vraisemblance et uniquement parce que Francheville a été en France le continuateur de Jean de Bologne, et qu'il est resté chez nous le plus connu de ses disciples. La manière sèche, étroite et maigre de Francheville, très facile à constater dans les œuvres si nombreuses que renferme le Musée du Louvre, proteste contre cette attribution. Il faudrait une preuve en due forme pour faire honneur de cette souple et libre sculpture à l'auteur du froid et prétentieux *Orphée*, du *David* distrait et pédant, des esclaves maniérés et tortillés du piédestal de la statue d'Henri IV. C'est donc au

1. *Musée des monuments français*, t. IV, p. 145 : « Le buste en marbre et en bronze numéroté 563 », dit Lenoir, « représente Jean de Bologne, sculpteur et architecte, né à Douai en 1524. Ce buste, que l'on croit être de Francheville, son élève, dont j'ai parlé plus haut, est fait de main de maître. La tête est noble et porte un grand caractère. »



Jean de Bologne

Sculpture attribuée pour la tête, qui est de bronze, à Jean de Bologne ou à Pietro Tacca (Provenant des collections du cardinal de Richelieu. — Musée du Louvre).

maître lui-même que tout d'abord nous attribuerions volontiers ce portrait d'une expression si calme et si sereine, d'une exécution si large et si sûre. Cependant, si cette proposition, dépourvue de garantie documentaire, n'était pas acceptée, désirant ne pas nous enfermer dans un cercle trop étroit et pour élargir le terrain sur lequel nous prétendons combattre, nous nommerions immédiatement Pietro Tacca, qui fut certainement le plus éminent des successeurs de l'artiste, celui qui conserva le mieux son noble style sans l'exagérer et qui sut prudemment rester jusqu'au bout en contact avec la nature. Jean de Bologne ou Pietro Tacca, voilà les seuls auteurs vraisemblables de cet ouvrage. Il faut tout au plus laisser à Francheville le mérite d'avoir sculpté le pourpoint de marbre qui soutient la tête de bronze et d'avoir peut-être apporté le bronze en France.

« Les portraits de Jean de Bologne sont fort rares. Baldinucci, *Notizie de' professori del disegno*, t. VIII, p. 152, n'en cite que deux. Ce sont deux tableaux dont l'un fait actuellement partie des collections du Musée du Louvre, n° 302 du catalogue de l'École italienne[1]. Les gravures qui découlent de ces peintures ne suffisent pas à nous transmettre une image absolument définitive de Jean de Bologne et ne nous donnent pas sa physionomie dans son extrême vieillesse. Le buste du Musée de la Renaissance au Louvre est donc d'une grande valeur. Rien de plus facile que d'expliquer pourquoi la France serait seule à posséder le portrait sculpté de cet artiste. On a vu ci-dessus le cas que Richelieu faisait des œuvres de Jean de Bologne et on sait qu'il possédait la série des statuettes dans son cabinet. De plus, l'attention de l'homme d'État avait été fatalement attirée sur le sculpteur par la politique elle-même. Depuis François Ier, c'était la noble manie des rois de France de s'adresser aux premiers sculpteurs de l'Italie pour leur demander des statues équestres. François Ier, après la mort de Léonard de Vinci, avait fait venir en France le meilleur statuaire

1. N° 307 du catalogue Villot.

de ses élèves, Rustici, qui fondit à Paris le *Cheval de bronze*[1]. Catherine de Médicis, sur le refus de Michel-Ange, avait commandé à Daniel de Volterre la statue de Henri II[2], dont le cheval fut plus tard utilisé dans le monument érigé à Louis XIII sur la place Royale[3]. Jean de Bologne avait été chargé de modeler et de fondre la statue de Henri IV[4], et, longtemps après la mort du modèle et du sculpteur, c'est sous Louis XIII que Richelieu avait vu ériger le monument sur le pont Neuf et avait concouru à sa décoration[5]. Richelieu avait donc toutes sortes de raisons pour apprécier avantageusement le talent de Jean de Bologne et les relations qu'il dut avoir à la cour de France avec les Francheville et les Bordoni, quand ceux-ci achevèrent à Paris l'œuvre commencée à Florence, lui procurèrent facilement les meilleures occasions de satisfaire son goût. Ce portrait de Jean de Bologne, dans les dernières années de sa longue vieillesse, étant vraisemblablement sorti d'Italie avec les élèves du sculpteur qui terminèrent et installèrent en France la statue de Henri IV, il est naturel de le retrouver quelques années plus tard à Paris dans les mains de l'amateur passionné qui eut, comme ministre, à employer précisément les disciples de Jean de Bologne, collaborateurs de ses derniers travaux.

1. Vasari, *Le Vite*, dernière édition, t. VI, p. 619. — Mis Léon de Laborde, *Comptes des Bâtiments du Roi*, t. II, p. 200, 201, 210, etc. — Baldinucci, *Notizie de' professori del disegno*, t. VI, p. 42. — *Revue universelle des arts*, t. III, p. 376.

2. Vasari, *Le Vite*, t. VII, p. 66 et 67.

3. *Notice sur l'ancienne statue équestre, ouvrage de Daniello Ricciarelli et de Biard le fils, élevée à Louis XIII en* 1639, par Anatole de Montaiglon. Paris, 1851, in-8°.

4. Baldinucci, *Notizie de' professori del disegno*, t. VIII, p. 144 et suiv.

5. On lit dans Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, t. I, p. 236, à propos de la statue de Henri IV sur le pont Neuf : « Le cardinal de Richelieu en 1635 fit garnir les faces de ce piédestal de cinq bas-reliefs de bronze qui, comme autant de tableaux, nous font voir les cinq principales conquêtes du grand roi, et qu'on regarde bien d'un autre œil que les captifs de Bourdon et de Franqueville ; ils furent distribués entre Boudin, Bourdon et Tremblay... C'est encore par l'ordre et les soins de ce premier ministre que cette figure équestre fut accompagnée au pourtour d'un quarré et massif de maçonnerie qui avance tout entier dans le canal de la rivière et dont les encoigneures sont faites en bossages rustiques. »

III. « Les bustes de Henri II, de Charles IX et de Henri III, mentionnés dans l'inventaire du cardinal de Richelieu, sont aujourd'hui au Louvre, après avoir figuré dans la Galerie d'Angoulême sous les nos 14, 25 et 26 du catalogue de Clarac; ils sont ainsi désignés dans la *Description des sculptures de la Renaissance* :

129. — Henri II, roi de France. — Il est couronné de lauriers, revêtu d'une cuirasse que recouvrent quelques plis d'un manteau fleurdelisé et porte sur la poitrine le collier de Saint-Michel. Buste d'albâtre. Hauteur, 0m770. On lit sur le piédouche : Henri II.

130. — Charles IX, roi de France. — Il est représenté à l'âge de dix-huit ans, les cheveux courts, sans barbe. Sa cuirasse est très richement ornée de rinceaux et traversée par le collier de Saint-Michel; le manteau est fleurdelisé. Buste d'albâtre, la tête de marbre. Hauteur, 0m770. On lit sur le piédouche : Carolus IX, 1568.

131. — Henri III, roi de France. — La tête est nue, la moustache est fine, la cuirasse est ornée, le manteau fleurdelisé, le collier de Saint-Michel traverse la poitrine. Buste d'albâtre. Hauteur, 0m770. On lit sur le piédouche : Henri III[1].

« Avant d'entrer au Louvre, ces trois bustes ont passé par le Musée des Petits-Augustins où ils portaient les nos 547, 548 et 549. Lenoir en parle ainsi dans le tome IV, p. 166, du *Musée des monuments français* : « Nous voyons sous les « nos 547, 548 et 549 les bustes en albâtre, sculptés par Ger- « main Pilon, de Henri II, de Charles IX et de Henri III. « J'ai acheté ces bustes précieux pour la vérité des têtes et la « recherche dans les draperies à un serrurier du village de « Monceaux qui les avait acquis au château de Rincy dont « ils ornaient le salon. » Plus tard et postérieurement à l'entrée de ces monuments au Louvre, Lenoir a inséré dans le tome VIII, p. 181 de son ouvrage, une note nouvelle sur ces bustes. Il dit, à propos de la répartition des objets qui avaient fait partie du Musée des Petits-Augustins : « Nos 547, « 548 et 549, Henri II, Charles IX, Henri III, bustes en « albâtre par Germain Pilon, achetés à M. Balleux, marbrier, « Montagne Sainte-Geneviève. » Mais il n'y a pas contradic-

1. Les trois bustes sont gravés dans le *Musée de sculpture* de Clarac.

tion entre les deux affirmations successives de Lenoir. Balleux n'a bien souvent été que l'intermédiaire de Lenoir et lui avançait les fonds nécessaires à certaines acquisitions. Par suite de cet expédient, dont il y a de nombreux exemples, Balleux pouvait être considéré, après remboursement et vis-à-vis de la comptabilité, comme le vendeur direct.

« L'indication de provenance fournie par Lenoir nous permettra d'établir que les trois bustes du Louvre sont bien ceux qui ont appartenu à Richelieu. Le serrurier de Monceaux, nous dit Lenoir, s'était procuré ces sculptures au château du Raincy. Avant la Révolution, le Raincy appartenait au duc d'Orléans; c'est donc dans les collections des princes de cette maison qu'il faut chercher les traces de nos bustes. La description du Palais-Royal, pendant la seconde moitié du XVIII[e] siècle, contenue dans le *Dictionnaire historique de la ville de Paris* (1779), satisfera du premier coup notre curiosité. On lit aux pages 735 et 736 du tome III que le portrait de Duguesclin, provenant de la galerie des hommes illustres, se trouvait placé entre les bustes de Henri II et de Charles IX, et le portrait du duc de Guise, François de Lorraine, de même provenance, entre les bustes de Henri III et de Caligula. Lors du dernier remaniement du Palais-Royal, sous Philippe-Égalité, les vieilles sculptures furent sans doute reléguées au château du Raincy comme trop encombrantes à Paris. C'est vraisemblablement à cette circonstance qu'elles doivent de n'avoir pas été comprises dans la vente des fameuses collections de la famille d'Orléans et de n'avoir pas passé en Angleterre[1].

« Les trois bustes conservés aujourd'hui au Louvre étaient certainement au nombre des plus beaux morceaux de sculpture possédés par l'illustre amateur à qui nos collections nationales doivent tant de chefs-d'œuvre. Ces portraits, nous l'avons dit, sont en deux pièces; les corps sont d'albâtre, les têtes de marbre blanc. Ils sont attribués à Germain

1. Sur la vente des collections du Palais-Royal, voyez le *Cabinet de l'amateur*, t. IV, p. 495 et suiv.; le *Trésor de la curiosité*, t. II, p. 147 et suiv. et le *Journal de Duvaux*, t. I, p. XIX et XXI.

Pilon, et cette attribution, pour être vraisemblable, n'en reste pas moins toujours à démontrer matériellement. Nous pouvons seulement constater dans quelles circonstances ces travaux d'art ont eu l'occasion de se produire. Il résulte de la comparaison des dimensions toutes égales entre elles, de l'examen des matières employées et qui sont identiques, du caractère uniforme des costumes d'apparat et de l'attitude officielle des effigies royales, que ces bustes ont été exécutés simultanément sur une même commande et qu'ils doivent avoir appartenu à la décoration de quelque palais. Aucun d'entre eux n'a d'existence indépendante et leur rapprochement actuel, dans le musée comme sur les catalogues, n'est pas fortuit. Ces sculptures n'ont jamais cessé de faire partie d'un groupe. Le groupe du Louvre n'est même pas isolé et se rattache à d'autres ouvrages. Une pièce connue partage avec ces monuments une origine commune. C'est le buste de bronze de Henri III, qui faisait autrefois partie de la collection Pourtalès. Il a été gravé dans la *Gazette des Beaux-Arts*, tome XVIII, 1re période, page 382, et il est nécessairement l'œuvre de l'artiste qui a sculpté le Henri II, le Charles IX et le Henri III du Louvre. Le bronze n'est qu'une variante de l'un des marbres. Les quatre pièces doivent leur naissance à une même pensée, à un même ordre, à un même besoin. Rien n'empêche de leur supposer pour auteur commun Germain Pilon, qui aurait exécuté les trois marbres pour l'ornement de quelque salle princière construite dans le dernier quart du XVIe siècle.

« Nous nous étonnons qu'une particularité bien digne de remarque n'ait pas jusqu'à présent attiré l'attention des connaisseurs. S'il est vraisemblable que les trois bustes, qui offrent tant d'analogie entre eux dans la matière et dans l'exécution, ont été faits simultanément, par le même artiste, et commandés pour composer une série ou une suite, ces bustes doivent, par conséquent, dater de l'époque où Henri III, le dernier couronné des rois représentés dans cette suite, était déjà roi de France, c'est-à-dire qu'ils doivent être postérieurs à l'année 1574. D'un autre côté, ils doivent être antérieurs à l'année 1579, puisque l'ordre

du Saint-Esprit, fondé le 31 décembre de l'année 1578, n'apparaît pas sur la poitrine de son fondateur, simple chevalier de Saint-Michel, comme son père et son frère. Il résulte de ces considérations que les portraits de Henri II et de Charles IX, datant, par suite de nos calculs, des années 1574 à 1578, ont dû être exécutés d'après des documents rétrospectifs. La physionomie de Henri II est celle d'un homme d'une quarantaine d'années. Le roi est donc représenté à l'âge qu'il avait au moment de sa mort, en 1559, et son visage est ici conforme à l'image de ses traits que nous rencontrons le plus habituellement et que l'histoire a consacrée. C'est le Henri II du tombeau de Saint-Denis et du buste du Louvre attribué à Jean Goujon. Il n'en est pas de même de Charles IX. Ce prince est représenté jeune, à l'âge de dix-huit ans, tel qu'il était en 1568 — c'est l'inscription du socle qui le dit — et non pas avec la physionomie connue de ses dernières années. On ne retrouve pas là cette tête traditionnelle, aux moustaches naissantes et déjà rudes, qui s'est imposée à l'iconographie historique par l'ensemble des peintures, des dessins et des médailles. Il faut donc admettre qu'on s'est servi, pour exécuter la tête du buste de Charles IX, de quelque document graphique ou plastique antérieur aux dernières années de la vie du prince et qui avait fixé son image à la date constatée de 1568. On pourrait même supposer qu'on a peut-être utilisé directement un monument original, une tête, par exemple, exécutée d'après nature à l'époque indiquée.

« Mais une nouvelle complication se présente. Il est impossible de croire que la tête de marbre du buste de Charles IX, qui paraît actuellement sortir de l'atelier de son auteur, tant elle est fraîche, soit contemporaine des deux têtes, également de marbre, de Henri II et de Henri III. Par l'état dans lequel se trouvent les trois bustes d'albâtre, on voit que les trois œuvres ont partagé indissolublement le même sort et subi conjointement les mêmes risques d'une exposition à l'extérieur. Comment admettre alors que la tête de marbre de Charles IX nous soit arrivée intacte et possède encore la fleur de son exécution quand les deux autres sont

rongées, gravées par les atteintes de la pluie ou de l'humidité, aussi bien qu'altérées par la décomposition de la surface du marbre ? Les conséquences de ce raisonnement ne sauraient être évitées. La tête du buste de Charles IX a dû être nécessairement refaite à une époque qui reste à déterminer. Est-ce au moment où le buste entra chez Richelieu ou bien quand il pénétra aux Petits-Augustins ? Pouvait-on, au milieu du XVII[e] siècle, exécuter une copie aussi fidèle et aussi trompeuse d'un original du siècle précédent ? Je ne le crois pas. Lenoir, qui n'en a rien dit dans ses catalogues ni dans ses papiers, fit-il refaire en secret une copie très exacte d'un original altéré ? Je suis porté à le penser. Mais avant de l'accuser formellement, j'attends la production d'un document. Ce que je puis affirmer, c'est que la tête du buste de Charles IX n'est pas une œuvre originale, et que la copie qui nous la conserve est moderne.

« Je ne suis pas le premier à protester contre les égards immérités dont cette pièce est depuis longtemps l'objet. Dès 1864, Albert Jacquemart, qui n'était pas un critique bien féroce, avait cru devoir pousser un cri d'alarme. Il a écrit dans le tome XVII de la *Gazette des Beaux-Arts*, 1[re] période, page 382, en parlant incidemment du buste de Charles IX : « Ce marbre mutilé a reçu une tête moderne copiée sur les « portraits du prince lorsqu'il avait dix-huit ans. » Cette judicieuse observation n'a nui en rien à la réputation de l'œuvre. Des trois bustes du Louvre, c'est celui de Charles IX qui est préféré par le public. C'est celui qui compte le plus d'admirateurs convaincus et dont le moulage a le plus de débit. C'est l'élu de la foule et le candidat des hommes de goût. Place au glorieux triomphateur ! Je n'espère donc pas réformer à son sujet l'opinion qui ne fait aucun cas des lumières qu'on lui apporte. Heureux si, comme Jacquemart, après avoir dégagé ma responsabilité personnelle, j'ai la bonne fortune d'être pardonné parce que je n'aurai pas été lu. »

Séance du 10 Mai[1].

Présidence de M. G. Perrot, président.

Ouvrages offerts :

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, 28e année, in-8°.

Atti della Accademia dei Lincei, t. VI, avril 1882, in-4°.

Bulletin de correspondance hellénique, 6e année, janv.-avril 1882, in-8°.

Journal des Savants, février-avril 1882, in-4°.

Mémoires et comptes-rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais, t. XIII, 2e livr., in-8°.

Aurès et Michel (Albin). *Essai de restitution de l'inscription antique des bains de la fontaine de Nîmes*. Nîmes, Clavel, in-8°.

Barthélemy (Anatole de). *Le Cartulaire de la commanderie de Saint-Amand*. Paris, Champion, in-8°.

Héron de Villefosse (Ant.) et Thédenat (H.). *Cachets d'oculistes romains*, t. Ier. Paris, Champion, in-8°.

Lucas (Charles). *Le palais d'Ulysse, à Ithaque*. Paris, Ducher, in-8°.

— *Rapport sur la reconstruction des contreforts de la cathédrale d'Évreux*. Paris, Ducher, in-8°.

— *Caius Mutius et les temples de l'Honneur et de la Vertu, à Rome*. Paris, Ducher, in-8°.

— *Notes de voyage : Lille, Tournai*. Paris, Ducher, in-8°.

— *Note sur le monument des sources de la Seine*. Paris, Didot, in-8°.

— *Conférence sur l'habitation à toutes les époques*. Paris, Impr. nat., in-8°.

1. A la séance du 15 Mars (voir plus haut, p. 190, à la dernière ligne), c'est par suite d'une erreur d'impression qu'on lit « fin du xvie siècle ». L'opinion de M. Courajod, exprimée en séance au sujet du marbre communiqué par M. Magen, était ainsi formulée : « *travail italien de la fin du XVe siècle.* » [Note de la Commission des impressions.]

— *Les temples et églises circulaires d'Angleterre*. Paris, Thorin, in-8°.
— *Notes archéologiques pour servir à l'histoire de l'architecture en Espagne*. Paris, Thorin, in-8°.
— *L'empereur Hadrien architecte*. Paris, Thorin, in-8°.

Correspondance.

MM. Charles Lucas, architecte, présenté par MM. Perrot et Müntz, et l'abbé H. Thédenat, présenté par MM. Léon Renier et Schlumberger, posent leurs candidatures à la place de membre résidant vacante par suite de la mort de M. Quicherat. Le président désigne MM. Saglio, Guillaume et Corroyer pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques du premier candidat; et, pour le second, MM. Mowat, Héron de Villefosse et Courajod.

Travaux.

M. Gaidoz expose que lorsqu'un usage ancien se continue jusqu'à nos jours, soit dans le même pays, soit dans des contrées moins avancées que les nôtres en civilisation, il est intéressant de constater cette survivance. A ce titre, il demande la permission de signaler deux parallèles à des pratiques de l'antiquité étudiées récemment dans les publications de notre Société :

« 1° Dans le Bulletin de 1880, p. 124, M. Mowat nous a donné de curieux détails sur un aiguillon d'une nature particulière employé dans les courses de chevaux du monde romain. C'est, nous disait-il, « une petite balle de bronze, hérissée de dix pointes, et traversée d'outre en outre par un trou servant au passage d'un fil métallique ou d'une ficelle. » M. Mowat a signalé des monuments figurés qui en montrent l'emploi. A ces témoignages de l'antiquité nous en ajouterons un contemporain, qui se répète tous les ans, à Rome, à l'époque du Carnaval. Voici un passage que nous empruntons à la correspondance d'un journal de Paris, relatif au Carnaval de Rome :

« La seule chose qui reste du vrai, de l'ancien carnaval, c'est la *course des barberi*, et c'est malheureusement ce qu'on peut imaginer de plus barbare. Une vingtaine de jeunes chevaux sont sanglés d'un surfaix auquel pendent des boules en acier, hérissées de pointes aiguës. A un moment donné, on lâche les chevaux, qui, fous de douleur, s'élancent à fond de train à travers les rues. La foule se range, comme elle peut, sur le passage de la charge qui, partant de la place *del Popolo*, traverse le *Corso* jusqu'à la place de Venise. Les pauvres bêtes, avec leurs têtes surchargées de panaches, vont droit devant elles, emportées et terrifiées par les cris qu'on pousse sur leur passage. Les chevaux galopent à travers la double haie formée par la foule. Mais que quelqu'un s'avance un peu trop ou qu'il soit poussé, et il sera infailliblement renversé et piétiné. » (*Le Français* du 26 février 1882.)

« Cette année même (1882), ces accidents ont été particulièrement graves : il y a eu des blessés et même des morts, par suite d'un départ mal donné, avant que le public ait eu le temps de se garer.

« 2° M. l'abbé Thédenat termine sa récente étude sur un étui à collyre égyptien[1] par ces paroles :

« Les médecins latins jusqu'au moyen âge, les médecins arabes jusqu'à une époque bien plus rapprochée de la nôtre, ont suivi les médecins grecs et ont conservé leurs doctrines. » Il peut être intéressant de noter qu'on emploie encore en Orient des collyres *secs* que l'on vend en pastilles ou en tablettes. Cette industrie est des plus florissantes à la Mecque, et les pèlerins arabes s'y approvisionnent de collyres de cette forme. (Voir un article de la *Revue scientifique* du 29 janvier 1881, p. 160, extrait lui-même du *Journal de médecine et de pharmacie d'Alger*.) C'est la façon dont les oculistes gallo-romains débitaient leurs collyres. Mais on ne nous dit pas si les produits de la Mecque portent une estampille. »

1. *Mémoires de la Société des Antiquaires*, t. XLI, p. 163-187.

M. d'Arbois de Jubainville demande la parole pour faire la communication suivante :

« Notre confrère M. Rayet a eu l'obligeance de me communiquer le fascicule intitulé : *Die Ergebnisse der Ausgrabungen zu Pergamon*, 1880-1881, *vorläufiger Bericht von A. Conze, C. Humann, R. Bohn* : « Résultats des fouilles de « Pergame, 1880-1881, rapport sommaire par A. Conze, « C. Humann, R. Bohn. » Le principal intérêt que ce fascicule aurait au sujet de nos antiquités nationales serait offert par la dernière planche qui, suivant une hypothèse de M. Conze, hypothèse vraisemblable d'après notre savant confrère, représenterait certains objets non helléniques. Peut-être pourrait-on y reconnaître un char de guerre et un casque gaulois. On sait que le roi de Pergame, Attale Ier, qui régna de 241 à 197, s'illustra par de grandes victoires contre les Gaulois d'Asie-Mineure. Le bas-relief dessiné dans la planche dont il s'agit serait-il un trophée destiné à rappeler une de ces victoires ? Il fait partie d'un édifice qui semble avoir été construit sous Attale II, 159-138 avant J.-C. Un fragment d'une inscription de Pergame qui paraît se référer aux Gaulois, p. 46, contient une partie du mot [Τολι]στοαγίο[υς]. Cette inscription a déjà été publiée dans le *Corpus inscriptionum graecarum*, t. II, n° 3536. On se serait attendu à lire Τολιστοβωγίους, comme au même recueil, t. III, n° 4085. »

M. de Boislisle termine la première lecture de son mémoire sur *les Collections de sculptures du cardinal de Richelieu.*

M. Ed. Aubert fait la deuxième lecture de son mémoire sur *les Sculptures de l'église Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers.* — Ce mémoire est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Victor Gay, associé correspondant à Labarde (Dordogne), présente la première livraison de son *Glossaire archéologique du moyen âge et de la renaissance.*

M. G. Loustau, associé correspondant à Crépy-en-Valois,

adresse un rapport, accompagné de dessins, sur un cimetière de l'époque mérovingienne, fouillé par lui, à 500 mètres de cette ville, en 1880. Ce lieu de sépulture a fourni des cercueils en pierre, quelques-uns en plâtre; l'absence de couvercles permet de penser qu'ils avaient été déjà fouillés. M. Loustau y a recueilli des bagues en cuivre, un style, des plaques de ceinturons ornées d'entrelacs, des fibules, des boucles; il y a aussi trouvé une plaque de ceinturon en fer conservant des traces de placage en métal blanc; l'analyse chimique a établi que ce métal blanc était de l'argent et non de l'étain.

M. Courajod, revenant sur une communication faite dans la séance du 15 mars dernier (voir plus haut, p. 191), présente une reproduction en plâtre de la tête de cire du Musée de Lille, et indique les raisons qui lui font penser que cette œuvre a eu pour point de départ un moulage pris sur le cadavre. Il s'exprime ainsi :

« Je n'ai pas besoin de professer bien haut mon admiration pour l'énigmatique sculpture qu'on appelle la tête de cire du Musée de Lille. Je serai facilement cru puisque je partage, à son sujet, l'opinion de tout le monde. Je dirai seulement que cette admiration est raisonnée et que je n'ai pas estimé que l'enthousiasme me dispensât d'analyser scientifiquement et esthétiquement cet objet d'art.

« Il est impossible de ne pas remarquer, en étudiant cette sculpture, le manque d'ensemble dans l'expression collective des traits, la mobilité extrême, et, on pourrait dire, l'instabilité de la physionomie, suivant les points de vue auxquels on se place pour l'interroger. Contrairement aux principes généralement admis, d'après lesquels l'unité de composition est indispensable à toute œuvre d'art, même à un portrait, l'expression du profil est ici sensiblement différente de celle de la face. De là résulte le caractère dominant de l'œuvre examinée : sentiment fugitif, fait de nuances multiples et quelquefois contradictoires, qu'on perd en voulant le poursuivre, qui défie et égare les recherches d'un œil investigateur. Mais le défaut de conformité entre les

différents aspects du même portrait et le conflit de leurs significations diverses s'expliqueraient naturellement s'il était prouvé que la tête de cire du Musée de Wicar est le produit d'un moulage partiellement retouché à la main, et qu'à l'absence de régularité qu'a pu fournir la nature individuelle vient s'ajouter la variété des procédés employés pour obtenir l'image en question.

« Plusieurs signes révélateurs peuvent nous guider dans notre enquête. Tout d'abord on est frappé de l'expression douloureuse de la tête vue de face. C'est plus que de la mélancolie ou de la tristesse. C'est la traduction d'une souffrance intérieure, souffrance sourde et voilée qui altère visiblement la physionomie, mais n'arrive en quelque sorte à l'épiderme qu'en se mélangeant à une espèce de demi-sourire. Deux sentiments contraires semblent donc concourir à l'expression de cette tête ; légère contraction d'une part et épanouissement de l'autre ; et ces deux sentiments, en se fondant, n'en forment plus qu'un que je définirais ainsi : souvenir d'une douleur disparue avec le soulagement qui accompagne toute cessation de douleur. C'est là une expression fréquente de la figure humaine bien connue de ceux qui ont regardé le visage d'une personne morte depuis peu de temps, quand, après une agonie sans grandes convulsions, la détente des nerfs amène sur la face l'apaisement et le repos et fait épanouir un sourire inconscient sur des lèvres décolorées et sur des joues insensibles.

« Ce n'est pas tout. Aux traces de douleur, de langueur tout au moins, qui sont parfaitement visibles, — mais que l'art pourrait imiter sans les emprunter directement à la nature par le moulage, — viennent se joindre des symptômes indiscutables d'altération physique imprimés sur des traits bien individuels. La boîte osseuse du crâne se dessine à travers la chair et devient apparente comme chez certains phtysiques ou chez les enfants délicats. Une enflure morbide se trahit de place en place, et notamment dans l'extension anormale de l'arcade sourcilière de l'œil gauche dont la paupière est légèrement tuméfiée. Les deux côtés du front ne sont pas égaux en proportions, ce qui ne peut provenir

que d'une irrégularité individuelle de conformation chez un sujet particulier.

« A côté de ces points, où le moulage d'après nature est manifeste, se rencontrent d'autres parties qui relèvent, dans leur exécution, d'un procédé différent. La paupière supérieure des deux yeux ; la lèvre supérieure de la bouche et le dessous du nez ; le cou et le rendu par masses de la chevelure sont au contraire le résultat d'un travail d'interprétation traduit librement par l'ébauchoir d'un artiste.

« Les révélations fournies par l'examen de l'œuvre elle-même suffiraient déjà, on le voit, à nous renseigner sur les opérations auxquelles nous la devons. Mais un document survit pour nous conduire par un autre chemin aux mêmes conclusions. La bibliothèque Albertine de Vienne possède un dessin attribué autrefois à Raphaël, attribution dont il ne faut en ce moment retenir qu'une chose, c'est que l'œuvre date de la fin du xve siècle ou du commencement du xvie. Ce dessin représente une tête de jeune fille séparée du corps, appuyée sur un coussin et placée sur une table ronde ou sur la selle d'un sculpteur. Cette tête, accompagnée d'une portion du cou, est reproduite, — il faut insister sur ce point — absolument d'après la bosse et telle qu'elle s'offrait à la vue dans la position accidentelle signalée plus haut, c'est-à-dire en raccourci. Les yeux, entr'ouverts, laissent deviner, sous une paupière à demi close et immobile, la prunelle vitreuse et sans transparence des morts. L'aspect de ce visage évoque des pensées funèbres et, après ce que j'ai dit précédemment des habitudes qu'avaient les Italiens du xve siècle de mouler les traits des personnes décédées, il n'est plus téméraire d'avancer que le dessin de Vienne reproduit un moulage (plâtre, terre cuite ou cire) pris sur le cadavre d'une jeune fille. Je ne me suis pas arrêté à deux ou trois autres hypothèses qui auraient pu se présenter *à priori*, mais que la réflexion a dû faire disparaître. Ce visage calme et presque souriant par certains côtés, sans traces extérieures de violences subies, ne saurait jamais être pris pour une tête de suppliciée, copiée sur le vif, ni pour le *chef* sculpté d'une sainte décapitée, comme serait



Tête de cire du Musée Wicar, à Lille.



Dessin de la Bibliothèque Albertine, à Vienne.

par exemple le modèle de quelque pièce de sculpture religieuse, ni même pour le portrait d'un vulgaire *sujet* d'observations anatomiques, d'études sur le cadavre comme certains dessins de Léonard de Vinci. Le dessin de Vienne n'est pas fait d'après nature, ni d'après des chairs encore palpitantes ou à peine refroidies. En effet, la section du cou est régulière, normale, conçue et exécutée avec art, et exprimée d'après les règles constantes de l'iconographie des médailles. J'ai donc toutes les vraisemblances de mon côté, quand, dans l'explication de ce dessin, je conclus pour un moulage levé naturellement et conformément aux traditions en usage dans la plastique funéraire, moulage déjà retouché et paré à la main.

« Remarquons bien que, au moment où il est l'objet de cette reproduction dessinée, ce moulage, déjà peint sans doute[1], n'est pas encore, à proprement parler, une œuvre d'art définitive. La tête n'est pas placée dans l'assiette ultérieure qu'elle prendra en devenant buste ou statue. C'est un document plastique préparatoire qui se trouve dans un atelier, à la disposition d'un artiste, ou qui est exposé comme le serait une relique ou un portrait à la vénération ou à la curiosité du public. On pourrait même se demander si la tête n'a pas été incomplètement moulée, et si ce masque n'est pas seulement un estampage sans fond. Les cheveux, absents sur le front, visibles du côté droit de la tête, paraissent seuls n'avoir pas été transformés par une interprétation plastique. Ils sont d'ailleurs assez indécis dans leurs lignes, ainsi que l'oreille, dont la place est indiquée, mais qui n'est pas dessinée avec précision. Cependant cette coiffure, eût-elle été dessinée d'après une chevelure naturelle et bien que placée à côté d'une œuvre toute de sculpture, s'explique le plus facilement du monde dans notre hypothèse, car on sait que des perruques étaient confectionnées pour accompagner les effigies des morts. On obtiendrait un résultat semblable si,

1. Les nombreux stucs de la Renaissance qui nous sont parvenus sont toujours peints ; et ce qui me ferait croire que le modèle ici était déjà relevé de quelques tons, c'est que, dans le dessin de Vienne, la prunelle des yeux est indiquée par la couleur.

de nos jours, on faisait dessiner les *poupées* des boutiques de nos coiffeurs.

« Le dessin de Vienne, s'il est justement interprété par nous, apportera donc de curieux renseignements sur les pratiques courantes de l'art spécial sur lequel j'ai essayé d'appeler l'attention. Mais il n'est pas moins instructif dans l'espèce particulière dont je traite en ce moment. En effet,



le moulage qu'il représente, si nous acceptons seulement les témoignages nettement articulés et les affirmations sans réticences de la forme sculptée, offre avec les lignes de la tête de cire de Lille la plus complète analogie, en faisant, bien entendu, la part de l'amollissement nécessaire et des altérations inhérentes à toute copie. Les seuls points qui diffèrent véritablement sont la chevelure et les yeux. Mais nous savons que les cheveux, comme tous les objets sans résistance, sont généralement mal rendus par le mou-

lage ; nous avons indiqué plus haut les raisons qui nous ont fait croire à l'emploi d'une perruque dans la pièce plastique reproduite par le dessin de Vienne, et nous répétons que la chevelure est la partie de la tête du Musée Wicar où l'intervention de la main est le plus visible. Il en est de même pour les yeux, dont la paupière supérieure est évidemment refaite à la main sur la cire de Lille. Ces yeux sont trop petits, maladroitement sculptés, et ne se raccordent pas aux parties environnantes du visage qui ont été données directement par la nature. On devine aisément que le sculpteur de la tête de Lille a eu à ouvrir, sans autre guide que son imagination, les yeux qu'un moulage, conforme au dessin de Vienne, lui livrait fermés ou, tout au moins, baissés dans son modèle.

« Nous pouvons donc dire que le dessin de la bibliothèque Albertine nous fournit la confirmation de notre précédente proposition. Le travail du moulage sur le cadavre — pratique intermédiaire dont, pour expliquer la tête de Lille, nous avions mentalement établi l'existence et la nécessité — se trouve enregistré par un artiste, comme il le serait par un greffier judiciaire ou par un notaire assermenté. L'auteur du dessin de Vienne a vu de ses yeux et reproduit de ses mains le résultat d'une opération qu'un effort de notre pensée avait recomposée à l'aide d'un calcul rationnellement légitime, mais dépourvu de preuve extrinsèque et de témoignage historique.

« On comprendra qu'à propos d'une sculpture comme la tête de cire du Musée de Lille, où l'intervention personnelle de l'exécutant a été aussi intermittente et aussi effacée, il soit difficile de prononcer avec confiance un nom d'auteur en l'absence de tout renseignement documentaire. Je me contenterai donc de renvoyer sur ce point aux intéressantes études de Jules Renouvier et de M. Louis Gonse dans la *Gazette des Beaux-Arts* (1re période, tome III, p. 336 à 341 ; 2e période, tome XVII, p. 197 à 205). »

Séance du 17 Mai.

Présidence de M. G. Perrot, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin d'archéologie chrétienne (édition française), 3e série, 6e année, livr. 2 et 3, in-8°.

— *de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, t. V, 2e livr., in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1er trim. de 1882, in-8°.

Mémoires de la Société académique du département de l'Aube, t. XLV, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique de Langres*, t. III, in-8°.

Numismatique gauloise. Examen de la brochure de M. G. Vallier sur la trouvaille d'Hostun. Valence, in-8°.

Chatellier (P. du). *Fouilles aux pieds des menhirs du canton de Pont-l'Abbé (Finistère).* Paris, 1881, in-8°.

— *Dolmens et chambres sépulcrales de Kervinion, Kervadel et Kerfuns en Plobannalec (Finistère).* Paris, 1881, in-8°.

— *Exploration des tumulus de Run-Aour et de la Torche en Plomeur (Finistère).* Saint-Brieuc, 1881, in-8°.

— *Exploration de l'allée couverte de Kerdannalec en Beuzec-cap-Caval (Finistère).* Saint-Brieuc, 1880, in-8°.

Dancoisne (L.). *Sceau d'or mérovingien.* Arras, Sède, 1881, in-8°.

Dehaisnes (le chanoine C.). *Documents inédits relatifs à Jean le Tavernier et Louis Liédet, miniaturistes des ducs de Bourgogne,* in-8°.

— *État général des registres de la Chambre des comptes de Lille, relatifs à la Flandre.* Lille, Lefebure, in-8°.

— *Etude sur les registres des chartes de l'Audience, conservés dans l'ancienne Chambre des comptes de Lille.* Lille, Danel, in-8°.

— *Etat des objets en or, en argent et en métal, trouvés en 1792 dans les églises et communautés des districts de Bergues et de Hazebrouck.* Lille, Lefébure, in-8°.

Lasteyrie (Robert de). *Un dernier mot sur l'épitaphe de Maschalx*. Brive, in-8°.

— *La charte de donation du domaine de Sucy à l'église de Paris*. Paris, in-8°.

Nicaise (Auguste). *L'archéologie devant l'histoire et l'art*. Tours, in-8°.

— *Le cimetière de Varennes, près Dormans (Marne)*. Châlons-sur-Marne, in-8°.

— *Découvertes faites à Sainte-Memmie et à Châlons-sur-Marne*. Châlons-sur-Marne, Martin, in-8°.

— *La sépulture de Champigny ; le cimetière mérovingien de l'Académie*. Châlons-sur-Marne, Martin, in-8°.

— *Association française pour l'avancement des sciences ; Congrès de Reims*. Paris, 1880, in-8°.

Pibrac (A. du Faur, comte de). *Histoire de l'église, du village et du château de Pibrac*. Toulouse, in-8°.

Vallentin (Florian). *Henri-Adrien Prévost de Longpérier*, in-8°.

Van Hende (Ed.). *Notice sur Jean Wouters, seigneur de Hallebast, et deux jetons frappés à ses armes*. Lille, Danel, in-8°.

Correspondance.

M. le vicomte Jacques de Rougé, présenté par MM. Egger et le marquis de Vogüé, pose sa candidature à la place de membre résidant, vacante en ce moment. Le président désigne MM. Héron de Villefosse, Rayet et de Boislisle pour former la commission chargée de préparer des conclusions sur cette candidature.

M. Aug. Nicaise, à Châlons-sur-Marne, présenté par MM. de Barthélemy et Longnon, demande à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. Le président désigne MM. d'Arbois de Jubainville, Héron de Villefosse et Müntz pour former la commission chargée de préparer des conclusions sur cette candidature.

Travaux.

M. Schlumberger fait passer sous les yeux de ses confrères l'estampage d'un très curieux sceau de plomb de l'époque

des croisades. L'original est conservé au Cabinet national des médailles à Athènes et l'estampage a été communiqué à M. Schlumberger par le directeur du Cabinet, M. Postolacca. Il s'agit du sceau de *Jean*, *abbé du Mont-Thabor*, lequel est représenté au droit de ce monument, assis sur son siège abbatial, tenant la crosse d'une main, le livre des Évangiles de l'autre. La légende de ce côté est : *Johannes abbas Montis Thabor*.



Au revers est figurée la scène de la Transfiguration avec le Christ et les cinq personnages traditionnels, et la légende



Transfiguratio Domini Nostri Jesu Christi (ces trois derniers mots en abrégé).

On ne connaît pas d'autre exemple d'un sceau d'abbé du Mont-Thabor que celui de l'abbé Pons conservé jadis aux archives de Malte et reproduit sur une gravure très défectueuse publiée par Paoli. Sauf le nom de l'abbé, les types et les légendes sont exactement identiques à ceux du sceau du Musée d'Athènes qui est en parfait état de conservation. Il est plus que probable que tous les sceaux des abbés du Mont-Thabor portaient cette représentation traditionnelle de la scène qui a illustré la montagne célèbre et qu'on y lisait la même légende commémorative. L'abbé Jean est cité dans les sources aux années 1181 et 1183 (voyez les *Familles d'Outre-Mer*, éd. Rey, p. 829).

M. d'Arbois de Jubainville fait la communication suivante :

« M. Whitley Stokes, savant bien connu en France par ses travaux sur les langues néo-celtiques, vient de publier d'après le ms. irlandais, dit *Livre de Leicester*, une version irlandaise du Pseudo-Dares *De excidio Trojae*[1]. La partie la plus considérable de cette version appartient à la section du livre de Leicester qui a été écrite au XII° siècle. On y trouve un certain nombre d'expressions curieuses que M. Whitley Stokes a mises en lumière dans l'index qui termine son volume. L'une est l'adjectif *galde* « brave » = *galatios ; c'est un dérivé du thème *gala, en vieil irlandais, *gal*, génitif *gaile* « bravoure », « exploit[2] », qui, combiné avec divers préfixes, a donné les composés *di-gal* « vengeance », *er-gal* ou *ir-gal* « combat », « arme », « champ de bataille », *to-gal* « destruction[3] », *ecal* pour *es-gal*, « craintif[4] ». Dans *fin-gal* « meurtre d'un parent », le second terme est le même, le premier terme est une forme abrégée du substantif *fine*,

1. *Togail Troi, the destruction of Troy*. Calcutta, 1882, in-8°.
2. Windisch, *Irische texte*, p. 587.
3. *Grammatica celtica*, 2° édition, p. 997-998, note 14. Windisch, *Irische texte*, p. 480, 645, 833.
4. Windisch, *Irische texte*, p. 516.

« parent[1] ». Ainsi du thème *gala*, « bravoure », « exploit », vient *galde*, « brave », = **galatios* qui ne diffère que par la désinence du nom de peuple Γαλάτης et du nom d'homme Γάλατος porté par un roi des Boies d'Italie en l'année 238 avant notre ère (Polybe, l. II, c. 21, § 5). On connait le vieil irlandais *gaide*, glose du latin *pilatus*, dans le Priscien de Saint-Gall qui date du IXe siècle. *Gaide* veut dire « armé du *gaesum* », qui est une arme de jet, comme le *pilum* romain. *Gaide* = **gaisatios*[2] et ne diffère que par la désinence du substantif Γαισάτης employé par les Grecs pour désigner des troupes gauloises armées du *gaesum*[3].

« *Galde* : Γαλάτης : : gaide : Γαισάτης. Ainsi le nom de peuple Γαλάτης parait signifier « brave, courageux ». Ce serait un mot d'origine celtique emprunté par les Grecs et employé par eux pour désigner l'ensemble de la race celtique. Cet emprunt remonte à l'époque de l'invasion gauloise en Grèce, 279 avant J.-C. »

M. Aug. Prost demande la parole et s'exprime en ces termes :

« Au mois de novembre 1881, revenant de Metz, j'ai fait part à la Société de quelques découvertes d'antiquités récemment opérées aux environs de cette ville. J'ai mentionné les substructions de deux *villas* romaines trouvées, l'une en 1880 à Betting, à 11 kilomètres de Saint-Avold (anc. arrond. de Sarreguemines), l'autre en 1881 à Teting, à 6 kilomètres de Faulquemont (anc. arrond. de Metz). Dans cette dernière on a rencontré une belle mosaïque de 4m50 sur 3m80, divisée en compartiments géométriques déco-

1. Windisch, *Irische texte*, p. 550.

2. *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 764, lignes 35-39. Sur les adjectifs irlandais en *de* = *tios* voir : *ibidem*, p. 229, 792.

3. Polybe, l. II, c. 22, 23, 28, 30 ; Strabon, l. V, c. 1, § 6, 10, édition Didot, p. 177, 180. Chez Orose, l. IV, c. 13, le génitif *gaesatorum* suppose un nominatif singulier *gaesatus*, que suppose également le nominatif pluriel *gae[s]ati* d'une inscription de Newcastle (*Corpus inscriptionum latinarum*, t. VII, n° 1002). Mais de l'accusatif pluriel *gaesates* d'une inscription de Lambèse (*Corpus inscriptionum latinarum*, t. VIII, n° 2728) on doit conclure à un nominatif singulier *gaesatis* ; cette inscription date de l'an 152 de notre ère.

rés de galons, de grecques et de fleurons, exécutés en pierres de couleurs noire, blanche, rouge, jaune, grise, verdâtre. Un médaillon circulaire au centre est la seule partie de cette mosaïque qui soit entièrement détruite.

« J'ai signalé aussi la découverte faite en 1881 d'une statue de femme drapée, ailée, d'un très bon style, en pierre blanche du pays, dans le voisinage du lieu où avait été trouvé en 1879 le cippe dédié à la déesse MOGONTIA. J'ai vu cette statue et je puis en faire passer aujourd'hui sous vos yeux un croquis. Avec la tête, manquant actuellement, elle pouvait avoir environ 1m50 de haut. Le bras droit, qui était libre et vraisemblablement porté en avant, est brisé et a disparu ; le bras gauche, fixé le long du corps, portait un rameau dont la tige est restée attachée à la main et quelques débris de feuillage à l'épaule. La figure, debout, est entièrement drapée, vêtue d'une longue robe flottante ; les pieds sont nus ; ils portent sur une demi-sphère de 0m52 de diamètre, reposant sur une plinthe carrée.

« Le site de cette découverte est le lieu dit le Sablon, que traversait l'ancienne voie romaine de Metz à Scarpone, à 6 ou 800 mètres de l'enceinte de la ville, dans l'angle formé actuellement par les deux branches du chemin de fer qui vont, l'une vers Sarrebruck, l'autre vers Nancy. On exploite dans ce lieu des carrières de sable : c'est dans ces exploitations qu'ont été faites les découvertes du cippe de Mogontia et de la statue ailée. Au même endroit à peu près ont été trouvés, au mois de mars 1882, les restes d'un édifice singulier et divers fragments portant, les uns des inscriptions, les autres des figures sculptées. Les inscriptions n'ont pas été vues par M. Abel, mon correspondant ; les Allemands, entre les mains de qui elles sont tombées, se réservent de les publier avant de les montrer. Mais il a vu :

« 1° Une pierre plate sculptée sur ses deux faces. Cette pierre a 0m12 d'épaisseur et 0m75 de hauteur sur à peu près autant de largeur. On y reconnaît d'un côté deux personnages debout : Mercure, figure nue tenant le caducée, et une femme dont le buste est nu et le bas du corps drapé, comme l'est la Vénus de Milo ; de l'autre côté une

seule figure, Apollon nu avec un pan de draperie sur la jambe gauche, le bras gauche appuyé sur une lyre qui repose sur un petit cippe carré, et, à côté de la figure, un arbre portant quelques feuilles. Un des flancs de cette pierre, lequel a 0m75 sur 0m12, est décoré de rinceaux.

« 2° Le bas d'une niche qui contenait un personnage debout dont on a seulement les pieds, à côté desquels est sculptée une tortue.

« On a parlé aussi à M. Abel d'une statuette de femme drapée, en marbre blanc, qu'il n'a pas vue, non plus qu'un buste de Mercure (?) et un vase de bronze contenant une soixantaine de monnaies romaines en argent. Mais il a remarqué dans le lieu même, tirés du sol, deux bronzes d'Hadrien et de Crispus.

« L'édifice en place, reconnu par M. Abel, est une tour ronde s'enfonçant à 7 mètres au-dessous du niveau du sol et paraissant avoir, d'après un croquis que je mets sous vos yeux, environ 8 à 9 mètres de diamètre intérieur. Le revêtement de la construction est en petit appareil. On descendait au fond par un escalier de pierre subsistant encore en partie, rampant le long de la paroi intérieure de l'édifice, et, au milieu de l'aire circulaire qui forme le sol inférieur de l'excavation, on voit encore un petit bassin octogone d'un mètre environ de diamètre, dans lequel étaient captées les eaux d'une source qu'on y retrouverait encore, si la description qu'on me transmet est fidèle. Dans les déblais tirés de l'intérieur de cette singulière construction se trouvaient des tronçons de colonnes de différentes grosseurs, cinq chapiteaux d'ordre dorique et trois fragments d'inscriptions sur pierre. »

M. J.-B. Giraud, associé correspondant à Lyon, communique un mémoire sur une réplique en bronze d'un *Sceau du Cardinal de Ferrare* appartenant au Musée de Lyon.

M. J. Sacaze, associé correspondant à Saint-Gaudens, donne le texte des inscriptions suivantes qu'il a découvertes dans les Pyrénées :

I. Soulan (Hautes-Pyrénées) ; cippe en marbre, dédié au dieu Mithras, par Faustus et Modesta :

DEO MITR//
FAVSTVS
MODESTA
V·S·L·M

II. Balesta (Haute-Garonne) ; cippe en marbre consacré au dieu Baigoris par Geminus, fils d'Edunnis :

BAIGORISO
DEO
GEMINVS·E
DVNNIS·F
V·S·L·M

Le nom de cette divinité, connu par quatre autres inscriptions, s'écrivait de différentes manières : *Baigorixo*, *Baicorrixo*, *Buaicorix* ou *Busicorixe*, et *Baigoriso*.

III. Fabas (Haute-Garonne) ; cippe en marbre dédié à Abelion, la divinité pyrénéenne dont le culte paraît avoir été le plus répandu :

ABELIONNI
SEX IVL PRO
PINQVVS
ROMVLIANVS
V S L M

On remarquera l'apparence romaine du nom du dédicant, Sextus Julius Propinquus Romulianus. Il est très rare de trouver un *agnomen* suivant un *cognomen*, dans les inscriptions des Pyrénées.

IV. Cornella del Bercol (Pyrénées-Orientales) ; cippe en calcaire coquiller, brisé à la partie supérieure :

LAELIVS
CANTABER

Laelius ou *L. Aelius*, ou, peut-être, *Asteius ? Cantaber*. Le nom écrit à la première ligne ne se lit pas sans difficulté,

parce qu'il y a un petit signe (I ou E) devant l'I, que la 4e lettre peut être un T, et qu'il existe les traces d'un point (.) entre la première et la deuxième lettre. Quant à la seconde ligne, contenant un adjectif ethnique, *Cantaber*, elle ne présente pas de difficulté. On doit donc rejeter l'interprétation de ce monument publiée par M. Alart : *a*LAE IIII.... CANTABR*orum* (*Alae quartae legionis Cantabrorum*), de même que l'interprétation ultérieurement donnée par M. Puiggari : *a*LAEIIIV....CANTAB*rorum* (*Alae tertiae veteranae Cantabrorum*).

Séance du 7 Juin.

Présidence de M. G. Perrot, président.

Ouvrages offerts :

Aarboger for nordisk Oldkyndighed og Historie udgivne af det kongelige nordiske Oldskriftselskab. 1880-1881, in-8°.

Archaeological Institute of America, assemblée du 20 mai 1882, in-8°.

Atti della R. Accademia dei Lincei, 13e série, t. VI, fasc. 12, in-4°.

Beitræge zur vaterlændischen Geschichte herausgegeben von der historischen und antiquarischen Gesellschaft in Basel, in-8°.

Bulletin de correspondance africaine, fasc. 1, in-8°.

— *de la Diana*, t. II, nos 3 et 4, in-8°.

— *de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 157, in-8°.

— *de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, 2e série, t. XI, 1re livr., in-8°.

— *de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire*, t. II, 1er fasc., in-4°.

— *de la Société historique et archéologique du Périgord*, mars-avril 1882, in-8°.

— *de la Société industrielle de Mulhouse*, avril-mai 1882, in-8°.

— *de la Société historique de Compiègne*, t. V, in-8°.

— *de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. IV, 1re livr., in-8°.

Exposition de l'art rétrospectif, du 1er juin au 15 juillet, au Palais de Versailles, in-12.
L'Investigateur, 48e année, mars-avril 1882, in-8o.
Memorie della regia Accademia di scienze, lettere ed arti in Modena, t. XX, in-4o.
Publications de la section historique de l'Institut R. G. D. de Luxembourg, t. XXXV (XIII), in-8o.
Revue africaine, no 151, in-8o.
Sociedad artistico-arqueologica Barcelonesa, in-8o.
Tillaeg til Aarboger for nordisk Oldkyndighed og Historie, Aargang 1879-1880, in-8o.
Babeau (A.). *Encore quelques mots sur Henri IV à Troyes*, in-8o.
Fleury (Edouard). *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, 4e partie, in-4o.
Goudard (A.-C.). *Supplément à la notice sur les médailles dites* Pieds de Sanglier. Toulouse, in-8o.
Gibert (Honoré). *Le Musée d'Aix ; 1re partie, comprenant les monuments archéologiques, les sculptures et les objets de curiosité.* Aix, in-12.
Marsy (le comte de). *Deux années de la vie d'Antoine Galland.* Amiens, in-8o.
Robert (Charles). *Etudes sur les médaillons contorniates.* Bruxelles, in-8o.

Correspondance.

M. A. Ramé, conseiller à la Cour d'appel, présenté par MM. de Barthélemy et Ch. Robert, pose sa candidature à la place de membre résidant vacante par suite de la mort de M. de Longpérier. Le président désigne MM. de Lasteyrie, Courajod et Longnon pour former la commission chargée de présenter des conclusions sur les titres du candidat.

Travaux.

M. Héron de Villefosse lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner les titres présentés par M. le chanoine Dehaisnes à l'appui de sa candidature au titre d'as-

socié correspondant; on passe au scrutin et M. Dehaisnes, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant à Lille (Nord).

M. Saglio lit un rapport sur la candidature de M. Anatole de Barthélemy au titre de membre honoraire. Le scrutin ayant donné au candidat le nombre de suffrages exigé par le règlement, M. de Barthélemy est proclamé membre honoraire de la Société des Antiquaires de France. Le président déclare la place de membre résidant vacante et annonce que l'élection aura lieu à la rentrée.

M. de Lasteyrie présente des observations au sujet de l'opportunité qu'il y aurait à modifier l'article 14 des statuts de manière à supprimer le privilège accordé aux associés correspondants qui se portent candidats au titre de membre résidant. Ces observations, combattues par M. Héron de Villefosse, sont appuyées par M. Al. Bertrand. La Société décide que la discussion sera renvoyée à la prochaine séance.

M. Demay présente au nom de M. Janvier, associé correspondant à Amiens, la photographie d'une stèle funéraire gallo-romaine.

« L'original en pierre, actuellement conservé au Musée d'Amiens, a été trouvé dans les démolitions d'une maison incendiée, située au bas du Marché aux Herbes, près la rivière des Tanneurs. Il faisait partie des matériaux de fondation. Sa hauteur est de 1^m20, sur 0^m71 de largeur et 0^m53 d'épaisseur.

« Le bas-relief sculpté sur la face principale représente trois personnages debout sous une arcade; dans le tympan de gauche figure l'*ascia* et dans celui de droite une sorte de ciseau long s'élargissant un peu à l'endroit du taillant.

« Deux des personnages, celui du milieu et celui de droite, appartiennent au sexe masculin. Une femme occupe le côté gauche. En se plaçant sur le terrain des conjectures, on pourrait voir dans ce groupe une réunion de famille : le père, la mère et au milieu le fils. Les traits de ce dernier semblent en effet plus jeunes; sa taille est aussi plus petite.


V. Dardel del.

« Les hommes, tête nue, coiffés à la romaine, portent chacun deux tuniques s'arrêtant au-dessous du genou : la tunique extérieure déceinte, à larges manches, et garnie d'un capuchon ; la tunique de dessous, celle qu'on appelait *subucula*, apparente seulement par son bord inférieur et fabriquée d'une étoffe plus légère et plissée. Les jambes sont recouvertes de la braie gauloise. La femme porte la double tunique des hommes avec cette différence que la jupe retombe jusqu'aux pieds et que l'ouverture des manches, beaucoup plus large, est bordée d'un tissu plus précieux, peut-être de fourrure. Un amict, dont les pans drapent le cou et les épaules, recouvre sa tête.

« On remarque, entre les mains du personnage de droite, un vase à bec allongé contenant des aliments que M. Janvier croit être des poissons. Le jeune homme du milieu tient à la main gauche un long cornet cylindrique contenant sans doute le vin. A sa tunique est suspendu par l'anse un petit vase à boire, ou peut-être une lampe. Sa main droite semble chercher la main de sa mère : cette dernière, d'un geste tendre et protecteur, étend le bras gauche sur l'épaule de son fils.

« Le monument n'offre aucune trace d'inscription. Existait-elle sur un fragment séparé qui n'a pas été retrouvé ?

« Pour ne rien omettre, il faut ajouter qu'une sculpture de feuillages disposés en palmettes décore la face latérale droite du monument. La face correspondante est restée fruste.

« Les œuvres gallo-romaines ne sont pas extrêmement rares. Nos établissements publics, les Musées de Saint-Germain, de Sens, de Rouen, de Bordeaux, de Metz, de Narbonne, d'Orléans, Luxeuil, le château de Chalençay, etc., en possèdent des spécimens. On croit pouvoir avancer qu'aucun de ces musées ne saurait exhiber un morceau comparable à la stèle d'Amiens par l'habileté de l'arrangement et le style élevé de l'exécution. Cette sculpture présente en outre, dans l'habillement et les attributs, certains détails nouveaux. »

En terminant, M. Demay exprime le regret que le soin de

cette communication n'ait pas été confié à un de nos confrères plus compétent que lui. Il espère qu'un de nos érudits spéciaux voudra bien étudier le bas-relief d'Amiens et en tirer tout l'enseignement qu'il renferme.

M. Guillaume demande à la Compagnie, au nom de M. Caffiaux, associé correspondant, d'intervenir pour empêcher la destruction de l'une des anciennes portes de Valenciennes. M. Guillaume est prié de rédiger, dans ce but, une lettre qui sera signée par le président et adressée à M. le ministre de la guerre.

M. Prost, au nom de M. Jacob, associé correspondant à Bar-le-Duc, lit une lettre dans laquelle notre confrère donne des renseignements biographiques sur Jean Chintrel dont la tombe a été publiée dans le Bulletin de la Société (1880, p. 242).

« Jehan Chintrel étant mort en 1402, et ayant été enterré à Lamothe, *d'où il était originaire*, c'était bien évidemment par les registres de la fin du xiv[e] siècle des comptes de Lamothe et des prévôtés voisines, Foug, Lamarche, Châtillon, etc., que devaient commencer mes investigations.

« Aussi ne fus-je pas trop étonné, après avoir compulsé nos comptes de 1360 à 1430, de découvrir successivement que :

« 1° Dès 1382[1], Jehans Chintrel avait été sénéchal de la prévôté de Lamothe, en remplacement de Joffroi le Petit, de Bourmont, successeur lui-même de Richard de Levescourt, « qui trespassat de cest siècle, » en 1377.

« Ce que confirme plus amplement du reste la mention suivante[2] :

« Compte Jehan de Chastillon, seneschal de la Mothe, de « la Pasque l'an iiij[xx] et v (1385) qu'il entrat en l'office, « lequel office li fuit baillié en garde, et *Jehan Chintrey, jadis* « *seneschal* en yssit, qui l'avoit heue à ferme pour trois ans

1. Arch. de la Meuse, comptes de la sénéchaussée de Lamothe. B. 2326.
2. Ibid., B. 2327.

« précédens jusques à la pasque l'an iiijxx et sept (1387) que « ledit Jehan de Chastillon en yssit, et Joffroi le Petit, de « Bourmont, entrat ou dit office. »

« 2° Puis le compte suivant[1] donne, en 1387, Jehan de Chaintrel comme prévôt de la Marche :

« 23 livres de *Jehan Chintrel, prévôt de la Marche*, et de « Pierson, prevost de Gondrecourt, pour paiier la moitié « dou char pour l'allée monsignor Henri en l'armée dou roy « en duchiez de Galles (Gueldres) et de Juleirs. »

« 3° Les comptes de la prévôté de Lamarche[2], naturellement indiqués par la mention ci-dessus, font également découvrir qu'en avril 1390 Jehan Chaintrel est remplacé dans sa charge :

« Robert, duc de Bar, marquis du Pont, savoir faisons à « tous que nous confians en bien, sens, lealté et diligence « de Jehan, fil de Jehan Diot l'ainsnei, ycellui avons fait... « nostre prevost de Lamarche, pour et en lieu de *Jehan « Chintrel* naigairez nostre prevost dudit lieu..... A Bar, « l'an mil iiijxx et dix (1390), le mardi seizime jour d'avril. « Signé : Jehan de Saint-Thiébaut. »

« Est-ce une disgrâce ? Il est permis d'en douter, surtout lorsque, dix-huit mois plus tard, le même duc Robert « confians à plain du bien, sens, leaulté et bonne diligence « de *Jehan Chaintrei de* LAMOTHE, » l'établit à nouveau, par lettres du 25 octobre 1391, et le constitue « prevost et rece« veur de la Marche pour et au leu de Jehan Diot l'ainsnei, « nagaires prevost dudit leu[3]. »

« 4° Et ces fonctions, il les conserve cette fois jusqu'à sa mort, comme en témoignent jusqu'à l'évidence ces quelques lignes placées en tête du compte des années 1402-1404 de la même prévôté[4] :

« Recepte des chaptez de la prevostei de Lamarche par « Jehan Diot, prevost dudit leu dez le xixe jour de septembre

1. Arch. de la Meuse, ibid., B. 2328, fol. 30 v°.
2. Ibid., B. 2403.
3. Ibid., B. 2404.
4. Ibid., B. 2406.

« l'an mil iiij^c et deux (1402) qu'il fuit assis prevost jusques « à le xj^e jour de jung l'an mil iiij^c et quatre qu'il fuit mis « hors l'office et Gerart Brunet y entra. Mesmement fait « recepte dès le *mardi* PENULTIESME JOUR D'AOUST L'AN iiij^c *et* « *deux, que feu Chintrel trespassa de cest siècle,* » c'est-à-dire jusqu'à la date même rapportée sur la pierre tombale du Musée d'Épinal :

« Ci-gist · Jehan · Chintrel · de · Lamothe · qui · trespassa l'an · M · C · C · C · C · et deux · le pe(nultieme · jor·) doult. Priey · pour · ly. »

« Voilà donc bien établie la personnalité jusqu'ici inconnue » de messire Jehan Chintrel, et cela « malgré le silence de l'historien et du biographe. »

« Ces documents donnent également l'explication de son costume qui est celui des prévôts de l'époque, à savoir de ces officiers investis tout à la fois de pouvoirs civils, judiciaires et militaires, qui, comme tels, siégeaient l'épée au côté.

Quant au lion ou lionceau sur lequel se posent les pieds du défunt, il n'est rien autre chose, à mon avis, du moins, qu'un symbole de la puissance attribuée et inhérente aux fonctions qu'il exerçait de son vivant, et n'implique nullement que Jehan Chintrel ait succombé les armes à la main. S'il en était ainsi, du reste, l'auteur de la légende aurait eu soin de l'indiquer sur l'inscription commémorative, et aurait fait inscrire : « fut cruellement occis, tué ou navré, » au lieu de l'expression qui indique bien la mort ordinaire et naturelle : « trespassa de cest siècle. »

« Mais je n'aurais pas tout dit, si je n'ajoutais :

« 1° Que notre personnage était marié, comme appert d'un dénombrement rendu, en 1364[1], par *Jehan de Cintrel, écuyer*, à cause de *Marguerite de Briscey, sa femme*, pour Laheycourt, Auzécourt, Pargny-sur-Meuse et Girauvilliers, et que cette alliance contractée par lui, dans une des plus nobles et des plus anciennes familles du pays, lui ajoute une nouvelle illustration, en prouvant l'antiquité de sa propre maison.

1. Ibid., B. 310, fol. 32 v°.

« 2° Que ce mariage ne fut probablement point stérile puisque, sous les dates de 1421[1] à 1427, un Pierre ou Perrenet Chintrel, fils sans doute de notre Jehan ci-dessus, est qualifié de prévôt de la Marche ; et qu'avec ce Perrenet finit probablement la ligne masculine de la famille des Chintrel dont je n'ai plus, à partir de cette date, relevé la moindre trace. »

La Société entend une seconde lecture du mémoire de M. de Boislisle sur *les collections de sculpture du cardinal de Richelieu*, ainsi que de la note de M. Giraud, associé correspondant à Lyon, sur *un sceau gravé par Benvenuto Cellini*. Ces deux travaux sont renvoyés à la Commission des impressions.

Séance du 14 Juin.

Présidence de M. Georges Perrot, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, 18e année, 1-12 ; 19e année, 1-12 ; 20e année, 1-8. Bruxelles, 1859-81, in-8°.

— *de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1881, n° 1. Amiens, 1881, in-8°.

Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord, nouvelle série, 1880. Copenhague, in-8°.

Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften philosophisch-historische Classe, t. XCVII, livr. 1-3, et t. XCVIII, livr. 1-2. Vienne, 1880-1881, in-8°.

Allmer. *Revue épigraphique du Midi de la France*, n° 17, avril-mai-juin 1882, in-8°.

Bertrand (Arthur). *Documents inédits pour servir à l'histoire du Maine*, in-8°. Le Mans, 1882.

1. 1° Ibid., B. 495, fol. 42 v° ; 2° ibid., B. 1050, fol. 22.

RUPIN (E.). *Reliquaires en forme de bras du XIIIe siècle; église de Beaulieu, Corrèze*, in-8°.

— *Tympan de l'église de Martel*. Extrait du Bulletin des travaux historiques, n° 1 (1882), in-8°.

Travaux.

Le président ouvre la discussion sur la proposition de modifier l'article 14 des statuts, et rappelle ce qui a été exposé à ce sujet dans la séance précédente. Après avoir entendu les observations nouvelles présentées par MM. G. Perrot et Alex. Bertrand, une commission, composée de MM. de Barthélemy, A. Bertrand et de Lasteyrie, est élue au scrutin, conformément à l'art. 34 des statuts, à l'effet de faire un rapport sur les modifications proposées.

M. Riant demande que la séance de septembre et la séance d'octobre soient supprimées, et que, pendant le reste de l'année, la Société siège tous les mercredis; les réunions du bureau auraient lieu une demi-heure avant la séance. Cette proposition est renvoyée à la commission chargée d'examiner la motion de M. de Lasteyrie.

M. Schlumberger lit la notice nécrologique qu'il a été chargé de rédiger sur M. de Longpérier. La Société décide que ce travail sera inséré dans le Bulletin sans être soumis à la formalité d'une seconde lecture.

Séance du 21 Juin.

Présidence de M. DUPLESSIS, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Travaux de l'Académie nationale de Reims, t. LXIX (1881-1882), nos 1 et 2, in-8°. Reims, 1882.

FERRY (Jules). *Discours prononcé à la Sorbonne le* 15 *avril* 1882, in-8°.

A. DE MONTAIGLON. *Antiquités et curiosités de la ville de Sens*, in-8°. Paris, 1881.

Correspondance.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. L. Palustre, associé correspondant, relative à l'insertion dans le *Bulletin monumental*, dont il est directeur, du compte-rendu sommaire des séances de la Société.

Travaux.

M. de Barthélemy présente, au nom de la Commission des impressions, un rapport concluant à l'insertion dans les Mémoires de l'étude de M. Aubert sur *l'ancien clocher de l'église Saint-Hilaire-le-Grand à Poitiers*, du travail de M. de Boislisle sur *les collections du cardinal de Richelieu*, et de la note de M. Giraud sur *un sceau gravé par Benvenuto Cellini*. Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. E. Müntz lit une note sur le tombeau du pape Benoît XII, à Notre-Dame-des-Doms à Avignon.

« Deux papes français, Jean XXII et Benoît XII, furent enterrés à Notre-Dame-des-Doms. Leurs tombeaux, d'une architecture riche plutôt qu'élégante, contenaient chacun, sous une sorte de dais surmonté de nombreux clochetons, la statue couchée du défunt.

« Malgré la célébrité dont jouissent ces deux pontifes, malgré l'intérêt qui s'attache à ces deux importantes productions de l'École française du XIVe siècle, les monuments funéraires de Notre-Dame-des-Doms semblent n'avoir pas fixé jusqu'ici l'attention des archéologues. J'en ai vainement cherché une reproduction soit dans les publications locales soit dans les recueils de Ciacconio[1] et de Baluze[2]. Je ne puis même pas en placer une photographie sous les yeux de la Société, car il n'en existe ni à Avignon, ni dans la riche

1. *Vitæ et res gestæ pontificum romanorum.* Rome, 1677, t. II, avec les portraits des papes d'Avignon.

2. *Vitæ paparum avenionensium.* Paris, 1693, t. I, avec quelques gravures de monnaies.

collection des Monuments historiques. On serait tout aussi embarrassé d'en trouver une description quelque peu précise : dans son ouvrage sur les *Tombeaux des Papes*, M. Gregorovius se borne à dire que l'on voit encore, au dôme d'Avignon, les beaux monuments gothiques de Jean XXII et de Benoît XII[1].

« Je ne m'occuperai aujourd'hui que du tombeau de Benoît XII, sur l'histoire duquel des documents inédits, provenant des Archives du Vatican, me permettent d'apporter un renseignement que je crois précieux. Constatons, avant d'aller plus loin, que ce monument, différent en cela de bien d'autres sépultures pontificales, occupe aujourd'hui encore, quoique singulièrement mutilé et restauré[2], la place sur laquelle il s'élevait à l'origine. Nous savons en effet, par les chroniques du temps, que Benoît XII voulut être enterré à Notre-Dame-des-Doms : « voluit in ecclesia « valde solemni ibidem fabricata postremo sepeliri[3]. »

« J'en viens aux documents des Archives vaticanes. Ils sont conçus comme suit :

« 1342. 31 mai... Magistro Johanni de Paris ymaginatorio « pro sepulchro bo(næ)... (memoriæ domini). Benedicti papæ « XII faciendo... flor...

« 1343 (v. s. 1342). 11 janvier. Eadem die traditi sunt et « mutuati magistro Johanni Lavenier, alias dicto de Paris, pro « sepulcro felicis recordationis domini Benedicti papæ XII « faciendo XL floreni auri.

« 21 mars. Traditi sunt et mutuati magistro Johanni Lave- « nier pro sepulcro felicis recordationis domini Benedicti « papæ XII faciendo XL floreni auri. »

« Il résulte de ces trois pièces comptables : 1° que l'exécution du mausolée de Benoît XII a commencé immédiatement après la mort du pape († 25 avril 1342) ; 2° que ce

1. Trad. franç., p. 133, trad. ital., p. 78.

2. La tiare, entre autres, a très certainement été refaite dans ce siècle-ci. M. Duhamel, archiviste du département de Vaucluse, est disposé à croire que la statue actuellement exposée à Notre-Dame-des-Doms provient du tombeau du cardinal Jean de Cros, non de celui de Benoît XII.

3. Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. III, 2e partie, p. 530. Cf. p. 547.

monument a pour auteur un sculpteur, un « imagier » parisien, maître Jean Lavenier, artiste dont le nom était jusqu'ici absolument inconnu.

« Sans chercher à aborder pour le moment l'histoire des arts à la cour d'Avignon, il est permis de faire observer que si les peintres italiens ont joué un grand rôle dans la décoration du palais pontifical et des églises de cette ville, les papes ont par contre presque toujours eu recours à des artistes français pour les ouvrages d'architecture et de sculpture. N'y a-t-il pas là un nouveau témoignage de la supériorité et de la célébrité de nos maîtres d'œuvre et de nos statuaires pendant le moyen âge ? »

M. de Barthélemy fait une deuxième lecture d'un mémoire de M. Robert sur *deux médaillons de terre du cabinet Duquenelle, à Reims*. Ce travail est renvoyé à la Commission des impressions.

M. d'Arbois de Jubainville présente les observations suivantes sur l'ethnique *Celta*, Κελτός, et sur le nom propre Nertômarus :

« Glück, auteur d'un savant mémoire sur les noms gaulois contenus dans le *De bello gallico* de César, a proposé de considérer le gaulois *celta*, en grec κελτός, comme identique au latin *celsus*. Ce serait un dérivé d'une racine CEL « élever » qu'on trouve en latin non seulement dans *celsus*, mais dans *excello*, *excelsus*, et qui a une variante COL, facilement reconnaissable dans le latin *columna*, *collis*, dans le grec κολωνός, κολώνη, « colline, » κολοφών, « faîte, sommet. »

« Il ne suffit pas de montrer cette racine en grec et en latin. Il faudrait établir qu'elle existait dans les langues celtiques. Le raisonnement au moyen duquel Glück cherche à l'établir est celui-ci : dans l'inscription d'Alise, Martialis, fils de Dannotalos, dédie à Ucuetis un certain objet qu'il appelle *celicnon*. *Celicnon* paraît identique au gothique *kelikn* « tour, » « chambre haute. » *Kelikn* serait un mot emprunté aux Gaulois par les Goths qui n'avaient pas de bâtiments de pierres. *Celicnon*, en gaulois, signifie donc « tour, chambre

haute; » c'est un dérivé de la racine CEL : donc cette racine existe en celtique.

« Cette démonstration n'a pas semblé concluante à tout le monde. Je viens l'appuyer par l'observation que la racine CEL existe en moyen irlandais.

« Le plus ancien manuscrit littéraire irlandais a été écrit par un scribe qui a été tué en 1106. On y trouve un éloge de saint Columba, éloge contemporain de ce saint qui mourut à la fin du VI[e] siècle. Cet éloge est accompagné d'une glose, et l'idée que le célèbre abbé d'Iova atteignit la perfection y est exprimée à l'aide du substantif *clethe* « faîte[1] ; » comparez le grec κολοφών.

« Le même substantif apparaît dans une vie de sainte Brigitte conservée par un ms. du XIV[e] siècle ; il désigne le comble d'une église[2]. Enfin un glossaire irlandais du XVI[e] siècle nous donne ce mot comme adjectif avec le sens de grand, haut, noble[3]. Clethe = *cletios ou, avec métathèse de l'*l*, **cel-tio-s*. Entre ce mot et *celta* ou κελτός, il n'y a qu'une légère différence dans la désinence : cette différence tient à ce qu'en vieil irlandais le participe passé passif se forme avec un suffixe *te* = *tio-s* au lieu du suffixe *to-s*, ordinairement usité dans les langues indo-européennes.

« Je crois donc la thèse de Glück fondée : *Celta* est un dérivé de la racine KEL « élever ; » *celta* signifie grand, élevé, noble. C'est le nom que se donnait au temps de César le groupe de populations celtiques établi entre la Seine, la Marne et la Garonne ; c'est le nom que les Grecs ont étendu à tous les Celtes continentaux.

« Je ne quitterai pas les textes que j'ai cités sans signaler l'un d'eux. Dans la glose de l'éloge de saint Columba on trouve à côté du mot *clethe* l'épithète de *nertmar* « puissant, » littéralement « grand par la force, » appliquée à saint Columba.

1. Lebhar nah Uidre, p. 9, col. 1.

2. *Leabhac Breacc*, p. 63, col. 2 ; Whitley Stokes, *Three middle irish homilies*, p. 66.

3. O'Davoren, chez Whitley Stokes, *Three irish glossaries*, p. 71, cf. p. 68.

« *Nertmar* est la forme irlandaise du composé gaulois *Nerto-mârus* qui se rencontre employé comme nom propre dans plusieurs inscriptions romaines; deux sont de Pannonie, l'une de Vienne en Autriche (*Corpus inscriptionum latinarum*, t. III, n° 4552), l'autre de *Carnuntum* (*Ibid.*, p. 869); deux autres de Styrie (*Ibid.*, n°s 5181, 5196). Le général Creully en signale une dernière dans la *Revue celtique*, t. III, p. 303. »

M. l'abbé Breuillard, curé d'Etaules-le-Bas, près Avallon (Yonne), envoie le croquis d'une statuette en ivoire trouvée au milieu des champs dans la commune de Sauvigny-le-Bois. Cette statuette représente un roi couronné et tenant le sceptre; il porte un manteau fleurdelisé. La Société est d'avis qu'il est impossible d'apprécier exactement l'âge du monument sans avoir l'original sous les yeux.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 3e TRIMESTRE DE 1882.

Séance du 5 Juillet.

Présidence de M. G. Perrot, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. IX et X. Caen, 1881-1882, in-8°.
Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 35e vol. (1881), 4e de la sér. Auxerre, 1882, in-8°.
Denkschrift zur fünfzigjaehrigen Stiftungsfeier der antiquarischen Gesellschaft in Zurich, 1882, in-4°.
Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 3e sér., 10e volume, XXXe de la collection. Caen, 1880, in-4°.

Mémoires de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, 2e année, no 4, t. II. Chalon-sur-Saône, 1882, in-4°.

Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (der Gesellschaft für vaterlaendische Alterthümer) in Zurich, Bd. XXI, heft 3. Zurich, 1882, in-4°.

AUBERTIN. *Quelques renseignements sur l'ossuaire des Bourguignons à Morat*. Beaune, 1882, in-8°.

AURÈS. *Essai sur le système métrique assyrien*, 1er fascicule. Paris, 1881, in-4°.

CHARMASSE (A. DE). *Le prieuré de Champchanoux, de l'ordre de Saint-Benoît au diocèse d'Autun*. Autun, 1882, in-8°.

DANCOISNE. *Méreau de l'historien Floris van der Haer*. Extrait de la Revue belge de numismatique, année 1882, in-8°.

LINAS (Ch. DE). *Croix pectorale ouvrante de travail espagnol*. Brives, 1882, in-8°.

PARIS (Gaston). *Rapport fait au nom de la commission des antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de l'année* 1881. Paris, 1881, in-8°.

PERROT (G.) et CHIPIEZ (Ch.). *Histoire de l'art dans l'antiquité. Egypte, Assyrie, Phénicie, Perse, Asie-Mineure, Grèce, Etrurie, Rome*. Tome Ier, l'Egypte. Paris, 1882, in-4°.

ROSSI (J. B. DE). *Bulletin d'archéologie chrétienne*. 3e série, 6e année, livr. 4. Traduction française. Paris, 1881, in-4°.

TRAVERS (E.). *Les instruments de musique au XIVe siècle, d'après Guillaume de Machaut*. Paris, 1882, in-8°.

Travaux.

M. de Barthélemy lit le rapport de la commission chargée d'examiner les modifications portant sur trois articles des Statuts, et les changements au Règlement qui en seraient la conséquence. La Société décide que le rapport sera distribué pendant les vacances, et renvoie la discussion à la première séance d'octobre.

M. Guillaume lit la note suivante de M. Caffiaux, associé correspondant à Valenciennes, sur les armes qui ornent la clef de voûte d'une des salles d'une ancienne porte de cette ville.

« La porte de Lille à Valenciennes (ancienne porte Tournisienne), à la conservation de laquelle la Société des Antiquaires a bien voulu s'intéresser (séance du 7 juin), présente, sur la clef de voûte de l'une de ses salles, *l'aigle éployée à deux têtes* qu'on est assez surpris de rencontrer ici à la date de 1358.

« A la vérité, l'époque à laquelle cet emblème se montre pour la première fois est des plus incertaines : Charlemagne, dit-on, l'avait adopté ; mais on ne le retrouve pas sur les monuments de cette époque et on est aujourd'hui assez généralement d'accord sur ce point que la première apparition de la *double tête* sur les armes de l'empire ne date que de Sigismond qui commença à régner en 1410.

« Le précieux armorial du héraut de Gueldre [1], qui paraît être du milieu du XIVe siècle et où figurent les blasons des princes et chevaliers de la guerre de Cent ans, assigne bien à l'écu impérial l'aigle éployée ; mais c'est l'aigle à *une seule tête* : l'adoption du même emblème avec *deux* têtes serait donc très voisine de la construction de notre porte.

« Il resterait à expliquer l'empressement et le soin avec lesquels nos aïeux ont tenu à reproduire, aussi fidèlement et aussi vite que possible, la modification apportée aux armes impériales.

« Depuis les temps les plus reculés, notre ville a été en lutte continuelle avec le Hainaut proprement dit, sur un point qui lui tenait singulièrement au cœur.

« Le Hainaut, à qui le comté de Valenciennes avait été réuni dès le XIe siècle, avait peu à peu cherché à l'assimiler aux autres parties de la province, afin de lui imposer sa juridiction [2]. Or, la ville de Valenciennes prétendait être et rester seigneurie distincte, bien que soumise au même

1. On croit que c'est ce héraut qui, au dire de Froissart, vint, en 1339, sur le champ de bataille de Buironfosse, porter au roi de France le défi des Anglais et des Allemands.

2. Valenciennes avait ses lois, ses coutumes et ses privilèges distincts. Le gouvernement belge vient de les publier à part, dans le 3e volume des *Lois et coutumes du Hainaut*.

maître ; elle se disait *ville impériale*, faisait valoir ses nombreux et remarquables privilèges et se prétendait indépendante de la province à laquelle elle était annexée, mais non incorporée. Elle reconnaissait bien pour souverain le comte de Hainaut, mais c'était *comme comte de Valenciennes* et nullement comme comte du Hainaut.

« Cette question traverse et domine toute notre histoire : c'est pour elle que d'Oultreman écrivit nos annales ; les souverains qui se sont succédé — comtes de Hainaut, ducs de Bourgogne, archiducs et rois d'Espagne — évitèrent toujours de la trancher, parce que, outre les difficultés qui pouvaient naître de l'acharnement de la lutte, eux-mêmes y trouvaient leur profit : chaque partie, pour les intéresser à sa cause, leur payant largement ses subsides. Leur rôle était d'ailleurs des plus faciles : ils n'avaient qu'à se tenir tranquilles et à recevoir des deux mains.

« Ce fut donc le plus long, le plus interminable des procès : *toujours pendu au croc*, selon l'expression pittoresque de Louis de La Fontaine, il y était depuis quatre cents ans, quand, de guerre lasse, les états de Mons l'abandonnèrent. C'était à la veille de la conquête française. On y revint pourtant ..... deux siècles après, quand notre ville succomba en 1793 sous les efforts de la coalition..... Le Hainaut belge alors la réclama comme une esclave révoltée, vaincue, et qu'il fallait faire rentrer sous son joug. Les vieux arguments d'autrefois reparurent, et cette fois sans réplique ..... mais nos armées, par un retour victorieux, lui épargnèrent cet affront.

« Pour en revenir à notre vieille *porte tournisienne*, il me semble curieux de voir nos aïeux suivre d'un œil attentif ce qui se passe sur l'écu impérial et s'approprier tout ce qui est signe d'*empire*, comme pour donner plus de poids à leurs prétentions.

« *L'aigle éployée à deux têtes* est ici une protestation, une sorte de défi jeté aux revendications du Hainaut, et elle me paraît mériter une mention, non seulement à ce titre, mais encore parce qu'elle fait remonter à un demi-siècle plus avant la première apparition de l'aigle *à double tête* sur les armes de l'empire. »

Séance du 12 Juillet.

Présidence de M. G. Perrot, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. IX, 3e livraison. Périgueux, 1882.

L'Investigateur, journal de la Société des études historiques, 48e année, mai-juin 1882. Paris, in-8o.

Tacher Clarke (Joseph). *Report on the investigations at Assos 1881, with an appendix containing inscriptions from Assos and Lesbos, and papers* by Lawton and Düller. Boston, 1882, in-8o.

Travaux.

La Société décide qu'elle enverra ses publications à l'Institut archéologique d'Amérique, qui lui a fait hommage du rapport sur les fouilles d'Assos, par M. Clarke.

M. d'Arbois de Jubainville lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner la candidature de M. Nicaise. On passe au scrutin, et M. Nicaise, ayant obtenu la majorité exigée par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Châlons-sur-Marne.

M. Ulysse Robert lit la note suivante sur une commande de vitraux, faite en 1494, par Thomas de Riou pour une église de Bretagne.

« Dans son intéressant travail intitulé : *De la verrerie et des vitraux peints dans l'ancienne province de Bretagne*[1], M. André ne consacre que quelques lignes aux verrières des églises du doyenné de Lohéac ; il mentionne seulement les vitraux de Goven et de Pipriac[2]. S'il y a eu à Lohéac

1. *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XII (1878), p. 119-298.
2. P. 211-212.

même des verrières, il ne doit plus en rester aujourd'hui de traces.

« En classant les pièces originales du Cabinet des titres, j'ai trouvé ces jours derniers un acte curieux qui comble une lacune du travail de M. André ; c'est un marché passé entre un gentilhomme breton, Thomas de Riou, argentier de la reine Anne de Bretagne, et un peintre verrier de Paris, nommé Amé Pierre. Thomas de Riou, ou par dévotion pour sainte Anne, ou peut-être aussi pour faire sa cour à la reine, faisait édifier à Lohéac une chapelle sous le vocable de la sainte ; il voulut que les vitraux représentassent les principales scènes de sa vie. Ces vitraux devaient être au nombre de treize, à deux meneaux, de même qualité et de même style que ceux de Saint-Paul de Paris, et contenir « soixante-dix-huit histoires de la généalogie madame saincte Anne. » Pour ce travail qu'il s'engageait à terminer dans un an, à partir de Pâques 1494, Amé Pierre recevrait une somme de 300 livres tournois ; il était tenu, aux termes du marché, de transporter ces vitraux de Paris à Lohéac en bon état et de faire à ses frais toutes réparations qui seraient reconnues nécessaires. Les dépenses de transport, qui, comme il est stipulé dans l'acte, devaient être modérées, seraient supportées par Thomas de Riou ; il pourvoyait aux frais du verrier, d'un cheval et d'un homme, et les défrayait aussi pendant leur séjour à Lohéac. En cas de non exécution de l'engagement par le fait de Thomas de Riou, celui-ci était tenu de prévenir Pierre avant Noël et de lui payer 100 sous tournois de dédit, non compris un demi-écu d'or déjà donné à titre d'arrhes. Cet acte, dont je reproduis plus bas le texte, est du 6 septembre 1493.

« J'ai dit plus haut que s'il y a eu à Lohéac des verrières, il ne doit plus en rester de traces ; peut-être le projet de Thomas de Riou n'eut-il pas de suite. »

Amé Pierre, paintre et vitrier, demourant à Paris, confesse avoir fait marché avec noble homme Thomas de Riou, argentier de l'escurie de la Royne, par lequel ledit Amé promect et se oblige

faire dedens le temps qui eschera de Pasques prochainement venans en ung an, le nombre de treize vitres qui seront par ledit Amé mises et assises en une chapelle de saincte Anne que ledit de Riou pretend faire faire en Bretaigne à Lohéac, en chascune desquelles vitres ledit paintre et vitrier sera tenu faire deux monneaulx avec les fournemens pour lesdites vitres par ledit vitrier mectre en euvre le nombre de soixante-dix-huit histoires de la généalogie madame saincte Anne, de aussi bonne matière, traict et ouvrage que les voirrières de Saint-Paul de Paris, tout pour le pris et somme de trois cens livres tournois que ledit de Riou pour ce present en sera tenu paier audit vitrier pour les dessusdites vitres ainsi par lui parfaictes et assises en ladite chapelle, par condicion telle que où ledit de Riou congnoistroit qu'il ne lui seroit loisible faire besoingner esdites chapelle et voirrières pour raison d'aucuns empeschemens ou affaires qui lui pourroient survenir, il sera tenu ce faire savoir audit voirrier dedens le jour de Noël prochainement venant et partant demourra ledit de Riou quicte dudit marché sans ce qu'il en puist estre par ledit voirrier poursuyvy, moyennant et parmi ce qu'il sera tenu donner audit voirrier la somme de cent solz tournois avec les arres de demi escu d'or jà par ledit de Riou audit voirrier baillé, et où ledit de Riou ne fera ce assavoir dedens ledit temps et jour de Noël audit voirrier, il sera tenu procéder oultre et parfaire lesdites voirrières, icelles rendre prestes dedens le jour dessusdit et entretenir le marché dessusdit et sera tenu rendre audit lieu de Lohéac en Bretaigne lesdites voirrières toutes prestes, icelles bien et deuement asseoir, et dudit lieu de Paris icelles voirrières mener saines et entières sans fracture ne rompure, à ses perilz et fortunes, icelles réparer et refaire à ses propres coustz et despens, moiennant et parmy ce que les despens moderez dudit voirrier, son cheval et homme seront faiz et fraiez par ledit de Riou depuis Paris jusques audit lieu de Lohéac et seront lesdites voirrières assises en ladite chapelle, comme dit est, par temps raisonnable aux despens dudit de Riou, promectant et obligeant ledit Amé Pierre corps et biens, etc. Fait et passé double, cestuy pour ledit de Riou le vendredi sixiesme jour de septembre l'an mil cccc quatre vins et treize.

Berthelemy. Pileur.

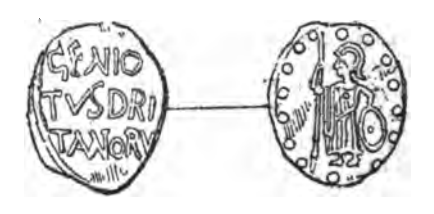
(Cabinet des titres. Pièces originales, dossier Riou, coté 55978, pièce n° 5.)

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« J'ai reçu de M. Abel Farges, officier des affaires arabes à Khenchela (province de Constantine), le croquis d'une petite pièce en plomb, reproduit ci-dessous, qui porte une légende très intéressante. Ce plomb a été trouvé en Tunisie; il appartient aujourd'hui à M. Farges. D'un côté il représente : *Minerve* (ou *le génie de Thysdrus*), *debout*, *drapée*, *casquée*, *portant un bouclier rond au bras gauche et s'appuyant sur une lance de la main droite* ; cette face est entourée d'un grènetis. Au revers, on lit la légende :

GENIO
TVSDRI
TANoRV
(*étoile*)

Genio Tusdritanoru(m).



« Il faut rapprocher cette pièce des curieux plombs monétaires portant des noms de villes, déjà signalés pour l'Egypte et la Gaule par Adrien de Longpérier et le vicomte de Ponton d'Amécourt [1]. C'est la première fois qu'on rencontre une pièce du même genre se rapportant à l'Afrique romaine; elle ouvre donc une nouvelle série. Inutile de dire que l'ethnique est celui des habitants de *Thysdrus*, aujourd'hui El-Djem, localité où l'on remarque encore un magnifique

1. A. de Longpérier, *Monnaie de plomb d'Alise* (dans la *Rev. numism.*, 1861, p. 253); *Monnaies du Sérapéum de Memphis* (*Ibid.*, p. 407 et suiv.). — G. d'Amécourt, *Lettre à M. de Witte* (*Ibid.*, 1862, p. 167-170). Cf. F. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, 207-211.

amphithéâtre presque entièrement conservé. Le vieux Gordien était à Thysdrus lorsqu'il fut proclamé empereur. — Ajoutons qu'en Afrique la monnaie de plomb était très abondante du temps des rois de Numidie ; il existe une grande quantité de pièces de plomb de ces princes, aux mêmes types exactement que leurs pièces de cuivre.

« Il est évident qu'une fois l'attention éveillée, la série de ces plombs africains avec des noms de villes ou des ethniques se formera promptement. Il me paraît certain que ces séries de plombs se retrouveront pour toutes les provinces romaines. A l'Egypte, à la Gaule, à l'Afrique, il faut ajouter la Grèce ; car, sans parler d'autres monuments, c'est probablement à la ville de Corinthe qu'on doit rapporter un plomb publié par Ficoroni [1] et portant d'un côté la légende :

COR
INT

et de l'autre : *une Victoire ailée tenant une couronne*, qui paraît être une allusion aux jeux isthmiques ; la pièce peut s'y rattacher également.

« En soumettant à un examen minutieux et à une critique sévère les légendes inexpliquées des plombs décrits par Ficoroni [2] et le P. Garrucci [3], on arriverait certainement à découvrir de nouveaux exemplaires de ces pièces à légendes géographiques dont quelques-unes ont peut-être été des monnaies locales en plomb.

« M. Abel Farges a encore trouvé à Khenchela :

« 1° Une petite bulle de plomb portant la légende

AELI
ANV
ꟿ

« Les A ne sont pas barrés. Au revers on distingue la

1. *I piombi antichi*, parte seconda, XVII, 6.
2. *Ibid.*
3. R. Garrucci, *I piombi antichi raccolti dall' eminentissimo principe il cardinale Lodovico Altieri*, Roma, 1847.

trace des lacs de soie sur lesquels cette empreinte de plomb avait été apposée[1].

« 2° Trois tessères municipales, de plomb, de forme ronde. — La première représente d'un côté la Fortune, debout, drapée, de face, appuyée de la main droite sur un gouvernail, tenant une corne d'abondance au bras gauche ; le revers est uni. — La seconde porte un crabe sur les deux faces. — La troisième est ornée d'un aigle posé de trois quarts, les ailes entrouvertes ; le revers est uni.

« L'envoi de M. Farges contient, en outre, le croquis d'une petite tablette de bronze, trouvée à l'Henchir M'toussa, près de Khenchela.

—		II
S	O	L
	XII	

« Les lettres et les chiffres sont en argent incrusté. C'est un poids de l'époque byzantine.

« L'inscription suivante, découverte à Khenchela, m'est également communiquée par M. Abel Farges :

IMPPPDDDNNN
PLICINIO VALERIANo
ET P LICINIO EGNATIo
GALLIENO PIIS FELIC·AV
GVSTIS ET P CORNELIo
LICINIO VALERIANO NO
BILISSIMO CAESARI
ET CORNELIAE SALO
NINAE AVG
R·P·M·M

« A la seconde ligne, les lettres LI, NI et AN sont liées.

« Le texte a été gravé entre les années 253 et 259 ; les personnages mentionnés sont : l'empereur Valérien, Gallien,

1. Un plomb publié par Ficoroni, pl. X, 4, montre d'un côté la légende AELI | EPISC et de l'autre le *Sauveur portant sa croix sur l'épaule.*

son fils, Valérien le Jeune, fils aîné de Gallien, et Cornelia Salonina, femme de Gallien.

« L'ordre des noms de Valérien le Jeune est exactement le même sur certaines pièces que Cohen a eu le tort d'attribuer à Salonin :

P C L VALERIANVS NOB CAES ou NC [1]

P(ublius) C(ornelius) L(icinius) Valerianus, *nob(ilissimus) Caes(ar)*.

« Du reste le classement de Cohen paraît entièrement à refaire en ce qui concerne les pièces de ce jeune prince dont la numismatique est encore fort embrouillée.

« Une inscription découverte à Sétif a servi à démontrer, contrairement à l'opinion soutenue par Eckhel [2], l'élévation de Valérien le Jeune au rang de César [3]; ce nouveau texte africain vient confirmer ce que le premier avait appris. L'inscription a été élevée par la *r(es)p(ublica) M(asculitanorum)*. La petite ville de Khenchela occupe l'emplacement de l'antique *Mascula*. »

M. de Barthélemy donne lecture du mémoire de M. de Marsy sur *Le langage héraldique au XIII[e] siècle dans les poèmes d'Adenet li Roi*. Le mémoire est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Héron de Villefosse parle des travaux qui s'exécutent en ce moment au Louvre, sous la direction du conservateur des Antiquités grecques et romaines, pour monter sur le palier du grand escalier du Musée l'avant de galère antique, en marbre, qui sert de piédestal à la Victoire de Samothrace. M. Champoiseau, consul de France, a

1. Cohen, *Description historique des médailles frappées sous l'empire romain*, t. IV, Salonin, n. 20, 23, 35, 39, 41, 47, 69, 70, 71, 74, 78, 79.

2. *Doctr. num. vet.*, t. VII, p. 427 et suiv.

3. C. I. L., t. VIII, n. 8473. — Cf. Deville, *Essai sur les médailles de la famille de Gallien*, dans la *Rev. numism.*, 1867, p. 257-289, mais cette dissertation, tout en établissant l'existence des deux enfants de Gallien, est peu claire et l'auteur s'appuie sur des monuments absolument faux.

découvert les dalles de marbre qui formaient la base de cette galère. Elles composent un ensemble rectangulaire variant pour la largeur de 1m75 à 1m80, sur 4m66 de longueur, et portent des marques d'appareil qui ont servi à retrouver facilement la place de chacune d'elles : A, B, Γ, Δ, E. Ces lettres grecques sont maintenant invisibles depuis qu'on a mis en place la galère qui les cache entièrement, à l'exception du E gravé sur la dalle d'avant.

Cette dalle d'avant, qui se présente la première au spectateur, est appareillée très soigneusement sur une partie de son épaisseur, de face et sur les côtés en retour. C'est la preuve qu'une marche, au moins, était appliquée contre la base et en avant, avec un léger retour de chaque côté.

Au-dessus de cette partie appareillée le marbre est resté presque brut. La constatation d'un trou rond de 0m15 centimètres de diamètre creusé dans la surface supérieure de cette dalle, à gauche, avait amené notre confrère à songer à la crapaudine d'une porte et par conséquent à un chancel ou à une sorte de petite balustrade placée autour de la galère et qui en aurait défendu l'approche immédiate, mais un nouvel examen lui fait croire que ce trou serait plus régulièrement usé et poli s'il avait reçu le gond d'une porte.

M. Prost demande la parole pour exposer les résultats de la découverte au Sablon, près de Metz, d'un édifice romain circulaire, et d'inscriptions dédiées à la déesse Icovellauna.

« A plusieurs reprises, j'ai entretenu la Société des découvertes faites dans ces derniers temps dans la région dite *le Sablon,* au point où se séparent à quelques centaines de mètres au sud de la ville de Metz les deux branches du chemin de fer qui se dirigent l'une sur Forbach, l'autre sur Nancy.

« C'est là qu'a été trouvé en 1880 le cippe dédié à la déesse MOGONTIA dont vous avez accueilli une description dans vos *Mémoires,* et en 1881 une statue ailée dont je vous ai entretenu dans la séance du 17 mai 1882. A cette même

séance du 17 mai 1882, j'ai annoncé, d'après des indications transmises par M. Ch. Abel, de nouvelles découvertes faites au printemps de cette année 1882, dans le même lieu, celle notamment d'un édifice circulaire souterrain d'environ six mètres de diamètre, sur à peu près autant de profondeur au-dessous du niveau du sol actuel et de l'ancien probablement aussi. On y descend par un escalier dont il reste encore quelques marches et qui rampait le long de la paroi intérieure de l'édifice, au centre duquel se trouve une sorte de puisard polygonal qui a dû recevoir les eaux d'une source. Des débris antiques, des fragments de colonnes et d'inscriptions ont été trouvés dans les déblais retirés de l'intérieur du monument.

« De nouvelles particularités, que me communique M. Ch. Abel sur cette trouvaille, nécessitent le rappel d'une autre découverte faite dans la même région, quelques années avant qu'on ait mis au jour le cippe dédié à MOGONTIA. Les unes et les autres ont été procurées par les travaux d'exploitation d'une sablonnière ouverte sur l'ancien parcours de la voie romaine de Metz à Scarpone par un entrepreneur, M. W. Mey.

« M. W. Mey a retiré du sol, en cet endroit, deux inscriptions gravées sur des plaques de bronze de petites dimensions, que j'ai vues entre ses mains. On y lit le nom de la déesse ICOVELLAVNA. L'une de ces deux inscriptions, trouvée en 1876, est complète et comprend cinq lignes ainsi conçues : DEAE ICOVELLAV | NAE SANCTISSIMO | NVMINI GENIA | LIVS SATVANINVS | V·S·L·M. — L'autre inscription trouvée ultérieurement, dont on n'a qu'un fragment, comprend la fin de trois lignes. On y voit : ..... ICOV | ..... MVS LICINI | ..... I·V·S·L·M.

« Ces deux petits monuments ont été décrits, le premier par M. Ch. Robert dans notre Bulletin de 1877 (p. 138), tous les deux ensemble en 1879 dans l'Annuaire archéologique de Bonn (*Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*), cahier LXVI, par M. Carl Boue, qui en a donné la représentation sur une planche et qui propose pour la deuxième inscription la restitution suivante : (Deae)

ICOV|(ellaunae maxi)MVS LICINI(us magister vic) I·V·S·L·M.

« La déesse ICOVELLAVNA était jusqu'à présent aussi inconnue que la déesse MOGONTIA. Il n'est pas sans intérêt de constater la relation qui paraît exister entre cette divinité et l'édifice circulaire dernièrement reconnu près de Metz, destiné, ce semble, à recevoir et à abriter une source dans un bassin qui en occupait le centre. Ce qui permet de faire ce rapprochement est la découverte de trois fragments d'inscriptions que nous signale aujourd'hui M. Ch. Abel et qui ont été retirés des déblais opérés dans l'intérieur de l'édifice circulaire. Ces trois fragments sont ainsi conçus, suivant M. Ch. Abel :

« 1° DEAE, sur un morceau d'une plaque de marbre blanc.

« 2° VELLAV, sur une plaque de pierre.

« 3° D· ICOV, sur un bloc de pierre blanche qui semble avoir appartenu à un socle carré.

« Il est assurément permis de penser que ces fragments proviennent d'inscriptions relatives à la déesse ICOVELLAVNA.

« On doit être sobre d'explications en présence de faits si nouveaux et si incomplètement connus ; mais il convient de relever avec d'autant plus de soin les particularités qui s'y rapportent. Il est très intéressant de constater la découverte dans le même lieu de monuments dédiés à des divinités évidemment locales, inconnues jusqu'à présent, MOGONTIA et ICOVELLAVNA. »

Séance du 19 Juillet.

Présidence de M. G. Perrot, président.

Ouvrages offerts :

Académie d'Hippone, compte-rendu de l'assemblée générale du 17 juin 1882, in-8°.

Bulletin de la Société philomatique vosgienne, 7e année, 1881-82. Saint-Dié, in-8o.

Revue africaine. 26e année (1882), no 152 (mars-avril). Alger, 1882.

MOMMSEN (Th.). *Zénobie et Vaballathus*. — *Années tribunitiennes de Philippe le Jeune*. Trad. par H. Thédenat. Paris, Rollin, 1882, in-8°.

Travaux.

M. d'Arbois de Jubainville fait la communication suivante relative aux forts vitrifiés de l'Ecosse :

« La *Revue archéologique* a publié tant l'année dernière que cette année des articles très intéressants de M. Daubrée sur les forts vitrifiés de France, d'Alsace et d'Ecosse. Il en existe quelques-uns en Irlande. On en a signalé un dans le comté de Cavan, quatre dans celui de Londonderry. Ces deux comtés appartiennent à l'Ulster, c'est-à-dire à la province septentrionale de l'île. On a remarqué que le comté de Londonderry a été jadis habité par les *Cruithnecs* ou Pictes qui sont aussi la population la plus ancienne de l'Ecosse. Les forts vitrifiés d'Irlande semblent donc être pour la plus grande partie l'œuvre de la même race que ceux d'Écosse. J'emprunte ces indications à l'ouvrage de William Stokes intitulé *The life... of George Petric*, p. 223-224. »

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« Notre confrère M. Arthur Engel m'a prié de communiquer à la Compagnie trois inscriptions qu'il a relevées récemment à Capri chez M. Emmanuel Benner et qu'il croit inédites.

« La première est relative à une femme affranchie impériale :

IVLIA · DIVI · AVGVSTI
LIBERTA · APHRODISIA
VENERIA

Julia, divi Augusti liberta, Aphrodisia Veneria.

« Cette inscription est gravée dans un encadrement avec queues d'aronde. Aux quatre coins de la plaque de marbre sont encastrées des rondelles de verre en forme de boutons bombés. Elle a été trouvée avec les débris d'un cercueil de plomb ; elle était accompagnée d'un moyen bronze de l'empereur Claude, ce qui confirme la date fournie par le texte même.

« La seconde est l'épitaphe d'un jeune enfant nommé Expectatus et enlevé à la tendresse des siens à l'âge de deux ans et 45 jours :

EXPECTATVS · C · FANNI
ANTEROTIS · ET
FANNIAE · SECVNDAE · DELICIVM
VIXIT·ANNOS DVO ET DIES XXXXV

Expectatus, G(aii) Fanni(i) Anterotis et Fanniae Secundae delicium, vixit annos duo et dies quadraginta quinque.

« A la troisième ligne le V est lié avec les jambages médiaux du M.

« Le mot *delicium* est souvent employé dans les épitaphes pour exprimer les tendres regrets des survivants, surtout quand il s'agit de jeunes enfants[1].

« Le troisième texte est ainsi conçu :

OCIIANVS·NIIDIMVS
HIIDISTII · ΓILI

Oceanus Hedistii (servus) ; Nedimus Pili(i servus).

« Il est gravé à la partie supérieure d'une dalle de marbre qui mesure 0m30 de largeur sur 0m80 de longueur. »

M. Schlumberger lit une note sur des sceaux byzantins, inédits, se rapportant à l'histoire de deux des territoires les

1. Voir à ce sujet les remarques de O. Iahn, *Specimen epigraphicum in memoriam Olai Kellermanni*, Kiliae, 1841, p. 100; cf. la curieuse inscription donnée par le même auteur, p. 48, n. 230; Gori, *Columbarium Liviae Augustae*, p. 182; Borghesi, *Œuvres*, t. V, p. 203; cf. *C. I. L.*, nos 3966, 4376, 4674, 5163, 5180, 5204, 6670, 7104, etc.

moins connus de l'empire d'Orient : le thème (province) de Cherson, en Crimée, et la Bulgarie. — M. Schlumberger est invité à transformer sa communication en un mémoire.

M. Courajod lit, au nom de M. Müntz, une notice sur Pierre Poisson, architecte du Palais d'Avignon de 1335 à 1337 :

« Benoît XII (Jacques Fournier, 1334-1342) peut être considéré comme le fondateur du palais pontifical d'Avignon : « incepit a solo ædificare palatium in loco ubi tunc erat domus episcopalis »; telle est l'assertion d'un de ses contemporains. L'architecte auquel il confia cette vaste entreprise se serait appelé Pietro Obrerio[1], d'après Fantoni, suivi en cela par tous les auteurs modernes.

« Si les documents que j'ai pu consulter aux Archives secrètes du Vatican ne font pas mention de Pierre Obreri, en revanche ils nous entretiennent souvent de « magister « Petrus Piscis ou Peyssonis, de Mirapice, magister operum « domini nostri papæ, » c'est-à-dire de maître Pierre Poisson, de Mirepoix (dans le département de l'Ariège), maître d'œuvres du pape.

« Dès le mois de novembre 1335, ainsi l'année même qui suivit l'avènement de Benoît XII, il est question des travaux exécutés sous la direction de ce maître tant dans la chapelle que dans la tour du palais apostolique : « Magister Petrus « Peyssonis de Mirapice, deputatus ad faciendum opera ædi- « ficiorum domus palacii papalis Avinionis, et specialiter pro « opere capellæ et turris de novo construend[arum] in palatio « prædicto. » La chapelle est identique à celle qui se trouve à côté de Notre-Dame-des-Doms et que l'on restaure en ce moment pour y installer les archives départementales. Quant à la tour, ce ne saurait être celle de Trouillas, dont la construction commença seulement vers 1340.

« Pendant toute l'année 1336, nous voyons maître Pierre Poisson surveiller à la fois les tailleurs de pierres, les

1. *Istoria della città d'Avignone e del contado Venesino.* Venise, 1678, t. I, p. 202.

maçons, les charpentiers, qui élèvent ces édifices, et les peintres qui les décorent. Il semble avoir poussé les travaux avec beaucoup de vigueur, car en 1337 déjà il est question de la « copertura plumbea turris, » ce qui prouve que cet édifice était alors à peu près achevé. L'artiste de Mirepoix ne tarda d'ailleurs pas à voir étendre ses attributions : à la construction de la chapelle et de la tour vinrent s'ajouter celle du « studium » du pape, celle d'une salle d'audience, et de divers autres bâtiments.

« Cette activité cependant ne devait pas être de longue durée : tout à coup le nom de Pierre Poisson disparaît de nos registres; en 1338, un des comptables de la cour d'Avignon parle de sa direction comme d'un fait déjà assez éloigné : « tempore magistri Petri Piscis. »

« La situation que Pierre Poisson occupait à la cour de Benoît XII ne laissait pas que d'être considérable : il avait le titre de « scutifer », écuyer. Ses connaissances aussi semblent avoir été supérieures à celles de la plupart des artistes de son temps; il écrivait le latin sinon avec correction, du moins avec facilité; l'intitulé d'un de ses comptes en fait foi.

« Il m'a paru intéressant de tirer de l'oubli le premier en date des architectes d'un monument si justement célèbre. »

M. Prost fait passer sous les yeux de ses collègues le dessin de deux instruments en bronze, qui semblent être des racloirs, trouvés en 1882, au milieu des ruines d'une villa romaine, dans la forêt de Cheminot, près Metz[1]. M. Mowat fait observer qu'on a trouvé au Vieil-Evreux un instrument qui présente quelque analogie avec ceux-là et qui porte un nom de fabricant.

M. Héron de Villefosse lit, au nom de M. Maxe-Verly, une note sur deux inscriptions apocryphes, attribuées à Toul et à Naix :

1. *Mém. d'archéologie de la Moselle*, 1864, p. 79.

1.

« Dans son ouvrage intitulé : *Défense de l'antiquité de la ville et du siège épiscopal de Toul*, Nicolas-Clément, bibliothécaire du roi Louis XIV, a le premier fait connaître l'inscription suivante qu'il déclarait inédite :

D M
LOLLIO NASIENSI PALVSII CVRATORIS
FILIO DEFVNCTO
CARISIVS ACCEPTIVS
ET TOTIA LALLA
PATRES ET SIBI VIVI FECERVNT[1]

« Ce texte, reproduit par le P. Benoît Picart, qui ne donne aucun détail sur la découverte de ce monument funéraire[2], fut emprunté à l'historien de Toul par Dom Calmet qui le modifie gratuitement de la manière suivante :

CARISSIMO ACCEPTIVS
ET TOTIA LABLA[3]

L'Encyclopédie a reproduit la leçon de Nicolas Clément[4].

« C'est à tort que M. Denis mentionne cette inscription comme ayant été trouvée en 1750, au point L de son plan gravé de Nasium, au lieu dit Morompré, contre la route de Gondrecourt ; il oubliait que quelques lignes auparavant, à propos de ce monument, il avait invoqué les témoignages de N. Clément et du P. Benoît Picart[5]. Enfin, dans son *Archéologie de la Meuse*, M. Liénard cite l'inscription du bibliothécaire du roi sans manifester le moindre doute sur son authenticité[6].

1. 1702, page 3.
2. *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, 1707, page 10.
3. *Notice de Lorraine*, 1756, à l'article Nais.
4. Edition de 1787, supplément, t. IV.
5. Naix, manuscrit, 5 v°, 6 r°, note. — M. Denis a-t-il voulu dire qu'à cette époque ce manuscrit et le suivant venaient d'être retrouvés ? Mais alors il aurait dû indiquer les circonstances de leur découverte, et surtout faire connaître le document auquel il empruntait ce renseignement.
6. Tome I, page 10.

« L'examen de ce texte inspire au premier abord des doutes sérieux. On sait en effet qu'il y avait, outre les curateurs donnés aux cités par l'empereur, des curateurs de plus modeste condition qui administraient certaines corporations ou des groupes d'étrangers venus d'un même pays, mais ce titre ne pouvait être employé sans complément, comme il l'est dans le texte de N. Clément, et je ne sais ce qu'aurait signifié *Palusius curator*.

« Je ferai remarquer d'ailleurs qu'il était insolite dans les épitaphes d'indiquer la ville d'origine lorsque le personnage était mort dans cette ville et que le monument y était érigé. On peut donc croire que cette inscription a été composée à plaisir pour faire figurer sur un monument épigraphique le nom romain des habitants de la ville de Nasium dont les ruines attiraient alors l'attention. Au XVIe et au XVIIe siècle il était de mode de supposer et même de fabriquer des inscriptions antiques, surtout lorsqu'elles avaient un intérêt local[1]. C'est ce mobile qui avait porté quelque archéologue de Luxeuil à fabriquer la célèbre inscription qui faisait attribuer à César la réparation des thermes de cette ville[2].

« Il faut se rappeler que le savant bibliothécaire du roi est né à Toul, qu'il est l'auteur de la *Défense de l'antiquité de la ville et du siège épiscopal de Toul* contre ceux qui prétendaient faire de Grand une ville plus importante que l'ancienne capitale des Leuci, qu'il invoque comme argument que Ptolémée, géographe du IIe siècle, donne aux Leuci les seules villes de Toul et Naix[3], qu'au IVe siècle l'Itinéraire d'Antonin mentionne *Nasium* et *Tullum* et ne cite pas Grand. Les soupçons prennent une singulière consistance si l'on remarque qu'une inscription trouvée à Nimègue, et conser-

1. Voir à ce sujet dans l'avant-propos de l'*Epigraphie de la Moselle*, à la page VII, une note dans laquelle M. Ch. Robert rapporte que « les fabricateurs de fausses inscriptions ne reculaient même devant aucun moyen pour donner aux produits de leur industrie droit de cité dans le monde de la science. »

2. LVXOVII· THERM || REPAR·LABIENVS || IVSSV·C·IVL·CAES || IMP. *Mém. de la Soc. des Ant. de France*, t. XXVI, p. 12; E. Desjardins, *Inscriptions de Luxeuil*.

3. *Géographie de Ptolémée*, liv. II, ch. 9, Gaule Belgique, parag. 13, édit. de C. F. A. Nobbe, Leipzig, 1843, t. I, page 108.

vée aujourd'hui au Musée de Trèves[1], offre le texte suivant que je mets en regard de celui de N. Clément :

(Texte de Nimègue)	(Texte de Nasium)
D M	
VARVSIO · ATTO	Lollio Nasiensi Palusii curatoris.
NI · FILIO DEFVNCTO	FILIO DEFVNCTO
ACCEPTIVS · VARV	CARISIVS ACCEPTIVS
SIVS · ET · TOTIA · LAL	ET · TOTIA LALLA
LA · PATRES · ET · SIBI	PATRES ET SIBI VIVI FECERVNT
VIVI · FECERVNT	

« Or le texte de Nimègue pouvait parfaitement être connu de N. Clément, car il avait été plusieurs fois publié[2] à l'époque où Clément fit connaître l'épitaphe de Naix qu'il déclarait inédite. Les emprunts faits à l'inscription de Nimègue rentrent dans les habitudes du temps. Le *Lollius Nasiensis* et la fonction de curateur, qui y est énoncée sous la forme peu compréhensible de *Palusius curator*, rappellent le *Fabricius Nasiensis* et la mention des *curatores* et *ministri* que nous retrouverons dans l'inscription suivante ; le *filio defuncto* n'est point omis ; l'inversion *Carisius Acceptius* pour *Acceptius Varusius* n'a pas lieu de nous surprendre ; le nom de *Totia Lalla* a été transcrit exactement sans que le faussaire ait cru devoir en modifier une seule lettre, comme dans le *Varusius* transformé en *Carisius* ; enfin l'inscription se termine par la formule si commune *patres et sibi vivi fecerunt*.

« On ne peut donc douter que N. Clément ait accepté trop facilement un texte apocryphe ou l'ait peut-être inventé lui-même, ne reculant pas devant une petite fraude qui introduisait dans son procès un témoin important.

2.

FABRICIVS NASIENSIS
CVRATORIBVS · ET · MINISTRIS

1. Brambach, *Corpus inscript. Rhenanarum*, n° 857.

2. Brower, *Antiquitates et annal. Trevir.*, Liège, 1670 ; Reinesius, *Syntagma inscr. antiq.*, 1682, cl. 12, n° XCVII.

IVVENTIDIO · FIRMO · ET
ATEVLA · SOLLI · F
HVIVS · FANI · FACIENDI

« L'indication de cette inscription, que je rencontre pour la première fois dans Paul Mérula, en 1605, n'est accompagnée d'aucun renseignement sur les circonstances de sa découverte. Dans sa dissertation sur la station nommée Nasium dans l'Itinéraire d'Antonin, cet auteur constate que ce lieu ne saurait être Nancy; il y reconnaît le village de Naix, vulgairement appelé Nas, de la province du Barrois, ainsi que le prouve, dit-il, le mot Nasiensis inscrit sur un monument découvert en cet endroit[1].

« J'ignore à quelle source Paul Mérula a puisé ce renseignement; je n'en retrouve pas la mention dans Pierre Divaeus[2], mort en 1581, dont ce géographe a consulté les travaux, et Ortelius, qui, en compagnie de Vivian, fit en 1575 un voyage en Lorraine, n'y fait aucune allusion dans l'article où il parle de Naix[3]. Peut-être Merula a-t-il emprunté ce renseignement à Nicolas Clément de la Treille, connu sous le nom de Clemens Trelaeus Mosellanus, dont les travaux sur la géographie de la Lorraine sont cités par Ortelius et Gérard Mercator[4].

1. Nasium... non procul ab Mosa in Barroducana provincia qui vulgo Nas dictus, unde Nasiensis in lapide qui effossus ibi : Fabricius Nasiensis, etc., etc. (*Cosmographie*, 2e partie, liv. III, ch. 24, page 631.)

2. *De antiquitatibus Galliae Belgicae*. Anvers, 1566.

3. *Itinerarium per nonnullas Galliae Belgicae partes*, Anvers, 1584, p. 41.

4. On possède de cet auteur : *Austrasiae reges et duces*, Cologne, 1591-1593, avec des dessins de la main de P. Woieriot. — Dans la traduction de cet ouvrage, par François Guibaudet, imprimée à Épinal en 1617, je remarque après la préface une ode en latin adressée à l'auteur par un de ses amis :

P. FABRICIVS CLEMENTI, etc., etc.

Ce nom de Fabricius, que je n'ai point rencontré dans les noms d'hommes de cette époque, m'a fait songer à l'inscription FABRICIVS NASIENSIS dont le texte apparaît pour la première fois vers ce temps, et m'a rappelé que Clément de la Treille était très lié avec Jacques Boissard, grand amateur d'inscriptions, que plusieurs archéologues et notamment M. Ch. Robert soupçonnent fortement d'être l'auteur de quantité de monuments faux (voir *Epigraphie de la Moselle*, page VII).

« Le savant jésuite Jacques Sirmond a fait mention de cette inscription dans ses notes sur la géographie ancienne, à l'avant-dernière page de ce travail demeuré manuscrit aucun commentaire n'y est joint[1].

« Reproduite dans l'atlas de Mercator en 1607[2], puis par Reinesius, en 1682, qui le premier signala la variante PATRICIVS[3], cette inscription est indiquée par le bibliothécaire du roi, N. Clément, qui toutefois en a ainsi modifié les deux dernières lignes :

ET TEVLA SOLLI
F. HVIVS FANI FACIENDI[4]

« Je retrouve dans l'*Encyclopédie*, édition de 1787[5], la lecture indiquée par le P. B. Picart avec la variante

ET TEVLLA

dans Orelli, sous le n° 3274, le texte cité par Reinesius[6] ; dans les travaux manuscrits de M. Denis, les leçons rapportées dans la *Notice de Lorraine* et dans l'*Encyclopédie ;* enfin dans la récente publication de M. Liénard[7], la lecture indiquée par le P. B. Picart.

« Ainsi cette inscription, dont je viens de donner la bibliographie, n'a été vue par personne; aucun des auteurs qui en ont rapporté le texte, si souvent transformé, n'a élevé le moindre doute sur son authenticité ; M. Henzen seul se borne à dire qu'elle a été assurément mal transcrite[8]. Or comme dans cette inscription il s'agit de curateurs et d'un

1. Bibl. nat., fonds latin, n° 16907, manuscrit du commencement du XVII° siècle.

2. *Atlas sive Geographicae*, etc., etc., Amsterdam, 2° édition. Dans la première partie imprimée à Duisbourg, en 1595, il n'est point parlé de Naix.

3. *Syntagma inscriptionum antiquarum*, cl. 2, n° XXXVII.

4. *Défense de l'antiq. de la ville et du siège épiscopal de Toul*, 1702, p. 10

5. Supplément, t. IV.

6. *Inscript. latin. selectarum amplissima collectio*, 1828.

7. *Archéologie de la Meuse*, t. I, page 9.

8. « Sine dubio male exscriptus, » Suppl. ad Orelli, page 316. Cette inscription a été reproduite d'après les auteurs précédemment cités par M. L. Renier, *Itinéraires romains de la Gaule*, 1850, page 104, puis par M. E. Desjardins, dans sa *Géographie de la Gaule d'après la table de Peutinger*, 1869, page 136.

habitant de Naix, mentions qui se retrouvent dans le texte précédent, on peut croire qu'elle a été fabriquée à plaisir à l'aide de mots et de noms propres assemblés d'une manière incohérente, sans qu'il soit possible de saisir entre eux le moindre lien grammatical, ou bien supposer qu'elle n'a jamais existé. Ainsi que celle de Lollius, elle a été probablement composée au moyen de coupures faites dans d'autres textes.

« Je dois toutefois faire remarquer que le nom d'*Ateula* était bien choisi, car il se retrouve sur des monnaies gauloises assez communes dans la région du nord-est de la France, monnaies dont plusieurs exemplaires ont été recueillis sur le territoire de Nasium. Mais la présence de ce nom gaulois ne saurait être une preuve de l'authenticité de cette inscription, car ces monnaies étaient connues depuis longtemps lorsque le texte a été publié. »

Séance du 5 Septembre.

Présidence de M. Duplessis, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, t. VII, 1881, in-8°.

Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution, for the year 1880, Washington, 1881, in-8°.

Atti della R. Accademia dei Lincei, anno CCLXIX, serie terza, vol. VI, fasc. 13-14. Roma, 1882, in-4°.

Bulletin de l'académie d'Hippone, n° 17, Bone, in-8°.

— *de l'académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, t. XXVIII, in-4°.

— *de la Diana*, t. XI, n° 5 (mai-août 1882). Montbrison, 1882, in-8°.

— *historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, nouvelle série, 122e livraison (avril-juin 1882). Saint-Omer, 1882, in-8°.

— *de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1882, n° 9. Amiens, 1882, in-8°.

— *de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, n° 112, 1er trimestre 1882. Orléans, 1882, in-8°.

— *de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. III, n° 7, juillet, 1882, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique de Langres*, t. II. Langres, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. IX, 4e livr. Périgueux, 1882, in-8°.

— *de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur*, 15e année (1880). Semur, 1881, in-8°.

— *de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. IV, 2e livr. Brives, 1882, in-8°.

Journal des savants, mai-juillet 1882. Paris, 1882, in-4°.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, 7e série, t. XXX, n° 1-2.

Mémoires de l'académie de Nîmes, 7e série, t. III (1880). Nîmes, 1881, in-8°.

— *de l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens*, 1881, 3e série, t. VIII. Amiens, 1882, in-8°.

— *de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, t. XX, 1881-82, in-8°.

— *et documents publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. XX. Chambéry, 1882, in-8°.

— *de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, années 1880-1881. Châlons-sur-Marne, 1882, in-8°.

— *de la Société Éduenne*, nouvelle série, t. II. Autun, 1881, in-8°.

Musées nationaux. — Catalogue de la collection Timbal. Paris, 1882, in-12.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1880-1881. Rouen, in-8°.

Proceedings of the American philosophical Society, t. XXX, juin-décembre 1881. Philadelphie, in-8°.

Proceedings of the Society of Antiquaries of London, april 29, 1880, december 16, 1880. London, in-8°.

Répertoire des travaux historiques contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger sur l'histoire, les monuments et la langue de la France pendant l'année 1881-1882, n° 3. Paris, 1882, in-8°.

Revue Africaine, 26e année, n° 153 (mai-juin 1882). Alger, 1882, in-8°.

Allmer. *Revue épigraphique du midi de la France*, n° 18 (juillet 1882), n° 19 (août 1882), in-8°.

Dramard (E.). *Notice historique sur la Société des Antiquaires de la Morinie et sur ses travaux*. Saint-Omer, 1882, in-8°.

Hucher (E.). *Monuments funéraires et sigillographiques des vicomtes de Beaumont au Maine*, 1882, in-8°.

Linas (Ch. de). *L'art et l'industrie d'autrefois dans les régions de la Meuse belge, souvenir de l'exposition rétrospective de Liège de* 1881, in-8°.

Perrot (G.) et Chipiez (Ch.). *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. II ; *la Chaldée, l'Assyrie, la Phénicie*. Paris, 1882, in-4°.

Viestnik hrvatskoga arkeologickoga druztva, godina IV, br. 3, Agram, 1882, in-8°.

Correspondance.

M. Ramé écrit pour maintenir sa candidature à la place vacante de membre résidant.

M. le ministre de la guerre informe la Société que la Porte de Lille, à Valenciennes, n'est pas actuellement menacée. La courtine intérieure seule doit être démolie et les fossés comblés, par mesure hygiénique ; pour ce qui concerne la porte elle-même, la question est à l'étude.

Travaux.

M. de Barthélemy donne lecture du rapport de la commission des impressions proposant d'insérer, dans le volume des *Mémoires*, les travaux de M. de Marsy sur *Le langage héraldique, au XIIIe siècle, dans les poèmes d'Adenet le Roi* ; de

M. Schlumberger sur des *Sceaux byzantins*; de M. Ch. Robert sur des *Médaillons en terre du cabinet Duquénelle à Reims*. Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. Courajod offre à la Société le *Catalogue de la collection Timbal* et annonce qu'il traitera de la ressemblance de certains objets de cette collection avec ceux qui sont conservés dans diverses collections publiques.

M. Courajod entretient ensuite la Société de la nécessité et de la possibilité de reconstituer au Louvre, dans les salles nouvelles qui viennent d'être livrées par notre confrère M. Guillaume, architecte de ce palais, une partie très importante de l'ancien Musée des Monuments français d'Alexandre Lenoir. Rappelant l'utile intervention de la Société des Antiquaires dans l'affaire des sculptures du Musée des Petits-Augustins oubliées à Saint-Denis, M. Courajod présente l'énumération des objets qui ont été apportés, de Saint-Denis au Louvre, en septembre 1881. Dans la pensée de notre confrère, la liste pourrait être facilement augmentée de tous les monuments de même provenance, conservés sans titre formel par divers établissements de l'État. Comme il prévoit, au sujet de la revendication des ouvrages reconnus et appréciés, la résistance des détenteurs et de nombreuses entraves administratives, il insiste sur les monuments qui sont abandonnés et dont, par conséquent, la restitution ne pourra faire difficulté.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 4e TRIMESTRE DE 1882.

Séance du 4 Octobre.

Présidence de M. Al. Bertrand.

Ouvrages offerts :

Aarboger for Nordisk oldkyndighed og historie udgivne af det Kongelige Nordiske oldskrift-selskab, 1881, fjerde hefte. Copenhague, in-8°.

Archaeologia or miscellaneous tracts relating to antiquity, published by the Society of Antiquaries of London, vol. XLVII. Londres, 1882, in-8°.

Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, t. XVII, feuilles 26-36.

— *de la Société industrielle de Mulhouse*, juin, juillet, août 1882, in-8°.

L'Investigateur, journal de la Société des études historiques, 48e année, juillet-août 1882. Paris, in-8°.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, VIIe série, t. XXX, nos 3, 4 et 5.

— *de l'Académie de Stanislas* (1881), XXXIIe année, 4e série, t. XIV. Nancy, 1882, in-8°.

— *de la Société royale des antiquaires du Nord*, nouvelle série, 1881. Copenhague, in-8°.

Revue historique et archéologique du Maine, t. XI (1882), 1er semestre 1882, in-8°.

Charmasse (A. de). *Note sur un usage singulier qui existait autrefois à Couches en Bourgogne.* Autun, 1882, in-8°.

Corblet (l'abbé). *Histoire dogmatique, liturgique et archéologique du sacrement du baptême*, t. Ier, 1881; t. II, 1882. Genève, in-8°.

DarembERG (Ch.) et Saglio (Edm.). *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines d'après les textes et les monuments*, 8e fascicule. Paris, 1882, in-4°.
Gaidoz (Ch.). *Revue celtique*, t. V, n° 3, XIXe de la collection.
Rossi (G. B. de). *Bullettino di archeologia cristiana*, 4e série, 1re année. Rome, 1882, in-8°.

Correspondance.

M. l'abbé Thédenat, présenté par MM. Léon Renier et G. Schlumberger, écrit pour poser sa candidature à la place de membre résidant.

M. Jules Gauthier, archiviste du département du Doubs, présenté par MM. de Barthélemy et Héron de Villefosse, demande à être admis dans la Société en qualité d'associé correspondant à Besançon ; MM. Ulysse Robert, A. de Montaiglon et de Boislisle formeront la commission chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. Guillaume informe la Société qu'il a découvert au Louvre, sous la salle des Cariatides, des substructions qui semblent remonter au temps de Charles V, et invite la Société à venir les visiter.

M. Flouest, associé correspondant, lit, de la part de M. Cournault, associé correspondant, un mémoire sur une boucle d'oreille et un casque trouvés à Breuvannes (Haute-Marne).

M. A. Bertrand pense que l'objet présenté est un couvre-nuque plutôt qu'un casque. Le mémoire est renvoyé à la Commission des impressions.

Le comte de Marsy, associé correspondant national à Compiègne, communique une note de M. le professeur Hugo Loersch, de l'université de Bonn, sur une ancienne cloche municipale d'Aix-la-Chapelle, conservée encore dans la tour

de l'église Saint-Pierre de cette ville. Cette note, qui est le résumé d'un discours prononcé par M. Loersch, à la Société historique d'Aix-la-Chapelle, fait connaître la date de la fonte, 1250 (1251 n. s.), et le nom du fondeur, Jacques de Croisilles.

« On possède plusieurs cloches, dans des villes du nord de la France et de la Belgique, fondues au XIVe siècle par des membres de cette famille d'artistes artésiens. On considérait jusqu'ici comme la plus ancienne la Bancloke de Compiègne, fondue en 1303, par Gilles de Bliki et Guillaume de Croisilles[1]; puis viennent la cloche de Valenciennes, 1386; celle de Beauvais, 1386 également; celle de Tournai, 1392; et trois cloches de Péronne, de 1396 à 1398.

« Ces dernières cloches sont signées de Guillaume et de Robert de Croisilles, son fils. Ce Guillaume, qui vivait encore en 1398, ne peut être le même que l'auteur de la cloche de Compiègne, en 1303; nous possédions déjà par conséquent trois noms de membres de cette famille, lorsque la découverte de M. Loersch vient, en reportant d'un demi-siècle la date de l'exécution d'une cloche par la famille de Croisilles, nous donner le nom de Jacques de Croisilles qui fit, en 1251, la cloche d'Aix-la-Chapelle.

« Nous avons pensé que la Société des Antiquaires accueillerait favorablement cette communication intéressante pour l'histoire de l'art français au moyen âge :

« La grande cloche de l'église paroissiale de Saint-Pierre « à Aix-la-Chapelle est, à ce qu'il paraît, l'œuvre la plus « ancienne connue d'un membre d'une famille de fondeurs « originaire de Croisilles (Pas-de-Calais), dont les ouvrages

1. Voir, sur la cloche de Compiègne et sur les diverses cloches fondues par les Croisilles, une notice de M. Woillez, insérée dans la *Revue des Sociétés savantes*, 1870, II, p. 443. J'ai rectifié, dans un travail sur l'hôtel de ville de Compiègne, la lecture de M. Woillez (*Congrès archéologique de Senlis*, 1877). La cloche de Tournai est citée par l'abbé Corblet (*Liturgie des Cloches*, Amiens, 1855, in-12, p. 33) qui en donne l'inscription. La cloche de Beauvais, refondue en 1758, rappelle le souvenir de la cloche de 1386; celle de Valenciennes est mentionnée dans le *Bulletin du comité des arts et monuments*, II, p. 576, à l'occasion de l'écroulement du beffroi de Valenciennes. M. Valois a consacré aux cloches de Péronne une notice, imprimée en 1865 et qui donne de curieux détails sur les marchés passés pour leur fonte et sur les circonstances de leur exécution.

« datant du XIVe siècle sont très répandus dans le nord de la « France et en Belgique.

« La forme de cette cloche est extraordinairement longue; « les parois inférieures ont la grosseur de 0m09; le diamètre « d'en bas est de 1m30; le diamètre de l'intérieur en haut de « 0m80, la hauteur de 1m04. Les ornements sont d'une extrême « simplicité, deux plates-bandes entourent le bas. Trois « petites bandes accompagnent de chaque côté l'inscription « qui se trouve, dans la partie supérieure de la cloche, « en lettres majuscules de 45 à 50 millimètres, formant « une seule ligne dont la teneur est :

✠ HORRIDA : SUM : STOLIDIS : LATRONIBUS : AC : HOMICIDIS : AD : CUMMUNE : BONUM : SERVIO : DANDO : SONUM : MAGISTER : IACOBUS : DE : GROISILLES : NOS : FECIT : ANNO : DOMINI : M° : CC° : L'X : I : I : KL. MAR.

« Voici le fac-similé de la date, qui a toujours été mal « lue :

:M:CC:L:X:I:KL:MAR:

« ce n'est point l'année 1261 qu'elle relate, — mais bien le « 18 février de l'an 1251 (n. s.)[1] : MCCL, XII Kal. Martias.

« L'inscription prouve que cette cloche n'était pas desti- « née au service de l'église. En effet la tour dans laquelle « elle se trouve était à son origine une tour de garde, « avancée hors du mur de la ville pour observer l'avant- « terrain de celle-ci. L'église de Saint-Pierre y a été ados- « sée plus tard. Cette tour, située à l'est de la ville, a eu un « pendant à l'ouest, actuellement la tour de l'église Saint- « Jacques. Sans aucun doute cette dernière tour aussi a été « munie d'une cloche faisant pendant à celle de Saint- « Pierre : de là le *nos fecit* de l'inscription. Celle-ci ne « donne que la dernière moitié de la légende, dont le com-

1. Le style de Pâques a été suivi jusqu'en 1310, dans le diocèse de Liége.

« mencement se trouvait sur la cloche, depuis longtemps « perdue, de la tour de Saint-Jacques. Si cette première « partie de la légende nous avait été conservée, nous serions « probablement complètement renseignés sur les personnes « qui ont fait faire ces cloches, tandis que maintenant nous « sommes obligés de conjecturer, mais non sans fondement. « Le nom du fondeur et la date nous rappellent l'un et « l'autre le roi Guillaume de Hollande qui était fils d'un « duc de Brabant, beau-frère et ami de Jean d'Avesnes, « comte de Hainaut. Il s'est adressé à un artiste connu du « nord de la France, car il était presque étranger à l'Alle- « magne et pouvait à peine réussir à y établir son pouvoir.

« La ville d'Aix, entièrement vouée à la maison des Hohen- « staufen, ne lui ouvrit ses portes qu'après un long siège « le 18 octobre 1248. Il la traita avec clémence, renouvela « ses privilèges et créa même une constitution commu- « nale, qui donna à la bourgeoisie plus de libertés; il orga- « nisa le conseil communal et fit donner à la ville des bourg- « mestres, qui paraissent dans les chartes et diplômes depuis « l'an 1250. Quoiqu'il y eût des fondeurs expérimentés à « Aix, on y appela Jacques de Croisilles parce qu'il était « recommandé aux nouveaux bourgmestres par le roi, peut- « être même parce que ce dernier faisait cadeau à la ville « des deux cloches d'alarme. En tout cas celles-ci, ou plutôt « aujourd'hui seulement celle de Saint-Pierre, datent juste- « ment du temps où la commune d'Aix reçut ses derniers « développements. »

Séance du 11 Octobre.

Présidence de M. G. Duplessis, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland, t. XIII (1879), XIV (1880), XV (1881).

Revue africaine, n° 154, juillet et août 1882. Alger, in-8°.

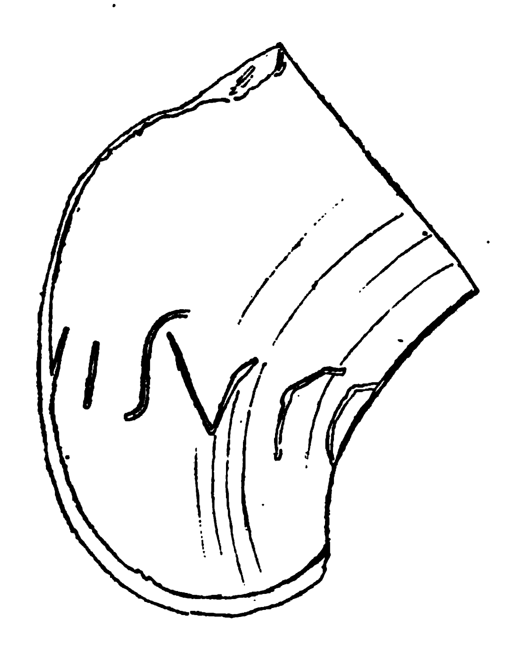
Decombe (Lucien). *Trésor du jardin de la préfecture, époque gallo-romaine*. Rennes, 1882, in-8°.

Drummond (James). *Archaeologia Scotica; sculptured monuments in Iona and the west Highlands*. Edimbourg, 1881, in-fol.

Travaux.

M. A. Bertrand présente des fragments de poterie avec grafitti, trouvés par M. l'abbé Cérès, associé correspondant, à la Grau-Fezen (Aveyron).

M. Héron de Villefosse fait observer que l'un des deux grafittes trouvés par l'abbé Cérès contient certainement un

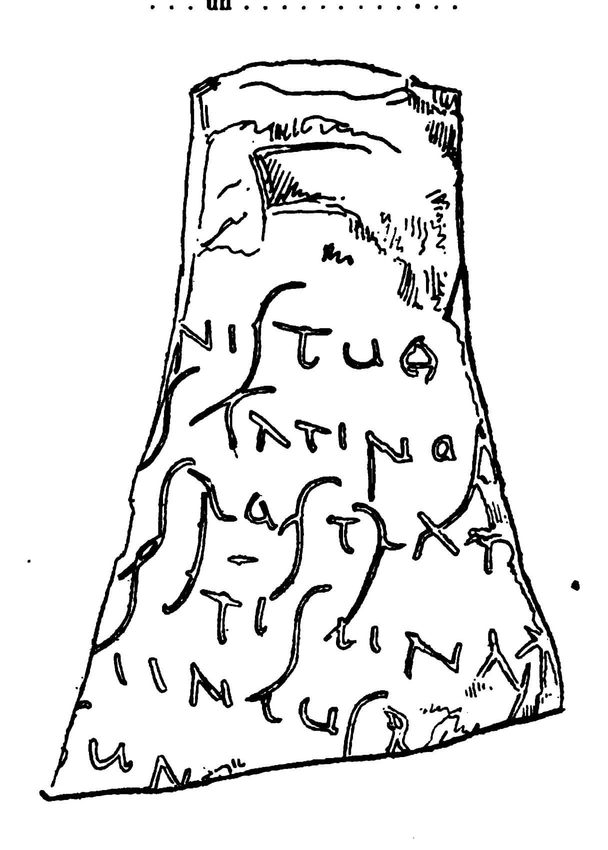


surnom Succ[essus] précédé peut-être d'un nom de famille :

Jul[ii ? Succ[*essi*.

Quant au second grafitte, il pense qu'on peut en proposer la transcription suivante :

. . . . . nis tu . . . .
. . . . s catinos . . .
. . . . s rostrat[*os* . . .
. . . s ti senar[*ios* . .
. . . enius r . . . .
. . . un . . . .



Il ne lui semble pas que le sens de ce grafitte puisse être rétabli d'une manière certaine à cause de son état incomplet, mais il serait porté à croire que les caractères ont été tracés par le potier lui-même. On retrouve, en effet, dans cette petite inscription, des termes qui désignent des produits céramiques. *Catinus* signifie un vase pour cuire ou servir les mets, bassin ou plat[1]. *Rostratus* pouvait être précédé d'un nom de vase : ce qualificatif servait peut-être à indiquer la forme extérieure d'un vase dont le goulot était recourbé.

Séance du 18 Octobre.

Présidence de M. G. Perrot, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de correspondance hellénique, V, VI, VII, mai-juin-juillet 1882. Athènes, in-8°.

— *de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, octobre 1882, in-8°.

— *de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. IV, 3e livr. Brives, 1882, in-8°.

Mémoires et comptes-rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais, 1881, t. XIV, 1er fasc. Alais, 1882, in-8°.

Rupin (E.). *Chef de saint Martin en argent doré et émaillé, XIVe siècle; église de Soudeilles* (Corrèze). Paris, 1882, in-8°.

Waldstein (Ch.). *A Hermes in Ephesian silver worth on a patera from Bernay in France. — Hermes with the infant Dionysos, bronze statuette in the Louvre*, 1882, in-8°.

Travaux.

M. Read fait la communication suivante :

« J'étais le mois dernier en Angleterre, où j'ai assisté au

1. Nonnii Marcelli peripatetici Tubursicensis, *De compendiosa doctrina ad filium*, lib. XV ; *de genere vasorum vel poculorum*, éd. L. Quicherat, p. 636 ; — Varro, *De re Rustica*, I, c. 63 ; — cf. Horace, Juvénal, Perse, *passim* ; Pline, H. N., XXXIII, 21, 4 ; 26, 2 ; XXXIV, 32, 2 ; 37, 1.

5e meeting annuel des bibliothécaires du Royaume-Uni qui se tenait à Cambridge, dans la grande salle de King's-College. Dans cette instructive et très pratique réunion, j'ai rencontré, entre autres, un jeune américain de New-York (d'origine autrichienne, son nom l'indique) et que plusieurs de nos confrères connaissent déjà. C'est M. Charles Waldstein, qu'un zèle remarquable et un savoir précoce ont fait appeler à une chaire, spécialement instituée, de professeur d'archéologie classique à l'Université de Cambridge.

« M. Ch. Waldstein a tout récemment rencontré une importante occasion d'affirmer son mérite d'antiquaire classique, et le témoignage qu'il en a donné dans la circonstance est particulièrement intéressant pour nous et surtout pour nos confrères du Musée du Louvre. Dans une visite qu'il y faisait, il y a quelques mois, il remarqua un fragment de sculpture, une tête d'homme récemment acquise, et il fut frappé de la pensée que cette tête devait appartenir à une des métopes du Parthénon conservées au British Muséum. Ses observations sur la dimension du morceau, sur le mode du travail technique, achevèrent une conviction que le flair archéologique avait fait naître, et il obtint de l'un de MM. les conservateurs qu'un moulage fût fait et lui fût adressé à Londres. Muni de ce fac-similé, il se rendit à la salle des marbres de lord Elgin, et, avec l'aide empressée de M. C. T. Newton, on monta à l'échelle devant la métope cataloguée sous le n° 6 : à l'instant même le rapprochement opéré de la tête du Louvre et du *Lapithe* décapité qui s'y trouve permit d'identifier ce précieux fragment dont a été doté notre Musée. La tête du Centaure est à Athènes et avait été l'objet d'une identification antérieure. L'addition faite à cette métope par l'heureuse découverte de M. Waldstein lui apporte un complément qui semble rendre à l'œuvre de Phidias la vie et le feu du génie.

« En terminant cette communication, je m'acquitte d'une commission dont M. Waldstein a bien voulu me charger, en présentant à notre Société un exemplaire tiré à part du Mémoire qu'il a publié dans le *Journal des Etudes helléniques*, sur l'Hermès de la coupe d'argent découverte à

Bernay en 1830, qui est conservée au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale (n° 2824 du catalogue Chabouillet), et sur la statuette en bronze de Mercure portant Bacchus enfant, conservée au Louvre. »

M. Ed. Le Blant entretient la Société des fouilles exécutées actuellement près de Pompéï, sur la rive droite du Sarno. On a trouvé, dans ces fouilles, les cadavres de nombreux habitants de Pompéï, arrêtés dans leur fuite par les eaux profondes du ruisseau. Les fugitifs étaient chargés de bijoux, de pièces d'or et d'objets précieux.

M. Guillaume donne de nouveaux détails sur les substructions découvertes sous la salle des Cariatides. On a mis au jour des restes de salles ogivales, dont le sol était autrefois revêtu de carreaux émaillés, et qui paraissent dater de l'époque de Philippe-Auguste.

Séance du 8 Novembre.

Présidence de M. G. Perrot, président.

Ouvrages offerts :

Académie d'Hippone, n° 8, in-8°.
Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, 1882, in-8°.
Beitraege zur Kunde Steiermærkischer Geschichtsquellen, 18e année. Graz, 1882, in-8°.
Bulletin de la Société académique de Brest, 2e série, t. III, 1881-1882, in-8°.
— *de la Société industrielle de Mulhouse*, septembre-octobre 1882.
Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, 2e livr. Versailles, 1882, in-8°.
Coutumes de la ville d'Oudenarde, 1re partie. Bruxelles, 1882, in-4°.

Coutumes des pays du comté de Flandre, quartier de Gand, t. IV.

Inventaire général des œuvres d'art appartenant à la ville de Paris ; édifices religieux, t. II. Paris, 1881.

Journal des savants, août-septembre 1882. Paris, Impr. nat., 1882, in-4°.

Mémoires de la Société historique du Cher, 3e série, t. XI, 3e livr.

Mittheilungen des historischen Vereins für Steiermark, 8e livr. Graz, 1882, in-8°.

Zeitschrift des Vereins für Thüringische Geschichte, nelle série, t. III, livr. 1 et 2. Iéna, 1882, in-8°.

BIGARNE (Ch.). *Notes sur la bourgade gallo-romaine de Bolar près Nuits* (Côte-d'Or). Autun, D. Jussieu, 1878, in-8°.

CARON (E.). *Monnaies féodales françaises*, fasc. 1. Paris, Rollin, 1882, in-4°.

DELISLE (L.). *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. III. Paris, 1881, in-4°.

HAILLANT (Nicolas). *Essai sur un patois vosgien (Ariménil près Epinal), 1re partie, phonétique, inventaire, origine et notation des sons.* Epinal, Collot, 1882, in-8°.

MAURY (A.). *Rapport sur les Archives nationales.* Impr. nationale, 1878, in-8°.

MUSSET (G.). *Le Capitole de Saintes.* Saintes, Hus, 1882, in-8°.

NICAISE (A.). *L'Epoque du bronze* (Marne). Châlons-sur-Marne, 1881.

TARDIEU (A.). *La ville gallo-romaine de Beauclair.* Herment, 1882, in-4°.

Correspondance.

M. Ludovic Letrône, présenté par MM. de Montaiglon et Héron de Villefosse, pose sa candidature comme associé correspondant national à Ceton (Orne) ; le président désigne MM. Courajod, A. de Barthélemy et Duplessis pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. Chabouillet offre, au nom de M. Poinssot, les deux premiers fascicules du *Bulletin trimestriel des antiquités africaines* publié par la Société de géographie d'Oran.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. A. de Barthélemy, nommé membre honoraire. MM. Longnon et Mowat donnent lecture des rapports rédigés par eux au nom des commissions chargées de présenter des conclusions sur les candidatures de MM. Ramé et Thédenat. On passe au vote ; M. l'abbé Thédenat, ayant obtenu les deux tiers des voix au premier tour de scrutin, est proclamé membre résidant.

M. Ulysse Robert lit un rapport, au nom de la commission chargée de présenter des conclusions sur la candidature de M. Jules Gauthier, archiviste départemental à Besançon. On passe au scrutin; et M. Jules Gauthier, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est élu associé correspondant national à Besançon.

M. A. de Barthélemy, au nom de la commission chargée d'examiner les propositions de changements aux statuts et au règlement, faites par divers membres, donne lecture d'un rapport favorable à ces propositions qui, après discussion, sont acceptées par la Société, sauf ratification du Conseil d'Etat. Ces modifications portent sur les articles 14, 15, 20 et 24 des statuts, et sur les articles 1, 2 et 6 du règlement intérieur.

Séance du 15 Novembre.

Présidence de M. G. Perrot, président.

Ouvrages offerts :

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges. Epinal, 1882, in-8°.

Bulletin trimestriel des Antiquités africaines recueillies par les soins de la Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran, 1er et 2e fasc., juillet, octobre 1882. Paris, Hachette, 1882, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. IX, 5e livr. Périgueux, in-8°.

Der Geschichtsfreund. Mittheilungen des historischen Vereins der fünf Orte Luzern, Uri, Schwiz, Unterwalden und Zug, t. XXXVII. Einsiedeln, 1882, in-8°.

List of Foreign Correspondents of the Smithsonian Institution connected to. January, 1882, in-8°.

Allmer. *Revue épigraphique du midi de la France*, n° 20, septembre-octobre 1882, in-8°.

Bigarne (Charles). *Etude sur l'origine, la religion et les monuments des Kalêtes-Edues*. Beaune, Batault, 1882, in-8°.

— *Les fondateurs de l'hospice de la Charité de Beaune*. Beaune, 1878, in-8°.

— *Histoire de Chorey et de ses seigneurs*, t. I et II. Beaune, 1875, in-8°.

— *La Musique à Notre-Dame de Beaune*. Beaune, 1878, in-8°.

— *Rapport sur la visite du Musée de l'hôtel de ville d'Autun, faite par les Congrès scientifiques*. Autun, 1877, in-8°.

— *Tombes et inscriptions de la collégiale de Beaune*. Beaune, 1880, in-8°.

Bigarne (Ch.) et Creusvaux (P.). *Notes sur quelques monuments mégalithiques situés dans les cantons de Liernais et de Saulieu*. Beaune, 1878, in-8°.

Dirieu (A. du). *Les souterrains de Sailly-les-Cambrai*. Cambrai, Renaut, 1882.

Perrot (Georges) et Chipiez (Charles). *Histoire de l'art dans l'antiquité*; t. II, *la Chaldée, l'Assyrie, la Phénicie*. Paris, Hachette, 1882, in-8°.

Travaux.

M. Courajod, au nom de la commission chargée d'examiner la candidature de M. Ludovic Letrône, lit un rapport favorable. On passe au scrutin et M. L. Letrône, ayant

obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Ceton (Orne).

M. Flouest présente une épée en bronze fort belle et d'une rare conservation, récemment découverte aux environs de Langres. Elle gisait dans un ancien lit de la Marne, isolée de toute autre antiquité et dans des conditions rappelant cette assertion d'un auteur ancien d'après lequel on enfouissait dans la terre, en Gaule, ou l'on jetait dans les eaux des armes de grand prix, à titre d'offrande aux dieux.

Cette épée remonte à ce qu'on appelle l'âge de bronze. Les musées de France, de Suisse, d'Allemagne, des pays scandinaves en contiennent du même type, mais on n'en connaît pas de spécimen plus remarquable. Elle fait aujourd'hui partie des collections du Musée des antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye.

Les travaux d'utilité publique, auxquels on doit cette trouvaille, ont encore fait découvrir, dans une autre partie de la vallée de la Marne, un superbe crâne de ce *bos urus* dont l'espèce est éteinte et que César signale comme la bête de chasse contre laquelle les jeunes Gaulois exerçaient le plus volontiers leur courage.

M. Mowat fait remarquer que la longueur exceptionnelle de cette épée donne droit de supposer qu'elle appartenait à un cavalier et non à un fantassin. Il ajoute que, pendant son séjour en Bretagne, il a acquis une épée analogue, trouvée dans le lit de la Vilaine.

Le président prie M. Flouest de vouloir bien rédiger pour le volume des *Mémoires* une étude complète sur cet intéressant monument.

M. Gaidoz, membre résidant, fait une communication sur des parallèles mythologiques; il s'élève contre le système mythologique qui fait venir des « hauts plateaux de l'Asie » les croyances et les usages des peuples Européens. Il signale l'identité d'un rite religieux chez les anciens Romains et chez les habitants actuels du Congo, celui qui consiste à enfoncer un clou dans la statue ou le temple d'un Dieu.

M. Gaidoz signale des usages analogues dans les traditions populaires de France et il rattache à cette ancienne pratique l'usage de jeter des épingles dans les sources à pèlerinages, usage conservé en France et ailleurs. M. Gaidoz cite aussi un parallèle africain à ce fait que le prêtre du temple de Diane, sur le lac de Némi, près de Rome, devait être tué par son successeur.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« Dans la séance du 18 octobre dernier, à laquelle je n'avais pas l'honneur d'assister, un de nos confrères, M. Ch. Read, en présentant un travail de M. le professeur Ch. Waldstein, de Cambridge, a dit que ce savant dans une visite récente aux galeries du Louvre y avait découvert une tête du Parthénon, qu'il en avait demandé le moulage et qu'il avait eu le plaisir de retrouver la place exacte de cette tête dans une des métopes conservées au Musée britannique.

« Les faits sont exacts; mais en lisant la communication de notre confrère on pourrait croire que les conservateurs du Louvre n'avaient pas soupçonné l'importance du morceau de sculpture antique dont la place a été déterminée par M. Ch. Waldstein, tandis qu'ils en avaient reconnu auparavant la valeur et l'origine. C'est pour faire disparaître toute équivoque à cet égard que je demande la permission de mettre sous les yeux de la Compagnie un extrait du procès-verbal de la séance du Comité consultatif des Musées nationaux, dans laquelle l'acquisition de cette tête a été votée. Cette séance est du 22 juillet 1880, c'est-à-dire antérieure de deux années à la découverte de M. le professeur Ch. Waldstein :

« M. le Conservateur des Antiques propose d'acquérir les « deux lots de sculptures grecques et de vases athéniens « dont il a été question dans les précédentes séances et dont « la description suit :

Marbres grecs et principalement attiques.

« Bas-relief grec : Visite de Bacchus jeune chez Icarius; « variante unique d'une représentation célèbre.

« Grande tête archaïque d'Apollon.

« Deux têtes archaïques d'Hermès.

« Deux beaux fragments de grandes stèles athéniennes,
« époque de Phidias.

« Une tête d'homme; *style des métopes du Parthénon*[1].

« Un torse de femme tenant un enfant; fragment de sculp-
« ture de temple; belle époque grecque.

« Bas-relief votif à Déméter.

« Petite stèle à deux faces, représentant Hécate et Artémis.

« Petit bas-relief de basse époque : départ de Triptolème.

« Bas-relief à inscription représentant Némésis; sujet
« rare.

« Enfant sculpté sur une pyramide.

« Trois petites têtes grecques.

« Deux fragments de stèles grecques.

« Deux têtes romaines et trois autres fragments de moindre
« importance.

Vases athéniens.

« Trois grands vases à dessins géométriques; Athènes.

« Aryballe attique, de style très fin, représentant Adonis
« et Aphrodite.

« Aryballe attique, incomplet mais de très beau style,
« représentant Aphrodite et son cortège.

« Grand vase à figures rouges; sujets funéraires.

« Lecythe à figures rouges; Ménade.

« Figurine de Corinthe : homme couché sur un lit de
« festin.

« L'appréciation qui accompagne la mention consacrée à la tête en question, dans la note que je viens de reproduire, prouve que sa valeur avait été parfaitement constatée au moment de son entrée au Louvre. Je donne ici la liste de l'importante collection dont elle faisait partie parce qu'il est tou-

1. Dans le *Rapport sur les acquisitions des Musées Nationaux du 1er mars 1879 au 1er juillet 1881*, rapport inséré au *Journal officiel* du 23 juillet 1881 et reproduit par d'autres journaux, on peut lire à la page 4047 cette même mention qui établit parfaitement la clairvoyance des conservateurs.

jours utile de montrer que le Musée ne reste pas inactif, et qu'en outre cette note établira la preuve du soin avec lequel sont faites les acquisitions du Louvre. Notre confrère M. Heuzey, alors conservateur-adjoint des antiques, avait été chargé, par l'administration des Musées, de l'acquisition des marbres grecs dont je viens de donner l'énumération. Personne ne contestera la finesse et la valeur de son jugement au point de vue artistique ; le mérite d'une telle œuvre ne pouvait lui échapper ; il soupçonna immédiatement que cette tête provenait d'une des métopes du Parthénon. Le choix fait par lui dans la collection qu'il était chargé d'examiner a enrichi le Musée d'une façon notable et ne comprend que des pièces d'une réelle valeur.

« Je mets sous les yeux de la Compagnie ce précieux morceau de sculpture. A l'aide du moulage demandé, M. le professeur Ch. Waldstein et M. Newton, conservateur des antiquités grecques du Musée britannique, ont retrouvé la place exacte que cette tête occupait dans un des groupes des Centaures et des Lapithes. C'est la tête du Lapithe appartenant à la métope marquée n° 6 dans le guide de la salle du Parthénon[1]. Dans une récente visite au Musée britannique j'ai pu constater l'exactitude de cette identification. La tête du Centaure du même groupe a été retrouvée précédemment à Athènes, de sorte que la métope se présente ainsi dans son ensemble, ce qui lui donne un aspect nouveau, une vie et une animation que l'absence des têtes avait détruites.

« Je demande aussi à rectifier une erreur qui s'est glissée dans le compte-rendu de la séance du 12 juillet dernier et qui a été reproduite par divers journaux. En parlant des travaux exécutés au Louvre pour placer sur le palier du grand escalier du Musée le piédestal de la Victoire de Samothrace, j'ai rendu hommage à l'empressement avec lequel notre confrère M. Guillaume avait fait exécuter les travaux de consolidation de la voûte qui supporte cette

1. *Museum Marbles*, VII, pl. 3; Michaëlis, *Parthenon*, pl. 3, VII. — Voir à ce sujet l'article de M. Newton dans le journal *The Academy*, du 26 août 1882, p. 157, *Another fragment of the metopes of the Parthenon.*

masse considérable de marbre, mais je n'ai pas dit, comme l'indique le procès-verbal communiqué aux journaux, que les travaux d'ajustage des différents morceaux du piédestal avaient été exécutés sous la direction de M. Guillaume. Ces travaux ont été commencés et se poursuivent sous la direction de M. Ravaisson-Mollien, conservateur des antiquités grecques et romaines du Louvre. »

Séance du 22 Novembre.

Présidence de M. G. Perrot, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, 31e année, nouvelle série, livr. 123e, juillet-septembre 1882.

— *de la Société Ariégeoise des sciences, des lettres et arts*, n° 1, octobre 1882. Foix, in-8°.

Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, 2e livr. Versailles, 1882, in-8°.

Verhandlungen des historischen Vereines von Oberpfalz und Regensburg, 1879, in-8°.

Viestnik hrvatskoga arkeologickoga Druztva, godina IV, br. VI. Agram, in-8°.

Aubertin (Ch.). *Quelques renseignements sur la sépulture du général Carnot à Magdebourg*. Beaune, Batault, 1882, in-8°.

— *Recherches historiques sur les anciennes écoles et collèges de Beaune*. Beaune, Batault, 1882, in-8°.

Demaison (L.). *Les housses ou buttes artificielles de la Champagne*. Reims, 1882, in-8°.

Deschamps de Pas. *Attaque de Saint-Omer par les Français en 1594*, in-8°.

— *Etude sur les monnaies de Calais*. Bruxelles, Gobbaerts, 1883, in-8°.

— *La porte Sainte-Croix*. In-8°.

Givelet (Ch.). *Les vitraux de Longueval (Aisne) et les objets d'art dans les églises rurales*. Reims, 1882, in-8°.

Travaux.

A l'occasion du procès-verbal de la séance précédente, M. Rayet fait observer que, suivant lui, les termes d'un procès-verbal resté inédit du Conservatoire du Louvre n'autorise point l'Administration du Louvre à revendiquer la priorité de la découverte faite par M. Waldstein relativement à une tête de marbre appartenant au Musée.

M. Héron de Villefosse lui répond qu'il n'a point parlé au nom de l'Administration du Louvre, mais en son nom personnel, qu'il n'a en aucune façon contesté la découverte de M. Waldstein et qu'il se croit parfaitement en droit de dire que le Comité consultatif des Musées avait décidé l'achat de la tête de marbre, dont il s'agit, parce qu'il la considérait comme provenant du Parthénon. Du reste, les termes mêmes du procès-verbal du Comité consultatif se retrouvent au *Journal Officiel* du 31 juillet 1881, dans un rapport qui a été reproduit par divers journaux.—MM. Saglio et Courajod appuient cette affirmation ; ce dernier rappelle que, en sa qualité de secrétaire du Comité consultatif des Musées, il a conservé le souvenir très précis de ce qui a été dit à cette occasion par les conservateurs des antiquités grecques et romaines, et il maintient que les faits rappelés par M. Héron de Villefosse sont strictement exacts.

M. Alexandre Bertrand présente à la Société le vase en bronze découvert à Poitiers, il y a deux ou trois ans, par le R. P. Camille de la Croix dans un puits auquel il donne le nom de *Puits de Mercure*. Le vase en effet porte sur le goulot, au pointillé, une inscription votive ainsi conçue :

DEO MERCVRO (*sic*) ATVSMERIO

Ce vase offre un double intérêt. — Il confirme une conjecture de notre éminent et regretté confrère Longpérier qui, en 1876, avait proposé de voir dans le mot ATESMERIO, gravé sur la base d'une statuette détruite faisant partie de la collection Dassy, de Meaux, une épithète de Mercure. — Il n'y a plus de doute aujourd'hui ; ATVSMERIVS ou

ATESMERIVS était le nom d'une des divinités gauloises que les Romains avaient identifiée avec leur Mercure.

Mais le vase a encore un autre intérêt. — Bien que le fond présente ces beaux cercles concentriques que nous remarquons sur les belles patères signées, il est fabriqué au marteau dans une seule pièce de tôle de bronze, fond et panse. Ce travail devait être d'une grande difficulté et dénote, chez les chaudronniers de l'époque à laquelle il appartient, une habileté de main considérable. Le puits, cependant, paraît ne pas remonter plus haut que le IVe siècle.

L'inscription est en pointillé; le nom du dédicateur a déjà donné lieu ici à des observations de M. Mowat et de M. Quicherat[1].

Il est inutile d'entrer dans plus de détails attendu que le R. P. de la Croix se réserve naturellement le plaisir d'être le premier éditeur de sa découverte. Il a eu l'obligeance de laisser mouler ce beau vase pour le Musée de Saint-Germain; c'est ce qui fournit à notre confrère l'occasion de le mettre sous les yeux de la Compagnie.

M. Rayet lit un mémoire sur le *Fragment de Table Iliaque*, appartenant à M. Thierry et présenté par M. Guillaume dans une séance précédente. Ce mémoire est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Héron de Villefosse donne lecture d'un mémoire de M. Castan sur l'*Anneau d'investiture donné à Saint-Georges de Gênes pour la souveraineté de la Corse*. La Société décide qu'elle entendra une seconde lecture de ce mémoire.

M. Read communique une inscription gravée sur un bénitier du XVIe siècle :

« Un de mes amis, qui est allé passer ses vacances à Saverdun (Ariège), a été visiter le village de Montferrier, commune de Lavelanet, et l'église de ce village où l'on voit

1. Voir le *Bulletin* de 1880, p. 103, 116, 141 (*note de la Commission des impressions*).

un bénitier en pierre dont les angles sont façonnés en colonnes imitant les pieds des meubles tournés du XVIe s. Sur la face antérieure de ce bénitier, il a lu cette inscription :

FOVREC
DRESMO
NEFFRIE
LAN 1582

« Il peut y avoir du doute sur la 2e lettre de la 3e ligne : c'est peut-être un F au lieu d'un E. Le reste est très net, les lettres fortement pattées, de forme élégante.

« On distingue avant la date le mot MO || NTFERIE, nom actuel du village où se trouve ce bénitier. »

M. Nicard fait la communication suivante :

« Le Ministère des Beaux-Arts a publié l'année dernière le tome deuxième de l'inventaire général des œuvres d'art appartenant à la ville de Paris et placées dans les édifices religieux. Au nombre de ces édifices se trouve l'église de Saint-Etienne-du-Mont, l'une des plus intéressantes de la capitale. Or, sous la rubrique troisième relative aux verrières qui s'y voient encore aujourd'hui en assez grand nombre, mais dont à peine quelques-unes remontent au XVIe siècle, on trouve un vitrail décrit ainsi qu'il suit :

« *Le Pressoir mystique*. En présence du Père éternel et du « Saint-Esprit, le Christ est étendu sous un pressoir; les « docteurs de l'église recueillent son sang; des prélats et « des rois le mettent dans des tonneaux que l'on répand « dans le monde catholique; attribué à Pinaigrier Robert. » Cette description, plus ou moins exacte, est accompagnée de l'observation suivante : « Sauval assure que cette pein- « ture contient les portraits du pape Paul III, de François Ier, « de Charles-Quint, de Henri VIII et d'autres grands per- « sonnages. » Le mérite de ce vitrail est depuis longtemps reconnu, car Sauval, Pierre le Vieil, Langlois en ont parlé depuis longtemps, mais les deux premiers se sont trompés en l'attribuant à Robert Pinaigrier qui, né à une époque

inconnue, travaillait au commencement du XVIe siècle. Loin d'avoir été exécuté en 1530, comme le prétend Sauval, il appartient d'une manière incontestable au siècle suivant et doit être considéré comme l'œuvre de Nicolas Pinaigrier, neveu, fils ou petit-fils de Robert. Les auteurs de la notice historique sur la paroisse de Saint-Etienne-du-Mont, MM. Faudet et de Mas Latrie, l'ont déjà fait observer, et notre regretté confrère Ferdinand de Lasteyrie, si bon connaisseur des œuvres de la vitrerie française, dans un mémoire sur quelques représentations allégoriques de l'Eucharistie, inséré dans le tome XXXIX des *Mémoires* de la Compagnie, s'est rangé à l'opinion de ses devanciers.

« Il convient d'ajouter ici qu'Eméric David, auquel il est nécessaire d'avoir recours lorsqu'il s'agit des artistes français antérieurs au XVIIe siècle, dans l'article qu'il a consacré à Robert Pinaigrier, dans la *Biographie universelle* de Michaud, publiée en 1823, c'est-à-dire il y a plus de cinquante ans, avait très excellemment observé que le vitrail des charniers de Saint-Etienne-du-Mont était copié d'après une peinture sur verre exécutée par Robert Pinaigrier pour l'église de Saint-Hilaire de Chartres, dans laquelle cet artiste travailla pour la première fois de 1527 à 1530. Eméric David ajoute que les têtes des principaux acteurs de la scène du pressoir étaient des portraits de Léon X, de François Ier, de Charles-Quint, de Henri IV. Dans l'inventaire en question il est dit que Sauval affirme qu'on observe dans la même peinture les portraits du pape Paul III et de François Ier. F. de Lasteyrie, ayant reproduit le pressoir mystique dans son histoire de la vitrerie française malheureusement restée inachevée, a cru devoir en publier de nouveau le dessin et le décrire avec soin dans les *Mémoires* de notre Société.

« En terminant, je me permettrai d'observer que, dans la description récente des objets d'art de l'église Saint-Etienne-du-Mont, on a eu tort d'attribuer à Robert Pinaigrier deux autres vitraux, désignés, l'un sous le titre de parabole des conviés, avec la date de 1568, et l'autre, sans date indiquée, sous le titre de l'adoration du Saint-Sacrement. Ces deux

verrières sont probablement l'œuvre de Nicolas Pinaigrier, le copiste du pressoir mystique, sujet que les confréries des marchands de vin avaient adopté. Robert Pinaigrier, dont on ne connaît ni le lieu d'origine, ni l'année de naissance, ni l'année de mort, passe pour avoir reçu le jour en 1490 : en conséquence, si la date de 1568 de l'une des verrières que nous venons de citer est certaine, il l'aurait exécutée à l'âge de 78 ans, ce qui ne semble pas admissible, et cela d'autant moins qu'il ne paraît pas avoir jamais travaillé pour Saint-Etienne-du-Mont. Il est à regretter que l'Administration des Beaux-Arts n'ait pas consulté la biographie d'Eméric David, concernant Robert Pinaigrier, qui offre beaucoup d'intérêt ; cette lecture eût épargné aux auteurs de l'inventaire des objets d'art de Saint-Etienne-du-Mont bien des erreurs. »

M. Héron de Villefosse offre, au nom de M. Frédéric Moreau, associé correspondant national à Fère en Tardenois (Aisne), une nouvelle livraison de l'*Album Caranda*. Cette livraison contient la description et la reproduction des objets découverts à Armentières, canton de Neuilly-Saint-Front (Aisne), pendant l'année 1881. Comme dans les livraisons précédentes, les planches en chromolithographie, au nombre de onze, ont été exécutées avec un soin et une sincérité qu'on ne saurait trop louer. Les fouilles d'Armentières ont fourni à M. Moreau de riches spécimens d'ornements et de bijoux de l'époque mérovingienne. Sur la planche 19, n° 7, est reproduit un anneau en argent, dont le chaton gravé en creux offre un monogramme parfaitement conservé, mais la lecture de ce monogramme telle qu'elle a été donnée dans le texte de l'album est très discutable. Il paraît beaucoup plus probable qu'il faut lire un nom d'homme, quelque chose comme BENESI, génitif de *Benesus* ou *Benesius*. La plupart des bagues mérovingiennes portent ainsi un nom propre, soit en monogramme, soit en caractères ordinaires. Les anneaux trouvés dans l'important cimetière de Bel-Air, près Cheseaux-sur-Lausanne, peuvent être rapprochés de la

bague d'Armentières[1]. Du reste les monogrammes qu'on remarque sur les anneaux mérovingiens présentent souvent une grande difficulté d'interprétation. Les explications doivent être proposées avec prudence; il faut se rappeler, à ce sujet, une lettre de saint Avit et un passage de Symmaque qui prouvent que les anciens eux-mêmes ne trouvaient pas sans peine la clef de ces petites énigmes[2].

Au début de la campagne de 1882, avant de rendre aux divers propriétaires les terrains qui lui avaient été concédés, M. Fr. Moreau a voulu liquider ses fouilles de Breny et c'est ce dernier travail qui a eu pour résultat d'amener la découverte des objets reproduits sur la planche 22. On y remarque sous le n° 1 une petite statuette en bronze, d'un dessin assez élégant, mais malheureusement très fruste. C'est un jeune Satyre à demi couché et portant une nébride nouée sur l'épaule droite; dans les plis de ce manteau sont placés des fruits ou une grappe de raisin? Sur le monument original on reconnaît encore, malgré le mauvais état de conservation de la statuette, l'oreille pointue du Satyre et la double mèche de cheveux caractéristique qui s'élève au-dessus du front; il porte le *pedum* de la main droite.

Le Musée du Louvre possède une intéressante statuette de jeune Satyre debout, trouvée à Camon, près Amiens[3], d'un style plus rude que le bronze de Breny, mais beaucoup mieux conservée. Cette figure porte également le *pedum* de la main droite; la chevelure présente la même disposition, les oreilles sont pointues; une nébride est nouée sur l'épaule droite. — Le Satyre de Breny est la première statuette romaine en bronze que M. Moreau rencontre dans ses fouilles.

M. Guillaume annonce que le projet de construction de caves voûtées sous la salle des Cariatides, au Louvre, vient d'être

1. E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, n°s 364-365, pl. 42, n°s 249, 250.

2. Cf. Le Blant, *Op. laud.*, n° 403.

3. Elle est gravée dans Grivaud de la Vincelle, *Rec. de monuments antiques*, t. II, pl. XVI, n° 4; cf. A. de Longpérier, *Notice des bronzes antiques du Louvre*, n° 291.

approuvé par l'administration. Ce projet entraînera la destruction des murs construits sous François Ier, mais respectera et rendra visibles les murs bâtis sous Philippe-Auguste.

Séance du 6 Décembre.

Présidence de M. G. Perrot, président.

Ouvrages offerts :

Aarboger for Nordisk oldkyndgihed og historie. Copenhague, 1882, in-8°.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, t. XXXIII, 1876-1877. Le Puy, 1882, in-8°.

Bulletin de la Diana, août-novembre 1882, t. II, n° 6, 1882, in-8°.

— *de la Société archéologique et historique de la Charente*, 5e série, t. IV, in-8°.

Investigateur (l'), 48e année, septembre-octobre 1882, in-8°.

Journal des Savants, octobre-novembre 1882. Paris, 1882, in-4°.

Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune, année 1881. Beaune, 1882, in-8°.

Boucher de Molandon. *Inventaire des livres, joyaux, ornements, reliquaires, etc. de l'église Saint-Paul d'Orléans, fait à la requête des gagiers de ladite église le 28 janvier 1462 par Jean Gidoin, notaire*. Paris, Impr. nation., 1882, in-8°.

Dancoisne (L.). *Nouveaux documents sur les monnaies obsidionales de Cambrai*, in-8°.

Estaintot (le vicomte d'). *La Cour des aides de Normandie; ses origines et ses vingt-sept charges de conseiller*. Rouen, Caniard, 1882, in-8°.

Rayet (Ol.). *Monuments de l'art antique*, 4e livr. Paris, 1882.

Vachez (A.). *La voie d'Aquitaine et la légende de saint Bonnet*. 1882, in-8°.

Élections.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour le renouvellement du bureau et des commissions pendant l'année 1883.

Sont élus :

Président : M. Georges Duplessis.
1er *vice-président* : M. Demay.
2e *vice-président* : M. Guillaume.
Secrétaire : M. E. Müntz.
Secrétaire-adjoint : M. R. Mowat.
Trésorier : M. Ed. Aubert.
Bibliothécaire-archiviste : M. Pol Nicard.

M. Michelant est réélu membre de la Commission des impressions. Sont élus dans la même Commission MM. Ulysse Robert et H. Thédenat. M. G. Perrot est élu membre de la Commission des fonds.

Travaux.

M. Mowat lit une lettre de M. Lucien Decombe, associé correspondant national, directeur du Musée archéologique de la ville de Rennes :

« Il y a une dizaine d'années environ, on creusait les fon« dations d'une importante construction qui porte actuel« lement le n° 18 du quai Saint-Yves, à Rennes, et qui appar« tient à M. Jules Marçais. Indépendamment du bel hôtel qui « s'élève en bordure sur le quai, on édifiait en même temps « de vastes dépendances : celliers, magasins, remise, écu« ries, etc. qui occupent une partie de l'emplacement sur « lequel se trouvaient autrefois les bâtiments *sud* de l'an« cien hôpital Saint-Yves, c'est-à-dire ceux que baignait la « Vilaine avant 1846, époque de la construction des quais « dans la traverse de la ville.

« Afin de pouvoir établir deux étages superposés de caves, « on fut obligé de descendre à une assez grande profon« deur au-dessous des fondations de l'ancien hôpital qui, « dans cet endroit, s'appuyait en partie sur la muraille de « l'enceinte gallo-romaine. Cette muraille fut rencontrée

« plusieurs fois sous les constructions Marçais, et aujour-
« d'hui encore elle est parfaitement visible dans certaines
« parties des caves dont elle forme la solide paroi.

« Mais en dehors de la ligne des fortifications on rencon-
« tra naturellement l'ancien fossé qui bordait l'enceinte
« murée, et qui n'était autre en cet endroit que le lit pri-
« mitif de la rivière ; non pas le lit de la Vilaine avant la
« canalisation moderne, mais bien celui qui fut rétréci et
« comblé partiellement au XVe siècle, lors du premier
« accroissement de la ville, accroissement qui eut pour
« conséquence l'établissement d'une nouvelle ligne de rem-
« parts en avant et au *sud* de la première enceinte (en 1422).

« Quand on pense au nombre considérable d'objets de
« toute nature et de toutes époques, trouvés de 1841 à 1846
« dans le lit et sur les bords de la Vilaine, on ne s'éton-
« nera pas qu'on ait fait de nouvelles trouvailles dans la
« partie la plus ancienne du lit de la rivière, et au pied
« même du rempart de la *Vieille Ville* ou de *la Cité*, rem-
« part édifié, comme je l'ai dit plus haut, sur le mur gallo-
« romain lui-même.

« En cet endroit les fouilles de la maison Marçais attei-
« gnirent une profondeur considérable. On en retira une
« énorme quantité de briques et de poteries brisées ; mal-
« heureusement aucun fragment n'en a été conservé. Mais
« il n'en a pas été de même de quelques objets en métal
« qui avaient été soigneusement mis de côté par le pro-
« priétaire, et qui aujourd'hui se trouvent en ma posses-
« sion grâce à la bienveillante attention de M. Jules Mar-
« çais fils.

« Ces objets, recueillis à diverses profondeurs, peuvent
« se classer dans l'ordre suivant, en commençant par les
« plus récents :

« XVIIIe siècle. — Une poignée d'épée en fer ciselé, époque
« Louis XV.

« XVIIe siècle. — Deux clefs en fer forgé, à anneaux orne-
« mentés ; une boucle de ceinturon ou de baudrier, en
« cuivre.

« XVIe siècle. — Un fer de pique en fer forgé ; — un fer

« de javelot à nervure médiane très accentuée; — un petit « chapiteau en bois sculpté représentant les bustes de deux « personnages (un homme embrassant une femme)[1].

« Enfin, tout au fond des fouilles, deux lames d'épées et « deux haches en bronze dont les dessins, de grandeur « naturelle, sont mis sous les yeux de la Société. »

M. Read annonce que le Conseil municipal de Paris a été saisi par quelques-uns de ses membres d'une proposition qui aurait pour conséquence le déblaiement, la conservation et l'isolement des arènes romaines de Paris.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante sur quelques inscriptions de Mandeure et sur un marbre d'Algérie, conservé au Musée de Montbéliard :

« Dans un des derniers numéros de la *Revue archéologique*[2], notre confrère M. Castan a publié un certain nombre d'inscriptions provenant de Mandeure (Epamanduodurum). Il s'est attaché surtout dans ce mémoire à faire connaître les monuments récemment découverts dans cette localité.

1.

« Parmi les textes signalés dans cet article se trouve le fragment suivant :

IOVI·O
..I·VIREIVS·CA
T·VIREIVS·IV

« Cette inscription, trouvée au mois de septembre 1881, est gravée sur le devant d'une petite plinthe en marbre blanc; la partie droite manque. M. Castan propose de la compléter ainsi :

Jovi O[(*ptimo*) *M*(*aximo*) *Cn*]. Vireius Ca[*tullus et*] T(itus) Vireius Ju[*nior v*(*otum*) *s*(*olverunt*) *l*(*ibentes*) *m*(*erito*)].

1. Un éperon en fer portant encore quelques traces de dorure (se rapproche du type dessiné dans Toulmouche, pl. IX, fig. 13).

2. Mai 1882, p. 264 et suiv. *Les nouvelles fouilles de Mandeure.*

« Il faut renoncer à ces compléments, car un autre fragment de marbre contenant une partie de la suite du même texte a été trouvé antérieurement à Mandeure ; il est conservé au Musée de Montbéliard où je l'ai copié. Je reproduis en caractères italiques ce qui appartient au fragment nouvellement découvert ; il est facile de voir que les deux morceaux s'adaptent exactement :

iovi· *o*PTIMO·[*maximo*]
...*vireius*·*ca*MVIAT[*or ?* . . . .]
t. vireius·*ju*CVNDV[*s* . . . .]

« Le fragment du Musée de Montbéliard est gravé sur un petit bloc de marbre blanc orné d'une moulure à la partie supérieure ; la partie inférieure est brisée ; je me suis assuré que la hauteur des lettres était la même que sur le fragment publié par M. Castan. On voit qu'il manque encore un troisième fragment à droite pour compléter l'inscription qui doit se lire :

Jovi Optimo (*Maximo*)... Vireius, Cam(ilia tribu) ?, Viat[or] ?..... T(itus) Vireius Jucundu[s].......

« Le prénom du premier personnage est incertain. La seconde et la troisième ligne se terminaient par la mention de fonctions municipales ou sacerdotales dont les deux Vireius étaient revêtus. Le cognomen du premier paraît être Viator ; je dois cependant déclarer que je n'ai pas remarqué de point séparatif après le M de la seconde ligne, de sorte qu'on pourrait lire *Camviat*[*or*] pour *Cambiator*.

2.

« Sur un autre fragment de Mandeure conservé au Musée de Besançon, et dont M. Castan a publié une très bonne reproduction[1], je ne puis lire avec lui le mot *a*MMONI*s*. Ce fragment appartient à une carrière municipale et concerne un individu qui a été prêtre, *s*ACERDO*s*, d'une divinité ou d'une province, ainsi que flamine, *fl*AMONI*o functus* ou bien

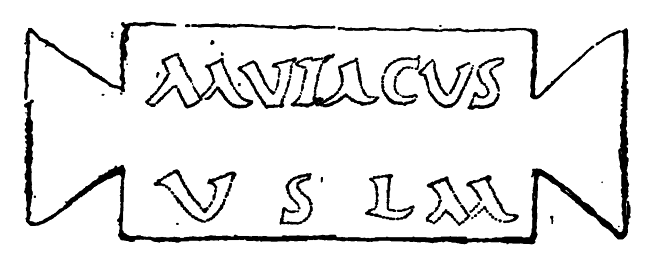
1. Planche VIII, n° 1, *loc. cit.*

*ob honorem f*lAMONI, et questeur, QVAESTOR. D'après Morel-Macler[1] ce fragment aurait été découvert en 1781. Ravenez dit en le publiant : « Cette inscription est bien vague pour « se prononcer, car il n'y est question que d'un prêtre de « Jupiter *Ammon*[2]. » M. Cl. Duvernoy et tous les auteurs qui se sont occupés de Mandeure s'appuient même sur ce texte pour citer parmi les temples de Mandeure celui de Jupiter Ammon[3]. Pour mon compte je crois qu'il ne s'agit ici que d'un *flamine*.

« Le fragment sur lequel le conseiller Parrot a lu IOV....AMM[4] ne me paraît pas fournir un argument plus solide aux partisans d'Ammon : la pierre n'existe plus et rien ne prouve que la transcription soit certaine. Il n'y a pas loin de AMM à AXIM qui pourrait être un débris de *m*AXIM*o*.

3.

« Il me paraît important de signaler un petit monument découvert à Mandeure, en 1875, et qui mérite de prendre place à côté des deux manches de patères avec



1. M. F. Morel-Macler, *Antiquités de Mandeure.* Montbéliard, 1847, in-4°, pl. 7.

2. Schœpflin-Ravenez, *l'Alsace illustrée*, t. III, p. 194, pl. XVIII, 3; cf. de Golbéry, *Antiquités de l'Alsace*, pl. 7.

3. Cl. Duvernoy, *Notice sur le pays de Montbéliard antérieurement à ses premiers comtes*, p. 67-68. Cf. l'abbé Bouchey, *Recherches historiques sur la ville, la principauté et la république de Mandeure*, t. I, p. 33 et 104 ; l'auteur s'est donné un mal bien inutile pour prouver qu'une colonie égyptienne avait été établie à Mandeure !

4. Castan, *loc. cit.*, p. 267.

inscriptions votives publiées par M. Castan[1]. Ce monument est conservé au Musée de Bâle. C'est une petite plaque de bronze munie de deux oreillettes et portant une inscription votive en lettres pointillées ; elle est brisée en deux morceaux. Malheureusement le nom de la divinité n'est pas indiqué dans l'inscription. On y lit :

MVTACVS
V S L M

Mutacus v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

« Le nom *Mutacus* est certain, ainsi qu'on peut le constater en examinant le fac-similé ci-joint, exécuté d'après un estampage que je dois à l'obligeance de M. J.-J. Bernouilli. C'est donc par erreur que ce savant[2] a transcrit MVIACVS ; le T est très reconnaissable.

« Les monuments épigraphiques fournissent, du reste, la preuve que le nom *Mutacus* était en usage chez les Séquanes et chez leurs plus proches voisins. On le retrouve en effet, porté par un Séquane, dans une inscription funéraire du Musée de Bordeaux dont j'ai reçu une excellente empreinte de notre confrère M. Charles Robert :

(*Buste d'homme barbu*)
D · M ·
L·IVL·MVTACI·SEQ
Q · IGNIVS·SEXTVS
FRATER

D(iis) M(anibus) L(ucii) Jul(ii) Mutaci, Seq(uani), Quintus Ignius Sextus frater.

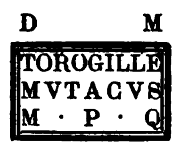
« Deux autres inscriptions conservées au Musée de Langres et relatives probablement à des Lingons contiennent le même nom sous ses formes masculine et féminine. La première trouvée, en 1844, dans le cimetière gallo-romain, au

1. *Loc. cit.*, p. 270-271, pl. VIII, 2-3 ; cf. Mowat, *Bulletin monumental*, t. XLVIII (1882), p. 491-494.

2. Dans son catalogue du Musée de Bâle : *Museum in Basel : Catalog für die antiquarische Abtheilung*. Basel, 1880, p. 190, n° 1086.

sud de la citadelle de Langres, est ainsi conçue, d'après ma copie :

D M


TOROGILLE
MVTACVS
M · P · Q

(*Autel carré surmonté d'une pomme de pin.*)

« Les lettres D M sont placées à droite et à gauche du fronton; les trois autres lignes sont entourées d'un encadrement.

D(iis) M(anibus) Torogille Mutacus. M(onumentum) p(edum) q(uadratorum)[1].

« La seconde inscription trouvée à la citadelle de Langres porte, d'après le catalogue[2] :

D M
MVTACE SANV
C V S P C

D(iis) M(anibus) Mutace Sanucus[3] *p(onendum) c(uravit).*

« Enfin sur une stèle funéraire du Musée de Beaune qui a été recueillie dans cette ville « lors de la découverte du « tombeau romain, en Champagne, au bout du faubourg « Saint-Nicolas, le 23 avril 1818[4], » on retrouve encore le nom *Mutacus*. Mon ami Louis Courajod a eu l'obligeance de

1. Cf. le texte donné dans le *Catalogue du Musée de Langres*, édition de 1861, p. 18, n° 79.

2. *Catalogue* cité, p. 24, n° 105.

3. N'ayant pas pu avoir l'estampage de ce petit texte, j'ignore si le nom SANVCVS est exactement transcrit. En tout cas le nom SANVACVS (fils d'*Aresta*) se lit sur une inscription de Bordeaux (Creuly, *Liste des noms supposés gaulois*), et j'ai copié moi-même le nom SANVACVS au fond d'une petite coupe en terre rouge vernissée, récemment découverte à Reims (cf. Schuermans, *Sigles figulins*, n. 4925).

4. Ch. Aubertin, *Quelques renseignements sur le musée archéologique de Beaune*, 1880, p. 43. Le texte de l'inscription est donné dans cet ouvrage d'une manière inexacte et l'interprétation citée par l'auteur n'est pas admissible.

prendre pour moi un estampage de ce texte qui se lit de la façon la plus claire :

(*Homme barbu et femme tenant un vase allongé?*)

MONIMETV
SACVRIA·MVTACI

Monime(n)tu(m). Sacuria Mutaci (filia).

« Ces cinq exemples du nom *Mutacus* appartiennent, comme on le voit, à une région bien déterminée et à trois peuples voisins, les Séquanes, les Lingons et les Eduens.

4.

« L'épigraphie de Mandeure est encore représentée au Musée de Montbéliard par des fragments importants de la grande inscription de Flavius Catullus qui laissa par testament à la ville de Mandeure une somme considérable pour décorer de marbres un établissement de bains. Cette inscription existait à Epamanduodurum en double exemplaire. La confusion qui a été faite plusieurs fois entre les deux exemplaires m'engage à donner ici l'historique de chacun d'eux :

« Exemplaire A. — Le plus connu de ces deux exemplaires est celui que M. Mommsen a publié dans ses *Inscriptiones confoederationis Helveticae latinae* (dans l'appendice, p. 104, n. 13). Il en reste un fragment conservé au Musée de Bâle.

« Recueilli au xvi[e] siècle, après l'année 1548, époque des premières découvertes faites à Mandeure [1], et avant l'année 1570, date d'une lettre de Pierre Pithou [2] à Josias Simler qui contient la copie du texte, cet exemplaire ne paraît pas avoir été exhumé dans son intégrité. Avant l'année 1578 il fut copié par Antoine Le Pois, médecin du duc Charles III de Lorraine (voir plus loin). En 1599, l'architecte Schickhart

1. Cl. Duvernoy, *op. laud.*, p. 79; cf. Ch. Duvernoy, *Notice sur Jean Bauhin*. Besançon, 1835.

2. Cf. Mommsen, *loc. cit.* — C'est évidemment à l'époque de son séjour à Bâle que Pithou copia l'inscription ; il était à Bâle en 1569.

le copia également et le publia dans la relation du voyage du duc Frédéric de Wurtemberg en Italie[1]. Gruter l'inséra dans son recueil presque en même temps d'après une autre copie, « ex Antonio le Bois »[2]; mais comme l'a démontré Shœpflin, en reproduisant le texte de Gruter[3], il faut lire « Le Pois » : c'est le nom du médecin[4] du duc de Lorraine, dont je viens de parler, et qui est connu par ses travaux numismatiques.

« Quand Pithou vit ce marbre, il était brisé et déjà incomplet; il se trouvait entre les mains d'un marchand. Plus tard, le comte Frédéric en racheta les fragments pour la somme de deux francs, 4 gros[5]; ils entrèrent alors dans la collection archéologique réunie au château de Montbéliard. Mais cette précieuse collection fut dispersée en partie sous le règne de Léopold Eberard, de 1699 à 1723, et les restes en furent vendus à l'encan au milieu du XVIII[e] siècle[6]. En 1751, un seul de ces fragments était passé dans la collection Faesch[7]; il est entré au Musée de Bâle en 1823, avec toute cette collection[8]. D'après un estampage qui m'a été transmis par M. Bernouilli, ce fragment est ainsi conçu :

1. H. Schickhart de Herrenberg, *Beschreibung einer Reise in Italien*, édit. de Tubingen, 1603, p. 102-103; il existe une édition antérieure de cet ouvrage «gedruck zu Mumppelgart durch Jacob Foillet, MDCII» que je n'ai pas pu consulter, mais qui renferme aussi l'inscription.—M. Mommsen n'a pas mentionné Schickhart, qui est le premier éditeur du texte. Schickhart dit que l'inscription a été trouvée dans d'anciennes substructions ruinées, « bey verfallnem Gemeur in der Erden. »

2. Page CLXXXI, 4.

3. *Alsatia illustrata*, édit. de Colmar, in-fol., 1751, t. I, p. 576. Schœpflin n'a pas observé la division des lignes 3 et 4. Cf. l'édition Ravenez, t. III, p. 192.

4. Schœpflin s'est trompé en faisant vivre Le Pois en 1579 ; il est mort en 1578; sa copie est donc antérieure à 1578. Schœpflin (*loc. cit.*, note *i*) l'appelle « ducis Lotharingiae *archiater*, » ce que Ravenez a traduit par *architecte !*

5. Ce renseignement est consigné dans l'ouvrage de l'abbé Bouchey (cité plus haut), t. I, p. 93, note 1 ; j'ignore d'où il l'a tiré.

6. Cl. Duvernoy, *op. laud.*, p. 79.

7. C'est ce qui ressort d'une note de Schœpflin insérée dans l'*Alsatia illustrata*, édit. de Colmar, 1751, in-fol., p. 199, note *d* : « Inter monumenta haec inscriptio « memorabilis est, quae de balneo marmorando loquitur, cujus lapidis dimidiam « partem *Basiliae in Faeschiano museo* vidi. » Plus loin, Schœpflin donne le texte de ce fragment de Bâle, *ibid.*, I, p. 576, note *k*.

8. J. J. Bernouilli, *Catalogue cité*, p. iij.

F L A V
TESTAM
DVM BAL
QVOD CF

« A la ligne 4 après QVOD, je ne vois pas, comme M. Mommsen l'indique, les traces d'un Q, mais la partie supérieure d'un C, puis les restes d'un E ou plutôt d'un F.— Gruter (p. CLXXXI, 4, ex Antonio Le Pois) donne QVOD·DI... ainsi que Muratori (p. CDLX, 8) qui dit tenir sa copie du président de Mazaugues, d'Aix : cette dernière copie (celle de Mazaugues) devait émaner probablement de Le Pois.

« Comme on le voit, il ne subsiste qu'une faible portion du texte correspondant à l'angle supérieur gauche du marbre; la plus grande partie de l'inscription copiée par Pithou, Le Pois et Schikhart est perdue ou égarée aujourd'hui.

« L'exemplaire A de l'inscription de Flavius Catullus se présentait ainsi :

F L A V I V S C A T V L L V S
TESTAMENTO AD MARMORAN
DVM BALINEVM LEGAVIT·R·P·X·LXXV (LI liés)
QVOD C *Flavius* · *g*ALLVS HER · P · C
additis summis et tr]IBVTIS LEGATI · SS (TI liés dans *legati*)
ad consum]MATIONEM (TI liés)

« A la l. 3, le X, sigle du mot *denarius*, est traversé par une barre horizontale.

« En comparant ce texte au fragment conservé à Bâle, on reconnaît facilement ce qui manque aujourd'hui. Il serait intéressant de savoir ce qu'est devenue la partie égarée ou perdue. Notre confrère M. Castan pourrait peut-être nous renseigner à ce sujet, car ce fragment a été plusieurs fois signalé comme se trouvant à Besançon.

« Schœpflin est le premier qui ait donné cette indication, d'une manière dubitative, il est vrai : « Tabula cujus frag« mentum initia modò versuum continens in illustri Faes-

« chiano Museo Basiliae inspexi; *altera pars servari dicitur* « *Vesontione*[1]. » — En 1829, M. de Golbéry reproduisit cette assertion[2]. — On la retrouve en 1838 dans une publication faite par l'Académie de Besançon[3] : « Les deux fragments (de l'inscription de Flavius Catullus), trouvés au « XVI° siècle, passèrent dans les Cabinets de Bâle et de « *Besançon*. » — Enfin, en 1862, M. l'abbé Bouchey, dans son ouvrage sur Mandeure[4], reproche à Morel Macler[5] d'ignorer complètement l'existence du fragment de Besançon. L'abbé Bouchey aurait bien fait de nous dire lui-même s'il l'a vu : dans ce cas il aurait sagement agi en en donnant le texte ; cela aurait été meilleur et plus profitable que des renseignements copiés sans contrôle. Je crois que jusqu'ici le fragment dit de Besançon n'a été vu par aucun de ceux qui en ont parlé, depuis et y compris Schœpflin. Reste à savoir s'il existe encore réellement.

« EXEMPLAIRE B. — Le second exemplaire, également incomplet, est conservé au Musée de Montbéliard.

« M. Cl. Duvernoy, pour qui l'étude des antiquités de Mandeure constitue une tradition de famille, a bien voulu me communiquer, avec d'autres renseignements, la note suivante qui indique d'une façon précise l'origine de ce marbre :

« En fouillant dans notre bibliothèque, j'ai trouvé un vieux « Schœpflin, autrefois appartenant à mon grand-père, et je « lis à la dernière page la note suivante écrite de sa main « et accompagnée d'un dessin. Cette pièce est de la fin du « siècle dernier ; l'état dans lequel se trouvait alors l'ins- « cription diffère peu de son état actuel. Voici la note ins- « crite au-dessus du dessin : *Inscription telle que M. Bouthe-*

1. Edit. de Colmar, t. I, p. 576 ; cf. éd. Ravenez, t. III, p. 192.

2. *Antiquités de l'Alsace*, 1828 ; *Supplément : antiquités romaines des pays limitrophes du Haut-Rhin*, p. 18, note 2.

3. *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, publiés par l'Académie de Besançon (1838), t. I, p. 151.

4. *Op. laud.*, t. I, p. 93, note 1.

5. En tout cas, Morel-Macler (*op. laud.*, p. 15 et pl. 20) est le premier qui ait établi une distinction entre les exemplaires A et B de l'inscription.

« *not l'a retrouvée à Mandeure en 1790*[1]. *Elle est sur une* « *table de marbre d'environ* 2 1/2 *piés quarrés, en plusieurs* « *fragments qui se joignent, mais dont il manque quelques-uns.* « *Les lettres de la* 1re *ligne ont à peu près le double de la* « *hauteur des autres.*

« Ainsi l'inscription se trouvait alors entre les mains de « M. Ch. Christophe Bouthenot, chez qui elle fut copiée « par M. Fallot[2], avocat, par M. Parrot[3] qui, depuis 1784, « n'avait cessé de fouiller Mandeure, d'abord pour son « compte, puis pour celui de la princesse Frédérique, et « enfin par M. de Golbéry[4]. Le marbre resta en la posses- « sion de M. Bouthenot jusqu'au moment où il quitta Man- « deure, vers 1848, et il fut alors déposé à la cure protes- « tante chez M. le pasteur Goguel, où il resta jusqu'en « 1864. A cette époque je fus chargé de quelques fouilles à « Mandeure pour le compte de la Société d'émulation, et « M. Goguel me remit l'inscription pour notre Musée, que « j'étais alors en train d'organiser, et où elle est restée « depuis. Je vous parle de cela savamment, M. Bouthenot « était mon oncle et en même temps l'oncle de M. Goguel. »

« L'historique de l'exemplaire B est donc parfaitement établi. Cet exemplaire, qui est brisé à gauche dans toute sa hauteur, et qui se compose de 8 ou 10 fragments de marbre blanc, rapprochés les uns des autres, est ainsi conçu :

flavius ca] T V L L V S (LL liés)
ad marmorandu] M · BALINEVM (INE liés)
testamento legavi]T·R·P·X LXXV

1. Parrot, et après lui Ravenez, disent en 1781 ; Fallot dit expressément « découverte en 1790 » (voir les notes qui suivent).

2. M. Cl. Duvernoy m'a envoyé un calque du croquis de M. Fallot pris en 1790; l'inscription était dans le même état qu'aujourd'hui. La bibliothèque de Montbéliard possède quelques manuscrits de M. Fallot.

3. Léonard Parrot, ancien conseiller de régence à Montbéliard, puis directeur des finances du royaume de Wurtemberg, a laissé un *Mémoire sur les antiquités de Mandeure*, manuscrit conservé à la bibliothèque de Besançon ; il parle de cette inscription à trois reprises et indique l'année 1781 comme étant celle de sa découverte.

4. *Antiquités d'Alsace ; supplément cité*, p. 18, note 2 et pl. 7 ; il reproduit l'inscription d'après un dessin de M. Monnier.

quod·c·flavius·ga]LLVS·HER·P·C
additis · sum]MIS ET TRIBVTIS (IB, TI liés)
legati. s. s. ad co]NSVMMATIO*ne*M (TI liés)

« A la l. 3, le X, sigle du mot *denarius*, est traversé par une barre horizontale.

« Les compléments me sont fournis par l'exemplaire A. On voit que la division des lignes n'est pas exactement la même dans les deux exemplaires ; malgré cela, l'exemplaire B découvert en 1790 a été considéré pendant longtemps comme un nouveau fragment de l'exemplaire A trouvé au XVIe siècle. Cette confusion a été commise par M. de Golbéry, qui a publié un dessin de l'exemplaire B exécuté par M. Monnier[1]. Les auteurs de l'article sur les inscriptions de Franche-Comté, inséré en 1838 dans les *Mémoires et documents inédits*, sont tombés dans la même erreur. Ravenez a eu la prétention de corriger Schœpflin et il a pris l'exemplaire B pour le fragment dit de Besançon[2] ; cependant son 3e volume porte la date de 1851, et Morel-Macler[3] avait reconnu dès 1847 que les fragments de Bâle et de Montbéliard appartenaient à deux exemplaires différents. Des deux dessins que Morel-Macler a donnés (pl. 20), celui du fragment de Bâle est le plus exact.

5.

« C'est aussi de Mandeure, dit-on, que provient un fragment de marbre blanc conservé au Musée de Montbéliard, et sur lequel on lit :



[*a*]*mantiae*.

1. Voir la note précédente.
2. Ravenez-Schœpflin, t. III, p. 194, pl. XVIII, 2, où il reproduit le dessin publié par Golbéry.
3. *Op. laud.*, p. 15.

« Ce petit texte ressemble beaucoup aux plaques funéraires trouvées dans certains cimetières suburbains de Rome. Les indications qui m'ont été données sur le lieu d'origine ne sont pas très précises. M. Duvernoy pense qu'il faisait partie d'un lot de monuments lapidaires, entrés au Musée de Montbéliard à la mort de M. le pasteur Goguel, un peu avant la guerre de 1870. Je crois la provenance de Mandeure fort incertaine. La pierre est brisée à gauche; le M à moitié brisé est lié avec le A.

6.

« M. Duvernoy, qui s'occupe avec un zèle si louable du Musée de Montbéliard, qui surveille et enregistre avec soin les découvertes faites à Mandeure, m'a donné la copie d'une inscription funéraire trouvée dans cette localité, en septembre 1877. Sur une stèle à fronton il a lu :

D M
IVLI·
VESTALIS

7.

« Enfin dans le même Musée de Montbéliard se trouve une plaque de marbre blanc épigraphique qui aurait été apportée d'Algérie, au dire de M. Duvernoy. Elle offre un texte funéraire ainsi conçu :

D· M·
C·IVL·AFRICANVS
IVLIAE·STATIAE·
MATRI·PIISSIMAE (MA liés dans *piissimae*)
S·T· T·L·

D(iis) M(anibus) G(aius) Jul(ius) Africanus Juliae Statiae matri piissimae. S(it) t(ibi) t(erra) levis !

« Je suis tenté de rattacher ce texte à l'épigraphie de Cherchell (Caesarea) où on a recueilli un assez grand nombre de plaques funéraires de même forme, provenant de divers columbarium. »

M. Courajod fait la communication suivante :

« De toutes les villes de France, Avignon est celle qui, par suite des événements de son histoire politique, a subi l'influence la plus marquée de l'art italien. Inutile de rappeler l'existence de monuments connus de tout le monde et, pour nous borner aux ouvrages de la plastique, celle du fameux bas-relief du *Portement de Croix* de Saint-Didier et du *bénitier* de Saint-Agricole. Je désire ajouter, à la liste des ouvrages signalés déjà aux amis de l'art italien, un petit monument injustement méconnu et absolument ignoré malgré sa réelle valeur.

« Au mois d'octobre dernier, je remarquai dans une vitrine du Musée de l'hôpital de Villeneuve-lez-Avignon un charmant visage de jeune fille, sculpté en marbre au XVe siècle,



Masque de marbre de Villeneuve-lez-Avignon. (Vu de profil.)

et mêlé à des objets de toute nature, de toutes époques et de toutes nationalités. M. Henri de Pontmartin, membre de la commission du musée municipal de Villeneuve-lez-Avignon, à qui je me suis adressé pour obtenir quelques renseignements sur la provenance de cette sculpture, m'a fort obligeamment répondu ce qui suit le 22 novembre 1882 :

« Quant aux questions relatives à l'origine de cette pièce,
« j'avoue n'avoir pu parvenir à les débrouiller. J'ai consulté



Masque de marbre de l'hôpital de Villeneuve-lez-Avignon.
(Vu de face.)

« les quelques personnes qui auraient pu me renseigner, « leurs réponses ont été contradictoires. Une seule chose « est certaine ; c'est que ce morceau de marbre a été trouvé « dans les combles de l'hospice de Villeneuve, il y a qua- « torze ans, au moment où l'on s'occupait de l'organisation « du Musée. Personne n'y attacha d'importance ; mais on « eut l'idée, à tout hasard, de placer cette sculpture dans « la vitrine où vous l'avez vue, pour faire nombre. Dans « cette absence de données certaines, il est permis de con- « jecturer que cet objet, comme les neuf dixièmes de ceux « qui composent les collections de l'hospice, est une épave « de la Chartreuse de Villeneuve. »

« M. H. de Pontmartin a gracieusement ajouté à l'envoi des renseignements reproduits ci-dessus un moulage de la pièce de marbre que j'ai l'honneur de présenter à la Société. Le charme de cette petite tête n'échappera à personne et la présence de cette reproduction fidèle du monument me dispensera de le décrire. Je ferai observer seulement que la partie postérieure de la tête manque dans l'original comme dans la copie, parce que ce *visage* ou ce *masque* de marbre était originairement destiné à être appliqué sur un fond plat comme un coussin ou sur une coiffure de matière différente.

« Quoique ce monument nous arrive dépourvu de toute recommandation traditionnelle et se présente à nous comme le dernier des inconnus, il ne me paraît pas impossible de deviner quelques-uns de ses titres généalogiques et d'obtenir de lui-même des renseignements sur sa noble extraction. La rencontre de ce petit marbre à Avignon me fut particulièrement agréable. Je reconnus immédiatement en lui le membre d'une nombreuse famille de monuments précédemment étudiés ici-même. La Société n'a peut-être pas complètement oublié les recherches dont j'ai eu l'honneur de lui communiquer le résultat en 1877 et dans lesquelles, en comparant trois bustes italiens de travail identique, j'essayais de nommer le personnage représenté par le buste de femme inconnue exposé au Louvre dans la salle de la sculpture de la Renaissance. J'ai étendu depuis le champ de mes investigations, non dans le sens iconographique, où

la question est restée stationnaire, mais dans le domaine des affinités que le travail du buste du Louvre présente avec le faire d'autres monuments connus. Il existe en effet plusieurs autres bustes de marbre offrant dans leur exécution, avec celui du Louvre, la plus grande analogie. Ce sont les bustes de Battista Sforza, femme du duc d'Urbin, au Musée du Bargello, à Florence, dont une photographie est soumise à la Société; le buste dit de Marietta Strozzi, longtemps admiré au palais Strozzi, à Florence, aujourd'hui au Musée de Berlin, gravé par M. Perkins; un autre buste de la même Marietta Strozzi ou d'une femme lui ressemblant beaucoup, actuellement chez M. Castellani à



Masque de marbre. (Collection du baron Garriod, à Florence.)

Rome et trouvé à Naples; un masque de marbre possédé à Florence par le baron Hector Garriod, enfin un masque de marbre, reproduisant une tête de femme, en ce moment en magasin au Musée de Berlin.



Masque de marbre du Musée de Berlin. (Vu de profil.)

« La tête de marbre de Villeneuve-lez-Avignon offre la plus frappante ressemblance, dans l'exécution, non seulement avec les trois bustes de marbre étudiés par moi en 1877 et dont les moulages et les photographies sont déposés sur le bureau, mais encore avec les bustes et la tête dont j'ai parlé ci-dessus, qui se trouvent à Florence, à Rome et à Berlin.

« Outre les traits communs à toutes les œuvres du xve siècle, les différents marbres examinés en ce moment possèdent certains traits spéciaux qui permettent de les distinguer de l'ensemble des objets similaires contemporains. Dans toutes

ces sculptures, le marbre est traité de la même manière. Le modelé des yeux, de la bouche, des sourcils est identique. Ces regards pudiquement baissés, chargés de langueur et comme endormis, ces yeux en coulisses, cette construc-



Masque de marbre du Musée de Berlin. (Vu de face.)

tion en quelque sorte chinoise de la paupière, cette direction oblique de tout l'organe visuel, qui constituent les éléments caractéristiques de ces portraits, sont moins la traduction naturelle des traits d'une race ou d'une famille

qu'une interprétation fantaisiste et individuelle résultant de la manière d'une école d'art.

« Grouper partout les œuvres similaires, fussent-elles anonymes, classer avant tout les produits de l'art dans un ordre raisonné, sans tenir compte *à priori* de la personne de leurs auteurs présumés, telle devrait être la première tâche de la critique.

« Les œuvres énumérées ci-dessus se tiennent toutes par un lien fort étroit. Elles procèdent de la même inspiration et de la même technique. Elles émanent non seulement d'une même école, mais on peut encore dire du même atelier. A l'aide des données plastiques et psychologiques fournies par ces sculptures, il est possible de reconstituer mentalement une personne morale, une individualité idéale d'artiste qui serait la raison d'être plus ou moins directe de tous ces travaux.

« On peut donc affirmer que, dans l'économie générale de l'art du xve siècle, il a existé une personnalité importante dont les marbres signalés ci-dessus sont, à un degré quelconque, une manifestation. En effet, en histoire comme en astronomie, les calculs peuvent mener à la connaissance d'un fait dont l'avenir seul possédera la démonstration matérielle. J'ose espérer qu'on voudra bien admettre qu'il faut réserver dans l'histoire définitive de l'art italien du xve siècle une place, et une bonne place, pour le sculpteur, ou pour l'atelier de sculpture, ou pour l'influence d'une volonté prépondérante dont l'existence est désormais établie, mais dont le nom reste encore à découvrir. »

M. Flouest, associé correspondant national, appelle l'attention de la Société sur un fait curieux ; s'il relève plus spécialement des sciences physiques, il n'en présente pas moins, au point de vue archéologique, un véritable intérêt.

« La Société archéologique du Châtillonnais a récemment pratiqué des fouilles dans l'enceinte de la petite ville gallo-romaine qu'on a appelée *Landunum*, sans motif appréciable, jusqu'au jour où la découverte d'une belle

inscription lui a restitué son vrai nom de *Vertillum*[1]. Ces fouilles, succédant à beaucoup d'autres, ont une fois de plus attesté la destruction de cette ville par un vaste incendie, allumé sans doute au cours d'une de ces invasions dévastatrices qui ont marqué la fin du IIIe siècle de notre ère.

« On a recueilli dans les décombres calcinés des maisons un grand nombre de clous en fer dont le métal, malgré un enfouissement de quinze siècles, a complètement échappé à la rouille et conservé toutes ses qualités dans leur intégrité première. M. Flouest en a déposé sur le bureau plusieurs échantillons polis sur deux de leurs faces, afin d'en faire mieux reconnaître la singulière immunité. L'état moléculaire n'a subi aucune altération; la matière s'y affirme excellente de tous points et l'éclat du poli n'a rien à envier aux œuvres les plus fines de la ferronnerie moderne. On croirait ces clous tout frais sortis des ateliers de fabrication, si les deux faces demeurées intactes ne montraient, avec quelques rugosités très légères, une couleur brunâtre d'un aspect particulier.

« Tous les autres objets en fer rencontrés hors des habitations incendiées ont subi les désastreuses altérations qui font trop souvent le désespoir des archéologues, en rendant méconnaissables les instruments ou les armes fabriqués avec ce métal.

« M. L. Cailletet, président de la Société archéologique du Châtillonnais, à qui ses belles découvertes dans le domaine de la physique et de la chimie ont mérité l'honneur d'être nommé correspondant de l'Institut, s'est demandé la raison de cette différence étrange. Il paraît l'avoir trouvée à la faveur des données fournies par un savant métallurgiste anglais.

« Le Dr Barff, professeur au Musée de Kensington, a reconnu qu'en faisant passer un courant de vapeur d'eau surchauffée sur du fer porté à une température de 500°, on

1. Sur le territoire de la commune de Vertault, canton de Laignes, arrondissement de Châtillon-sur-Seine, Côte-d'Or. Les volumes III et IV des *Mémoires de la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or* contiennent d'intéressants comptes-rendus, avec planches, de l'exploration de ces ruines.

détermine à sa surface un dépôt d'oxyde magnétique qui fait corps avec lui et s'oppose à toute oxydation ultérieure. On voyait, à l'exposition internationale de 1878, toute une série de pièces en fer soumises à ce procédé, et devenues inattaquables à la rouille.

« Il ne paraît pas invraisemblable que l'action spontanée des forces naturelles ait produit, pendant l'incendie de Vertillum, ce que la science obtient dans ses laboratoires par d'ingénieuses combinaisons. Au moment où les clous incandescents s'échappaient des charpentes embrasées, l'eau projetée pour lutter contre l'incendie, les liquides contenus dans les habitations, ou peut-être la simple humidité du sol auront déterminé d'ardents afflux de vapeur ayant provoqué cette formation d'oxyde magnétique qui les a enveloppés comme une gaine protectrice. Si on tenait à en mesurer l'épaisseur, on lui reconnaîtrait difficilement plus de trois ou quatre dixièmes de millimètre : cependant elle a été d'une efficacité merveilleuse.

« Il est bon dès lors d'en signaler la puissance aux antiquaires, afin qu'à l'avenir la conservation exceptionnelle d'un objet en fer ne les mette pas nécessairement en défiance contre les signes de haute ancienneté qu'ils pourraient lui reconnaître.

« La remarque et les vérifications de M. Cailletet ont fait disparaître pour M. Flouest un desideratum de ses études sur les tumulus. L'un de ceux que l'on a fouillés à Magny-Lambert, il y a quelques années, avait livré de nombreuses parcelles d'une feuille métallique couverte de dessins en relief par voie d'estampage. Elle avait manifestement rempli, dans un costume gaulois, un rôle décoratif identique à celui des magnifiques plaques de Cademéne, d'Amancey, de Nyon, d'Anet et autres sépultures célèbres du pays des Séquanes et des Helvètes. Au premier abord, on l'avait jugée en bronze, comme toutes ses congénères, mais en examinant de plus près sa couleur anormale, en recherchant, étant donnée l'ordinaire élasticité de ces feuilles de bronze, la cause d'un fractionnement que son exagération même et la rigidité des fragments rendaient singulier, on avait été con-

duit à soupçonner qu'elle était en fer. Comment s'arrêter toutefois à un pareil soupçon et admettre qu'une mince pellicule de fer avait pu maintenir sa substance indemne et conserver dans toute leur netteté les dessins délicats de sa face externe, alors que des haches massives, de volumineux fers de lance, de larges épées sont si profondément détériorés par un simple enfouissement de deux ou trois siècles !

« Il fallut pourtant se rendre devant les résultats positifs de plusieurs analyses chimiques. Absolument négatives de toute intervention du cuivre et de l'étain, elles affirmaient du fer oxydulé magnétique analogue à ces *battitures* qui s'échappent en brillantes fusées de la loupe sortant du four et vigoureusement traitée sur l'enclume par le marteau-pilon. La plaque estampée avait évidemment passé par un feu ardent, mais cette unique donnée ne suffisait pas à expliquer sa préservation. On s'en rend compte aujourd'hui. L'inflammation du foyer purificateur de l'aire du tumulus, en vaporisant avec énergie l'humidité du sol sur le point où reposait la plaque, lui a procuré une couche d'oxyde magnétique qui nous l'a conservée. Or, nous devons à cette heureuse circonstance la démonstration d'un fait qui n'est pas sans importance pour la science archéologique. Il appert ainsi que la tôle de bronze n'était pas la seule matière à qui on demandait ces plaques décoratives qui comptent parmi les plus remarquables richesses du musée de Besançon. On les empruntait aussi à la tôle de fer et on traitait celle-ci avec assez d'habileté pour pouvoir la soumettre au minutieux travail de poinçonnage qui développait le relief de ces méandres pointillés, de ces cercles centrés, de ces chevrons, de ces hémicycles conjugués ou affrontés dont les combinaisons élégantes impriment un véritable cachet de distinction à cette catégorie de pièces ornementales. On la fourbissait à l'égal du bronze, afin qu'elle prît l'éclat de l'argent, comme le bronze prenait celui de l'or. On la considérait comme une matière de choix et, par la faveur qu'on lui témoignait, il est permis de croire qu'on n'était pas encore bien éloigné du temps où on enchâssait, à titre de substance précieuse, de petites lamelles de fer dans de riches armilles,

ou de belles poignées d'épée, comme on y a inséré plus tard des nielles ou des pierreries. Par malheur, l'extrême pénétrabilité du fer à l'action oxydante des agents atmosphériques a presque toujours entraîné l'anéantissement de ces produits spéciaux de l'industrie de la parure. Il devient d'autant plus important dès lors de faire ressortir les vestiges, trop clairsemés, que des chances exceptionnellement favorables permettent de recueillir. »

Séance du 13 Décembre.

Présidence de M. G. Perrot, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, t. XXVIII (feuilles 11-17), in-4°.

— *du Comité des travaux historiques et scientifiques*, section d'histoire, d'archéologie et de philologie, année 1882, n° 2. Paris, impr. nat., in-8°.

— *de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 159, novembre 1882. Chartres, 1882, in-8°.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. Caen, 1882, in-8°.

Revue africaine, 26° année, n° 155, septembre-octobre 1882. Alger, in-8°.

Charavay (Etienne). *Variétés. Quel était le sieur D***?* in-8°.

Dybowski (W.). *Studien uber die Süssevasser-Schwämme des Russischen Reiches*. Saint-Pétersbourg, 1882, in-4°.

Hasselberg (B.). *Untersuchungen über das zweite Spectrum des Wasserstoffs*. Saint-Pétersbourg, 1882, in-4°.

Lenz (R.). *Ueber das galvanische Leitungsvermögen alcoholischer Lösungen*. Saint-Pétersbourg, 1882, in-4°.

Longpérier (A. de). *Œuvres complètes* publiées par Gust. Schlumberger. Paris, Leroux, t. I, 1883, in-8°.

Robert (Charles). *Trésor de Chinon*. Paris, in-8°.

Rossi (J.-B. de). *Bulletin d'archéologie chrétienne*, édition française, par M. l'abbé Duchesne, 4° série, 1re année, livr. 1-2. Paris, 1882, in-8°.

Travaux.

M. Saglio présente des clous en fer, dont la fiche est évidée. M. de Longpérier en a montré à la Société des Antiquaires en 1864 (Bulletin, 1864, p. 138) qui provenaient de la province de Liège en Belgique; ceux-ci ont été trouvés parmi des débris romains à Saint-Priest-les-Fougères, arrondissement de Nontron (Dordogne).

M. le baron de Witte commence la lecture de son mémoire sur *la conquête de la Gaule méridionale par les Romains.* Après avoir fait ressortir l'importance des victoires remportées en l'an 121 avant J.-C.=633 de Rome, il entre dans des détails sur l'alliance des habitants de Massalia avec le Peuple romain. Puis, rappelant quelques faits antérieurs à l'an 121, il insiste sur les victoires de Cn. Domitius Ahenobarbus, à Vindalium, et de Q. Fabius Maximus, au confluent de l'Isère et du Rhône. Il parle ensuite de la prise du roi des Arvernes, nommé Betultus dans les Fastes triomphaux et Bituitus par les historiens. Engagé à se rendre à une conférence par le proconsul Domitius, le roi fut arrêté, chargé de chaînes et envoyé à Rome sur un vaisseau. Puis il cite les trophées élevés par les vainqueurs, usage inconnu aux Romains, comme dit un historien, car le Peuple romain n'a pas l'habitude de rappeler aux ennemis vaincus les victoires qu'il a remportées sur eux. La bataille de Vindalium a dû être livrée au printemps de l'an 121 avant J.-C.; celle du confluent de l'Isère et du Rhône au mois d'août de la même année. Le désaccord des textes n'est qu'apparent, et on aurait tort de se servir de ce prétendu désaccord pour placer la victoire de Fabius avant celle de Domitius, comme l'a fait M. le professeur Th. Mommsen, dans son histoire romaine, où ce savant cite les Fastes triomphaux qui nomment Fabius en premier lieu. Mais si Fabius est nommé le premier, c'est sans doute à cause de l'importance de sa victoire et en considération de sa qualité de consul, au moment où il la remporta. Les raisons alléguées par M. Th. Mommsen ont été complètement réfutées par M. Ernest Desjardins, dans son ouvrage (*Géogra-*

phie historique et administrative de la Gaule, tome II, p. 277. Paris, 1878). La succession des faits est établie d'après le texte de Tite-Live. Or, ajoute M. E. Desjardins, les Décades sont des annales; il faut donc tenir grand compte de l'*Epitome*, en ce qui touche à la chronologie. La défaite des Arvernes et des Allobroges, ainsi que la captivité du roi, ne pouvant plus permettre une reprise d'armes.

M. Ulysse Robert présente les photographies des tombeaux des comtes d'Eu, exécutées, au moyen d'une lampe au magnesium, par M. de Kermaingant qui lui a adressé, à ce sujet, la note suivante :

« Les comtes d'Eu ont tour à tour adopté, pour le lieu de leur sépulture, l'église du Tréport, puis Foucarmont, au moment où les Cisterciens étonnaient le monde chrétien par leur austérité, et enfin l'abbaye d'Eu dans laquelle existent encore neuf tombeaux, que surmontent les statues couchées de trois comtes, quatre dames et deux enfants.

Ce sont :

1° Jean d'Artois, comte d'Eu, fils de Robert d'Artois, comte de Beaumont-le-Roger, et de Jeanne de Valois, mort le 6 avril 1886 (statue en marbre et fleurs de lis en bronze).

2° Philippe d'Artois, comte d'Eu et connétable de France, fils de Jean d'Artois, comte d'Eu, et d'Isabeau de Melun, mort le 16 juin 1697 (statue de marbre).

3° Charles d'Artois, comte d'Eu, pair de France, fils de Philippe d'Artois et de Marie de Berry, mort en 1471 (statue en pierre, tête et mains en marbre).

4° Isabeau de Melun, fille de Jean Ier, vicomte de Melun, et d'Isabeau d'Antoing, femme de Jean d'Artois, comte d'Eu, morte le 20 décembre 1389 (statue en marbre).

5° Isabeau d'Artois, fille de Jean d'Artois et d'Isabeau de Melun, morte le 16 juin 1379 (statue en pierre).

6° Charles d'Artois, fils de Jean d'Artois et d'Isabeau de Melun, mort le 15 avril 1368 (statue en pierre).

7° Philippe d'Artois, fils de Philippe d'Artois et de Marie de Berry, mort le 23 décembre 1397 (statue en marbre).

8° Jeanne de Saveuse, fille de Philippe, seigneur de Saveuse,

et de Marie de Sully, première femme de Charles d'Artois, comte d'Eu, morte le 11 janvier 1448 (statue en pierre, tête et mains en marbre).

9° Hélène de Melun, fille de Jean de Melun et de Jeanne d'Abbeville, deuxième femme de Charles d'Artois, comte d'Eu, morte le 25 juillet 1472 (statue en marbre).

« Comme le fait voir l'énumération ci-dessus, presque toutes ces statues sont en marbre ou du moins ont la tête et les mains en marbre blanc, si beau, si translucide qu'on doit croire qu'il vient de Carrare. Deux de ces statues sont remarquables entre toutes : Jean d'Artois, le preux chevalier, et Jeanne de Saveuse.

« La Révolution ne respecta pas les tombeaux de ces illustres morts, qui entouraient le chevet de l'église; des mains impies, profanant leurs cendres, jetèrent, par les soupiraux dans la crypte de l'église, ossements, statues et pierres tombales. C'est là que le roi Louis-Philippe les fit rechercher. Il ordonna de les restaurer et de les rétablir sur des tombeaux; mais, en prince qui connaissait les révolutions, il voulut qu'on les réédifiât dans l'église souterraine, où ils sont maintenant. On peut voir en présence de quelle difficulté je me trouvais pour me procurer des reproductions de ces tombeaux enfouis dans le sous-sol de l'église, qui est absolument obscur. J'avais plusieurs fois pensé à employer la lumière électrique; mais, outre la difficulté d'apporter de Paris tous les engins propres à fournir cette lumière, je craignais un refus du curé, qu'aurait troublé la pensée de voir son église transformée en laboratoire. Un de mes amis, professeur de chimie à Paris, avait bien voulu faire pour moi des expériences sur une lumière au sulfure de carbone et au bioxyde d'azote; mais la manipulation était plus compliquée encore que pour la lumière électrique, et nous dûmes y renoncer. C'est alors que nous revînmes à la lumière au magnesium indiquée dans tous les livres de science, mais déclarée insuffisante par tous les praticiens; M. Poiré et M. Mettetal, ancien magistrat et habile opérateur, firent d'abord dans une chambre noire des essais sur

des objets indifférents et notre joie fut grande, quand, après de longs tâtonnements, nous pûmes constater un succès.

« Le lendemain nous nous rendions à Eu, armés de bons appareils photographiques et d'une lampe au magnesium à double fil, et nous commencions notre travail. Au prix de quels efforts nous sommes arrivés au résultat que vous voyez, tout imparfait qu'il soit, je n'oserais le dire, si je parlais de moi seul ; mais je dois rendre cet hommage à mes amis, qu'aucune peine ne leur a coûté pour me fournir les clichés que je souhaitais avec passion et que je livrerai bientôt à l'héliogravure, afin d'obtenir des épreuves inaltérables. Les expériences que nous avons faites ont donc le double intérêt de nous avoir fourni les images de ces tombeaux et d'avoir démontré que le magnesium donne une lumière absolument photogénique, dont on pourrait faire usage dans des cas analogues. »

M. R. de Lasteyrie dit que ces tombeaux sont des œuvres de sculpture hors ligne dont il serait désirable d'avoir les moulages au Musée du Trocadéro.

M. Ulysse Robert conserve la parole pour une seconde communication :

« J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux un fac-similé très exact du sceau de Jean Priorat, de Besançon. Priorat est, je ne dirai pas un poète, mais un rimeur franc-comtois qui a mis en vers la traduction de Végèce par Jean de Meun. Son œuvre, qui comprend plus de 11,000 vers, est dans le ms. français 1604 de la Bibliothèque nationale et a pour titre : *Li abrejance de l'ordre de chevalerie*. Dans une courte notice que j'ai autrefois consacrée à ce ms. et à son auteur, j'ai démontré que celui-ci vivait à la fin du XIIIe siècle et que la composition de son poème, dédié à Jean de Chalon-Arlay, était un peu postérieure à 1284[1]. Après moi, M. Castan a donné quelques détails complémentaires sur Priorat[2] ;

1. *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. XXXV, p. 204-207.
2. *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. XXXVI, p. 124-131.

enfin notre nouveau confrère, M. Jules Gauthier, a cru devoir lui attribuer un autre poème qu'il a découvert à la bibliothèque de Neuchâtel en Suisse[1].

« Le sceau de Priorat est appendu à une quittance d'une indemnité de quinze livres à lui payée en vin de Groson, en dédommagement de la perte d'un cheval de guerre dans la campagne qu'il avait faite en Aragon, à la suite du comte de Bourgogne Othon IV; elle est de l'année 1286, du mois d'avril ou du mois de mai, et a été publiée par M. Castan, d'après l'original conservé aux archives du Doubs. Avant de le faire reproduire pour la notice qui doit précéder l'édition du poème de Priorat, sur le point d'être publié, j'ai pensé que je ferais bien de donner à la Société des antiquaires la primeur de ce fac-similé que je dois à l'amitié de M. Gauthier.



« Comme on peut le voir, ce sceau était primitivement rond, entouré d'un filet, avec les lettres POR, et le signe abréviatif qui est au-dessus du P, et destiné à remplacer les lettres RI. »

M. Héron de Villefosse fait une seconde lecture du mémoire de M. Castan sur l'*Anneau d'investiture donné à Saint-Georges de Gênes pour la souveraineté de la Corse*. — M. Demay craint que les conclusions de M. Castan ne soient pas fondées sur des documents assez probants. — M. de Montaiglon dit que les anneaux de ce genre sont loin d'être tous du xv[e] siècle et en cite un, appartenant jadis à B. Fillon, qui portait les armes du cardinal de Richelieu. — M. le comte de Marsy, associé correspondant national, rappelle

1. *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon*, 1881, p. 193-204.

que M. Barbier de Montault a publié une liste complète de ces anneaux. — Après ces observations, le mémoire de M. Castan est renvoyé à la Commission des impressions.

Séance du 20 Décembre.

Présidence de M. G. Perrot, président.

Ouvrages offerts :

Académie d'Hippone, séance du 23 novembre 1882, in-8°.

Atti della R. Accademia dei Lincei, anno CCLXXVIII, 1880-81, 3e série. Roma, in-4°.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2e et 3e trimestres 1882, in-8°.

Compte-rendu de la Commission impériale archéologique pour l'année 1880. Saint-Pétersbourg, 1882, in-4°.

Recueil de mémoires et documents sur le Forez, publié par la Société de la Diana, t. VII. Saint-Etienne, 1881, in-8°.

Répertoire des travaux historiques, année 1882, n° 4. Paris, 1882, in-8°.

Société archéologique de Bordeaux, t. VII, fasc. 1, mars 1880, fasc. 2, 3, 4, juin, octobre et décembre 1880. Bordeaux, 1880, in-8°.

Courajod (Louis). *Deux fragments des constructions de Pie II à Saint-Pierre de Rome aujourd'hui au musée du Louvre.* Paris, Champion, 1882, in-8°.

— *Un fragment du tombeau de l'amiral Chabot égaré à l'Ecole des beaux-arts.* Paris, Champion, 1882, in-8°.

La Curne de Sainte-Palaye. *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois ou glossaire de la langue française*, t. X, T.-Z. Paris, 1882, in-4°.

Tardieu (Ambr.). *Curiosités du voyage de Limoges à Clermont et à Thiers.* Lyon, Pitrat, 1882, in-8°.

Travers (Emile). *Les Normands, la chicane et la potence d'après les dictons populaires.* Caen, Le Blanc-Hardel, 1882, in-8°.

Correspondance.

M. de Kermaingant, présenté par MM. Courajod et R. de Lasteyrie, sollicite le titre d'associé correspondant national au Tréport (Seine-Inférieure). Le président désigne MM. Ulysse Robert, A. de Barthélemy et Demay pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

M. le baron de Witte continue la lecture de son mémoire sur la conquête de la Gaule méridionale par les Romains. Il pense (paragraphe II) que l'arc de triomphe d'Orange a été élevé en l'honneur de Cn. Domitius Ahenobarbus et de Q. Fabius Maximus, pour perpétuer le souvenir des victoires remportées par ces deux généraux. Il examine et discute les opinions contraires et croit que ce célèbre monument a été plus tard, en l'an 21 de l'ère chrétienne, consacré à célébrer la victoire remportée sur les Trévires et les Eduens, commandés par Florus et par Sacrovir; l'inscription en l'honneur de Tibère aurait été placée à cette époque à la face septentrionale de l'arc de triomphe.

Dans la troisième partie de son mémoire, M. le baron de Witte donne l'explication d'un type monétaire, gravé sur une série de deniers de la République romaine, aux noms des familles Aurelia, Cosconia, Poblicia, Pomponia et Porcia. On y voit un personnage nu, armé d'une lance, d'un bouclier ovale et tenant de plus le *carnyx* ou trompette gauloise dans un bige marchant à droite, les deux chevaux lancés au galop. Ce type représente, on ne peut pas en douter, le roi des Arvernes dans son char d'argent, tel qu'il avait paru au triomphe de Fabius. *Nihil tam conspicuum*, dit Florus (III, 2), *in triumpho quam rex ipse Vituitus*, *discoloribus in armis argenteoque carpento*, *qualis pugnaverat.*

M. Mowat fait une communication sur les statues équestres d'un empereur romain terrassant un rebelle, à Luxeuil et à Limoges :

« Caylus rapporte que des fouilles exécutées en juillet 1755

à Luxeuil avaient mis au jour une statue équestre en pierre ainsi qu'une prétendue inscription romaine :

LIXOVII · THERM
REPAR · LABIENVS
IVSS · C · IVL · CAES·
IMP

« La fausseté manifeste de ce texte a eu naturellement pour effet de faire mettre en suspicion l'authenticité de la statue elle-même. Il semble cependant que, s'il a été facile à un faussaire de fabriquer la tablette épigraphique en question et de surprendre la bonne foi des signataires du procès-verbal de la découverte, on ne saurait admettre qu'il se soit rencontré quelqu'un capable d'exécuter, ou de faire exécuter, dans un simple but de supercherie, une œuvre d'art comme un groupe statuaire composé d'un cavalier et de deux autres personnages, le tout ayant 5 pieds de hauteur. Ce monument a subsisté pendant des années, exposé aux regards du public, jusqu'au moment de sa destruction pendant la tourmente révolutionnaire. Quelques mois seulement après sa découverte il avait été vu à l'hôtel de ville, où on l'avait fait transporter par un homme dont le témoignage ne saurait être suspecté, Morand, médecin ordinaire du roi de Pologne.

« Pour peu que l'on y réfléchisse, on est amené à croire que la découverte d'un pareil monument, entourée d'une telle notoriété, est réellement authentique, mais en même temps elle a fourni à quelque antiquaire peu scrupuleux l'occasion et le prétexte de controuver un document gravé, propre à flatter l'amour-propre de ses compatriotes, les descendants des antiques Luxoviens.

« Je reproduis la description de la statue, d'après les termes mêmes de Caylus : « La figure de l'homme est courte « et grosse, sa tête n'est couverte d'aucun ornement, les che- « veux sont courts et frisés, et il a de la barbe ; sa cotte « d'armes, ses lambrequins et sa manière d'être à cheval, sans « étriers, rien ne s'oppose aux usages des Romains ; mais tout

« confirme que l'ouvrage est d'un temps fort bas, et d'un très « mauvais goût.

« Le bouclier rond placé sur le bras gauche est formé par « une roue à sept raies et le bras du cavalier passe à tra- « vers ; une femme nue, dont les bras et les jambes ne « subsistent plus, est appuyée sur la cuisse de l'homme à « cheval ; sa tunique plus étroite sur l'épaule gauche s'étend « sur le côté droit et ne couvre que la gorge. Le cheval, dont « la bride et la queue sont dans le goût antique, n'est pas « absolument d'un mauvais dessin ; mais ce qu'on a de la « peine à concevoir, c'est la raison pour laquelle il a le pied « de devant, hors le montoir, appuyé sur la tête d'un homme, « et paraît l'écraser.

« ... Le monument dans sa plus grande hauteur a cinq « pieds. »

« Deux fac-similés accompagnent cette description ; l'un représente le côté gauche du sujet, l'autre le côté droit. Il est facile de remarquer que le dessinateur n'a pas rendu très fidèlement tous les détails signalés par Caylus ; contrairement au texte précité, les cheveux du cavalier sont longs et flottants au lieu d'être *courts et frisés*. Il paraît vêtu d'une simple tunique et l'on n'aperçoit aucune trace de la cotte d'armes annoncée. Il y a donc lieu de soupçonner que l'objet en forme de roue, passé au bras du cavalier, a été mal rendu, parce qu'il était sans doute endommagé et devenu méconnaissable.

« Sans m'attarder à chercher l'explication de cet objet, ni le sens du sujet dans son ensemble, je demande que l'on veuille bien comparer la description précédente avec le récit donné par les Chroniques manuscrites de Limoges tel qu'il a été extrait par Duroux dans son *Essai historique sur la sénatorerie de Limoges*.

« Bataille de Ciballes en Pannonie où Licinius est défait « le 8 octobre. Gallus Ananalianus (lire Hannibalianus), qui « avait administré l'Aquitaine en qualité de légat ou gouver- « neur, commandait une division de l'armée de Licinius ; « Constantin le renversa par terre et lui fit passer son che- « val sur le corps. Les Aquitains informés de cet événement,

« et comme ils étaient extrêmement mécontents de l'admi-
« nistration de ce légat, firent élever en plusieurs endroits
« de leur pays la statue équestre de l'empereur. Ce fut aussi
« dans ce même temps que les Limousins pour célébrer la
« mémoire de cette bataille firent conduire à Limoges une
« fontaine qu'ils appelèrent de Constantin, et que le vulgaire
« appelait du Chevalet. Au centre du bassin où elle coulait,
« ils érigèrent la statue de cet empereur à cheval et terras-
« sant Ananalianus. Cette fontaine, qui était au milieu de la
« rue des Courbes, gênait le passage des voitures; c'est pour
« cette cause qu'en 1783 elle fut placée dans un mur auprès
« de l'hôtel des Monnaies (ci-devant l'hôpital Saint-Martial),
« où on la voit encore aujourd'hui. Son bac fut placé dans
« les fossés pour recevoir le reflux de l'eau de la fontaine
« Dauphine. »

« Prises isolément, la description de la statue équestre de Luxeuil et celle de la statue de Limoges ont pu être traitées comme ne méritant aucune attention sérieuse. Mais en les rapprochant l'une de l'autre, on reconnaît qu'il existe entre elles un accord tellement complet, en ce qui concerne le détail caractéristique du cheval posant le pied sur la tête d'un ennemi terrassé, qu'on ne peut s'empêcher de trouver dans ce rapprochement un argument considérable en faveur de l'authenticité de chacun de ces monuments. Si ce rapprochement est fondé, la réhabilitation de la statue de Luxeuil la rattacherait à un grand événement historique qui aurait laissé des traces non seulement dans cette ville, mais à Limoges, et peut-être sur d'autres points de la Gaule. »

M. A. de Barthélemy lit une note de M. Rupin, associé correspondant national à Brives (Corrèze), sur une cuve baptismale en plomb du XIIe siècle, conservée dans l'église d'Aubin (Aveyron) :

« La petite église d'Aubin, située sur le parcours de la ligne ferrée qui joint Capdenac à Rodez, possède une curieuse église dont la partie qui n'a pas été remaniée remonte au XIIe siècle.

« En entrant dans ce monument, on remarque sur le côté

gauche, adossé à une porte latérale et fortement scellé dans le mur, l'intéressant objet dont nous donnons le dessin.

« C'est un vase en plomb de forme circulaire ayant à l'intérieur 44 centimètres de diamètre et 34 centimètres de profondeur ; ses parois ont une épaisseur de trois centimètres.

« La surface extérieure est couverte de dessins en relief principalement développés sur deux bandes superposées, séparées entre elles par un cordonnet également en relief. Ce cordonnet sert à asseoir une série d'arcades dont les arcs en plein cintre retombent sur des colonnes lisses, à bases et à chapiteaux exécutés dans le style roman ; les archivoltes sont composées d'un bourrelet unique qui semble n'être que la continuation du fût de la colonne ; des ornements en forme de fleur de lis garnissent le tympan de ces arcs.

« Sous chacune des arcades on voit une figure en relief ; on ne peut les distinguer toutes, plusieurs d'entre elles étant perdues dans un massif de maçonnerie et par conséquent tout à fait invisibles, mais il est facile de constater que



les matrices qui ont servi à faire le moule portaient trois types différents. On y reconnaît un évêque, revêtu de l'aube et de la chasuble ronde, levant la main droite pour bénir et tenant de la gauche une crosse, la volute tournée en dedans; cette volute est toute simple et accompagnée seulement d'un nœud à sa naissance. L'évêque est assisté de deux acolytes : l'un, celui qui est à sa droite sous l'arcade voisine, tient un livre ouvert, l'autre, celui qui se trouve à sa gauche, porte le manipule et l'étole croisée sur le devant de la poitrine.

« La partie inférieure de la cuve est ornée d'une série de cercles présentant aussi trois dessins différents ; leur circonférence est formée par un cordonnet grossièrement exécuté : dans l'une est inscrite une fleur de lis, dans l'autre un château-fort surmonté de trois tourelles, dans la troisième une croix cléchée, vidée et pommetée, représentant probablement les armes de Castille et de Toulouse.

« Ce vase sert aujourd'hui de bénitier, mais il a dû être employé primitivement comme cuve baptismale : nous voyons dans la partie inférieure un petit robinet en cuivre destiné à faciliter l'écoulement des eaux, et dans la partie supérieure deux petits anneaux, diamétralement opposés, soudés sur le bord de la cuve, pour maintenir à l'aide de charnières et de goupilles un couvercle qui a aujourd'hui disparu. Comme le fait très bien remarquer M. de Caumont, les bénitiers n'ont jamais été fermés ou recouverts de couvercles de ce genre[1].

« Au surplus la présence d'un évêque sur les sculptures d'un bénitier s'expliquerait difficilement et trouve au contraire sa raison d'être sur des fonts baptismaux, surtout si l'on se rappelle que, jusqu'au XIIIe siècle, les évêques seuls administraient le baptême, et que les simples prêtres ne pouvaient le donner qu'en leur absence ou par leur ordre[2].

« Les cuves baptismales offraient généralement une capacité assez considérable. Il y en a eu cependant de toutes

1. Lettre à M. Pollet, *Bulletin monumental*, t. VI, p. 246.

2. Corblet, *Manuel élémentaire d'archéologie nationale*, p. 252; Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, verbo *Baptême*.

dimensions, de bien plus petites même que celle qui nous occupe; au dire de M. Albert Lenoir, on rencontre assez souvent en Orient de petits vases portatifs qui servaient à administrer le baptême[1].

« Notre cuve nous paraît appartenir au XIII[e] siècle; elle n'est pas d'un travail fini, mais elle présente cependant un grand intérêt par le motif que les objets de cette nature sont devenus de nos jours excessivement rares. »

M. A. de Barthélemy lit ensuite un passage d'une lettre de M. Lalande signalant une lampe trouvée à Carthage et portant la marque GABINIA; cette lampe appartient au contre-amiral de Marquessac.

1. Albert Lenoir, *Instructions à l'usage des voyageurs en Orient; monuments de l'ère chrétienne*, p. 52.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

P. 145, *l.* 2, *au lieu de* médailles... trouvées, *lisez* médaillons... trouvés.

— 190, *l.* 16, *au lieu de* XVIe siècle, *lisez* XVe siècle.

— 236, *l.* 33, *au lieu de* phtysiques, *lisez* phtisiques.

— 266, *l.* 27, ajoutez : « L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. Quicherat, décédé. MM. Longnon, Mowat et Héron de Villefosse donnent lecture des rapports rédigés par eux au nom des commissions chargées de présenter des conclusions sur les candidatures de MM. Ramé, Thédenat et le vicomte Jacques de Rougé. On passe au vote ; M. le vicomte de Rougé, ayant obtenu au second tour de scrutin la majorité exigée par le règlement, est proclamé membre résidant. »

TABLES

DU

BULLETIN DE 1882.

I.

Renseignements généraux.

II.

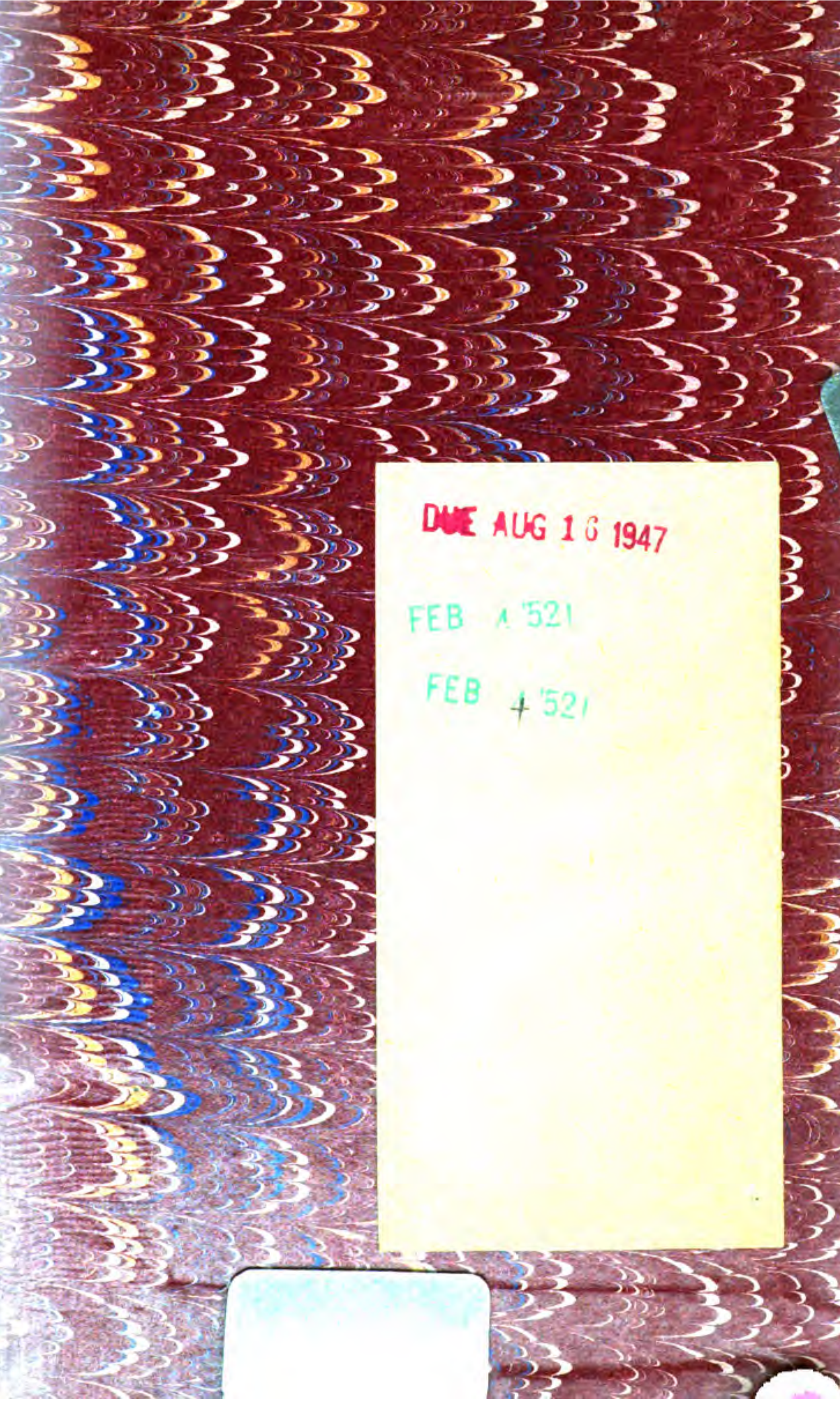
Index par noms d'auteurs.

III.

Index géographique.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.





DUE AUG 16 1947
FEB 4 '521
FEB 4 '521

